TRENTE-SIXIEME ANNEE — N° 10708 — 32 PAGES — JEUDI 5 JUILLET 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 500 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 180 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le parti communiste mexicain aurait obtenu 12 % des voix aux élections législatives

LIRE PAGE 7

...ntpellier

...es d'un accouchement ...tation de la main





BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Berlinguer sur la défensive

Si ce n'est une autocritique, c'est au moins un rapport sur la défensive que M. Enrico Berlinguer a présenté les 3 et 4 juillet devant les deux cent vingt-huit membres du comité central et de la commission de contrôle du parti communiste italien, réunis à Rome pour faire le bilan des élections législatives du 3 juin et européennes du 10 juin. Le débat dure jusqu'au 5 juillet, et c'est le 10 juillet que le comité central « désignera », selon les lois du centralisme démocratique, les membres du secrétariat et de la direction. Le seul poste pour lequel un changement de titulaire paraît exclu est celui de M. Berlinguer.

Le secrétaire général a affirmé en substance que le P.C.I. ne changera pas de ligne, malgré ses mauvais résultats électoraux et son passage à l'opposition. Il entend toujours « faire participer le mouvement ouvrier à la direction de la nation » par le biais du compromis historique et non par la seule union de la gauche. C'est « raisonner en sociaux-démocrates » que de faire dépendre une orientation politique des seuls chiffres d'une élection. Et pourtant « une phase politique est terminée », celle qui, durant trois ans, a vu le P.C.I. associé à la majorité parlementaire sans appartenir au gouvernement.

Dans le même souffle, M. Berlinguer affirme aussi bien que la ligne « n'est ni sacrée ni intangible » et qu'il faut refuser toute « coresponsabilité » dans la gestion du pouvoir « par exigence de clarté démocratique et dans l'intérêt du pays ». Ce qui demeure, c'est l'opposition à la fracture du pays en deux blocs ; elle fondait le compromis historique sur le principe : « On ne gouverne pas l'Italie avec 51 % des suffrages. »

Ayant justifié chacune des formes qu'a prises depuis trois ans cette stratégie : abstention, accord sur le programme, entrée dans la majorité, puis retour à l'opposition, M. Berlinguer a cherché à définir les causes et les enseignements des pertes subies par son parti, notamment parmi les jeunes, les classes populaires, et dans le Midi. « Distribuant équitablement l'autocritique entre tous », selon une boutade qui courait dans l'assistance, il a estimé que le P.C.I. n'avait pas su expliquer sa politique « aux grandes masses » et parfois à ses propres militants. Le parti s'est, selon lui, trop identifié au gouvernement, manquant d' « initiative » et de « combativité ».

Dénonçant un certain « bureaucratisme », une centralisation excessive, une mauvaise utilisation des « mass media », M. Enrico Berlinguer s'en est pris surtout aux cadres périphériques du parti, qui, au lieu d'évaluer les alliances cas par cas, ont systématiquement copié les accords nationaux dans leurs régions et leurs municipalités. Il les a invités à adopter un langage plus simple, à mieux comprendre les besoins populaires et à approfondir « la connaissance du phénomène radical ».

Un certain nombre d'orateurs inscrits dans le débat sont allés plus loin que M. Berlinguer dans l'autocritique, réclamant parfois « une réorganisation radicale du groupe dirigeant ». Il est probable que les derniers « chefs historiques » et les contemporains du secrétaire général se verront confier des charges extérieures au parti et seront remplacés par de jeunes permanents qui ont depuis quelques années fait leurs preuves dans les régions et qui constituent une « équipe Berlinguer » cohérente.

Au surplus, le secrétaire général du P.C.I. peut attendre de pied ferme la proposition d'une ligne de rechange ; il n'en existe pas de viable, même si plus de trois millions d'abstentionnistes, d'électeurs radicaux ou gauchistes ont exprimé le regret que le P.C.I. n'en définisse pas. Il n'y a pas non plus d'homme de rechange, pour le moment au moins.

Le sort des criminels de guerre

La loi adoptée par le Bundestag supprime la prescription pour tous les homicides volontaires

Le Bundestag a adopté, mardi 3 juillet, en fin d'après-midi, la proposition de loi supprimant la prescription pour les homicides volontaires. Les trois groupes parlementaires avaient laissé la liberté de vote à leurs membres, et le résultat a été acquis par 255 voix contre 222. Cette loi vise en premier lieu les criminels de guerre nazis qui, autrement, auraient pu échapper aux poursuites à partir du 31 décembre prochain. Elle tranche les polémiques qui opposaient depuis de longues années en Allemagne fédérale partisans et adversaires de la prescription.

Mais cette loi s'applique aussi aux criminels de droit commun. Le Bundestag a repoussé l'amendement de M. Maihofer, ancien ministre de l'intérieur (libéral) tendant à faire une distinction entre « crimes » et « crimes de guerre ».

Ce vote a été accueilli avec une grande satisfaction en Israël, où il a été qualifié par le ministre de la justice de « juste et inévitable ».

La portée d'un vote

par ALFRED GROSSER

Dissipons d'abord des malentendus qui continuent à être entretenus par la presse, la radio, la télévision, en France et dans les autres pays : le Bundestag ne vient pas de déclarer imprescriptible le génocide, puisque la loi allemande avait déjà rendu le génocide *(Völkermord)* imprescriptible ; il ne vient pas d'adopter une législation spécifique pour les crimes commis sous Hitler, puisque c'est l'imprescriptibilité de l'assassinat en général que prévoit la disposition législative que deux cent cinquante-cinq députés contre deux cent vingt-deux, tous dégagés de la discipline de vote, ont adopté le 3 juillet 1979.

Pourquoi cette année ? Après la guerre, il avait été décidé de poursuivre les crimes de sang de la période hitlérienne en recourant à l'inculpation « normale » d'assassinat. Or, depuis plus d'un siècle, l'assassinat était prescrit en Allemagne après vingt ans. D'où la première apparition du problème devant le Parlement en 1965. On le résout par un subterfuge : la République fédérale n'existant que depuis l'automne de 1949, le délai de prescription ne peut jouer qu'à partir de 1950. D'où la seconde apparition du problème en 1969, l'assassinat d'avant 1945 devant se trouver prescrit à partir du 1er janvier 1970. Cette fois, c'est le délai qu'on modifie, en espérant qu'on n'aura plus à y revenir : trente ans au lieu de vingt. Au 1er janvier 1980, les moins de vingt-cinq ans en 1945 seraient à l'âge de la retraite, et puisque les accusés de la fin des années 60 avaient déjà en moyenne dépassé la soixantaine... Mais, dès 1978, il est apparu qu'on n'éviterait pas un troisième débat. C'est celui-ci qui vient de s'achever avec le vote supprimant toute prescription pour tout assassinat, étant bien entendu que ce sont tout de même les crimes de 1933-1945 qui sont à l'arrière-plan.

(Lire la suite page 3.)

Des décisions sociales ont précédé le remaniement du gouvernement

• Hausse du SMIC • Politique de réduction de la durée du travail • Majoration de cotisations et économies à la Sécurité sociale

Le conseil des ministres qui a siégé mercredi matin 4 juillet a pris acte de la démission de Mme Simone Veil. La teneur du « réaménagement technique » provoqué par ce départ devait être connue dans l'après-midi. Les noms de M. Jacques Barrot, jusque-là ministre du commerce et de l'artisanat, de Mme Monique Pelletier, ministre de la condition féminine, et de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat, étaient les plus souvent prononcés parmi ceux des personnalités pouvant prendre en charge tout ou partie du ministère de la santé et de la famille.

Le conseil des ministres de ce mercredi 4 juillet, le dernier auquel participe Mme Veil, devait — sauf modification de dernière heure — décider d'une augmentation du S.M.I.C. *de 4,74 %.* Au 1er juillet, *le salaire minimum passerait de 11,60 francs à 12,15 francs et le salaire mensuel de 2 018,40 francs à 2 114,10 francs (sur la base de 40 heures par semaine).*

Le ministre du travail devait, d'autre part, faire une communication sur l'aménagement du temps de travail. *Le gouvernement devrait fixer les orientations de la politique, sur la base du rapport de M. Jean-Emile Vié, conseiller maître à la Cour des comptes. Ce rapport préconise une réduction de la durée annuelle du travail de* 1,5 % par an avec blocage du pouvoir d'achat de la majorité des personnes, *une relance des* horaires variables *et du temps partiel, l'abaissement en moyenne de 46,8 à 44 heures de la durée maximale hebdomadaire, l'étalement des vacances et l'allongement de la liste des dérogations permettant à certains établissements d'ouvrir le dimanche.*

Le successeur de Mme Veil trouvera dans ses dossiers l'épineux et éternel problème du « déficit de la Sécurité sociale » *(2,3 milliards de francs en 1979). Trois tâches urgentes lui seront confiées. Mettre au point avant la fin de ce mois un petit « train » de mesures, déjà à l'étude à Matignon, afin de dégager 10 milliards de francs, somme qui représente les besoins de trésorerie de la Sécurité sociale certains mois de l'année en cours. Outre un appel aux assurés, médecins et pharmaciens, il est question de verrouiller les dépenses* hospitalières.

Le nouveau ministre aura ensuite à défendre devant le Parlement un projet de loi, adopté en catimini par un conseil des ministres d'avril dernier et déposé à l'Assemblée nationale ; ce texte crée une cotisation d'assurance-maladie à la charge des retraités du secteur privé, d'un taux de 1 % sur les pensions du régime général (avec exonération des pensions les plus faibles) et de 2 % sur les retraites complémentaires. Il pourrait dégager 1,3 milliard de recettes nouvelles en 1980. Le même projet de loi prévoit aussi un accroissement des cotisations des salariés agricoles et une limitation des avantages fiscaux et sociaux des cadres supérieurs.

La troisième tâche du nouveau ministre sera enfin de préparer un projet d'autorégulation des dépenses sociales afin de mieux maîtriser l'ascension de ces dépenses.

Le cercle vicieux

Faut-il croire au déficit ? Faut-il s'inquiéter d'un prochain train de mesures contraignantes ? Les informations données dans ces colonnes, avant les élections européennes, sur les difficultés importantes de trésorerie de la Sécurité sociale ont maintenant pris un tour soudain officiel.

« *Ça va mal* », affirme-t-on. M. Barre, saisissant soudainement le problème, évoque de nouvelles mesures, six mois après des augmentations de cotisations. Le premier ministre confirme, dans certains de ses entretiens particuliers : « *L'accroissement des recettes ne suffit plus, il faut s'occuper des dépenses. Ça va faire mal.* » Pourtant, à la délégation de la C.F.D.T., il a démenti toute atteinte aux prestations.

Comment expliquer cette brutale réapparition du déficit ? En décembre dernier, après que le conseil des ministres eut décidé d'accroître les cotisations afin d'apporter à la Sécurité sociale 15 milliards de francs de recettes nouvelles, Mme Veil nous avait indiqué que ces décisions — et celles qui étaient envisagées pour le cours d'année et le 1er janvier 1980 (1) — permettraient de « *rétablir, sur une base stable et pour trois ans* » la situation financière des régimes sociaux.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 27.)

(1) Le conseil des ministres du 13 décembre avait prévu — outre la majoration au 1er janvier des taux de cotisation — l'institution d'une cotisation-maladie à la charge des retraités à partir du 1er juillet 1979, l'augmentation en 1979 des taxes sur l'alcool et le tabac, enfin un nouveau déplafonnement d'un point de la cotisation-maladie à la charge des salariés à partir du 1er janvier 1980.

AU JOUR LE JOUR

ILES DE LUMIÈRE

Il y a quelque indécence à donner le même nom d'exode aux déplacements massifs des touristes en vacances et aux fuites éperdues des populations pourchassées par les terreurs et les misères d'une impitoyable Histoire.

Non que les bombes ou les balles que des terroristes probablement douteux et certainement insensés utilisent contre ceux qui n'ont commis d'autre crime que d'aspirer au repos doivent être prises à la légère. Mais ce sont de bien timides rappels de la fragilité des havres de paix dans un monde où même les îles de lumière peuvent devenir des antichambres de l'enfer.

ROBERT ESCARPIT.

LANGUE RUSSE ET LANGUE SOVIÉTIQUE

par MICHEL HELLER (*)

Dans le film américain *Rencontre du troisième type*, lorsqu'un vaisseau cosmique d'une autre planète arrive sur la Terre, la musique se trouve être le seul langage permettant aux deux civilisations de communiquer. Nous attendons toujours la venue d'éventuels habitants du cosmos, et nous ne remarquons même pas qu'une civilisation différente est apparue sur notre planète. Il y a cinquante ans, en 1928, dix ans avant de mourir dans une cave de la Loubianka, Nicolas Boukharine proclamait : « *Nous sommes en train de créer une civilisation qui sera à la civilisation capitaliste ce que la* Symphonie héroïque *de Beethoven est à la* Valse des chiens. »

On peut avoir, sur la civilisation soviétique, les points de vue les plus divers, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'elle existe. Cette civilisation possède une langue propre : la langue soviétique. Les hommes politiques, les intellectuels, ou simplement les touristes occidentaux qui visitent l'Union soviétique, se plaignent souvent de ne comprendre ni les Soviétiques ni leur politique. L'explication est simple : les Occidentaux croient qu'il leur suffit de connaître la langue russe pour comprendre les Soviétiques, alors qu'il leur faudrait comprendre la langue soviétique.

La langue soviétique commence à se former dès la révolution d'Octobre. Comme par hasard, tous les dirigeants étaient des journalistes, des professionnels du mot, dont ils connaissaient bien la force. « *Les gens* — écrivait Lénine à Inès Armand — *sont, pour la plupart... incapables de penser, ils ne savent qu'apprendre des mots...* » (48, 242).

Après la révolution d'Octobre, les citoyens de la République soviétique vont avoir un nombre sans cesse croissant de mots « à apprendre ». La langue devient une « langue-slogan ». Le slogan, cette formule concise, primitive dans sa forme comme dans son contenu, est en effet à la base de la langue soviétique. La particularité de cette formule est son caractère monosémantique, qui exclut toute variante. Ne laissant nulle place au doute, elle ne donne qu'une réponse d'une justesse toute scientifique. La langue devient alors totalitaire. Là encore, Lénine est à la base de cette transformation. L'un de ses compagnons de lutte raconte que, ayant parlé à Lénine de la nécessité de répondre à tel article de Kautski, le chef de la révolution lui avait rétorqué : « *Pourquoi faire ? Kautski nous répondra, et il faudra répondre à sa réponse. On n'en finira pas. Il suffit d'annoncer que Kautski est traître à la classe ouvrière, et tout deviendra clair pour tout le monde.* » Au commencement du monde était le Verbe. Au commencement de la langue soviétique, on trouve aussi le Verbe, mais le Verbe était mensonge.

(Lire la suite page 2.)

(*) Maître assistant d'histoire et de littérature soviétiques à Paris-IV. A quitté l'U.R.S.S. en 1969.

DU TROCADÉRO A CHAILLOT

Une colline inégalement inspirée

Sauf exception, sauf faveur princière — il est rare qu'elle dure. — les institutions culturelles françaises sont lieux de pauvreté. Un moment d'enthousiasme, la persévérance d'un homme (*le Monde* daté 8-9 juillet publiera un entretien avec Georges-Henri Rivière, co-fondateur du Musée de l'homme), la bonne volonté d'un ministre, alliés à la nécessité périodique d'émettre quelques flonflons, leur a permis, un jour, de naître. Heureuses sont celles qui ne deviennent pas orphelines aussitôt après avoir vu le jour (pauvres maisons de la culture !) ou ne déclinent pas après une brillante adolescence, au moment où leur âge mûr leur permettait de remplir leur mission.

Le palais de Chaillot est plein de ces histoires, de promesses non tenues ou d'espoirs déçus. Pavée et parfois repavée de bonnes intentions, cette grande baraque de foire universelle somnole, affamée, ouvrant de temps à autre un œil blasé sur son aînée la tour Eiffel, un œil agacé sur son neveu Beaubourg, et prêtant une oreille de jeune fille effarouchée aux rumeurs ministérielles qui, parfois, la concerne. Mais ces caprices d'une Marianne plus princière que républicaine ne dureront qu'un temps : après la vague Jack Lang, la vague Béjart pourrait se retirer à son tour, ne laissant qu'un petit surcroît d'amertume.

Jack Lang, ce fut le théâtre que l'on rénova à grands frais et qui tourne maintenant au ralenti. Béjart, c'est un peu de poudre aux yeux, sur les plâtres du Musée des monuments français. Il y a aussi la Cinémathèque française (*le Monde* du 28 avril), ses « trésors » et son musée inachevé. Il y a un musée naval qui, lui, poursuit sa course sans trop de scandale. Il y a, enfin, le Musée de l'*homme* : quand il pourrait être cette ouverture sur les autres cultures dont on a plus que jamais besoin, son état, son indigence, en font un symbole de l'étanchéité française.

Un symbole ? En vérité, tout le palais de Chaillot, cette gigantesque maison des cultures, en est un. On y lit les coups de prestige sans lendemain, les grands desseins sans moyens réels : à quoi sert de créer, de déplacer des musées, des théâtres, quand on ne parvient pas à faire vivre ceux qui existent déjà, quand on sait utopique le 1 % culturel — et il serait, d'ailleurs, encore insuffisant ? Certes, il y a l'Opéra — maison close autant que ses guichets, — il y a Beaubourg, ce courant d'air artistique. S'il fallait juger l'action des gouvernements depuis 1937, et avant, sur l'exemple de Chaillot, on pourrait parler ici de ministères de l'inculture, là, puisque le Musée de l'homme dépend des universités, de ministères de l'éducation la plus déplorable. On attend aujourd'hui la communication des décisions à prendre.

FREDERIC EDELMANN.

(Lire, pages 13 à 15, notre supplément « Art et Spectacles », consacré à Chaillot.)

Le Monde

idées

LANGUES

Centralisme et pédagogie

par HENRI REYNAUD (*)

LES dispositions annoncées par le secrétaire d'Etat à l'éducation en matière de langues vivantes ont provoqué une avalanche de réactions, d'interventions et de prises de position. Et pourtant il n'apparaît pas qu'une réponse ait été apportée à la question que tout le monde devrait s'accorder à reconnaître comme fondamentale : *pourquoi les langues vivantes* — après les langues mortes — sont-elles sacrifiées dans l'enseignement secondaire français ? Ne faut-il voir là que les intentions malveillantes d'un ministre plus soucieux d'associer son nom à un projet de réforme que du bien public ? Ou bien la main de redoutables valets du capitalisme fermement décidés à brader l'enseignement secondaire aux grands monopoles ? Laissons plutôt là ce type d'arguments. *Mais alors*, comment expliquer d'un côté cette émotion générale, de l'autre le dépérissement des langues vivantes ? En réalité, on assiste à l'aboutissement regrettable mais logique d'un mal bien français : le centralisme pédagogique.

Ainsi les matières prétendues secondaires — le terme en dit long sur les conceptions pédagogiques françaises ! — sont-elles sacrifiées les unes après les autres : après le grec, le latin ; après la philosophie, le français — dont on a estimé que l'étude en terminale était superflue ! — aujourd'hui les langues vivantes, avant de passer demain peut-être à l'histoire et à la géographie ? Quant à l'éducation musicale, au dessin et à l'instruction civique, mieux vaut ne pas en parler !

Dans un système éducatif qui *ignore le pluralisme de la formation* et qui érige les mathématiques en grec des temps modernes, il était inévitable qu'un jour ou l'autre on en arrive là.

En effet, les sections, chacun le sait, ne garantissent aucunement le pluralisme de la formation. Bien au contraire. Il n'y a pas une gamme de filières, A,B,C, *D,E, etc., entre lesquelles l'élève* a le choix. Il y a l'élite — les élèves de la section C, — et... le reste. L'orientation ne se fait pas en fonction des capacités et des goûts des élèves, elle se fait au vu des résultats en mathématiques. Neuf fois sur dix — si ce n'est plus, — un *élève de A n'est* pas un passionné de littérature, c'est quelqu'un qui n'a pas le niveau requis en mathématiques. Ce mode de sélection, les moda*lités d'accès à l'université, le sys*tème des classes préparatoires aux grandes écoles, font que le désir — légitime — des élèves est de *s'engager à tout prix dans* la section C, au pire dans la section D. A tout prix. C'est-à-dire au prix de toutes les disciplines autres que les *mathématiques* et la physique. Ainsi les langues vivantes sont-elles en train d'agoniser dans cet engrenage. *La* logique du système crée la logique du comportement. Elle est implacable.

Il n'est pas douteux que la proposition du ministre rencontrera un large assentiment auprès des parents d'élèves : leurs rejetons pourront ainsi plus aisément se consacrer aux matières « nobles » et réussir leur percée ! Et qui ne connaît des lycéens qui, bien que détestant les mathématiques et passionnés par les langues ou la littérature, s'engagent — et s'ennuient — *en C, parce que c'est* le seul moyen de parvenir ?

L'exemple allemand

La comparaison avec le système éducatif de la R.F.A. aide à mieux prendre conscience du centralisme envahissant de notre enseignement secondaire. Alors que le système scolaire français est doublement centralisé, le système scolaire allemand est doublement décentralisé : au niveau politique et au niveau pédagogique. Chacun sait que les Länder sont entièrement souverains en matière de politique et d'éducation. Mais ce que, par exemple, l'on sait moins, c'est que le pluralisme de la formation est réel, et non fictif comme dans l'enseignement français. Les élèves ont véritablement le choix entre plusieurs types de lycées, à dominante mathématiques et sciences naturelles, langues vivantes, langues *anciennes*, sciences sociales ou arts. Et la récente réforme du second cycle a encore contribué à accentuer ce pluralisme, les élèves ayant désormais la possibilité de se constituer, dans les limites de certaines dispositions, un programme à la carte. Le plus remarquable est qu'il n'existe nullement le clivage que nous connaissons entre nos sections. Pour la simple raison, peut-être, que les mathématiques n'écrasent pas l'enseignement secondaire allemand comme elles écrasent le nôtre.

Certes, tous les élèves sont tenus de conserver les mathématiques jusqu'à l'avant-dernière classe. *Mais il est parfaitement possible* de les abandonner ensuite, sans compromettre en rien son avenir. En effet, il n'existe aucune discipline universitaire pour l'étude de laquelle l'épreuve de mathématiques au baccalauréat constitue une exigence formelle, comme c'est le cas en France. On peut, par exemple, parfaitement étudier la médecine générale, dentaire ou vétérinaire avec un baccalauréat à dominante... musicale, sans avoir subi d'épreuve de mathématiques. Que l'on est loin du mode de sélection à l'entrée des U.E.R. de médecine en France ! Alors, vérité en deçà du Rhin, erreur au-delà ?

Voilà l'une des raisons essentielles pour lesquelles les matières dites d'éveil ne périclitent pas comme c'est le cas chez nous. En ce sens, il est incontestable que la culture classique tient une place beaucoup plus considérable en R.F.A. qu'en France. Sait-on par exemple qu'on ne peut devenir professeur de lycée dans des disciplines telles que l'allemand, le français, la religion ou l'histoire, si l'on n'a pas appris le latin ? Sait-on qu'il est impossible, sans latin, de se présenter au doctorat, voire à la maîtrise (Magister) de quelque discipline littéraire que ce soit, ainsi qu'au doctorat en droit ? Cela explique que l'enseignement du latin dans les lycées de la R.F.A. soit resté extraordinairement vivant. Pour une société dont il est de bon ton en France de considérer qu'elle est américanisée jusqu'à la moelle, *voilà qui n'est pas banal ! Surtout* si l'on songe à *l'orientation* qu'a prise notre enseignement secondaire !

Certes, au niveau du second cycle secondaire, tout le monde ne fait pas de latin, tout le monde ne fait pas de français, tout le monde ne fait pas de mathématiques, etc. Mais n'est-ce pas la condition, sinon la rançon, du pluralisme ?

Il n'est certes pas dans notre intention de porter aux nues un système éducatif qui connaît, lui aussi, ses problèmes. Mais cette brève comparaison devrait permettre aux Français de mieux cerner l'origine du mal qui affecte leur enseignement secondaire. En tout état de cause, il devrait être clair pour chacun qu'il est impossible d'isoler le problème des langues vivantes de l'ensemble des conceptions pédagogiques françaises, les deux choses étant organiquement liées. Mais saura-t-on, ici mieux qu'ailleurs, venir à bout du centralisme ?

(*) Ancien élève de l'E.N.S. de Saint-Cloud, agrégé de l'Université.

Halte au dénigrement

par DENIS GIRARD (*)

TOUS ceux qui, à différents niveaux de responsabilité, consacrent leur vie à l'enseignement des langues étrangères en France ne peuvent que se réjouir que la presse en général et *le Monde* en particulier s'intéressent aussi activement à leur discipline (1). Que les résultats ne soient pas parfaits, dans ce domaine comme dans bien d'autres, personne ne saurait le contester et c'est d'ailleurs le propre d'une spécialité qui a donné au cours des vingt dernières années de si évidentes preuves de sa vitalité que de tendre constamment vers des résultats encore meilleurs.

Ce qu'il est impossible de laisser dire et de laisser écrire à longueur d'articles, c'est que, dans notre pays, nous ne savons pas enseigner les langues étrangères, que « le rendement des heures d'enseignement des langues vivantes en France est faible, pour ne pas dire dérisoire », que notre *système éducatif « a fabriqué* par centaines de mille des bredouilleurs d'anglais » (2).

Pour endiguer la campagne de dénigrement que l'on observe en ce moment, il y a un certain nombre de vérités qu'on permettra à un praticien et à un théoricien de l'enseignement des langues de rappeler ici.

L'évaluation d'un rendement pédagogique est chose délicate, car elle se heurte toujours à un nombre de variables qu'il est difficile d'isoler : le professeur et sa formation, le type d'élèves, la méthode et les techniques employées, les conditions matérielles.

Si l'évaluation objective dans un pays est déjà délicate, que dire de cette prétendue évaluation comparative entre deux pays aux systèmes éducatifs entièrement différents ? Si une comparaison internationale devait être tentée, elle devrait tenir compte d'une donnée fondamentale qui est le statut de la langue nationale dans le monde. Une règle qui se vérifie souvent veut en effet que la motivation des élèves dans l'apprentissage des *langues étrangères est inversement* proportionnelle à la diffusion de la langue nationale hors des frontières. De ce point de vue, on peut dire que la France se situe plus près du Royaume-Uni ou des Etats-Unis que de la Suède.

La France à l'avant-garde

D'autre part, la comparaison avec d'autres pays doit aussi tenir compte de l'écart linguistique entre la langue nationale et telle ou *telle* langue étrangère. Bien que la notion de « difficulté » relative des diverses langues n'ait pas grand sens dans l'absolu, il est incontestable qu'une langue étrangère appartenant à la même famille (l'anglais pour un Allemand par exemple, ou l'espagnol ou l'italien pour un Français) ne pose pas les mêmes problèmes d'apprentissage qu'une langue dont le système linguistique est beaucoup plus éloigné de celui de la langue maternelle.

Il faut aussi savoir ce que l'on compare. Si on est ébloui par le français remarquable que parle une personnalité étrangère à la télévision, on oublie qu'on ne sait rien du passé linguistique de la personne en question.

Le plus choquant, certainement, dans le dénigrement systématique de notre enseignement des langues, est que l'on dénature à ce point ce qu'est la réalité de cet enseignement aujourd'hui.

Depuis le début du siècle, on peut dire que la France a toujours été à l'avant-garde de la pédagogie des langues vivantes. La « méthode directe » (qui avait le mérite de s'écarter délibérément de l'enseignement du latin et du grec) y a été appliquée avec plus de rigueur que dans aucun autre pays et a été, plus tard, enrichie par l'apport des méthodes actives. C'est en France aussi, avec les travaux de Saint-Cloud sur le français fondamental, que se sont faites les premières recherches linguistiques orientées vers l'amélioration de l'enseignement d'une langue vivante, la nôtre, le français comme langue étrangère. Les travaux d'organismes spécialisés comme le CREDIF (Centre de recherche et d'études pour la diffusion du français), et le BELC (Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation française à l'étranger sont de renommée mondiale et continuent d'influencer positivement l'enseignement du français et d'autres langues dans de très nombreux pays. La pédagogie audio-visuelle a vu le jour en France, et c'est en France qu'elle s'est le mieux épanouie. Nos méthodes audio-visuelles et audio-orales, qui caractérisent notre enseignement du premier cycle, sont utilisées directement ou en version adaptée dans divers pays d'Europe. Elles permettent à nos élèves d'apprendre, en quelques années, à s'exprimer convenablement dans une ou deux langues étrangères et de s'initier aux richesses culturelles dont elles sont porteuses. Cette véritable révolution de notre enseignement des langues a été possible grâce à un remarquable *effort d'équipement de nos éta*blissements en appareils et grâce surtout à la profonde remise en question consentie par nos professeurs. Cette puissante vague de renouvellement a ensuite atteint le second cycle.

Les résultats sont patents et peuvent être observés dans tous nos établissements. C'est faire injure à nos professeurs et à nos élèves que de laisser entendre que les Français sont incapables d'apprendre des langues étrangères et qu'on ne sait pas les leur enseigner.

Il y a enfin un fait important qu'il faut rappeler, c'est que les systèmes éducatifs de tous les pays industrialisés sont en crise. C'est une crise de croissance qui est due à la volonté légitime de faire bénéficier la totalité de la population, et non plus une petite élite, de l'enseignement secondaire. Cela se traduit en France par la mise en place du collège unique avec classes indifférenciées. Les difficultés de notre *enseignement des langues vivan*tes sont réelles, mais elles ne sont pas le privilège de notre seule discipline...

Une amélioration du rendement est possible si on veut bien *y mettre* les moyens. Parmi les mesures actuellement envisagées, il est intéressant de noter que l'on met en premier plan, à juste titre, un accroissement des horaires. Une langue vivante, tout comme la musique ou le sport, requiert une pratique quotidienne. L'effort d'équipement des classes doit être poursuivi et intensifié, de même que les échanges d'élèves et les séjours à l'étranger. La formation des maîtres, enfin, véritable clé de toute action pédagogique, doit s'efforcer de combler les écarts trop grands entre diverses catégories de professeurs plus ou moins spécialisés qui ont tous la lourde responsabilité des débuts de l'apprentissage. De telles mesures, n'en doutons pas, permettront à notre enseignement des langues vivantes d'atteindre sa pleine efficacité.

(*) Inspecteur général de l'instruction publique.

(1) Voir notamment les numéros datés des 15-16 avril, 24 avril, 3 mai, 10 mai et 18 mai 1979.

(2) Numéro du 3 mai.

LANGUE RUSSE ET LANGUE SOVIÉTIQUE

(Suite de la première page.)

La langue soviétique est, de nos jours, la seule langue au monde nationalisée par l'Etat. De tous les monopoles détenus par le pouvoir soviétique, le *plus* important est, sans conteste, le monopole du Mot. En Union soviétique, c'est le pouvoir qui donne aux mots leur définition, qui *leur* permet *ou* non d'exister. Le lexique est devenu une arme plus puissante que la bombe atomique.

La langue soviétique, *créée* pour être l'*instrument* de l'instance suprême, a pour fonction première d'imposer des idées : le Verbe se fait formule *magique*. La deuxième fonction en fait toute l'originalité. Le Verbe devient un masque : le système créé après la Révolution est un mélange de fiction que le Verbe nomme *réalité*, et de réalité que le Verbe rejette comme étant de la fiction. Dans un de ses récits, Babel parle de la « mystérieuse *droite courbe de Lénine » et, en* 1920, E. Zamiatine, le premier, mettait à nu la nature profonde de *la langue soviétique, dont la fonc*tion se réduit à *priver* le mot de tout sens. Le mot perd sa signification habituelle, immanente. Il n'est plus qu'une coquille vide que l'instance *suprême, à son gré,* selon ses besoins, remplit de contenu. Trente ans après Zamiatine, George Orwell formulera ce paradoxe de la langue soviétique, paradoxe de la droite courbe et de la courbe droite, qui fait de la famine l'abondance, de la guerre la paix, de l'esclavage la liberté.

La naissance d'une langue est un processus *long* et *complexe*. La langue soviétique, elle, est créée, fabriquée, consciemment, méthodiquement, suivant une « politique linguistique ». Le jeune linguiste Grigori Vinokur écrivait en 1923 : *« La politique linguistique n'est rien d'autre que l'intervention de la volonté dans la structure et le développement de la langue, une intervention qui se fonde sur une compréhension exacte, scientifique, du problème » (Lef, 1923, nº 3).*

Les grands principes de la langue soviétique ont été formulés par Lénine. La langue elle-même a été créée par le meilleur disciple de Lénine : Staline.

Staline comprenait mieux que quiconque la force du mot-formule magique, du mot-masque. Il devient le maître incontesté de ce jeu *sémantique qui sera un facteur essen*tiel dans sa lutte contre ses adversaires. Le combat de Staline sera *toujours présenté comme* la lutte du bon slogan contre les formules fausses, nuisibles, mauvaises, la lutte du Mot Vrai contre le Mensonge. *Et avant de posséder le droit* de vie et de mort sur les citoyens soviétiques, il fut le maître du lexique politique, puis du lexique tout court.

On disait de Hitler : *« le Führer pense pour nous »*. De Staline, on disait aussi : *« le Guide* (Voja) *pense pour nous » ;* mais, on pourrait *ajouter : « il pense pour nous puisqu'il parle pour nous ».*

Où le mot devient sentence

Le mot se fait marque d'infamie, il devient sentence aussitôt exécutée. Le mot-sentence pouvait prendre *diverses formes* : politiques — « ci-devant, saboteur, déviationniste (de droite ou de gauche), social-démocrate » — ou absolument anodines — « mendeliste-morganiste, généticien ». L'essentiel était, en tout cas, que Staline remplissait le mot d'un contenu criminel, le transformait en accusation. Dostoïevski disait : *« Si Dieu n'existe pas, tout est permis. »* Aujourd'hui on peut dire : *« Lorsqu'on détient le monopole du mot, tout est permis. »*

En 1950, alors que l'Union soviétique, après une guerre qui lui avait coûté plus de vingt millions de morts, commençait seulement à reprendre ses esprits, alors que des centaines de villes étaient en ruine et que la famine régnait dans les villes et les campagnes, Staline se lança dans la linguistique. Une *nouvelle* folie s'empara du pays. Des académiciens aux kolkhoziens, tout le monde se consacrait à la linguistique. Pourtant, cette folie avait un sens. Pour Staline, la langue *soviétique* avait atteint un niveau qui devait permettre, en utilisant les travaux de I. Pavlov sur les *réflexes* conditionnés, de provoquer, chez les Soviétiques, une réaction à des signaux *précis*. Les signaux en question étaient des slogans, des mots.

Par bonheur, la langue soviétique n'a pas encore entièrement remplacé la langue russe. Mais elle existe, et les dictionnaires et les manuels favorisent son expansion. Dans le monde entier, le jargon journalistique se compose essentiellement de clichés. Mais en Union soviétique, les *dictionnaires*, les livres d'étude sont *basés* sur la langue utilisée par les *journaux*. Et la *langue soviétique* — langue de mass media — est présentée comme une langue littéraire, comme la langue de l'homme cultivé, et est placée bien plus haut que la *langue* parlée, ordinaire, vulgaire. Codifiée, autoritaire, la langue soviétique domine les autres formes de langage, elle ne les laisse plus exister.

Alexandre Iachine, dans son récit *les Leviers* (1956), a peut-être montré de la meilleure façon combien la *langue soviétique menaçait de l'em*porter. Quelques kolkhoziens, membres du parti, attendent une de leurs camarades pour commencer leur réunion de cellule. Ils parlent et leur conversation est *humaine*, ils parlent russe. Mais, lorsque tous sont réunis, le secrétaire se met au bureau et ouvre la séance. Et c'est *comme si on éteignait* brusquement la lumière : tous se mettent à parler en langue soviétique, tous cessent *d'être des humains pour devenir des leviers dans la machine du parti*. La réunion prend fin, la lumière se rallume : les *leviers* redeviennent des hommes et *retrouvent la langue* russe.

L'existence de deux langues parallèles, la nécessité de passer sans cesse de l'une à l'autre, la *conscience* que l'une — la *russe* — est plus belle, mais que l'autre — la langue soviétique — est plus utile, ne peuvent pas ne pas se refléter sur *la psychologie de l'homme soviéti*que, même lorsqu'il est conscient du problème. Au début, le Dr Jekyll ne devient Mr. Hyde que lorsqu'il avale son *diabolique élixir*. Mais bientôt ses métamorphoses ne dépendent plus de sa volonté. Et ce n'est qu'en se tuant lui-même que le Dr Jekyll pourra tuer le Mr. Hyde qui vit en lui. La langue soviétique n'intéresserait que quelques spécialistes de linguistique *si elle ne concernait* que la Russie. Mais la *particularité* de *la langue soviétique* est d'être devenue une langue universelle, l'espéranto de tous ceux qui espèrent, *qui croient en l'« avenir radieux »*. L'histoire de ces soixante dernières années a démontré que la « langue soviétique » était *un* élément inévitable et *nécessaire* de l'idéologie totalitaire. Le linguiste allemand Victor Klemperer publiait, en 1947, un livre étonnant : *Lingua Tertii Imperii*, journal d'un philologue qui montrait comment la langue nazie était née *et comment elle avait évincé l'alle*mand. On est frappé de voir à quel point la langue nazie et la langue soviétique ont *eu* un développement semblable. Dans les deux cas, les mécanismes de l'idéologie totalitaire ont fonctionné.

L'histoire a créé les terrifiantes conditions d'une expérience, dont la scientificité ne peut être réfutée par aucun savant. On prend un pays, on le coupe en deux. Trente ans auparavant, les habitants parlaient *tous la même langue. Aujourd'hui*, une partie parle toujours l'allemand, mais l'autre, à côté de l'allemand, a créé le SED-Deutsch, l'allemand du parti socialiste unifié. La célèbre boutade selon laquelle l'Angleterre et l'Amérique sont séparées par leur langue commune est devenue réalité : les Allemands de l'Ouest et de l'Est sont séparés par leur langue. Une langue qui les façonne différemment.

La langue soviétique ne se *dével*oppe pas uniquement dans les pays où l'on construit l'« avenir radieux ». Elle est parlée, écrite, reconnue par tous ceux qui travaillent *pour* cet avenir. Le pouvoir de la langue soviétique est terrifiant : elle a pu persuader l'Occident qu'il n'existait pas de camps en Union soviétique, et que le niveau de vie y était incroyablement élevé. Et quand je lis, aujourd'hui, que le « bilan » des pays socialistes est « globalement *positif* », *bien qu'il soit « négatif »*, dans les détails, je reconnais aisément ma bonne langue soviétique. Elle a *nom* dialectique, c'est la « droite courbe » de *Lénine* et Staline.

La puissance de la langue soviétique est prouvée par des centaines de livres, où des clercs occidentaux racontent comment leurs yeux se sont soudain dessillés, comment, après les procès de Moscou en 1937, la révolte hongroise en 1956, ou la *liquidation* du printemps de *Prague* en 1968, leur miroir leur a montré qu'ils étaient couverts de poils, que des *griffes* et des crocs leur avaient poussé, bref, qu'ils s'étaient métamorphosés en camarades Hyde.

Le système soviétique est une dictature de la langue ; pour le combattre, il faut, en premier lieu, détruire la langue de la dictature.

Le combat *pour* la liberté a commencé, en Union soviétique, par une révolte contre le monopole du mot. Tous *les vrais écrivains, de Solje*nitsyne à Erofeev, ont, chacun à sa façon — ce qui, en soi est déjà *un* sacrilège, — fait exploser la langue soviétique. Et c'est *cela* qui nous permet d'espérer.

MICHEL HELLER.

★ Le texte que nous publions est extrait d'un livre à paraître aux éditions « l'Age d'homme » d'après le colloque « Culture et pouvoir communiste » (« le Monde » du 9 juin).

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

...rement

notre enseignement du premier cycle, sont utilisées directement ou en version adaptée dans divers pays d'Europe. Elles permettent à nos élèves d'apprendre, en quelques années, à s'exprimer convenablement dans une ou deux langues étrangères et de s'initier aux richesses culturelles dont elles sont porteuses. Cette véritable révolution de notre enseignement des langues a été possible grâce à un remarquable effort d'équipement de nos établissements en appareils et grâce surtout à la profonde remise en question consentie par nos professeurs. Cette puissante vague de renouvellement a ensuite atteint le second cycle.

Les résultats sont patents et peuvent être observés dans tous nos établissements. C'est faire injure à nos professeurs et à nos élèves que de laisser entendre que les Français sont incapables d'apprendre des langues étrangères et qu'on ne sait pas les leur enseigner.

Il y a enfin un fait important qu'il faut rappeler, c'est que les systèmes éducatifs de tous les pays industrialisés sont en crise. C'est une crise de croissance qui est due à la volonté légitime de faire bénéficier la totalité de la population, et non plus une petite élite, de l'enseignement secondaire. Cela se traduit en France par la mise en place du collège unique avec classes indifférenciées. Les difficultés de notre enseignement des langues vivantes sont réelles, mais elles ne sont pas le privilège de notre seule discipline...

Une amélioration du rendement est possible si on veut bien y mettre les moyens. Parmi les mesures actuellement envisagées, il est intéressant de noter que l'on met en premier plan, à juste titre, un accroissement des horaires. Une langue vivante [illegible] comme la musique ou le sport requiert une pratique quotidienne. L'effort d'équipement des classes doit être poursuivi et intensifié de même que les échanges d'élèves et les séjours à l'étranger. La formation des maîtres, enfin, véritable clé de toute [illegible] pédagogique, doit s'efforcer de combler les écarts trop [illegible] entre diverses catégories de professeurs plus ou moins spécia[illegible] qui ont tous la lourde responsabilité des débuts de l'apprentissage. De telles mesures, n'en doutons pas, permettront à notre enseignement des langues vivantes d'atteindre sa pleine efficacité.

(1) Voir notamment [illegible] datés des 15-16 avril, [illegible] 18 mai et 13 mai 1979.
(2) Numéro du [illegible]

...IQUE

on le coupe en deux. [illegible] auparavant, les habitants [illegible] tous la même langue. [illegible] une partie parle toujours [illegible] mais l'autre, à côté [illegible] a créé le SED-Deutsch [illegible] du parti socialiste [illegible] bre boutade selon [illegible] terre et l'Amérique sont séparés par leur langue commune est devenue réalité : les Allemands de l'Ouest et de l'Est sont séparés par leur langue. Une langue qui [illegible] façonne différemment.

La langue soviétique ne se développe pas uniquement [illegible] où l'on construit [illegible] Elle est parlée, écrite [illegible] tous ceux qui [illegible] avenir. Le [illegible] soviétique est [illegible] persuader l'Occident [illegible] pas de camps en [illegible] et que le [illegible] incroyablement [illegible] lui, aujourd'hui, que [illegible] pays socialistes est [illegible] positif », bien [illegible] dans les détails [illegible] ment ma bonne [illegible] Elle a nom [illegible] « droite course » [illegible] line.

La puissance [illegible] tique est [illegible] [illegible]

— MICHEL HELLER.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

PAR 255 VOIX CONTRE 222

Le Bundestag a aboli la prescription pour tous les crimes

De notre correspondant

Bonn. — La grande controverse sur les crimes nazis, qui s'est étendue sur plus d'un quart de siècle, a pris fin le 3 juillet au soir au Bundestag. A deux reprises déjà, le Parlement fédéral s'était vu contraint de prolonger le délai de prescription pour les meurtres commis dans le système national-socialiste. Lorsque, en 1969, les députés, allant à l'encontre des traditions de la justice allemande, portèrent la prescription à trente ans, ils crurent le problème résolu. Ce nouveau délai devant expirer à la fin de l'année, le Bundestag a été conduit à se pencher une fois de plus sur la question. Aussi une majorité de représentants du peuple s'est-elle prononcée cette fois-ci pour une solution définitive en abolissant la prescription pour tous les meurtres, quelle que soit leur nature.

Le projet en ce sens présenté par un grand nombre de membres du S.P.D., appuyés par une trentaine de chrétiens-démocrates, a été voté à l'issue d'une journée de débat par 255 voix contre 222. Cette majorité relativement restreinte n'était pas inattendue. Le scrutin aboutit, toutefois, sinon à « noyer le poisson », du moins à plonger les controverses morales dans la confusion. Pour empêcher que certains responsables nazis encore inconnus à ce jour puissent échapper à la justice, le projet adopté par le Bundestag élimine en effet la prescription pour le crime en général.

C'est d'ailleurs ce qui a suscité de très vives résistance de la part de beaucoup de parlementaires, qui voient dans cette démarche un recul regrettable, puisque, depuis cent cinquante ans déjà, la loi allemande prévoyait qu'on ne poursuivrait pas sans limite le responsable d'un meurtre. Autrement dit, la solution maintenant adoptée ne prend pas essentiellement en considération l'énormité et l'horreur des crimes du national-socialisme, elle atténuerait plutôt cette considération. Le texte voté part du principe que tout meurtre en soi est assez abominable pour qu'on n'établisse pas de distinction entre les crimes commis au nom du nazisme et les crimes « ordinaires ».

Une telle appréciation a été vigoureusement critiquée par un petit groupe de parlementaires conduit par l'ancien ministre libéral de l'intérieur, M. Maihöfer. Celui-ci a soutenu avec force qu'il importe, au contraire, de maintenir une hiérarchie entre les crimes personnels et les atrocités du régime nazi. Aussi a-t-il proposé une solution différenciée qui maintiendrait la prescription pour les crimes de droit commun et qui l'abolirait seulement pour les actes commis dans le cadre du régime national-socialiste. Cette solution, apparemment logique, aurait pu satisfaire aussi tous ceux qui, pour des raisons humanitaires, ont du mal à admettre qu'un criminel puisse être appelé à rendre des comptes jusqu'au dernier jour de sa vie. Le projet de M. Maihöfer a cependant eu très peu de succès. Il n'a recueilli que 21 voix contre 480. Rien n'illustre mieux à quel point les émotions ont joué dans cette affaire une part bien plus grande que les considérations rationnelles.

Au surplus, le siège de la plupart des parlementaires était déjà fait. Pendant une grande partie de la discussion, la salle de séance était aux trois quarts vide ainsi que le banc du gouvernement. La discipline de parti avait été suspendue afin que chaque représentant du peuple pût n'obéir qu'à sa conscience. Encore les ministres, à l'exception de celui de la justice, et de façon générale, tous les grands ténors, ont-ils fait preuve de beaucoup de modestie ou de prudence en abandonnant en cette occasion la tribune à leur doublure.

Les spécialistes du droit, qui ne font pas défaut au Bundestag, ont ainsi échangé longuement des arguments juridiques plus ou moins confus pour justifier des attitudes décidées à l'avance. Seuls une dizaine d'anciens déportés, vêtus du pyjama rayé, ont apporté un peu d'animation, en interrompant de façon brutale, dans les tribunes du public, le plaidoyer d'un représentant de la C.D.U. qui était partisan du maintien de la prescription.

De façon générale, les avocats de cette cause ont rappelé que les procès contre les criminels nazis deviennent de plus en plus difficiles, les témoins qui ne sont pas déjà morts n'ayant plus de souvenirs précis. Ainsi aboutirait-on, comme ce fut le cas il y a quelques semaines, au procès des surveillants du camp de Maïdanek, à des acquittements que le public comprend très mal.

Si la plupart des participants au débat ont jeté un coup d'œil au-delà des frontières, il semble que la crainte de choquer l'étranger s'atténue. De même, la vague d'émotion qui avait été soulevée par le film *Holocauste* est également sur le déclin. Les partisans du maintien de la prescription ont laissé souvent l'impression que leur désir véritable est surtout d'en finir avec les conséquences du nazisme.

De l'autre côté, les abolitionnistes ont invoqué le fait que si un seul criminel nazi pouvait, grâce à la prescription, réapparaître sur la scène sans rien avoir à craindre, la situation ainsi créée serait tout à fait intolérable. C'était là, pour eux, une façon de répondre à ceux qui, tenant compte du nombre infime de criminels appréhendés durant les dix dernières années, en tirent argument pour soutenir que la probabilité de découvrir beaucoup de « nazis inconnus » durant les années à venir serait tout à fait négligeable.

JEAN WETZ.

La portée d'un vote

(Suite de la première page.)

Maintenant que la décision est acquise, essayons de répondre à une question en apparence fort simple : qu'aurait-il fallu dire si la majorité des députés de Bonn avait décidé de maintenir la prescription au 1er janvier 1980 (ce qui, autre malentendu, n'aurait arrêté aucune poursuite en cours, mais simplement empêché l'ouverture de nouvelles procédures) ?

La réponse concerne au moins la France et l'Union soviétique autant que la République fédérale. La France : qu'il est donc peu glorieux d'exiger des Allemands la non-prescription quand on est citoyen d'un pays qui, pour les crimes commis en son nom, a régulièrement recours à l'amnistie, c'est-à-dire non seulement à la non-punition, mais à l'oubli obligatoire !

Laissons l'Indochine et Madagascar. Prenons simplement l'Algérie : les représailles aveugles, les exécutions clandestines sans jugement, la torture, leurs responsables et auteurs directs ne peuvent plus être nommés. Depuis le décret d'amnistie du 22 mars 1962 concernant les « *infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne* », et surtout depuis la loi de juillet 1968 « *destinée à effacer complètement et définitivement non seulement les condamnations prononcées, mais aussi les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie* ». Il est vrai que la loi excluait tout de même une catégorie de coupables : les objecteurs de conscience ! Non, il n'y a pas eu d'Auschwitz français. Mais, des Tulle français, il y en a eu outre-mer. Le crime des pendaisons de Tulle n'est plus prescriptible. Les représailles en Algérie sont amnistiées.

∴

Qu'elle aurait été grande, l'indignation de l'U.R.S.S. si le Bundestag avait voté en sens inverse ! Pourtant, en Allemagne, les structures politiques qui ont permis l'horreur ont disparu. En U.R.S.S. elles subsistent, et personne n'a l'air de se demander, en France et ailleurs, ce que faisaient, du temps des déportations et des exterminations les plus massives, les « anciens » encore présents aujourd'hui aux divers échelons du pouvoir. Le problème de la prescription ne joue pas puisque le rapport Khrouchtchev n'a entraîné aucune conséquence pénale, aucune enquête publique sur les responsabilités et les responsables.

En République fédérale, les partisans de la prescription pouvaient utiliser cette situation comme argument. Il y avait aussi un sentiment de lassitude : jusqu'à quand, jusqu'à quelle génération fallait-il se préoccuper sans cesse du passé et se le voir rappelé par des procès ? Ne suffisait-il pas d'avoir constamment assumé la charge matérielle et morale résultant de ce passé, depuis le traité de réparation avec Israël, signé par Adenauer en 1952, jusqu'à l'agenouillement de Willy Brandt à Varsovie ? Et un sentiment d'inutilité : une fois les nouvelles procédures ouvertes, de longues enquêtes en perspective, d'interminables procès faits à des vieillards, avec des preuves difficiles à apporter quarante ans après le crime, dès lors qu'on maintient les principes traditionnels du droit faisant bénéficier l'accusé du doute.

Alors pourquoi le vote d'abolition ? Et quelle est sa signification dans la situation allemande d'aujourd'hui ? La pression morale du monde extérieur a joué — mais elle a joué aussi en sens inverse, car l'irritation est réelle de se voir les seuls à se trouver en quelque sorte sous surveillance morale perpétuelle. *Holocauste* a pesé sur le débat et la découverte, par des centaines de milliers de jeunes jusqu'alors peu marqués par une présentation trop sagement pédagogique de l'horreur, de ce que le nazisme avait vraiment été. Et plus encore une considération très simple : laisser des crimes impunis n'aurait pas été trop grave si le risque n'avait pas existé de voir, après le 1er janvier 1980, d'anciens criminels se révéler et se glorifier de leurs actes.

Or une telle glorification est assurément moins invraisemblable dans l'Allemagne de 1979 que dans celle de 1969 ! Tout un ensemble de faits peu reluisants montrent qu'il faut surtout continuer à évoquer le pire passé pour qu'il ne soit pas justifié, transfiguré non seulement par des excités ayant le goût des bottes et la passion de l'antisémitisme, mais par tel historien de renom publiant une scandaleuse histoire d'Allemagne chez un éditeur réputé d'outre-Rhin. (Il est vrai que le seul défenseur qu'il ait trouvé dans la presse non extrémiste, y compris la plus conservatrice, *c'est le Figaro-Magazine...*)

Le vote du 3 juillet n'est pas en contradiction avec un certain glissement vers une attitude de révolte auto-satisfaite contre l'évocation culpabilisante du passé. Au contraire : il s'explique en grande partie comme une réaction contre ce glissement. Et quand demain Franz-Josef Strauss mènera contre Helmut Schmidt et la coalition socialiste-libérale une campagne tonitruante et démagogique qui ne fera assurément pas appel seulement aux sentiments les plus nobles ni aux considérations rétrospectives les plus moralisatrices, il faudra se souvenir, chez nous, du vote courageux contre la prescription, vote acquis grâce à l'appoint fourni par un nombre non négligeable de députés chrétiens-démocrates.

ALFRED GROSSER.

Les principaux criminels nazis qui n'ont pas été jugés en Allemagne

Plus de six mille criminels de guerre nazis ont été condamnés par des tribunaux ouest-allemands depuis le retour à la souveraineté de l'Allemagne fédérale. Quarante-cinq autres, qui n'auraient, de toute façon, pas bénéficié de l'amnistie, dont l'application était suspendue dès l'ouverture d'une instruction, font actuellement l'objet de poursuites. Voici, selon Me Serge Klarsfeld, les principaux criminels nazis dont on attend encore le jugement en République fédérale allemande.

On peut citer en Allemagne les cas de Horst Wagner, dont le rôle consistait à aplanir les obstacles diplomatiques qui s'élevaient devant l'action de la Gestapo pour déporter les juifs de telle ou telle nationalité, et celui de l'ancien sous-secrétaire d'Etat aux transports, Albert Ganzenmuller, qui a livré à la Gestapo des centaines de trains de déportation de juifs en Europe.

Il y a aussi et surtout, en ce qui concerne la France, le cas des principaux responsables impunis de l'appareil policier nazi. Parmi eux, trois cas qui devraient être jugés à partir du mois d'octobre à Cologne (le président de la cinquième chambre du tribunal de Cologne décidera entre le 15 et le 20 juillet de l'ouverture de ce procès et de sa date). Il s'agit de Kurt Lischka, ancien responsable « numéro un » de la Gestapo en France de novembre 1940 à novembre 1943 et chef de la police nazie de la région parisienne ; de Herbert Hagen, qui fut le conseiller du général Oberg, chef des SS et de la police allemande en France, et de Ernst Heinrichsohn, adjoint du chef de la section antijuive de la Gestapo en France. Tous trois seraient jugés pour leur rôle dans la déportation des juifs de France.

Dans un deuxième temps, pourraient être jugés certains des responsables régionaux de la police nazie, tel Hans Dietrich Ernst, chef de la police nazie d'Angers et de huit départements, quatre fois condamné à mort par contumace en France ; Fritz Mertsche, chef de la police nazie d'Orléans et de quatre départements, deux fois condamné à mort par contumace ; Karl Müller, chef de la Gestapo de Toulouse, également condamné à mort par contumace.

La plupart des principaux criminels nazis se trouvent en Allemagne, mais certains sont dans d'autres pays, et la République fédérale pourra continuer à réclamer leur extradition, ce qui a une valeur symbolique. Parmi eux, citons le docteur Josef Mengele, qui serait réfugié au Paraguay ; le colonel SS Walter Rauff, qui est à Santiago-du-Chili et qui fut en 1941 le responsable des chambres à gaz ambulantes qui ont opéré en Union soviétique, et Aloïs Brunner, un des lieutenants les plus « efficaces » d'Eichmann, qui a sévi en Autriche, en Grèce et en France, et qui se trouverait dans un pays arabe.

« JE SUIS AUSSI SATISFAIT QUE SOULAGÉ », déclare le ministre israélien de la justice

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Les Israéliens ont accueilli la décision du Bundestag avec une profonde satisfaction. Depuis des mois, le débat sur la prescription des crimes nazis occupait une large place dans la presse israélienne et avait fait l'objet de multiples démarches auprès des dirigeants ouest-allemands, ainsi qu'auprès de nombreuses personnalités dans le monde entier. Mardi soir, le ministre israélien de la justice, M. Shmuel Tamir, a déclaré : « *Je suis aussi satisfait que soulagé. Ce vote était inévitable. Comment imaginer que les crimes les plus odieux de l'histoire puissent bénéficier de la prescription ?* »

Le chef de l'opposition, M. Shimon Pérès, a envoyé des télégrammes à M. Willy Brandt et au président du groupe socialiste au Bundestag.

Le vote du Parlement ouest-allemand devrait éviter que ne s'enveniment davantage les relations entre Jérusalem et Bonn. Récemment, la politique ouest-allemande, jugée de plus en plus « pro-arabe », avait été vivement critiquée en Israël. — F. C.

ESPAGNE

Attentat contre un député du parti gouvernemental

Madrid (*A.F.P.*). — L'Espagne a connu mardi 3 juillet une nouvelle journée agitée, marquée par l'attentat contre M. Cisneros, un député du parti gouvernemental, à Madrid, des affrontements au Pays basque, et les nouvelles menaces de l'ETA politico-militaire contre les centres touristiques.

M. Adolfo Suarez, qui devait célébrer mardi son troisième anniversaire comme chef du gouvernement, a reçu le président du conseil général basque, M. Carlos Garaicoechea, afin d'évoquer le projet de statut d'autonomie basque qui va être étudié par la Commission Constitutionnelle. A la fin de cet entretien, M. Garaicoechea ne cachait pas sa satisfaction, affirmant que « *la négociation était ouverte* ».

Mais quelques heures plus tard, M. Suarez, bientôt rejoint par plusieurs ministres, se rendait au chevet de M. Gabriel Cisneros, grièvement blessé par deux inconnus. M. Cisneros est membre de la commission chargée de la première lecture du projet de statut d'autonomie basque.

Il a été attaqué alors qu'il sortait de son domicile madrilène. Il a été transporté immédiatement à la résidence sanitaire Francisco-Franco dans un état grave, ayant reçu plusieurs balles dans la poitrine. M. Cisneros est député de l'U.C.D. pour Soria. C'est dans la prison de cette ville que se trouvent détenus les militants de l'organisations séparatiste basque ETA.

La tension au Pays basque

Au Pays basque, à trois jours des fêtes de la San-Firmin de Pampelune, la situation reste très tendue. Des affrontements ont à nouveau eu lieu mardi soir à Saint-Sébastien et Renteria (à 15 kilomètres de la frontière française). Les manifestants ont dressé des barrages, coupant pendant plusieurs heures la nationale entre Madrid et la frontière. Dans l'après-midi de mardi, une bombe de forte puissance a fait explosion dans les bureaux de Citroën, à Bilbao, ne faisant pas de victime, mais causant d'importants dégâts.

Enfin, l'ETA politico-militaire a annoncé que de nouvelles bombes feraient explosion mercredi dans les centres touristiques. Les parlementaires de Malaga ont lancé un appel à la population lui demandant de collaborer étroitement avec les forces de l'ordre, mais de ne pas confondre « *les groupes terroristes de l'ETA avec le noble peuple basque* ». D'autre part, les représentants des principales municipalités de la Costa del Sol ont décidé d'organiser une manifestation samedi à Malaga pour protester contre la vague d'attentats et apporter leur appui à la police nationale.

Tous ces événements ont des répercussions sensibles sur le tourisme au Pays basque, pratiquement déserté, et dans les zones de tourisme de masse, alors que les stations en vogue connaissent une affluence semblable à celle de l'année dernière.

FORTES HAUSSES DES PRIX DES CARBURANTS ET DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Tous les produits à base de pétrole ont augmenté en Espagne le 3 juillet. Les carburants automobiles, qui n'avaient pas été relevés depuis deux ans, subissent une hausse de 55 centimes qui porte le prix du super à 3,20 F. Le fuel domestique, le gazole, le butane, le kérosène, les huiles minérales augmentent aussi. A 1 F le litre, le gazole agricole est relevé de 58 %.

D'autre part, plusieurs décrets ont été publiés le 3 juillet, autorisant des hausses immédiates des tarifs des communications téléphoniques (8 %), des chemins de fer (15 % pour les marchandises, 8 à 15 % pour les voyageurs), de l'électricité (20 %), des lignes aériennes intérieures (19,3 % en moyenne) et des transports maritimes desservant les îles et les possessions espagnoles sur la côte africaine (20 %). Ces augmentations pourraient accroître de 2 % le taux d'inflation en 1979, estime le vice-président du gouvernement chargé des affaires économiques, M. Abril Martorell. En 1978, le rythme de l'inflation avait été de 16,5 %. Les autorités espéraient le ramener à 13 % en 1979. — (A.F.P., U.P.I.)

● *Une nouvelle bombe* a explosé dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 juillet à Bilbao, dans les locaux d'un concessionnaire de Citroën. Mardi soir, les bureaux de la représentation de Citroën à Bilbao avaient été incendiés à la suite de l'explosion d'une première bombe. Aucun des deux attentats n'a fait de victimes. Ils n'ont pas encore été revendiqués. — (*A.F.P.*)

● *Le gouvernement français* est intervenu auprès des autorités espagnoles pour leur faire part de sa préoccupation quant à la sécurité des Français en vacances en Espagne, a déclaré mardi 3 juillet le ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, dans une interview à TF 1. « *J'ai demandé que toutes les mesures soient prises pour assurer la sécurité des Français en vacances en Espagne. L'assurance m'a été donnée que ces mesures seraient prises, et il est évident que c'est une situation qui est de la responsabilité des autorités espagnoles.* »

● *Une jeune Française* figure parmi les victimes de l'incendie, lundi 2 juillet, de l'hôtel El Paso, à Palma-de-Majorque. Selon les autorités espagnoles, il s'agit de Florence-Bernadette Railliet. La jeune fille s'est tuée en sautant de la fenêtre de sa chambre, au sixième étage. La victime est originaire de Reims. — (*A.F.P.*)

Bibliographie

LES SOUVENIRS D'ANDRÉ JACQUELIN

Un homme se souvient... Correspondant de guerre, André Jacquelin a « couvert » la guerre du Rif en 1925 pour *le Matin*. Puis il est allé en Chine en Ethiopie où il a assisté à la prise d'Addis-Abeba par les troupes italiennes. En septembre 1936, il part pour l'Espagne pour le compte de *Paris-Soir*. Pendant plus d'un an, il fait la navette entre Perpignan et Barcelone et décide alors d'aller de « l'autre côté », dans l'Espagne de Franco. Son appareil est abattu, il est fait prisonnier. Transféré à Salamanque, il passe vingt-sept jours dans une cellule du quartier des condamnés à mort.

Après les grandes manœuvres ibériques, la seconde guerre mondiale. Le 11 novembre 1943, André Jacquelin est à Oyonnax aux côtés des maquisards du colonel Romans-Petit. Pour la première fois, en pleine occupation, les combattants de l'ombre défilent au grand jour dans cette petite cité de l'Ain devant une population stupéfaite et enthousiaste. Le journaliste, ami de Louis Delaprée raconte cet exploit dans le journal clandestin *Bir-Hakeim* de Bourg-en-Bresse. Mais au soir de sa vie, c'est vers l'Espagne de la guerre civile que Jacquelin se retourne avec nostalgie, avec émotion et aussi avec espoir. Retraçant l'épopée des brigades internationales sur le front de l'Ebre ou contant ses propres nuits d'angoisse à Salamanque, sa méditation s'achève sur un cri d'espérance face à la nouvelle Espagne des libertés retrouvés. — M. N.

★ *Espagne, la liberté retrouvée*, d'André Jacquelin, Ed. Lettres du monde, 273 p., 50 F.

EUROPE

Grande-Bretagne

Le Syndicat des mineurs réclame une forte augmentation des salaires

De notre correspondant

Londres. — Le Syndicat des mineurs (NUM) a décidé, mardi 3 juillet, à l'unanimité, de demander une augmentation massive des salaires, allant jusqu'à 65 % pour les mineurs de fond, dont la paie s'établirait ainsi entre 140 et 200 livres par semaine. La décision, prise à Jersey par le congrès annuel du NUM — qui représente deux cent cinquante mille mineurs, — est incontestablement un succès pour la gauche du syndicat, et notamment pour son leader, M. Arthur Scargill. Celui-ci insiste pour que l'augmentation demandée soit accordée à partir du 1er novembre prochain et non en mars 1980, comme il était prévu.

Dans un discours particulièrement vigoureux, M. Scargill a mis en garde ses collègues plus modérés de l'exécutif du syndicat en leur demandant de ne pas ignorer l'attitude unanime des délégués ou de retarder les nouvelles revendications salariales. Sinon, a-t-il ajouté, il faut s'attendre à une révolte de la base qui se traduirait par des grèves sauvages avec de graves conséquences pour l'économie du pays. En rappelant que le président des charbonnages avait reçu dernièrement une augmentation de 80 livres par semaine, ainsi que des avantages fiscaux importants, il a dit que les mineurs devaient également bénéficier d'une augmentation du même ordre, en ajoutant que, récemment, l'armée, la police, les médecins, les dentistes, ainsi que les hauts fonctionnaires avaient bénéficié de hausses de salaire substantielles. M. Scargill a obtenu également un autre succès en se faisant élire comme représentant du NUM au sein du conseil général de la confédération intersyndicale du TUC.

La droite du NUM, dirigée par M. Gormley, son président, qui a renoncé à partir en retraite pour s'opposer à M. Scargill, n'a pas dit son dernier mot. M. Gormley, qui affirme contrôler quinze des vingt-cinq membres de l'exécutif du NUM, a déjà indiqué que cet organisme ne prendrait pas de décision avant la fin de l'été et il a laissé entendre que le syndicat pourrait finalement accepter un règlement de salaire inférieur à celui demandé par M. Scargill, bien que celui-ci puisse compter sur l'appui des mineurs du Yorkshire, particulièrement militants.

Une épreuve de force ?

La décision des mineurs accroît la menace d'une épreuve de force entre le gouvernement et les syndicats. Il est évident que le gouvernement recommandera aux charbonnages nationalisés de résister à des revendications salariales représentant une « addition » supplémentaire de 700 millions de livres par an, et qui se traduirait par une augmentation de 7 livres par tonne de charbon. Le danger d'une grève générale des mineurs, ou même seulement de mouvements sporadiques de grève sauvage ne peut être sous-estimé : en 1974, la grève des mineurs avait été à l'origine de la chute du gouvernement conservateur de M. Heath. D'autre part, en insistant pour que leurs revendications soient satisfaites en novembre prochain et non en mars 1980, les mineurs prennent la tête du mouvement revendicatif et encouragent les revendications d'autres grands syndicats, notamment celui des cheminots, dont le président a déjà indiqué qu'il s'alignerait sur les demandes des mineurs.

Dans l'immédiat, cependant les milieux officiels affichent un relatif optimisme en rappelant que, plusieurs fois dans le passé, les fortes paroles prononcées au congrès n'avaient pas été suivies d'effet. Néanmoins, ils admettent que la crise de l'énergie, dans la mesure où elle a accru l'importance du charbon dans la vie économique, renforce la position des mineurs.

HENRI PIERRE.

● *Mme Thatcher en U.R.S.S.* — Mme Thatcher a accepté une invitation de M. Kossyguine à se rendre en Union soviétique en visite officielle, indique mercredi 4 juillet à Londres une source gouvernementale. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

Les avocats (membres du P.C.F.) de Me Danisz adressent une lettre ouverte à l'ambassadeur en France

La conférence des bâtonniers de France et l'ensemble des syndicats d'avocats et des mouvements de juristes français organisent, ce mercredi 4 juillet à 20 h. 30, 18, rue de Varenne à Paris, une réunion publique de soutien à Me Danisz, radié le 14 juin du barreau de Prague. Cette mesure empêchera notamment Me Danisz de défendre les dix militants tchécoslovaques des droits de l'homme qui doivent être prochainement jugés pour « subversion » (« le Monde » du 4 juillet).

A la veille de cette réunion, les quatre avocats communistes français de Me Danisz ont publié une lettre ouverte adressée à l'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Paris.

Après avoir rappelé que le visa qu'ils avaient demandé pour aller défendre leur client leur avait été refusé, Mes Andreu, Kenig, Michel et Rappaport poursuivent :

« Vous avez cru devoir justifier votre position par un communiqué que nous ne pouvons laisser sans réponse. Vous affirmez que « le système légal et la procédure » pénale en vigueur en Tchécoslovaquie comportent des garanties suffisantes pour la défense » des inculpés devant les tribunaux, qui sont indépendants ». *Certes, les textes contiennent des dispositions à cet égard, mais qu'en est-il dans la réalité ? Notre confrère vient d'être exclu du barreau pour trois ans, alors qu'il assurait la défense de citoyens tchécoslovaques poursuivis pour délit d'opinion et qu'il était le seul avocat à le faire.*

» (...) Comment pourrions-nous considérer cette sanction autrement que comme un interdit professionnel lorsque nous constatons qu'elle est motivée par un incident mineur ayant opposé dans un café Me Danisz à un policier, et ce en 1975 ? Les poursuites n'ont d'ailleurs été engagées que trois années plus tard, après que Josef Danisz eut assuré la défense dans plusieurs procès d'opinion. Il nous est difficile de ne voir là qu'une simple coïncidence. Il y a certes des textes, mais il n'y a actuellement plus d'avocats pour les faire valoir. Vous nous reprochez ensuite d'ignorer le principe du droit international permettant à chaque Etat d'accorder ou de refuser l'entrée de son territoire à un étranger. Croyez-vous vraiment qu'il soit possible de s'abriter derrière ce principe pour justifier le refus de visa opposé à des avocats appelés à participer à une défense ?

» Ce faisant, n'avez-vous pas perdu de vue un des acquis démocratiques — de valeur universelle — de l'Histoire récente : le droit de chacun à un procès équitable, avec l'assistance d'un avocat de son choix ? Notre confrère Danisz, comme ses clients, se trouve actuellement privé de ce droit. Enfin, vous nous faites grief de « rechercher une gloire douteuse » *dans* « une opération de propagande anti-tchécoslovaque » *au moment où dans notre pays* « ont lieu des procès beaucoup plus importants ». *Est-ce à dire que les inquiétudes que nous causent les attaques contre la défense et les libertés en France, notre participation aux actions menées pour s'y opposer devraient nous rendre silencieux et passifs devant ce qui se passe dans ce domaine en Tchécoslovaquie ? Ce n'est pas notre opinion.*

» (...) Permettez aux avocats communistes que nous sommes de vous assurer que notre démarche est guidée par la préoccupation de contribuer à la défense des droits et libertés, qui doivent dans notre esprit, être indissolublement liés à la notion de socialisme. C'est la raison pour laquelle nous n'entendons pas renoncer à notre action. »

ASIE

LES RÉACTIONS AU DRAME DES RÉFUGIÉS

Les Neuf suspendent leur aide alimentaire au Vietnam

La Commission européenne a décidé, mercredi 4 juillet, de bloquer son programme d'aide alimentaire au Vietnam et de livrer progressivement les quantités devenues ainsi disponibles au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), afin qu'il les distribue aux réfugiés d'Indochine, indique notre correspondant auprès de la C.E.E., Philippe Lemaître.

Cette décision est conforme aux orientations qui avaient été données par les Neuf lors de la réunion du Conseil européen de Strasbourg. Le programme d'aide alimentaire de la Communauté pour 1979 prévoyait l'octroi au Vietnam de 90 000 tonnes de céréales, de 15 000 tonnes de lait en poudre et de 4 000 tonnes de matières grasses. Seule sera maintenue la partie de cette aide qui est fournie par l'intermédiaire du H.C.R. et de la Croix-Rouge aux réfugiés cambodgiens installés au Vietnam.

Dans un premier temps, les livraisons en faveur des réfugiés vietnamiens, cambodgiens et laotiens se trouvant dans les camps des pays entourant l'Indochine seront limitées à 8 000 tonnes de riz et à 1 500 tonnes de poudre de lait. La Communauté et ses Etats membres participent aussi financièrement aux efforts du H.C.R. : 5 millions d'unités de compte (29 millions de francs) ont été affectés par la Commission, en mars, à un programme de première urgence du H.C.R.

Mme Thatcher a annoncé de son côté, mardi devant les Communes, que la Grande-Bretagne cesserait son aide au Vietnam jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée au problème des réfugiés. Elle a ajouté que son gouvernement ne pouvait pas promettre de prendre en charge davantage de ces réfugiés. L'aide de Londres à Hanoï s'élevait à 7,4 millions de livres (dont 4,5 millions pour des projets de construction navale).

D'autre part, à Hanoï, le quotidien du P.C., le *Nhan Dan*, a menacé mardi les pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) de *« difficultés pour eux-mêmes »* et d'une *« tension accrue de leurs relations avec le Vietnam »*. Cet article fait suite à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association à Bali, au cours de laquelle les Cinq avaient condamné la politique vietnamienne à l'encontre des réfugiés et l'occupation du Cambodge par ses troupes. Un autre article du *Nhan Nan* s'en est pris violemment à Singapour, accusé de participer à une campagne d'injures contre le Vietnam et d'être manipulé par la Chine.

Répondant à l'appel du Comité pour un Cambodge neutre et indépendant (45 *bis*, rue des Acacias, 75017 Paris), le prince Sihanouk, qui séjourne en Corée du Nord, a accepté de représenter les organisations de Khmers à l'étranger et les réfugiés cambodgiens qui se trouvent en Asie du Sud-Est, lors de la conférence internationale sur les réfugiés qui se tiendra à Genève les 20 et 21 juillet sous les auspices des Nations unies. Le Comité a câblé au secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, pour lui demander d'inviter officiellement le prince à la conférence, en tant que représentant des Cambodgiens. Selon le Comité, M. Waldheim n'a pas encore répondu à cet appel.

Le Vietnam est disposé à assister, lui aussi, à cette conférence, a-t-il été déclaré mardi au correspondant de l'A.F.P. à Hanoï. Toutefois, a-t-on indiqué à celui-ci, *« jusqu'à présent aucune invitation officielle n'est encore parvenue au Vietnam »*. Hanoï estime que *« si cette conférence était aiguillée sur d'autres buts que des mesures pratiques pour concrétiser l'accord conclu en mai avec le H.C.R., et pour résoudre la situation des réfugiés bloqués dans les pays d'Asie du Sud-Est, et devenait une tribune de controverses, alors ce serait une perte de temps »*. Washington estime toutefois qu'il est improbable que Hanoï assiste à la conférence.

Selon des chiffres publiés à Kuala-Lumpur, mardi, le nombre de réfugiés vietnamiens arrivés en Malaisie depuis janvier dépasse celui enregistré entre 1975 et 1978, soit 90 417 personnes contre 76 292.

Enfin, des sources militaires thaïlandaises citées par l'agence U.P.I. affirment que des combats ont eu lieu au Cambodge, dans la province de Kratié, entre troupes vietnamiennes et partisans du nouveau régime de M. Heng Samrin. Deux cents soldats auraient déserté et rejoint les Khmers rouges, qui auraient pris le contrôle de cinq localités. D'autres incidents de ce genre auraient eu lieu dans la province de Ratanakiri, frontalière du Vietnam. Une nouvelle force de résistance non communiste se serait également formée au Cambodge, pour lutter contre l'occupation vietnamienne ; elle compterait plusieurs milliers d'hommes.

(Dessin de CHENEZ.)

LES ORGANISMES FRANÇAIS COLLECTEURS DE FONDS

Nous publions ci-dessous une liste d'organismes qui collectent de l'aide pour les réfugiés indochinois :

● **Comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-laotien, franco-cambodgien :**
42, rue Cambronne, 75015 Paris, tél. 567.01.20, C.C.P. Paris 22.166 B.

● **Comité Vietnam pour sauver les réfugiés de la mer (Comité « Un bateau pour le Vietnam ») :**
25, rue Jaffeux, 92230 Gennevilliers, tél. 739.10.81, compte B.N.P. no 09 12 12 40, 102, avenue du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine.

● **Comité de soutien aux réfugiés d'Indochine, de la ville de Paris :**
C.C.P. 17041 D Paris, à l'ordre de : « Entraide ville de Paris aux réfugiés du Sud-Est asiatique ».

● **Fédération protestante de France :**
2, rue de Clichy, 75018 Paris, tél. 874.15.08, C.C.P. Cimade 4.088-87 Y Paris.

● **Fédération mondiale des villes : jumelées-cités unies :**
2, rue de Logelbach, 75017 Paris, tél. 766.75.10, C.C.P. 11.254-99 Paris.

● **Association générale des Khmers à l'étranger (A.G.K.E.) :**
45 bis, rue des Acacia, 75017 Paris, tél. 380.34.27, C.C.P. 22.511-36 T.

● **Comité catholique contre la faim et pour le développement :**
47, quai des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 325.31.02, C.C.P. Paris 18.249-74 Y.

● **Croix-Rouge française :**
17, rue Quentin-Bauchart, 75384 Paris, tél. 261.51.05, C.C.P. 600.000 Paris.

● **Secours catholique :**
4, rue Daubigny, 75017 Paris, tél. 622.19.43, C.C.P. 5834 Paris.

● **Société Saint-Vincent-de-Paul**
5, rue du Pré-aux-Clercs, 75006 Paris. Tél. : 261-50-25. C.C.P. Paris 6199-21.

● **Secours populaire français**
9, rue Froissard, 75003 Paris. Tél. : 278-49-11. C.C.P. 654-37 H Paris (indiquer « Enfants réfugiés »).

● **France-Terre d'asile**
29, rue Saint-Amand, 75015 Paris. Tél. : 533-66-94. C.C.P. 10695-64 A Paris.

● **Médecins sans frontières**
19, rue Daviel, 75013 Paris. Tél. : 278-52-85. C.C.P. 33769 La Source.

● **Comité du riz pour le Cambodge**
2, allée Laplace, 95150 Taverny. C.C.P. 3791-02 Y Paris.

● **Comité d'aide aux victimes de la répression dans le Sud-Est asiatique**
B.P. no 18, 92204 Neuilly-sur-Seine. Cedex, C.C.P. 16662-61 J Paris.

● *Le comité pour un Cambodge neutre et indépendant* (45 bis, rue des Acacias, 75017 Paris) lance un appel en faveur des réfugiés cambodgiens en Thaïlande qui sont refoulés au Cambodge par les autorités de Bangkok et qui *« risquent une mort certaine »*. Le comité demande aux pays d'asile *« d'accepter des contingents plus élevés de réfugiés cambodgiens »* et d'accorder *« une importante aide humanitaire au peuple cambodgien pour le sauver de la famine »*.

La Thaïlande décide de ne plus accepter d'« immigrants illégaux »

De notre correspondant

Bangkok. — La Thaïlande a décidé, mardi 3 juillet, de ne plus accepter de réfugiés de l'Indochine. Cette décision a été prise à la suite de la publication à Genève d'un communiqué commun du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge critiquant la politique de refoulement mise en œuvre à la mi-juin par les autorités militaires, et dont ont été victimes plus de quarante mille civils cambodgiens.

Dans un long communiqué, le ministère des affaires étrangères de Bangkok déclare notamment : *« La Thaïlande a déjà été au-delà de sa capacité d'absorption des personnes déplacées et immigrants illégaux de l'Indochine, et elle ne peut plus en accepter d'autres. (...) Le gouvernement thaïlandais réaffirme ses droits légitimes, en tant qu'Etat souverain, à prendre les mesures appropriées (...) pour accepter ou refuser l'entrée d'étrangers dans le royaume. Elle ne tolérera aucune interférence extérieure dans l'application de ses décisions. Conformément à ses droits souverains, ce qui est généralement reconnu par la loi internationale et par la Charte des Nations unies. »*

Le ministère condamne, en des termes très vifs, le communiqué du C.I.C.R. : *« Une telle action ne contribue pas, de quelque façon que ce soit, à dégager une meilleure solution au problème. Au contraire, ce communiqué commun contient des affirmations mensongères à l'égard de la Thaïlande. (...) Le gouvernement thaïlandais tient à préciser que les quarante mille Cambodgiens n'ont pas été contraints à regagner le Kampuchéa. Ils ont été persuadés de le faire et ont reçu de la part des autorités concernées les provisions alimentaires nécessaires. »*

Les rescapés de l'opération de refoulement ont, au contraire, affirmé que les quarante mille civils avaient été contraints de regagner leur pays *manu militari*, que des violences, cause de plusieurs morts, avaient eu lieu au passage de la frontière, et que les autorités thaïlandaises n'avaient pas distribué la moindre ration de nourriture, ce dont le C.I.C.R. s'était fait l'écho.

Le communiqué du ministère des affaires étrangères présente comme *« écœurante »* la déclaration du C.I.C.R. et ajoute : *« Les responsables du C.I.C.R. en Thaïlande prennent uniquement en considération le sort des personnes déplacées et des immigrants illégaux, alors que le gouvernement thaïlandais doit tenir compte d'autres aspects du problème qui risqueraient d'avoir des implications sur la sécurité du pays, l'ordre public et le bien-être de la population. »* Depuis plusieurs semaines, une véritable campagne de presse se poursuit à Bangkok. Certains journaux vont jusqu'à mettre en doute le rôle humanitaire de l'organisation internationale, et incitent ouvertement la vindicte populaire à son encontre.

Enfin, le gouvernement de Bangkok demande que les aides nationales et internationales destinées aux réfugiés de l'Indochine soient désormais remises aux autorités thaïlandaises, afin d'éviter *« les interférences et la confusion »*. C'est une mesure destinée de toute évidence à réduire considérablement le rôle d'assistance et de protection des réfugiés par les organisations internationales.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Chine

UNE REVUE DE PÉKIN PUBLIE UNE PHOTO DU PAPE

Pékin *(A.F.P.)*. — Une revue chinoise vient de publier la première photographie d'un pape jamais vue en Chine dans la presse officielle.

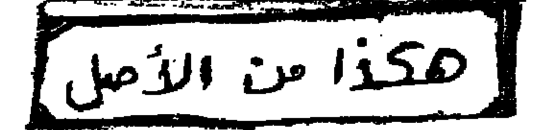
La photographie de Jean-Paul II illustre une brève présentation du pape par le bimensuel *Connaissance du monde*. La revue rappelle le voyage en Pologne du pape, déjà rapporté dans la presse quotidienne, mais fait aussi état de positions de l'Eglise romaine sur la proprieté privée qui ne sont guère admises à Pékin. *« Les encycliques papales depuis un siècle prétendent que le système de la propriété privée serait dans la nature de l'homme et un droit de l'homme »*, écrit la revue.

Sans modifier fondamentalement sa position vis-à-vis de la religion, Pékin a adopté ces derniers temps une attitude sensiblement plus souple et la presse a cessé d'ignorer totalement les activités du Vatican comme dans le passé.

M. ARAFAT S'ÉTONNE DU SILENCE DE LA PRESSE SUR LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS ET LIBANAIS

Beyrouth *(U.P.I.)*. — M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P. a déclaré, mardi 3 juillet, qu'il s'attendait à une importante offensive israélienne contre les bases palestiniennes au Liban et à un *« été chaud »*. Il a indiqué que les bombardements israéliens avaient fait au Sud-Liban plus de six cent mille sans-abri. *« Nous les Palestiniens*, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse improvisée, *subissons quotidiennement des attaques terrestres, navales et aériennes des Israéliens qui utilisent des armes américaines sophistiquées comprenant des bombes à fragmentation et du napalm. Je demande au monde entier de porter son attention sur ce « nouveau terrorisme ». Je suis avec amertume le bruit fait autour des réfugiés vietnamiens — mes sympathies vont vers eux, car je suis moi-même un réfugié — mais je n'arrive pas à m'expliquer les raisons du silence de la presse mondiale au sujet du sort des six cent mille Palestiniens et Libanais qui ont perdu leurs foyers du fait des bombardements israéliens ?*

» Comment expliquer les déclarations de M. Carter sur les droits de l'homme, alors que des armes américaines sont utilisées par les Israéliens en vue de mener à bien leur politique de terre brûlée au Sud-Liban », a conclu M. Arafat.



هكذا من الأصل

...GIÉS

Vietnam

M. Waldheim, pour lui demander d'inviter officiellement le prince à la conférence, en tant que représentant des Cambodgiens. Selon le Comité, M. Waldheim n'a pas encore répondu à cet appel.

Le Vietnam est disposé à assister, lui aussi, à cette conférence, a-t-il été déclaré mardi au correspondant de l'A.F.P. à Hanoï. Toutefois, a-t-on indiqué à celui-ci, *« jusqu'à présent aucune invitation officielle n'est encore parvenue au Vietnam »*. Hanoï estime que *« si cette conférence était aiguillée sur d'autres buts que des mesures pratiques pour concrétiser l'accord conclu en mai avec le H.C.R., et pour résoudre la situation des réfugiés bloqués dans les pays d'Asie du Sud-Est, et devenait une tribune de controverses, alors ce serait une perte de temps »*. Washington estime toutefois qu'il est improbable que Hanoï assiste à la conférence.

Selon des chiffres publiés à Kuala-Lumpur, mardi, le nombre de réfugiés vietnamiens arrivés en Malaisie depuis janvier dépasse celui enregistré entre 1975 et 1978, soit 90 417 personnes contre 76 292.

Enfin, des sources militaires thaïlandaises citées par l'agence U.P.I. affirment que des combats ont eu lieu au Cambodge, dans la province de Kratié, entre troupes vietnamiennes et partisans du nouveau régime de M. Heng Samrin. Deux cents soldats auraient déserté et rejoint les Khmers rouges, qui auraient pris le contrôle de cinq localités. D'autres incidents de ce genre auraient eu lieu dans la province de Ratanakiri, frontalière du Vietnam. Une nouvelle force de résistance non communiste se serait également formée au Cambodge, pour lutter contre l'occupation vietnamienne : elle comprendrait plusieurs milliers d'hommes.

M. ARAFAT S'ÉTONNE DU SILENCE DE LA PRESSE SUR LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS ET LIBANAIS

Beyrouth (*U.P.I.*). — M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P., a déclaré, mardi 3 juillet, qu'il s'attendait à une importante offensive israélienne contre les bases palestiniennes au Liban et à un [illegible] Il a indiqué que les bombardements israéliens avaient fait au Sud-Liban plus de six cent mille sans-abri. *« Nous les Palestiniens*, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse improvisée, *subissons quotidiennement des attaques terrestres, navales et aériennes des Israéliens qui utilisent des armes américaines sophistiquées comprenant des bombes à fragmentation et du napalm. Je demande au monde entier de porter son attention sur ce nouveau terrorisme. Je suis avec [illegible] le bruit fait autour des réfugiés vietnamiens — mes sympathies vont vers eux, car je suis moi-même un réfugié — mais je n'arrive pas à m'expliquer les raisons du silence de la presse mondiale au sujet du sort des six cent mille Palestiniens et Libanais qui ont perdu leurs foyers du fait des bombardements israéliens.*

» Comment expliquer les déclarations de M. Carter sur les droits de l'homme, alors que des armes américaines sont utilisées par les Israéliens en vue de [illegible] bien leur politique de terre brûlée au Sud-Liban », a conclu M. Arafat.



PROCHE-ORIENT

Avant les négociations égypto-israéliennes d'Alexandrie

Les États-Unis entendent être un « partenaire à part entière »

déclare l'envoyé spécial de M. Carter

De notre correspondant

Jérusalem. — Nouvel envoyé spécial du président Carter au Proche-Orient, M. Robert Strauss, a fait preuve de discrétion et de prudence, à la veille de la nouvelle rencontre jeudi et vendredi à Alexandrie entre Egyptiens et Israéliens sur l'autonomie de la Cisjordanie. Après deux jours d'entretiens avec les dirigeants israéliens, M. Strauss a souligné, mardi, avant de se rendre au Caire, qu'il n'apportait *« aucune solution ni aucune proposition »*, et il a déclaré que son rôle se bornerait pour l'instant à *« prendre contact »*. Il a ajouté : *« Je suis venu pour écouter, apprendre et me faire une idée de la situation. »*

On a cependant relevé en Israël qu'après un premier entretien avec le président Sadate, mardi soir, M. Strauss a indiqué que les Etats-Unis pourraient faire état de leur propre position au cas où Israéliens et Egyptiens ne parviendraient pas à amorcer la discussion. Cette intervention américaine pourrait déjà porter sur la fixation du programme et de l'ordre du jour de la négociation, à propos desquels Israéliens et Egyptiens ne sont toujours pas d'accord.

Cette indication confirmait les propos tenus par M. Strauss quelques heures plus tôt à Jérusalem. Au cours d'une conférence de presse, il avait fait comprendre que les Etats-Unis entendaient participer aux négociations actuelles comme partenaires à part entière. *« Un partenaire est un partenaire »*, a-t-il déclaré avec insistance, répliquant ainsi à la tentative des Israéliens de limiter le rôle américain. D'autre part, M. Strauss s'est bien gardé de confirmer les rumeurs rapportées par la presse israélienne, selon lesquelles les Etats-Unis approuveraient plus ou moins le projet d'ordre du jour présenté par les Israéliens.

Avant de quitter Israël, M. Srauss a fait en hélicoptère une visite guidée au-dessus de la Cisjordanie. Il était accompagné par trois des ministres israéliens qui participent à la négociation, et parmi eux, le ministre de l'agriculture, M. Ariel Sharon, principal promoteur des implantations dans les territoires occupés. M. Sharon a déclaré qu'il faudrait qu'Israël crée encore de nombreuses implantations, notamment dans la vallée du Jourdain. Le ministre a cependant reconnu que le gouvernement avait du mal à trouver les effectifs nécessaires, et il a admis que cela était dû à l'opposition d'une partie de l'opinion israélienne et... à l'attitude du gouvernement américain. M. Strauss venait de rappeler que la position américaine n'avait pas changé à propos des implantations et que celles-ci étaient considérées à Washington comme un *« obstacle au processus de paix »*.

M. Strauss n'avait voulu faire aucun commentaire à propos des rumeurs en provenance des Etats-Unis, *selon lesquelles Washington* aurait promis à Ryad d'agir en faveur des Palestiniens en échange d'une limitation de la hausse des prix du pétrole et d'un accroissement de la production.

Les rumeurs, qui inquiétaient vivement les milieux politiques israéliens ont été d'autre part démenties mardi à Washington.

FRANCIS CORNU.

● *L'université de Bir-Zeit*, en Cisjordanie, fermée par les autorités israéliennes depuis le 2 mai dernier, devait rouvrir ses portes ce mercredi matin. L'autorisation a été délivrée mardi soir par le gouvernement militaire de Cisjordanie, conformément aux mesures d'apaisement prises par le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, ces derniers jours *(le Monde* du 3 juillet).

Iran

L'imam Khomeiny proclame une amnistie pour les membres de l'armée et de la police

Téhéran (A.F.P., Reuter). — Le procureur général de la justice islamique, M. Mehdi Hadavi, a fixé au 10 juillet prochain le dernier délai pour le dépôt de *« plaintes contre des membres de l'armée, de la gendarmerie et de la police »*, accusés de délits contre les militants révolutionnaires.

Le communiqué, diffusé par la radio iranienne, souligne que cette mesure a été prise dans le cadre de l'amnistie ordonnée par l'imam Khomeiny en faveur des forces armées et de sécurité. *« Toute plainte non étayée des documents nécessaires pourra donner lieu à des peines allant jusqu'à deux ans de prison »*, poursuit le communiqué. Les parquets des tribunaux de province devront faire parvenir au parquet du tribunal de Téhéran leurs dossiers de plaintes contre des militaires et des membres des forces de l'ordre le 24 août au plus tard.

Cette décision intervient deux jours après un discours du premier ministre, M. Mehdi Bazargan, qui avait déclaré à l'Ecole supérieure de défense que *« le pays a besoin d'une armée prête pour la défense de ses frontières »*.

D'autre part, le problème du renforcement de la gendarmerie et de la police face au pouvoir des comités « Khomeiny » avait été abordé lors de la réunion, dimanche, à Qom, entre l'imam Khomeiny, les membres du Conseil de la révolution et les membres du gouvernement.

A l'issue de cette réunion, M. Bazargan a prononcé lundi devant les gardes révolutionnaires un discours accusateur à l'égard des fedayin Khalq (marxistes), affirmant que ces derniers avaient trempé dans tous les combats qui ont éclaté depuis la révolution de février dans les provinces frontalières de l'Iran.

Reprenant point par point les attaques de l'imam Khomeiny contre l'opposition non islamique, le premier ministre a insisté sur le fait que l'imam et lui-même parlaient désormais d'une seule voix. *« La plus petite divergence entre nous*, a-t-il dit, *pourrait conduire à notre effondrement. »*

Mardi, cinq personnes ont été blessées par balles à Téhéran au cours d'affrontements entre des manifestants réunis à l'appel des moudjahidin Khalq (islamiques festants, partisans de l'imam Khomeiny.

DIPLOMATIE

LES ADIEUX DE L'AMBASSADEUR D'ISRAËL EN FRANCE

Une véritable cohue, où l'on reconnaissait nombre de personnalités du monde diplomatique et politique, des affaires et de la communauté juive, se pressait mardi, en fin d'après-midi, dans les salons de l'ambassade d'Israël, où l'ambassadeur et Mme Mordekhai Gazit prenaient congé des nombreux amis qu'ils s'étaient faits pendant leur séjour à Paris.

M. Gazit, qui était arrivé à Paris en 1975, après avoir occupé longtemps les fonctions de directeur général des affaires étrangères, avait appris notre langue à une vitesse surprenante et constamment manifesté une courtoisie et une bonne grâce qui lui avaient valu, quels que puissent être les désaccords politiques, la sympathie et l'estime générales.

● *Report de la visite de M. Jean François - Poncet en R.D.A.* — La visite officielle que M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, devait faire en R.D.A., les 5 et 6 juillet, a été reportée, *« d'un commun accord »*, aux 23 et 24 juillet, annonce-t-on au Quai d'Orsay. Ce voyage sera la première visite officielle d'un ministre des affaires étrangères français en Allemagne de l'Est.

AFRIQUE

Algérie

La relève de trois agrégés francais de médecine ou les inconséquences de la coopération

De notre correspondant

Alger. — En dépit des crises successives qui jalonnent depuis quinze ans leurs relations, la France et l'Algérie ont su préserver pour l'essentiel une coopération culturelle, scientifique et technique d'une grande densité. Celle-ci n'est cependant pas exempte de difficultés. Nombre d'entre elles, et ce ne sont pas les moindres, ont pour origine l'attitude de responsables ou de services français qui refusent toute prise en compte réelle de la coopération dans leur politique et leurs programmes, et ne voient tout au plus dans cette activité qu'un moyen commode de régler des problèmes internes.

Un exemple de cette désinvolture préoccupe les dirigeants algériens suffisamment pour qu'il en ait été question lors de la récente visite de M. François-Poncet. Il concerne la « relève » de trois professeurs agrégés de médecine français, un ophtalmologue et un neurologue à Constantine, et un spécialiste de la rééducation fonctionnelle près d'Alger, qui doivent regagner prochainement la France, après quatre années de séjour.

La formation d'un professeur de médecine demande un temps appréciable. Huit années en moyenne sont nécessaires pour faire d'un médecin un enseignant : quatre années de spécialité, puis quatre années d'assistanat. Les trois professeurs en instance de départ ont parcouru la moitié de ce chemin. Ils ne voient pas sans amertume la poursuite de leur action sérieusement compromise.

Le ministère des universités refuse en effet depuis trois ans la nomination d'agrégés de médecine au titre de la coopération. Deux exceptions ont été consenties en 1978, l'une pour le Gabon, l'autre pour le Sénégal, après l'intervention pressante des chefs d'Etat concernés auprès de l'Elysée. Le souci de réduire le nombre des postes d'enseignants en France, dans une perspective générale d'économie, la volonté de corriger le laxisme qui avait marqué la période précédente, expliquent cette politique. Déjà contestables — lorsqu'il s'agit de la création à l'étranger de nouveaux postes, ces raisons sont difficilement acceptables lorsqu'elles compromettent gravement l'issue d'actions entamées et peuvent réduire à néant des efforts personnels souvent considérables.

L'inconséquence d'une telle attitude éclate encore plus nettement s'agissant de l'Algérie. Ce pays consacre près du tiers de son budget à la formation et à l'enseignement. Quelque huit mille étudiants fréquentent les facultés de médecine. Le fait que ce chiffre soit supérieur à celui de la totalité des étudiants en médecine en Afrique noire donne une idée de l'effort consenti, un effort payant, puisque mille médecins sortent chaque année de l'université algérienne. Le pays possède enfin des cadres médicaux de grande valeur et notamment quelque deux cents professeurs agrégés. Dans un tel contexte, l'apport de professeurs français trouve une pleine rentabilité et ne peut que renforcer les liens déjà solides d'estime et de collaboration existant en ce domaine entre les deux pays.

DANIEL JUNQUA.

Zimbabwe-Rhodésie

L'ÉVÊQUE MUROREWA LIBÈRE CENT QUARANTE ET UN DÉTENUS

Les autorités de Salisbury ont annoncé, mardi 3 juillet, la libération de cent quarante et un détenus, en majorité des partidéclaré qu'*« une certaine parenté* du Front patriotique. A quelques jours de la visite du premier ministre, l'évêque Muzorewa, à Londres et à Washington, elles ont également autorisé Mgr Donald Lamont, évêque d'Umtali, à demeurer en Zimbabwe-Rhodésie. Mgr Lamont, d'origine irlandaise, président de la commission Justice et Paix, avait été expulsé en 1977, après avoir été condamné à une peine de travaux forcés. L'évêque Muzorewa avait annoncé lundi que tous les religieux expulsés sous l'ancien régime pouvaient regagner le pays. Mgr Lamont séjourne à Umtali depuis le 14 juin.

Le premier ministre de Salisbury a reçu, mardi, lord Harlech, émissaire britannique, lequel a déclaré qu'une *« certaine parenté de vues était désormais concevable »* entre le Zimbabwe-Rhodésie et les cinq États africains de la « ligne de front » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie et Zambie). *« Tout le monde reconnait qu'une nouvelle situation existe »* depuis le changement de régime à Salisbury, a expliqué lord Harlech.

Empire Centrafricain

Les massacres d'enfants

LE MAIRE DE BANGUI DÉNONCE UNE « MACHINATION DE L'ÉLYSÉE »

Le maire de Bangui, M. Zemoniako-Liblakenze, a affirmé mardi 3 juillet à Paris au cours d'une conférence de presse, qu'il y avait une *« machination de l'Elysée »* derrière les difficultés que connaît Bokassa Ier. *« L'Elysée, et je n'ai pas dit le président Giscard d'Estaing, est derrière la publication par Amnesty International du communiqué concernant les massacres de Bangui »*, a-t-il déclaré.

Selon M. Zemoniako-Liblakenze, M. Giscard d'Estaing a eu un entretien avec Bokassa Ier lors de la conférence de Kigali, en mai, et la presse n'en a pas parlé parce que l'*« Elysée »* voulait que le silence soit gardé sur cette rencontre.

M. Zemoniako-Liblakenze, qui a traité de *« menteur »* un des journalistes ayant évoqué la participation de Bokassa Ier aux massacres de la prison de Bangui, a été violemment pris à partie par des représentants de l'opposition centrafricaine, qui ont lu un communiqué à l'issue de la conférence de presse.

A TRAVERS LE MONDE

Ghana

● DES ETUDIANS GHANEENS ont envahi mardi 3 juillet l'ambassade des Etats-Unis à Accra et déchiré la bannière étoilée pour protester contre les *« ingérences américaines »* dans les affaires intérieures du pays. Des milliers d'étudiants ont également manifesté en faveur du Conseil révolutionnaire des forces armées et des tribunaux militaires secrets. *« Yankees, rentrez chez vous »*, et *« Etats-Unis, cessez vos ingérences dans nos affaires »*, indiquaient les banderoles des étudiants. — *(Reuter.)*

Niger

● M. SEYNI KOUCTCHE, PRESIDENT DU NIGER, est arrivé mardi 3 juillet à Paris, en visite privée, pour des *« raisons médicales »*. Il sera reçu à déjeuner vendredi par M. Giscard d'Estaing. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● LE MOUVEMENT ANTI-APARTHEID dénonce dans un communiqué le fait que M. Horwood, ministre sud-africain de l'économie, ait été reçu mardi 3 juillet par M. Claude Pierre-Brossolette, président-directeur général du Crédit lyonnais. *« Cette visite s'inscrit parfaitement dans la stratégie du régime de Pretoria pour trouver sur le marché international, notamment en France, les fonds nécessaires au financement de son effort de guerre et de la mise en place d'une économie de siège en Afrique du Sud »*, déclare notamment le Mouvement, qui prescrit : *« Le Mouvement anti-apartheid vient, avec vingt-huit autres organisations politiques, syndicales, mouvements chrétiens, de lancer la campagne « Cent mille Français contre le » financement de l'apartheid » par les banques françaises, visant à faire cesser tout prêt des banques françaises à l'Afrique du Sud. »*

Sainte-Lucie

● LE PARTI SOCIAL TRAVAILLISTE (S.L.P.) d'opposition a remporté, mardi 3 juillet, les premières élections législatives organisées dans l'île antillaise de Sainte-Lucie, depuis son accession à l'indépendance en 1974. La formation de M. Allan Louisy, un magistrat, a remporté douze des dix-sept sièges du Parlement. Quant à la formation au pouvoir, le parti uni des travailleurs du premier ministre, M. John Compton, elle en a décroché quatre. Un siège reste à pourvoir. M. Louisy devrait être le prochain chef du gouvernement. — *(Reuter.)*

Soudan

● LE PRESIDENT SOUDANAIS, le maréchal Nemeiry, a annoncé mardi 3 juillet la découverte d'un *« complot »* dirigé contre le gouvernement de Khartoum. Selon le chef de l'Etat soudanais, le *« complot »* avait été préparé par M. Samuel Arrow, l'ancien vice-président du conseil exécutif du Sud-Soudan, évincé de son poste lors d'un remaniement ministériel intervenu en 1978. — *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

Nicaragua

La garde nationale préparerait une contre-attaque dans le Sud

Tandis que des renforts sandinistes venant du Nord se dirigeraient vers Managua, une bataille imminente se préparait, mardi 3 juillet, dans le sud du Nicaragua, près de la frontière avec le Costa-Rica.

Dans la capitale, de source militaire loyale au président Somoza, on se refuse à commenter cette avance sandiniste. Le porte-parole du gouvernement, M. Rafael Cano, a déclaré que les gardes nationaux se préparaient à attaquer Masaya, ville située à 30 kilomètres de Managua et occupée par les sandinistes, ainsi que les positions tenues par les maquisards près de la frontière



(Dessin de PLANTU.)

du Costa-Rica. Après la prise de Masaya et le nettoyage de la région frontalière, l'objectif de la garde nationale sera de déloger les hommes du front sandiniste de Leon et de Matagalpa, a indiqué M. Cano.

De son côté, M. Eden Pastora, un des chefs sandinistes, a *confirmé* à Penas-Blancas, à la frontière du Costa-Rica qu'une offensive gouvernementale contre cette région était imminente.

M. Pastora a indiqué que près de deux mille soldats gouvernementaux sont engagés dans cette opération destinée à refouler les guérilleros de l'autre côté de la frontière. *« Ils ne réussiront pas. Nous utiliserons la tactique du marteau et de l'enclume pour les neutraliser*, a-t-il ajouté. Le chef sandiniste a accusé les Etats-Unis d'empêcher une victoire sandiniste. *« La guerre continuera aussi longtemps que Washington aidera indirectement le président Somoza par l'intermédiaire des gouvernements conservateurs d'Argentine, du Guatemala et du Salvador »*, a souligné M. Pastora. Il a démenti, par ailleurs, que Cuba apportait une aide aux sandinistes. Le chef sandiniste a reconnu également que l'offensive du front contre Rivas, située à 40 kilomètres de la frontière du Costa-Rica était ralentie.

A Managua, les deux Chambres du Parlement ont été appelées, mardi, à se réunir de nouveau en congrès. Tandis que de nouvelles *rumeurs font état d'une possible* démission du général Somoza. Le Congrès a été convoqué par le président de la Chambre des députés, M. Francisco Urcuyo. La Chambre des députés a siégé, mardi, pour la première fois depuis le début de la guerre civile *pendant un quart d'heure.*

● A SAN-JOSE DE COSTA-RICA, le Pèrfe Miguel d'Escoto, représentant du gouvernement de reconstruction nationale (pro-sandiniste), a sévèrement critiqué mardi la position des Etats-Unis dans les actuelles négociations sur la situation au Nicaragua. Il a qualifié de *« pas très satisfaisantes »* les deux réunions qu'il a eues à Panama et à San-José avec l'ambassadeur américain William Bowdler. *« Nous insistons pour que les Etats-Unis rompent immédiatement leurs relations avec le régime Somoza »*, a-t-il dit. *« Trois points sont nécessaires pour le rétablissement de la paix*, a poursuivi le représentant de la junte provisoire : *la fin du somozisme, l'arrêt des hostilités de la garde nationale contre la population, la reconnaissance du gouvernement de reconstruction nationale comme le seul légitime au Nicaragua. »*

● A WASHINGTON, le Conseil national de sécurité a examiné le refus du président Somoza de se retirer, et les implications de la rebellion sandiniste et de ses liens éventuels avec le castrisme, a confirmé, mardi 3 juillet, la Maison Blanche. Cette réunion était présidée par M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale.

Officieusement on reste confiant à Washington sur la possibilité d'amener le général Somoza à démissionner et de voir le gouvernement d'opposition élargir sa représentativité aux secteurs modérés du Nicaragua. — *(A.F.U., Reuter.)*

● *Le président colombien, M. Turbay Ayala*, a déclaré, mardi 3 juillet à Londres, que le général Somoza devrait être mis hors la loi. — *(A.P.)*

Uruguay

UN APPEL EN FAVEUR DU PIANISTE ARGENTIN MIGUEL ANGEL ESTRELLA

Le comité de soutien français au pianiste argentin Miguel-Angel Estrella, détenu sans jugement en Uruguay depuis dix-neuf mois, a lancé mardi 3 juillet, à Paris, un appel pour la libération du virtuose, *dont les conditions* de détention mettraient en danger l'équilibre psychique.

Au cours d'une conférence de presse, à son retour de Montevideo, Me Cheron, qui est chargé de la défense de détenus français en Uruguay et de celle de Miguel-Angel Estrella, a indiqué que le pianiste, arrêté en décembre 1977 pour avoir *« hébergé des Montoneros, devient fou, car il ne peut s'entraîner que sur un clavier muet, véritable instrument de torture »*.

« Estrella devient fou, car il ne parvient plus à réaliser la synchronisation entre le mouvement des doigts, l'audition et le cérébral. Il est le témoin impuissant de la désorganisation totale de son système cérébral », a déclaré l'avocat rapportant les propos que lui a tenus le directeur adjoint de la prison de Libertad.

En outre, a déclaré Me Cheron, le virtuose n'a toujours pas l'espoir d'être jugé prochainement, bien que les autorités uruguayennes aient déclaré que les charges retenues contre lui étaient *« anodines »*.

Le metteur en scène Ariane Mnouchkine tentera d'aller prochainement à Montevideo pour apporter à Miguel-Angel Estrella le soutien de nombreux artistes français.

Brésil

GRÈVE DES CONDUCTEURS D'AUTOBUS DE RIO ET DE BELO HORIZONTE

Rio-de-Janeiro. — Les quarante-cinq mille conducteurs d'autobus de Rio-de-Janeiro ont commencé, le 3 juillet, une grève, la seconde en six mois. Leurs collègues de Belo-Horizonte, la troisième ville du pays, ont, eux aussi, débrayé le même jour. Les deux mouvements sont dus à des revendications salariales. Décidés pour vingt-quatre heures, ils devraient se prolonger puisqu'aucun accord ne s'est dégagé des négociations entamées avec les compagnies d'autobus des deux villes.

La paralysie des transports publics a été totale à Rio-de-Janeiro et a perturbé grandement les activités dans le centre de la ville. La police et l'armée avaient été mises en état d'alerte, mais n'eurent pas à intervenir, aucun incident d'importance n'ayant été signalé.

La décision d'arrêter le travail à Rio-de-Janeiro avait été prise la veille, après une réunion agitée au siège du syndicat des conducteurs. Les membres de la direction syndicale, qui présentèrent un projet de compromis avec les compagnies, furent hués par l'assistance qui exigea que la grève soit décidée sur-le-champ. Cette motion fut approuvée par acclamations. Le syndicat des conducteurs de Rio-de-Janeiro est l'un des rares de la ville qui ne soit pas dominé par les « pelegos », c'est-à-dire par les dirigeants liés au pouvoir.

A Brasilia, le gouvernement n'a, jusqu'ici, pas réagi. Mais à Rio-de-Janeiro, le tribunal régional du travail a déjà déclaré illégal le mouvement, arguant du fait que les transports constituent un de ces secteurs *« essentiels à la sécurité nationale »*, où les grèves sont interdites en vertu de la législation. — Th. M.

AMÉRIQUES

Le Québec devant son destin

Le 22 mai dernier, après onze années de pouvoir, M. Pierre-Elliott Trudeau a perdu les élections canadiennes. De son côté, L. René Levesque, premier ministre du Québec, a fai tsavoir que le référendum sur l'avenir de la province aurait lieu au début de l'an prochain. Philippe de Saint-Robert expose ici son point de vue sur l'avenir de la « Nouvelle France ».

I. — Le Canada craque

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

Les élections législatives canadiennes du 22 mai dernier semblent avoir surpris ceux-là mêmes qui, pourtant, devaient bien s'attendre aux résultats. C'est qu'elles n'ont pas été des élections comme les autres, mais des élections en forme de démonstration et de conclusion. Conclusion de onze années d'une politique dont l'échec démontre que le Canada est bien divisé en deux nations et non en dix provinces, dont certaines, comme l'Ile-du-Prince-Edouard ou le Nouveau-Brunswick, prétendraient, avec cent mille habitants dans le premier cas et cinq cent mille dans le second, peser le même poids que la Nouvelle-France, qui en a six millions portés par trois siècles d'histoire.

La feinte surprise de ceux qui ne pouvaient pas ne pas s'attendre à la chute de M. Pierre Trudeau reflète en réalité l'inquiétude générale devant l'inconnu où la renaissance de cette Nouvelle-France plonge le Canada tout entier. Car la vérité oblige à dire qu'en ses onze années de gouvernement M. Pierre Trudeau a davantage exacerbé les problèmes, voire les antagonismes, qu'il n'a conçu de solutions ou seulement amorcé un dialogue entre deux conceptions du Canada qui, faute de trouver enfin une expression institutionnelle acceptable, risquent de constituer tôt ou tard deux Canada séparés.

Le point de vue du gouvernement québécois est à la fois subtil et simple. La présence à Ottawa de ce qu'il était convenu d'appeler un *french power* occultait totalement, et cela aux yeux des Québécois *eux-mêmes*, la nécessité où se trouve le Québec, s'il veut conserver son identité, de se doter d'une quasi-souveraineté dans un ensemble canadien qui, par ailleurs, cherche à se redéfinir lui-même mais n'a consenti jusqu'à présent à aucun effort de réflexion réelle dans ce sens. Au lieu de cette réflexion qui urge, on trouve plus communément dans la presse anglophone de copieuses polémiques totalement dépourvues de cette modération que les Anglo-Saxons apprécient tant chez les autres.

A ces violences verbales, dont certaines vont joyeusement jusqu'aux accusations de « nazisme » et de « communisme » à la fois, les Français du Canada répondent avec calme que l'Etat fédéral canadien est une hypothèse qui n'a jamais fonctionné qu'à Londres, qu'aujourd'hui l'Angleterre est destituée de toute influence réelle sur les problèmes de l'Amérique du Nord, et que personne à Ottawa ne peut leur dire sérieusement sur quelles valeurs morales, sur quelles réalités historiques, sur quel absolu d'ordre prétendument économique reposerait à présent cet Etat fédéral dont le premier ministre n'a pas craint, devant le Congrès américain médusé, d'assimiler la remise en cause à un véritable « crime contre l'humanité ».

Une soudaine renaissance

Le Canada a craqué parce que le Québec a bougé. Dans le passé colonial de ce pays, dès que le Québec bougeait la solution était exclusivement répressive, soit par voie institutionnelle, soit même par voie militaire. Encore en 1970, on a vu le pouvoir fédéral s'autoriser de violences regrettables pour occuper militairement le Québec. Cela témoigne que les deux « nations fondatrices », comme on dit, n'ont jamais connu que des rapports de force résultant des conditions historiques du traité de Paris de 1763, conditions vécues et ressenties en Nouvelle-France comme une défaite depuis plus de deux siècles.

La soudaine renaissance du Québec en tant que « volonté de civilisation » différente et autonome au sein d'une Amérique du Nord monolithique et standardisée pose bien sûr un problème politique, un problème économique, mais aussi une véritable interrogation spirituelle au cœur d'un système qui s'est voulu trop exclusivement industriel et dont la principale maladie est d'être unidimensionnel.

Dans un essai philosophique puissant, qui vient d'ailleurs d'obtenir le grand prix littéraire de la ville de Montréal, et qui s'intitule symboliquement *les Deux Royaumes* (1), Pierre Vadeboncœur écrit que deux mots déchirent l'histoire contemporaine du Québec, le mot *culturel* et le mot *fonctionnel*, témoins inconscients d'une lutte historique, et il conclut : « *Le fédéralisme continue la séparation de l'homme avec la culture. Le fédéralisme par rapport à nous, dans le temps actuel, est du fonctionnalisme pur. C'est d'ailleurs par ce terme qu'on l'a réintroduit il y a vingt ans. Il est remarquable, d'ailleurs, que le fonctionnalisme, qui selon la théorie devait aider notre peuple, est en train de le détruire. On est amené à penser qu'il est aussi nocif politiquement que moralement.* »

Les Québécois, comme on les appelle depuis une vingtaine d'années, ont cette singularité d'avoir des mœurs nord-américaines, des pratiques politiques britanniques et l'âme française. C'est une singularité qui, loin de les refermer sur eux-mêmes, comme croient ceux qui confondent l'universalisme véritable avec un prétendu « mondialisme » étroitement anglo-saxon, leur donne un besoin impérieux de s'ouvrir, de connaître hors et au-delà d'un continent qui est, lui, bel et bien replié sur lui-même, refusant de prendre conscience de ce qu'il a achevé sa propre conquête. Aussi l'âme de cette nation française d'Amérique redemande sa part longtemps assujettie aux mœurs et aux pratiques qui, sans parvenir jamais à l'étouffer, l'ont si durement contrainte et éprouvée.

C'est un problème fondamental de liberté, que le *Québec* pose en des termes résolument démocratiques. C'est-à-dire que l'idée de *souveraineté*, telle qu'elle est aujourd'hui revendiquée au Québec, est conçue comme une *liberté politique*, et non comme l'organisation étatique d'une volonté nationale de type hégélien, à vocation exclusive. Le « modèle » anglo-saxon, dont la prétention démocratique s'est imposée à la majeure partie du monde de l'après-guerre, mais le plus souvent aux dépens des autres modèles, est pour la première fois confronté à une exigence d'authenticité telle que, s'il y faillissait, toute son histoire en serait défigurée. Qu'un Etat qui n'est jamais parvenu à exister vraiment puisse interdire de disposer d'elle-même à une nation qui n'a cessé de vivre et de créer dans les conditions les plus injustifiées, les plus oppressives à certains moments, cela serait, en un temps où même des peuples sans histoire et sans ressource se sont vu reconnaître ce droit à disposer d'eux-mêmes, le plus formidable déni de justice dont l'Occident aurait à répondre devant l'histoire.

Car, par la faute des « fédéralistes » les plus enragés, la question que les Québécois entendent se poser à eux-mêmes risque d'être complètement déviée de son objet originel, et le référendum du printemps prochain sur le problème de la « souveraineté-association » se transformerait alors en référendum sur le droit qu'ont ou non les Québécois de s'autodéterminer. Cette manœuvre extrémiste devrait se retourner contre ceux qui l'entreprennent. M. Trudeau avait, quant à lui, cru habile de reconnaître ce droit tout en l'assortissant d'une menace d'isolement d'un Québec avec lequel le reste du Canada refuserait ensuite de négocier quoi que ce soit, et qui ainsi se « cubaniserait » de lui-même. En revanche, M. Joseph Clark a cru devoir mettre à son programme un refus du principe même de toute liberté du Québec à disposer de lui-même, et prendre une position qui aboutirait à considérer le référendum comme nul et non avenu.

Le successeur de M. Pierre Trudeau, qui n'a jusqu'à présent produit aucune impression sur personne, a certainement pris là une voie qui risque de conforter le parti québécois dans son entreprise, en changeant totalement la nature du débat. Car si les Québécois ne sont pas pour rien les descendants de nos Normands, et si nombre d'entre eux verraient idéalement « *un Québec libre dans un Canada fort* », et un référendum auquel ils pourraient répondre oui et non à la fois, c'est-à-dire « *noui* », une position comme celle du nouveau pouvoir fédéral, qui les conteste en tant que nation libre d'elle-même, peut rejeter les hésitants et les *fédéralistes* dans le camp des partisans du « oui ». J'ai entendu des fédéralistes québécois dire que, si les troupes *fédérales* devaient entrer au Québec en réponse à une victoire du « oui », ils seraient les premiers sur les barricades. Les positions provocantes de M. Clark ont d'ailleurs suscité des réactions dans le Canada anglais même, où cent quarante universitaires, dont le fédéralisme n'est pas en cause, ont signé une pétition reconnaissant au Québec le droit à l'autodétermination. L'un des lieutenants de M. Clark, M. David Crombie, ancien maire de Toronto, s'est pour sa part prononcé à la fois pour le droit des Québécois à l'autodétermination et pour des négociations entre Ottawa et Québec au cas où la « *belle province* » choisirait la *souveraineté*.

Il faut dire que, contrairement à quelques apparences, M. René Lévesque et ses ministres ont joué de main de maître depuis trois ans. Qu'il suffise d'abord de rappeler qu'électoralement parlant les partisans de l'indépendance recueillaient seulement 8 % des voix en 1966, 24 % en 1970, 30 % en 1973 et enfin 42 % et le pouvoir en 1976. D'où la stratégie dite « étapiste », conçue et appliquée par le ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, et pas toujours bien admise par les militants du parti. Les étapes étaient de trois : d'abord prendre le gouvernement, ce qui s'est réalisé le 15 novembre 1976 ; ensuite, éliminer Trudeau, ce qui vient *seulement* d'être fait et qui impliquait depuis trois ans de ne lui fournir aucun prétexte lui permettant d'apparaître indispensable aux yeux du reste du Canada, d'où l'extrême discrétion du gouvernement québécois quant à ses objectifs; enfin, remporter le référendum sur ces objectifs réactualisés et que la politique du pouvoir fédéral pourrait simplifier en les ramenant au droit à l'autodétermination.

Rien n'est joué

Il faut bien voir, cependant, que rien n'est joué. Le gouvernement québécois a contre lui le pouvoir fédéral et les *mass media* que ce pouvoir contrôle par le droit ou par l'argent ; il a contre lui à peu près toute la puissance économique et financière de l'Amérique du Nord ; il a contre lui le complexe d'infériorité d'un peuple issu de deux siècles de colonisation et qu'on apeure par tous les moyens quant aux conséquences du pas qu'il est appelé à franchir. La débilité des arguments employés ne nuit pas nécessairement à leur efficacité. Au cours de récentes élections partielles dans un quartier chic de Montréal, où vivent d'importantes communautés religieuses, et notamment des missionnaires retraitées d'Afrique, on a vu un candidat libéral affoler ces bonnes sœurs en leur rappelant ce qui s'était passé... au Biafra. Des amis qui demeurent dans un canton à l'est de Montréal m'ont rapporté que leurs voisins, des Anglo-Québécois, s'étaient laissés persuader qu'au cas où le référendum serait positif le franc allait remplacer le dollar. On pourrait multiplier ces anecdotes : elles ne mettent pas la démocratie canadienne au-dessus de tout soupçon.

Par ailleurs, en politique intérieure québécoise, M. René Lévesque a désormais, en la personne de M. Claude *Ryan*, l'ancien directeur du *Devoir* et le nouveau chef du parti libéral québécois, un adversaire certainement beaucoup plus redoutable que M. Robert Bourassa, l'ancien premier ministre éliminé en 1976. A la fois protégé par la main de Dieu (il le dit lui-même) et poussé par la haute finance (il ne le dissimule pas), il s'agit là d'un personnage d'une autre époque mais doué d'une ambition obscure, froide et tenace, qui semble ne considérer la conquête du pouvoir « provincial » que comme une étape vers le pouvoir fédéral.

(1) Editions de l'Hexagone, Montréal 1978.

Prochain article :

RENÉ LÉVESQUE OU CLAUDE RYAN

Mexique

Le parti communiste aurait obtenu 12% des voix aux élections du 1er juillet

De notre correspondant

Mexico. — Le parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir, a conservé sa position dominante à l'issue des élections générales qui ont eu lieu le dimanche 1er juillet, mais la gauche, dans son ensemble, semble bien être la principale gagnante de ce scrutin.

Elle obtient globalement, selon des estimations qui ne sont pas encore officielles, plus de 17 % des suffrages. C'est le parti communiste mexicain (P.C.M.) qui a fait le meilleur score avec environ 12 % des suffrages. Le parti socialiste des travailleurs et le parti populaire socialiste (ce dernier étant déjà la « caution de gauche » du régime) ont moins bien réussi avec, ensemble, environ 6 % des voix.

Le parti communiste et le parti socialiste des travailleurs participaient pour la première fois aux élections grâce à « l'ouverture » politique décrétée par le gouvernement en 1978. Le succès du P.C.M. est d'autant plus remarquable. Il reste que cette gauche est divisée et bien du chemin la sépare d'éventuelles alliances en vue des élections de 1982.

A droite, le parti d'action nationale (PAN), de tendance libérale, traditionnellement le principal parti d'opposition, aurait maintenu ses positions, obtenant environ 19 % des voix selon les résultats provisoires et officieux. En revanche, le parti démocrate mexicain, qui se dit proche de la démocratie chrétienne, a échoué, ne réalisant qu'un maigre score de 4 %.

Le PRI, avec plus de 57 % des suffrages, obtiendrait donc la majorité suffisante pour envoyer au moins deux cent quatre-vingts députés — sur ses trois cents candidats — au Congrès. Et le gouvernement peut se targuer d'avoir passé avec succès le test de ces élections, qui devaient permettre aux petites formations de mieux pouvoir s'exprimer. Malgré le taux élevé d'abstentions (environ 40 %), le scrutin du 1er juillet a montré que la démocratisation du pays passe par une libéralisation réelle du parti révolutionnaire institutionnel, et que le Mexique s'achemine lentement vers un régime plus démocratique avec la participation effective de tous les courants d'opinion.

JOSE CARRENO.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :

Jacques Fauvet, directeur de la publication, Jacques Sauvageot.



Le Monde

politique

Le bilan de la session parlementaire

Il est vrai qu'on en attendait beaucoup. Trop sans doute. D'où la déception qui prévaut aujourd'hui à l'issue de cette session de printemps.

Certes, on savait que les élections européennes risquaient de dissiper l'attention des élus et de ralentir le rythme des travaux législatifs, mais M. Giscard d'Estaing avait souhaité que la campagne électorale n'interrompe pas l'activité du Parlement, et son vœu fut exaucé.

De plus, l'effort de concertation et de programmation accompli pour remédier au traditionnel temps mort des premiers jours devait porter ses fruits.

*Ainsi préfacée, « désamorcée », par une session extraordinaire consacrée essentiellement à la situation de l'emploi — exclus de ce débat, les sénateurs devaient se rattraper un peu plus tard (*le Monde *des 12 et 13 avril) — la session ordinaire s'engagea rapidement. Mais, paradoxalement, la plupart des textes alors examinés (utilisation de la chaleur, publicité extérieure, régimes matrimoniaux, profits du crime, contrats d'assurance) se sont embourbés en cours de route et demeurent en instance.*

Ils ne sont pas les seuls, et M. Poher, président du Sénat, a vivement déploré, dans son discours de clôture, la rétention exercée son discours de clôture, la rétention exercée par l'Assemblée à l'encontre de textes votés par les sénateurs (par exemple, celui concernant la protection des femmes contre le viol) et craint qu'ils ne soient tombés dans « la trappe des dossiers oubliés *». Une douzaine de propositions de loi attendent ainsi d'être exhumées. On peut, sur ce point, se féliciter de la suggestion de M. Chaban-Delmas de réserver dorénavant à la discussion des textes d'origine parlementaire un jour par mois.*

De leur côté, les députés pourraient souligner combien l'examen du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales accapare l'attention des sénateurs, qui y consacrèrent quelque soixante-deux heures de séance et trois cent quatre-vingt-six amendements. Des chiffres à la hauteur d'un texte qui, selon M. Poher, « risque d'être la loi de nos collectivités locales pour le début du troisième millénaire ». Encore peut-on s'interroger sur ce que seront l'unité et la cohérence finales d'un tel monument législatif, après plusieurs mois de délibérations.

*Mais si cette session restera peut-être dans l'histoire parlementaire comme celle qui aura vu s'engager une discussion attendue par les élus locaux depuis plus de cinquante ans, elle y figurera certainement comme celle qui, sur le problème de l'abolition de la peine de mort, rompit plus de soixante-dix ans de silence sans pour autant conclure cet obsédant débat (*le Monde *du 28 juin). Et on en repartera vraisemblablement dès cet automne, ne serait-ce qu'à l'occasion de la discussion du budget de la justice...*

*Au-delà des déclarations du gouvernement sur la politique étrangère de la France (*le Monde *du 5 mai) et sur la mise en œuvre du système monétaire européen (*le Monde *des 13, 19 et 26 avril), on retiendra surtout le dépôt des rapports des commissions d'enquête et de contrôle sur l'emploi et le chômage (*le Monde *du 29 juin), la gestion de la Sécurité sociale (*le Monde *du 28 juin), et les conditions de production des programmes télévisés (*le Monde *daté 17-18 juin).*

Si les quarante-cinq textes (dont six propositions de loi) adoptés définitivement au cours de cette session, peuvent, comparés aux bilans précédents, décevoir les commentateurs stakhanovistes, on peut douter, une nouvelle fois, qu'un tel étalon soit le plus apte à mesurer la qualité du travail législatif. D'autant que c'est à l'automne que l'on se rendra compte de l'ampleur des travaux réalisés au printemps.

De même, comment exciper d'un modeste bilan quantitatif pour conclure à la lente dégradation du rôle des parlementaires, alors que cette session aura vu l'obstination de ceux-ci l'emporter sur celle du gouvernement désireux d'obtenir des décisions hâtives sur le statut des immigrés, la fiscalité directe locale et la réglementation de la publicité extérieure ?

Et puis, comment ne pas relever la pugnacité de députés qui obtinrent, malgré l'opposition déclarée du ministre de l'industrie, la création d'un comité d'évaluation des options techniques en matière d'énergie, destiné à assurer l'indépendance du Parlement face à l'exécutif ? Enfin, le débat européen aura permis aux élus de harceler le pouvoir quant à sa volonté de résister aux éventuels débordements des instances communautaires.

En résumé, et pour reprendre un terme cher à M. Couve de Murville, une session très « convenable ».

PATRICK FRANCÈS.
et LAURENT ZECCHINI.

I. — Les textes définitivement adoptés

Nous présentons ci-après, classée par grandes catégories, la liste des textes adoptés définitivement au cours de cette session. Les textes d'origine parlementaire (propositions de loi) sont signalés par un astérisque. Ceux qui sont d'ores et déjà promulgués sont suivis de l'indication de leur date de publication au Journal officiel *des lois et décrets. Cette indication est précédée, pour les plus importants d'entre elles, du rappel des dates des numéros du* Monde *dans lesquels il avait été rendu compte de leur discussion.*

● AFFAIRES ETRANGERES ET COOPERATION

— *Indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.* — Ce texte institue une indemnité calculée selon les mêmes règles que l'indemnité parlementaire française (avec laquelle elle ne peut être cumulée), à l'exception des avantages fiscaux (*le Monde* des 2, 30 juin et 3 juillet.)

— *Création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes* (*). — Ce texte vise à tenir au courant des activités des institutions européennes l'Assemblée nationale et le Sénat. Il prévoit notamment la communication aux délégations de certains documents à caractère communautaire provenant du gouvernement ou reçus par lui (*le Monde* des 2 et 28 juin).

— *Seize projets relatifs à des conventions, accords, protocoles ou traités internationaux* entre la France et la République de Djibouti, la Jordanie, l'Espagne, la Suisse, le Niger, Malte, les Etats-Unis, le Mali, ainsi qu'avec la commission centrale pour la navigation sur le Rhin. A noter également deux textes concernant, d'une part la loi applicable aux régimes matrimoniaux, d'autre part un amendement à la convention relative à l'aviation civile internationale.

● AGRICULTURE

— *Contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture.* — Ce texte comble les lacunes de la législation applicable actuellement à ces produits et met notre droit en conformité avec une directive des Communautés européennes relative aux engrais. Il tend à garantir l'efficacité et l'innocuité des produits visés, tout en évitant de paralyser les initiatives de valorisation des produits organiques, en instituant une homologation préalable à la mise en vente (*le Monde* des 26 avril, 8 et 27 juin).

— *Statut du Comité interprofessionnel des vins des côtes du Rhône, des côtes du Ventoux et des coteaux du Tricastin* (*). — Ce texte étend les compétences et les prérogatives du Comité des vins des côtes du Rhône aux vins d'appellation contrôlée côtes du Ventoux et coteaux du Tricastin (*le Monde* du 7 juin).

● COLLECTIVITES LOCALES

— *Election des présidents des conseils généraux* (*). — Ce texte légalise la règle selon laquelle, lors de l'élection du bureau du conseil général, si deux candidats obtiennent le même nombre de voix, il est procédé à un troisième tour, au scrutin secret, pour lequel la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité, le plus âgé est élu (*le Monde* du 1er juin ; *J.O.* du 23 juin).

— *Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales et aménagement du régime des impôts locaux pour 1979.* — Ce texte abroge deux dispositions de la loi du 3 janvier 1979 concernant l'une la taxe professionnelle et l'autre la taxe d'habitation, dont l'application aurait provoqué d'importants transferts de charges entre contribuables (*le Monde* des 27 avril et 11 mai ; *J.O.* des 14-15 mai).

● CONSTRUCTION, LOGEMENT, URBANISME

— *Protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.* — Ce texte assure l'information préalable de l'emprunteur au stade de la publicité et à celui des offres de prêt, aménage l'interdépendance des contrats et limite les clauses indemnitaires et pénales (*le Monde* des 15 juin 1978 et 9 juin 1979).

● DOM-TOM

— *Modification des modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement en Nouvelle-Calédonie.* — Ce texte institue, d'une part, l'élection de l'exécutif local au scrutin majoritaire et non plus à la représentation proportionnelle cette dernière règle continuant de prévaloir partiellement pour la désignation de l'organe législatif. Il fixait, d'autre part, à soixante jours, à compter de la promulgation, le délai pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale (*le Monde* des 20 avril, 4, 11 et 12 mai ; *J.O.* des 24-25 mai). *ment.* — Ce texte généralise la

● ECONOMIE ET FINANCES

— *Fonds communs de placement.* — Le texte généralise la formule des fonds communs de placement et lui confère un nouveau statut juridique. Il accroît les prérogatives du gérant, ainsi que l'information et la protection des porteurs de parts (*le Monde* des 21 avril et 29 juin).

— *Intervention de la Caisse nationale des marchés de l'Etat dans le paiement de certaines créances de P.M.E.* — Ce texte étend la procédure simplifiée de cession de créances sur l'Etat, que détiennent les P.M.E., aux collectivités locales et aux établissements publics locaux (*le Monde* du 7 juin).

— *Règlement définitif du budget de 1977* (*le Monde* des 25 mai et 1er juin).

● FONCTION PUBLIQUE

— *Conditions d'accès aux emplois publics pour certaines catégories de femmes.* — Ce texte étend le champ d'application de la loi du 3 janvier 1975, qui supprime les limites d'âge en faveur de femmes : mères de famille d'au moins trois enfants, femmes divorcées et non remariées, femmes séparées judiciairement et femmes célibataires ayant au moins un enfant à charge (*le Monde* des 7 et 28 juin et daté 1er-2 juillet).

● INDUSTRIE, ENERGIE

— *Soutien de l'investissement productif industriel.* — Ce texte vise à accorder une aide fiscale à l'investissement productif pour les années 1979-1980 sous forme d'une déduction sur le bénéfice imposable des entreprises ; à rendre l'ensemble des primes de développement régional plus incitatives ; à encourager l'investissement dans la recherche scientifique et technique des entreprises moyennes (*le Monde* des 12 mai, 14 et 29 juin).

● INFORMATION

— *Droit de grève à la radio-télévision française* (*). — Ce texte, d'une part, assure en toutes circonstances le fonctionnement de T.D.F. et des régies finales ; d'autre part, il supprime, en cas de grève, le déclenchement automatique du service minimum, en laissant toutefois Radio-France à part (*le Monde* des 28 avril, 14, 23, 27 et 29 juin).

● INTERIEUR ET RAPATRIES

— *Répression du défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs.* — Ce texte sanctionne pénalement la non-déclaration de disparition de produits explosifs (*le Monde* des 12 mai et 27 juin ; *J.O.* des 2-3 juillet).

● JUSTICE, LEGISLATION CIVILE, COMMERCIALE ET PENALE

— *Profession d'avocat dans la région parisienne* (*). — Ce texte proroge jusqu'au 1er janvier 1983, pour les tribunaux de grande instance de Bobigny et de Nanterre, la période transitoire au cours de laquelle les avocats de la région parisienne peuvent pratiquer la « multipostulation », c'est-à-dire représenter des plaideurs tout en n'étant pas installés dans le ressort de ces tribunaux (*le Monde* des 1er et 28 juin et daté 1er-2 juillet.)

● PLAN

— *Rapport sur les principales options du VIIIe Plan.* — Se fondant sur une analyse des transformations qui affectent le monde et de la nécessité pour la France de s'y adapter, ce rapport fixe six objectifs pour les années 1981-1985 et propose notamment « *une croissance équilibrée pour l'emploi, aussi élevée et régulière que possible, et non inflationniste.* » (*le Monde* des 6 avril, 13, 14, 15, 16 et 30 juin, 1er-2 juillet.)

● POUVOIRS PUBLICS

— *Obligation de faire connaître les motifs des actes administratifs.* — Ce texte, qui répond au souci d'améliorer l'information et la protection des administrés, oblige l'administration à motiver les décisions individuelles qu'elle prend lorsque celles-ci restreignent des droits ou, au contraire, accordent des dérogations (*le Monde* des 27 avril, 7 et 29 juin).

— *Election des sénateurs* (*). — Ce texte permet désormais au remplaçant d'un sénateur élu au scrutin majoritaire, devenu membre du gouvernement, d'être candidat sur la même liste que ce dernier (*le Monde* du 28 avril).

● SANTE PUBLIQUE

— *Réforme des études médicales.* — Ce texte comprend trois axes essentiels : une meilleure adaptation du nombre des médecins aux besoins médicaux de la population ; la revalorisation de la médecine générale par la création d'un cycle spécifique réservé aux futurs généralistes ; la réforme de l'internat (*le Monde* des 24 mai, 29 et 30 juin).

— *Vaccination antivariolique.* — Ce texte suspend l'obligation de vaccination pour les enfants de zéro à deux ans, maintient les rappels à onze et vingt et un ans ainsi que la vaccination pour les membres des professions de santé (*le Monde* des 12 mai et 9 juin. *J.O.* des 2-3 juillet).

● SECURITE SOCIALE ET PRESTATIONS FAMILIALES

— *Pensions de retraite des marins.* — Ce texte aligne en partie les droits sociaux des marins sur le régime général de Sécurité sociale, tout en tenant compte des caractéristiques propres à la profession maritime (*le Monde* du 8 juin).

● TRANSPORTS, TOURISME

— *Transports publics d'intérêt local.* — Ce texte a pour objet de moderniser une législation vieille de plus de soixante-cinq ans sur les voies ferrées d'intérêt local pour tenir compte des progrès techniques et de la nécessité d'accorder de plus larges responsabilités aux communes, aux départements et aux régions (*le Monde* des 11 mai et 8 juin ; *J.O.* du 20 juin).

— *Rapports entre bailleurs et locataires dans les immeubles affectés à l'hôtellerie.* — Ce texte étend à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi du 1er juillet 1964 qui favorisent les travaux d'aménagement effectués par les locataires (*le Monde* des 8 et 29 juin).

— *Ouvrages d'art reliant les voies nationales ou départementales.* — Ce texte réaffirme le principe de la gratuité de l'usage des ouvrages d'art routiers et donne un caractère temporaire à la dérogation à ce principe que constitue l'institution d'une redevance (*le Monde* du 8 juin).

● TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION

— *Diverses mesures en faveur de l'emploi.* — Ce texte, qui constitue le troisième pacte pour l'emploi après ceux de 1977 et 1978, reprend les dispositions contenues dans les deux premiers pactes en faveur des jeunes et des femmes, élargit leur champ d'application et comporte des mesures nouvelles en faveur des apprentis et des chômeurs âgés (*le Monde* des 21 et 22 juin, 1er-2 et 3 juillet).

— *Conditions de variation des hautes rémunérations.* — Après un blocage total, en 1977, des rémunérations supérieures à 288 000 francs, assorti d'une taxe-sanction pour les entreprises dépassant ce plafond, le régime a été assoupli en 1978. La loi vise, après avoir supprimé le blocage de ces rémunérations, à s'assurer que la libération ne se traduira pas par un rattrapage. A cette fin, le taux d'accroissement de 1979 s'appliquera à la rémunération réelle de 1978 et un salarié ne sera pas fondé à réclamer la rémunération dont il a pu être privé l'an passé (*le Monde* des 4 mai et 8 juin ; *J.O.* du 15 juin).

(A suivre. Demain, les textes en instance et les textes examinés en commission.)

● *MM. Jean Deleplanque et Jean-Marie Arbelot*, préfets en disponibilité, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite par décrets du président de la République.

● *Le bureau national de l'Union des jeunes pour le progrès* (jeunes gaullistes d'opposition) constate « *l'échec cuisant de M. Raymond Barre, tant dans sa politique intérieure qu'économique, puisque l'inflation et, surtout, le chômage n'ont jamais autant sévi dans notre pays, accentuant ainsi le désarroi des Français* ».

Au sujet des élections européennes, l'U.J.P. souligne : « *La défaite du R.P.R. n'est pas la défaite du gaullisme, mais celle du chiraquisme. A M. Chirac d'en tirer les conséquences.* » L'U.J.P. « *dénonce également le scandale du siège supplémentaire accordé à la liste de Simone Veil, qui ne sort pas grandie de l'affaire* ».

● *Le conseil général de la Guadeloupe*, qui est présidé par M. Georges Dagonia (P.S.), sénateur, a suspendu ses travaux, mardi 3 juillet, pour protester contre la décision annoncée par la direction de la société industrielle de sucrerie (S.I.S.) d'interrompre les travaux d'entretien et de restructuration de ses établissements de Pointe-à-Pitre et de Morne-à-l'Eau. Les élus ont souligné que cette décision, si elle était maintenue, mettrait en chômage deux mille trois cents travailleurs.

M. Dijoud estime que les affaires de la Nouvelle-Calédonie évoluent « dans le bon sens »

M. Jean-Pierre Aifa, membre de la Fédération pour une nouvelle société calédonienne (F.N.S.C., *centriste*), a été réélu, mercredi 4 juillet, président de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, renouvelée le 1er juillet. Commentant les résultats de ce renouvellement, mardi à Paris, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a estimé que les affaires de ce territoire d'outre-mer « évoluent dans le bon sens ».

M. Dijoud est *satisfait* des résultats des élections territoriales, qui ont permis aux formations hostiles à l'indépendance de recueillir 65,57 % des suffrages exprimés, contre 34,4 % au Front indépendantiste. Le secrétaire d'Etat a souligné la nécessité de l'unité des partis, dits « *nationaux* » (le R.P.C.R. de M. Jacques Lafleur, député R.P.R., et la F.N.S.C. de M. Limel Cherrier, sénateur R.I.). Il a également estimé que le dialogue reste possible avec l'Union calédonienne (U.C.), principale composante du Front indépendantiste, car l'un des objectifs essentiels du gouvernement est d'assurer « *la promotion de la communauté mélanésienne* », dans la majorité favorable à l'U.C.

Il a rappelé que cette promotion passe par *une profonde* réforme foncière, dont les modalités juridiques et financières doivent être soumises au Parlement, lors de la session d'automne.

Persuadé que l'U.C. restera une « *formation modérée* », M. Dijoud ne doute pas que celle-ci reviendra sur son mot d'ordre d'indépendance dès lors que les revendications foncières des Mélanésiens seront satisfaites. De plus, il estime que l'équilibre des forces au sein de la majorité (le R.P.C.R. a besoin des centristes, *de sensibilité réformiste, pour* gouverner) rend possible le vote par l'Assemblée territoriale des réformes de structures prévues dans le plan à long terme qu'il a *proposé*. Ce plan comporte, outre la redistribution des terres à leurs « *premiers occupants* », un effort fiscal permettant de redresser les finances locales.

M. Dijoud a conclu en affirmant que le souci du gouvernement est de « *donner à chaque ethnie le sentiment de sa sécurité* » et qu'une étape a été franchie « *vers une société plus juste* ».

Commentant également ces élections, *la Lettre de la Nation* publiée mercredi 4 juillet affirme qu'il s'agit d'un succès pour le R.P.R., qui « *avait demandé et obtenu la dissolution de l'Assemblée territoriale sortante* ».

En revanche, *la Lettre de l'Unité*, organe du P.S., considère que l'« *immense majorité des voix canaques* » s'étant prononcée pour les listes indépendantistes, le territoire est désormais « *coupé en deux* ».

● PRECISION. — Nous avons indiqué dans *le Monde* du 4 juillet que M. Claude Fournier, animateur de la Fédération socialiste calédonienne (F.S.C.) est président du P.S.C. (parti socialiste calédonien). Il fallait lire *dissident* du P.S.C. M. Claude Fournier, l'un des fondateurs du P.S.C., a en effet quitté cette formation lorsque celle-ci s'est prononcée pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

De même, le sigle U.D.F.C. ne signifie pas Union pour la démarche française en Nouvelle-Calédonie, mais Union pour la démocratie française.

M. Giscard d'Estaing et Guy de Maupassant

M. Pierre Charpy écrit, dans *la Lettre de la Nation* (R.P.R.) :

« *Je suis personnellement très heureux que notre président de la République se sente assez lettré pour discuter à la télévision de l'œuvre de Guy de Maupassant avec quelques spécialistes. Et je ressens de quel spectacle nous avons été privés par le général de Gaulle qui avait tant à dire sur* les Mémoires d'outre-tombe *de Chateaubriand, en qui il admirait le prosateur, l'artiste et aussi le diplomate, et par Georges Pompidou, qui aurait si bien cueilli* les Fleurs du Mal *de Baudelaire.*

» *Sans doute ne pensaient-ils pas qu'il revenait au président de la République d'apporter ce genre de contribution à l'action culturelle de la télévision. Mais l'actualité commande et il est bien normal qu'en pleine crise pétrolière* Boule de Suif *soit à l'honneur. Toutefois, je ne suis pas sûr que ce soit cette œuvre de Guy de Maupassant que préfère le président de la République :* Bel Ami *a son charme et* la Maison Tellier *ses charmes.*

» *Comme ce serait bien pour notre France en vacances si nous n'avions à débattre que des mérites comparés de Guy de Maupassant !* (...) »

La Lettre de l'Unité (P.S.) écrit de son côté :

« *Parce qu'il est admirateur de Maupassant, sujet de l'émission, M. d'Estaing participera le 27 juillet au magazine d'Antenne 2 « Apostrophes », pour la circonstance, sera diffusé en direct de l'Elysée. Dans la foulée, on annonce la diffusion, depuis la propriété d'Authon, du magazine « 30 millions d'amis » ; sujet : le braque-weimar ; invité : M. Giscard, éleveur. Et puis, du fort de Brégançon, un « Dossier de l'Ecran » sur l'énergie solaire, avec M. Valéry G.E., spécialiste du rayonnement. Enfin, la soirée du 14 juillet sur nos petits écrans sera consacrée à la retransmission en direct de la charmante bourgade de Chamalières (Auvergne) d'un grand bal populaire, animé par le sympathique accordéoniste V.G.E. et sa formation. Par ailleurs, on nous pris de signaler que le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, s'adressera prochainement au pays Rappelons que la dernière intervention officielle du président remonte à tellement loin qu'on ne s'en souvient plus.* »

CORRESPONDANCE

Le Normand contre les « officiels »

Mme Geneviève Jurgensen, de Noirmoutier, nous écrit :

M. Valéry Giscard d'Estaing va paraître à l'émission Apostrophes pour y parler de Guy de Maupassant. L'obligation de réserve à laquelle sont soumis les serviteurs de l'Etat ne s'applique pas aux domaines artistiques. Les lecteurs de Maupassant, habitués à entretenir avec lui les liens intimes qui se nouent entre les auteurs et leurs fervents, en sont tout décontenancés. Le Normand farouche, qui souffrit tant lors de son passage dans la fonction publique, se retrouve kidnappé par l'Elysée. Puisque Maupassant n'a jamais rien écrit d'aimable sur les « officiels », ceux-ci pourraient-ils s'abstenir également ? Un pacte mutuel de non-agression, en quelque sorte. A trop étreindre son favori, le président finira par l'étouffer.

Le contentieux des élections cantonales

DU « SUPER » DANS LES URNES

Il n'est pas convenable de distribuer gratuitement des bons de « super » aux électeurs pour s'attirer leurs suffrages.

Ainsi en a jugé le tribunal administratif de Lyon, qui a annulé, le jeudi 21 juin, l'élection cantonale du canton de Vans (Ardèche) à l'issue de laquelle, en mars dernier, M. Guy Lefébure (U.D.F.-P.S.D.), maire de Saint-Paul-le-Jeune, avait été élu conseiller général, au second tour, en devançant de cinq voix le candidat du parti communiste, M. Alain Faucuit.

Ce dernier, ainsi que d'autres candidats, avaient saisi le tribunal en arguant de plusieurs irrégularités commises pendant la campagne électorale. Ils avaient notamment reproché à M. Lefébure d'avoir utilisé le papier à en-tête de la mairie de Saint-Paul-le-Jeune pour sa propagande électorale et d'avoir distribué à certains électeurs des « bons de 10 litres de super » (habituellement réservés à l'usage des agents des P.T.T.) « en provenance » du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications.

Le tribunal a jugé que leurs réclamations étaient fondées. Il a considéré, en particulier, « qu'il est établi par le dossier que des bons permettant la délivrance gratuite de carburant ont été remis par M. Lefébure à des électeurs du canton » et « qu'un tel agissement » avait été « de nature à altérer la sincérité du scrutin ».

Les adversaires du maire de Saint-Paul-le-Jeune avaient estimé que sa générosité électoraliste était d'autant plus déplacée que M. Lefébure est chef adjoint du cabinet de M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

JUSTICE

M. Fernand Legros est condamné à deux ans de prison et 15 000 F d'amende

La trente et unième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par Mme Thérèse Guilhem, a infligé, mardi 3 juillet, deux ans d'emprisonnement et 15 000 francs d'amende à M. Fernand Legros, quarante-huit ans, marchand de tableaux, pour avoir recélé en France, d'octobre 1964 à décembre 1966, trente-deux œuvres qu'il savait apocryphes et les avoir ensuite vendues à Dallas (Texas) à M. Algur Meadows pour 527 000 dollars.

Le tribunal a aussi condamné à 15 000 francs d'amende MM. Maurice Malingue et André Pacitti, deux experts qui avaient fourni des attestations de complaisance. Le tribunal a ordonné la confiscation et la destruction des œuvres saisies.

M. Legros ne sera pas incarcéré car il a déjà été détenu pendant plus de deux ans au Brésil, en Suisse et en France.

« Ce pauvre acteur qui se pavane. »

Le tribunal a rejeté les conclusions en droit de M. Legros qui contestait la compétence du tribunal en alléguant qu'il avait acquis par mariage, en 1956, la nationalité américaine. Les juges ont indiqué que cette acquisition de nationalité ne leur était pas opposable car elle n'avait pas été autorisée par le gouvernement français. M. Legros prétendait aussi que les fraudes en matière artistique ne sont pas punies au Texas. Le tribunal a rétorqué que le code pénal texan réprime l'escroquerie. Le prévenu soutenait, enfin, que l'abandon de la constitution de partie civile de M. Meadows par la fondation qui lui a succédé après sa mort, le 10 juin 1978, devait entraîner la fin des poursuites. Le tribunal a fait remarquer que le désistement de la partie civile ne peut mettre fin à l'action publique engagée par le parquet (*le Monde* des 16, 17 et 23 mai).

Pour MM. Malingue et Pacitti, le tribunal a tenu compte des bons renseignements recueillis, mais aussi du *« rôle important »* qu'ils ont joué dans les délits dont M. Legros s'est rendu coupable. En effet, et selon les dires mêmes de M. Legros, note le tribunal, *« certains collectionneurs ont tendance à acheter une œuvre d'art, non en fonction de son caractère artistique, mais seulement des signatures et des certificats d'authenticité de tels experts... ».*

Pour ce qui est de M. Fernand Legros lui-même, les magistrats ont tenu compte de *« la fragilité physique et mentale révélée par deux expertises de médecins psychiatres et confirmée encore par un certificat médical produit à l'audience qui rappelle les troubles du comportement, les tentatives de suicide et l'angoisse profonde de la personnalité névrotique de ce pauvre acteur qui se pavane et s'agite un temps sur la scène... ». « Mais les faits sont graves*, indique le jugement, *et, bien qu'elle soit atténuée, la responsabilité demeure de ce mystificateur mondain, lui-même vendeur de faux tableaux.*

» L'aspect le plus grave pour les magistrats n'est pas le préjudice que l'acheteur américain Meadows a subi, mais le discrédit que cette affaire a jeté dans le marché de l'art sur la place de Paris, dont les acheteurs sont détournés au profit d'autres capitales. Il serait inexact, aux dires des meilleurs spécialistes, que le commerce des œuvres d'art n'est que publicité et frivolité et que l'achat de ces tableaux n'est que plaisir badin de dilettante. En effet, la vente des œuvres d'art est devenue un élément important de notre économie et du commerce extérieur et intérieur de la France. Il serait particulièrement désastreux que, à la suite d'agissements frauduleux de certains, le marché français de l'art puisse être suspecté. »

Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

Le docteur Siméoni et la « légitime défense »

Une nouvelle fois, on a parlé de « Francia » à la Cour de sûreté de l'État, au procès des nationalistes corses, mardi 3 juillet. Une nouvelle fois l'on s'est étonné de l'impunité dont jouissent les membres de ce front anti-indépendantiste et anti-autonomiste.

Le docteur Edmond Siméoni, leader autonomiste de l'U.P.C. (Union du peuple corse), cité comme témoin de la défense, n'a pas mâché ses mots.

Il s'en est pris vigoureusement *« à ces polices parallèles qui sont le corollaire de toute colonisation agonisante »*, à *« cette officine d'une dizaine d'individus, des repris de justice, des indicateurs de police qui sont connus de tout le monde »*, et à propos desquels, ajoute-t-il, les plus hautes autorités déclarent qu'*« elles sont désarmées, qu'elles ne peuvent rien faire, qu'ils sont protégés »*. M. Siméoni n'y va pas par quatre chemins, et se demande si les responsables attendent que l'U.P.C. règle le problème elle-même *« à coups de chevrotines »*.

Quarante-trois attentats ont déjà été commis contre les membres de l'U.P.C. L'avocat général, M. Robert Olivier, se lance alors dans une statistique des plasticages commis ces dernières années, distinguant ceux commis par les séparatistes, ceux qui ont été revendiqués comme anti-autonomistes et ceux qui ne sont pas revendiqués mais qui sont eux aussi, probablement, anti-autonomistes. En 1979, par exemple, il y a déjà eu 164 attentats séparatistes, 2 revendiqués par Francia et 24 non revendiqués.

Qu'en conclure ? M. Olivier laisse entendre que tous n'ont peut-être pas été commis par Francia et que le F.L.N.C. n'a pas que des sympathies pour l'U.P.C. Ce qui provoque la colère immédiate du docteur Siméoni, qui affirme que *« la police est directement impliquée dans les attentats de Francia »* et que, s'il n'est pas d'accord avec les méthodes du F.L.N.C., *« ce qui les unit est profond et ce qui les divise est dérisoire »*.

Tout est dit. Lui, se bat dans la légalité, les autres dans la clandestinité, un point c'est tout. On ne va tout de même pas étaler ses querelles devant la Cour de sûreté de l'État, même si Edmond Siméoni le reconnaît, *« c'est la seule enceinte où un dialogue relatif est possible pour parler du problème corse. » « Un comble »*, précise-t-il.

M. Siméoni n'est pas là pour amuser ces messieurs de la cour, ni pour se laisser *« moucher »*, comme il le dit, par l'avocat général. Il est venu parler de la Corse. Et il le fait, dénonçant *« les faux massifs en matière électorale, la dénaturation du civisme dans laquelle les Corses ont leur part de responsabilité, la corruption et le népotisme qui sont le lot quotidien de l'île, l'absence de démocratie »*.

La démocratie, un mot qui reviendra souvent dans la bouche du leader autonomiste, pour qui *« le processus d'émancipation est engagé, rien ne pourra l'arrêter. Nous n'avons pas le droit de perdre*, a-t-il ajouté. *Ce n'est pas un combat passéiste, xénophobe, borné. C'est un combat de légitime défense »*.

Plaidoiries de la partie civile et réquisitoire ce mercredi 4 juillet.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *Relaxé après deux ans et demi de détention provisoire.* — Pascual Saramella vient d'être relaxé par le tribunal correctionnel de Lyon après deux ans et demi de détention provisoire. Il était soupçonné d'avoir participé, le 1er octobre 1976, à un hold-up à la gare d'Oullins, dans la banlieue de Lyon. M. Saramella avait été inculpé de vol qualifié, d'association de malfaiteurs et de détention d'armes.

Bien qu'il ait bénéficié de deux non-lieu pour le vol qualifié et l'association de malfaiteurs, il avait été maintenu en prison. Au cours de sa détention, il avait tenté plusieurs fois de mettre fin à ses jours et restait le seul inculpé dans cette affaire.

AUX ASSISES DE LA CREUSE

Les petits bals du samedi soir

De notre envoyé spécial

Guéret. — Un ouvrier régleur de vingt ans, Alain Neuville, a comparu, mardi 3 juillet, devant la cour d'assises de la Creuse présidée par M. Robert Dufourgburg, pour avoir participé, le 23 septembre 1978, à la sortie d'un bal de Sannat (Creuse), à une bagarre au cours de laquelle Jean-Luc, un garçon de dix-sept ans, avait trouvé la mort. On ne saura jamais si Jean-Luc est décédé des coups reçus ce soir-là, de la malformation cardiaque dont il souffrait ou de l'un et de l'autre.

Ce doute a incité les jurés à condamner Alain Neuville à trois ans d'emprisonnement avec sursis. On a, en revanche, largement mis en cause les petits bals du samedi soir.

Il y avait bal, ce soir-là, au foyer rural de Sannat. Des jeunes d'Aubusson s'y étaient donné rendez-vous, et d'autres d'Auzances. Alain Neuville y était arrivé vers 22 h. 30 en compagnie d'un ami.

Depuis un an et demi, il avait quitté Auzances pour un emploi d'ouvrier qualifié aux usines Citroën, de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Ce n'est pas un mauvais garçon. Bon élève, bon fils, bon camarade, il aurait pu continuer ses études au-delà du C.A.P. Mais il a préféré sauter sur l'occasion d'un emploi. A Paris, il habite d'abord un foyer de jeunes travailleurs à Nanterre, puis un studio à Argenteuil. Quand il le peut, il va jouer au football au Club des solitaires, où se retrouvent des déracinés. Les week-ends, il prend le train pour Guéret.

Me Jacques Frimaud, l'avocat des parents de Jean-Luc, partie civile, voit d'un tout autre œil celui que ses amis surnomment « Doudou ». C'est en toute connaissance de cause qu'il a renoncé à ses études pour rejoindre la banlieue parisienne où, nul ne l'ignore, les mauvais exemples abondent. Un argument manifestement destiné à faire passer, aux yeux des jurés, l'accusé pour un mauvais garçon. La preuve de cette influence délétère ? Les deux condamnations dont Alain Neuville a écopé depuis qu'il est « monté » à Paris : une amende de 300 F pour une bagarre au cours d'un bal dans le Puy-de-Dôme en décembre 1977 ; une autre de 800 F pour avoir tenté, en août 1978, de dérober des phares antibrouillard sur une voiture en stationnement. Et puis le bal de Sannat.

On ne saura jamais de manière précise ce qui s'est passé ce soir-là. Pourquoi et comment les premiers coups ont-ils été échangés entre ceux d'Aubusson et ceux d'Auzances ? Une bousculade ? L'alcool ? Rien ? Pour expliquer la bagarre qui l'a d'abord opposé seul à seul à Jean-Luc, Alain Neuville a eu cette phrase qui veut tout et rien dire : *« On s'est compris. »*

Jean-Luc s'est écroulé. Il est mort avant d'arriver à l'hôpital de Montluçon. L'autopsie a révélé qu'il souffrait d'une myocardiopathie « obstructive » qui le rendait vulnérable à un effort, et que l'alcool qu'il avait absorbé pouvait avoir diminué sa capacité de résistance.

Ce qui pouvait être considéré comme un accident a incité la chambre d'accusation à mettre Alain Neuville en liberté au bout de deux mois de détention provisoire. Il a comparu dans le box, les cheveux très courts, petit, râblé, la gorge nouée. Il fait aujourd'hui son service militaire en Bretagne et a demandé à être envoyé au Tchad.

On ne fait pas que danser dans les bals du samedi soir dans la région de Guéret. Les plus enthousiastes les ont désertés par crainte des bagarres. Beaucoup de jeunes sont là, comme ailleurs, pour se défouler.

L'ancien instituteur de l'accusé, M. Marc Barrotin, a insisté sur la responsabilité des adultes dans ces soirées de défoulement.

BERTRAND LE GENDRE.

...ne que les affaires ...elle-Calédonie ...ns le bon sens »

...et Guy de Maupassant

Le contentieux des élections cantonales

DU « SUPER » DANS LES URNES

JUSTICE

Une zone de turbulence judiciaire

II. — L'indépendance des juges

par PIERRE ARPAILLANGE

Après avoir évoqué dans un premier article (« le Monde » du 4 juillet) divers aspects de l'actualité judiciaire, M. Pierre Arpaillange, magistrat, traite de l'indépendance des juges.

Lorsque le président de la République parle de la justice. il ne manque pas de se féliciter de l'indépendance dont jouissent les juges dans notre pays : et, comme en écho, le ministre de la justice, reprenant une idée maintes fois énoncée, mais dont la répétition ne lui fait pas acquérir plus de crédit, affirme : « *L'indépendance existe quand elle est voulue.* » En réalité, l'un et l'autre tiennent un discours politique qui n'emporte sans doute pas la conviction, si l'on se réfère aux déclarations de parlementaires de la majorité comme de l'opposition, aux réactions de la presse, aux sondages d'opinion ou aux craintes — pour ne pas dire aux troubles — éprouvées par de nombreux magistrats.

Car l'indépendance des juges n'existera réellement que lorsque *les structures la garantiront sans* défaillance. Et il est loin d'en être ainsi.

Il est pourtant vrai que la justice ne mérite ce nom que si elle est rendue par des juges indépendants du pouvoir politique, de la presse ou de l'opinion, comme des partis pris ou des passions.

Le corps judiciaire, qui comprend environ cinq mille magistrats (1), fortement hiérarchisés, est constitué de magistrats du parquet et de magistrats du siège (environ respectivement mille deux cents et trois mille huit cents magistrats).

Les magistrats du parquet, ou magistrats du ministère public, qui ordonnent les poursuites judiciaires, requièrent l'application de la loi et font exécuter les décisions des juges, ne sont pas indépendants, en ce sens qu'ils sont légalement soumis au pouvoir hiérarchique du ministre de la justice, qui peut leur donner des ordres, leur enjoindre d'exercer *des poursuites ou de requérir un* non-lieu ou un acquittement. Les membres du ministère public (procureurs de la République, procureurs généraux, etc.), qui sont des agents du pouvoir exécutif, sont tenus de déférer aux instructions qui leur sont adressées. En ce sens, on peut dire que la justice reçoit son impulsion du gouvernement. Ce qui peut être grave. Nous y reviendrons. Mais les magistrats du parquet conservent le droit de prendre oralement des réquisitions contraires aux instructions qui leur ont été données par écrit : c'est l'application de l'adage : « *La plume est serve, la parole est libre* », dont on ne peut pas dire qu'il soit fait un usage excessif.

Pour montrer la dépendance du parquet, je voudrais prendre un seul exemple. Après les manifestations du 1er mai dernier, la presse a beaucoup parlé de l'arrestation le même jour d'un seize ans, le jeune Thomas X..., mineur n'ayant guère plus de lycéen à Rueil-Malmaison. Le 17 mai, le juge d'instruction l'avait mis en liberté, mais le procureur avait fait appel de cette décision. Ce n'est que le 13 juin que la chambre d'accusation a remis Thomas en liberté. Or le ministre de la justice avait écrit le 2 novembre 1978, au sujet de l'incarcération des mineurs de seize ans, qu'au mieux celle-ci « *n'apporte qu'une satisfaction passagère au besoin d'ordre et au désir de sécurité que ressent l'opinion publique et qu'elle prédispose en revanche à la récidive et, plus profondément, favorise l'inadaptation juvénile* ». C'est pourtant le même ministre qui à la fois a admis l'appel du parquet et, pour le moins, n'a pas trouvé excessif le délai mis pour saisir la chambre d'accusation.

Quant aux magistrats du siège — c'est-à-dire ceux qui jugent, — ce sont les présidents, les premiers présidents, les juges, les conseillers, etc. Ils sont « inamovibles », autrement dit, ils ne peuvent recevoir, même en avancement, une affectation nouvelle sans leur consentement.

L'avancement des magistrats, qu'ils soient du siège ou du parquet, se fait uniquement au choix. Il est précédé, pour les postes les moins élevés de la hiérarchie, d'une inscription sur une liste d'aptitude, ou un tableau d'avancement dressé par une commission unique, qui comporte, outre des membres de droit, quatre représentants du ministre de la justice et quelques magistrats, en nombre insuffisant, non élus mais choisis sur des listes établies par un « collège » de magistrats.

En dehors de cette formalité, l'avancement des magistrats du parquet dépend uniquement du pouvoir exécutif. Et celui-ci joue aussi un rôle primordial — et anormal — pour l'avancement des magistrats du siège, puisque c'est le ministre de la justice qui, sauf pour une proportion infime de magistrats, les premiers présidents et les magistrats de la Cour de cassation, propose leur nomination, aussi bien en avancement que pour un poste hiérarchiquement équivalent, au Conseil supérieur de la magistrature, qui donne seulement un « avis » sur ces propositions (2).

Le Conseil supérieur de la magistrature, organisme prévu par la Constitution, présidé par le président de la République, et dont le vice-président est le ministre de la justice, comprend en outre neuf membres, désignés par le chef de l'Etat. Parmi eux, trois membres appartiennent à la Cour de cassation, dont un avocat général, et trois au personnel des cours et tribunaux. Ces six magistrats sont choisis sur une liste de dix-huit noms dressée par le « bureau » de la Cour de cassation. Le Conseil supérieur comprend également un conseiller d'Etat, choisi aussi sur une liste *triple, établie par l'assemblée générale* du Conseil d'Etat. Enfin, deux personnalités n'appartenant pas à la magistrature sont désignées à raison de leur compétence.

Tout cela peut paraître assez complexe. Pour essayer de simplifier un peu, je crois qu'on pourrait dire : les fonctionnaires ont un employeur, c'est l'Etat ; les magistrats du parquet ont un employeur, l'Etat ; seuls les magistrats du siège ne sont les *employés de personne.*

Pourtant on a pu affirmer tout à la fois que « *la magistrature est une fonction où celui qui ne se montre pas n'est rien* » et que, tant qu'il y aura des juges dans l'antichambre du ministre de la justice, on pourra être inquiet pour leur indépendance. Car il n'est pas possible d'admettre une concentration d'autant de pouvoirs entre les mains d'un membre du gouvernement, et le ministre de la justice, qui connaît le sens des mots et qui ne peut ignorer ce qui se passe dans son ministère, sait bien que pas une nomination d'un magistrat du siège ne se fait sans sa volonté ou son accord, c'est-à-dire sans une décision politique (3). Comment dès lors peut-il, avec une apparente sérénité parler de l'indépendance des juges ou affirmer qu'est indépendant le magistrat qui veut bien l'être ?

Des réformes pourraient facilement améliorer la situation actuelle :

Pour le tableau d'avancement le « collège » des magistrats et l'assemblée générale de la Cour de cassation devraient élire directement les magistrats devant faire partie de la commission, et non dresser une liste de trois noms pour chaque poste, sur laquelle le pouvoir exécutif exerce son choix. L'élection ne peut à mon sens aller de pair avec la désignation : il faut choisir.

On peut aussi se demander pourquoi c'est le « bureau » de la Cour de cassation (4) qui établit la liste des magistrats sur laquelle seront choisis les membres du Conseil supérieur de la magistrature, et non, comme pour la liste dressée par le Conseil d'Etat, l'assemblée générale de cette juridiction.

Mais ce ne sont là que des modifications qui sont superficielles, apparemment au moins, car une réflexion plus approfondie pourrait en faire comprendre l'importance.

De toute manière, il faut aller beaucoup plus loin :

Il serait indispensable en effet qu'on en revînt sur de nombreux points au système résultant de la Constitution de 1946. Le Conseil supérieur devrait être composé de magistrats élus par leurs pairs, au suffrage direct, et de personnalités désignées par le Parlement. Craindre le corporatisme — et je n'en suis pas partisan — ou la « politique politicienne » dans le choix du Parlement *serait un danger infiniment moins* grave que l'arbitraire qui préside aux désignations actuelles. Il serait également souhaitable que le Conseil supérieur retrouve les pouvoirs de présentation qu'il avait jadis pour toutes les nominations des juges et, enfin, qu'il dresse lui-même, comme de 1946 à 1958, le tableau d'avancement pour les magistrats du siège.

Mais ce n'est pas tout : sur cent soixante-quinze tribunaux de grande instance qui existent en métropole, quinze seulement ne comprennent qu'un président, un juge, un juge d'instruction et un procureur. Tous les autres sont dotés d'un personnel plus nombreux, ce qui exige la répartition des magistrats entre les diverses chambres de la juridiction : cette répartition est opérée par décision du président du tribunal, après avis du procureur de la République. A la cour d'appel, elle se fait par le premier président, après avis du procureur général.

Il y a là un risque réel pour les juges : d'une part, certaines chambres ont des affaires plus importantes ou plus intéressantes ; d'autre part, il ne faudrait pas qu'un juge, par exemple, « siège » aux flagrants délits pendant des années parce qu'il est répressif, ou qu'il est supposé l'être, ou, au contraire, qu'on pense qu'il a été affecté à une autre chambre parce qu'il était trop laxiste : car, autant que par sa nomination dans la juridiction, c'est par son affectation, ou ses affectations successives, que toute sa carrière va se trouver engagée.

Aussi je pense qu'il est souhaitable et très urgent d'en revenir à un système ancien, dont l'abrogation, et on en comprendra facilement les raisons, a été l'œuvre de la loi du 14 août 1943 sous la signature du chef du gouvernement et du ministre de la justice de l'époque. Il s'agissait de Pierre Laval et de Maurice Gabolde. Le tableau de répartition des présidents de chambre et des conseillers, d'une part, des vice-présidents et des juges, d'autre part, serait alors proposé par une commission constituée à cet effet et dont les travaux seraient soumis à l'assemblée générale de la juridiction.

Ne craignons pas de rétablir un peu de démocratie et de concertation dans nos cours et tribunaux. D'ailleurs, en agissant ainsi, *on ne ferait que s'inspirer de* la pensée des auteurs du code de procédure pénale et des parlementaires de la IVe République, qui ont voulu, aux termes de l'article 191 de ce code, que les magistrats composant la chambre d'accusation soient désignés par l'assemblée générale de la cour d'appel ; et la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée exceptionnellement par le premier président, vient de juger, le 29 mars 1979, qu'il se déduit de cet article 191 que n'est pas régulière la composition de la chambre d'accusation présidée par le premier président de la cour d'appel qui n'a pas été désigné par l'assemblée générale pour présider cette chambre. Qu'il me soit permis enfin d'émettre deux vœux : je pense qu'il est souhaitable, pour rétablir un équilibre rompu au bénéfice du pouvoir exécutif, de redonner aux assemblées générale, le pouvoir qu'elles tenaient jadis de la loi, et qui leur permettait d'enjoindre au procu*reur général d'exercer des pour*suites à raison de faits par elles dénoncés, et de demander qu'il leur soit rendu compte de poursuites commencées, mais non terminées dans un certain délai.

Ce serait, pour cette seconde suggestion au moins, aller dans le sens préconisé il y a quatre ou cinq ans par le président de la République, accélérer le cours des poursuites pénales, mais dont les efforts sur ce point ne paraissent pas avoir été couronnés de succès.

Il faut aussi, comme l'avait fait M. Teitgen dans un projet déposé en 1946, envisager de faire élire pour une certaine période, trois ans par exemple, les présidents de chambre des cours d'appel et les vice-présidents ou les premiers juges des tribunaux de grande instance par les magistrats de leur juridiction, et faire proposer par l'assemblée générale de la cour d'appel les candidats à la liste d'aptitude et au tableau d'avancement.

Ces suggestions ne surprendront que ceux qui veulent maintenir le système actuel, conforme à leurs intérêts. Mais il faut savoir ce que l'on veut pour la justice et ne pas hésiter à utiliser les procédés permettant d'en faire un corps responsable, en donnant aux juges les moyens de s'engager et de participer pleinement à un service public indispensable à la vie de la nation...

FIN

(1) Ce chiffre ne comprend que les magistrats professionnels qui composent les cours, les tribunaux *de grande instance et d'instance.*

(2) La Constitution de 1958 a donné au gouvernement des pouvoirs plus étendus, et donc moins de garanties pour les juges, que celle de 1946.

(3) Les magistrats du parquet, on le sait, sont nommés uniquement par le pouvoir exécutif.

(4) Le « bureau » de la Cour de cassation est composé du premier président, des six présidents de chambre, du procureur général et du premier avocat général. Avant 1967, il comprenait aussi les « doyens » de chaque chambre. Cette suppression n'a pas été une réforme heureuse.

UN COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La direction des affaires criminelles du ministère de la justice communique :

« *De graves erreurs se sont glissées dans l'article publié dans* le Monde *du 4 juillet 1979 sous la signature d'un magistrat et intitulé : « Une zone de turbulence judiciaire ». Il paraît nécessaire de relever la plus choquante.*

L'illégalité de la perquisition opérée 12, cité Malesherbes, à la suite d'une émission radiophonique « pirate », y est affirmée au motif qu'il s'agissait d'un délit de presse : la procédure de flagrant délit ne serait donc pas applicable à la loi du 7 août 1974, complétée par celle du 28 juillet 1978, relative au monopole d'Etat en matière de radiodiffusion.

Une telle assertion procède d'une confusion entre, d'une part, l'enquête relative à un crime ou délit flagrant — *laquelle autorise les perquisitions conformément aux articles 56 et 67 du code de procédure pénale — et, d'autre part,* la procédure de jugement dénommée « flagrant délit », *régie par les articles 71 à 71-2 du même code.*

En l'espèce, il s'agissait d'une enquête et non d'un jugement. Au demeurant, l'infraction au monopole d'Etat n'est pas un « délit de presse ».

Il est regrettable qu'un magistrat en activité publie sous son nom (au mépris de l'obligation de réserve à laquelle il est tenu et avec l'autorité qui s'attache tant à sa profession qu'à ses actuelles fonctions) des commentaires qui répandent des contresens juridiques et qui peuvent induire en erreur tant de lecteurs non prévenus »

[Ce communiqué a été soumis à M. Arpaillange qui préfère ne pas y répondre, un magistrat n'ayant pas à polémiquer avec le ministère de la justice.

On peut cependant observer que, même si l'infraction à la loi du 28 juillet 1978 ne constitue pas un délit de presse, ce qui ne paraît pas avoir été indiqué, les principes fondamentaux de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse sont applicables à tous les modes d'expression et de diffusion de la pensée. La confusion relevée est donc inexistante.]

MUTATIONS ET SANCTIONS

Remous dans l'administration pénitentiaire

L'administration pénitentiaire connaît actuellement des remous et des polémiques consécutifs à plusieurs décisions de mutation. A la chancellerie, on s'étonne des « procès d'intention » qui font qu'on lie des affaires qui n'ont aucun rapport. Dans certains syndicats de personnels et au Syndicat de la magistrature, au contraire, on affirme qu'une opération est en cours, visant à annuler les effets positifs de la réforme de 1975.

« *Affabulation* », « *procès dérisoire* », « *délire d'interprétation* ». Les formules ne manquent pas, au ministère de la justice, pour qualifier les remous suscités par les mutations dont viennent d'être l'objet des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

Le 12 juin, la commission administrative paritaire de l'administration pénitentiaire, siégeant en conseil de discipline, et à laquelle participaient quatre représentants de Force ouvrière, était saisie d'une demande de mutation envers M. Jean-Pierre Jesson, alors directeur de la maison d'arrêt de Grenoble, située à Varces. A l'unanimité, la commission se prononçait en faveur de cette mutation.

Autant qu'on puisse le savoir, il était reproché à M. Jesson d'avoir fait effectuer dans une villa lui appartenant des travaux par des surveillants et des détenus ainsi que d'avoir négligé de rendre compte de divers incidents minimes survenus dans la maison d'arrêt (découverte d'une balle de pistolet dans un colis, sortie irrégulière de correspondance par un avocat, disparition momentanée d'un trousseau de clés, etc.). *Il* n'est pas impossible que les reproches faits à M. Jesson aient été nourris par des lettres anonymes parvenues à la chancellerie. Légitime ou non, la mutation à Châteauroux, au poste de sous-directeur, de M. Jesson, a suscité un tollé. La section de Grenoble du Syndicat de la magistrature a parlé de « *griefs dérisoires* » et d'« *autoritarisme* ». Le syndicat C.F.T.C. du personnel évoque « *des sanctions déguisées* ». Les magistrats du tribunal de grande instance de Grenoble ont fait part de « *leur vive émotion* ».

Seule fausse note dans ce concert de protestations, une circulaire du Syndicat national pénitentiaire F.O. qui, le 7 juin, dans une note aux personnels de direction fait état d'« *une agitation excessive et de mauvaise aloi, provoquée par quelques individus sans représentativité, probablement désireux de soudoyer* (sic) *et de manipuler au profit d'une cause déterminée des collègues souvent mal informés* ».

La réforme de 1975

Une autre décision de la direction de l'administration pénitentiaire venait confirmer, selon eux, les craintes de ceux qui voyaient, au-delà du cas personnel de M. Jesson, la mise en cause d'une politique décidée en 1975 sous l'impulsion du chef de l'Etat (1). Il s'agit de la mutation « *dans l'intérêt du service* » de deux sous-directeurs de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) de Fleury-Mérogis (Essonne). Le 22 juin, la commission paritaire était saisie d'une proposition de mutation et, dès le 2 juillet, les intéressés avaient rejoint leurs nouveaux postes. C'est ainsi que M. Daniel Petrot, qui était chargé de la direction des études à l'ENAP, s'est retrouvé sous-directeur de la maison centrale d'Ensisheim (Moselle), tandis que M. Jean-Luc Quinio, chargé de la formation du personnel de direction, était muté à Clairvaux.

« Nous sommes tous passables du conseil de discipline »

Ces mutations ont-elles un lien avec l'affaire Jesson ? La chancellerie le nie et fait valoir que d'autres mutations (une douzaine) ont été décidées en même temps. Toutefois, des syndicalistes s'interrogent sur le point de savoir si ces décisions n'ont pas un rapport avec la publication d'un texte de soutien à M. Jesson émanant de vingt-huit sous-directeurs et qui aurait été rédigé à l'ENAP de Fleury-Mérogis. Dans ce texte, ces fonctionnaires (qui ont tous été recrutés depuis 1975) déclaraient : « *Nous sommes tous passibles du conseil de discipline* »

Surtout, les auteurs de la pétition s'interrogeaient sur la politique pénitentiaire telle qu'elle est pratiquée depuis que M. Christian Dablanc a pris la direction de cette administration, en mai 1978, *à la suite de l'évasion de Jacques Mesrine.* Ils faisaient état de « *la volonté de sanctionner l'un de ceux qui, récemment recrutés, incarnent le développement d'une politique définie en 1975, mais, semble-t-il, aujourd'hui mise en cause* ».

Il n'y a aucun lien entre ces affaires, dit-on à la chancellerie, où l'on affirme que, loin d'être abandonnée, la politique décidée en 1975 sera poursuivie « *Depuis que je suis ici,* nous a déclaré M. Dablanc, *on a créé une sous-direction de la réinsertion sociale au ministère de la justice. En vérité, on fait des procès d'intention à la chancellerie* ».

BRUNO FRAPPAT.

(1) En 1975, le chef de l'Etat avait souhaité que « *la peine soit la détention* ». Ce principe avait été repris dans une circulaire du 26 mai prônant « *la limitation des contraintes carcérales aux seuls effets directs de la privation de liberté* ».

FAITS ET JUGEMENTS

La condamnation de Robert Fourniols est légèrement réduite en appel.

Pour incitation de mineurs à la débauche, outrages publics à la pudeur, actes impudiques avec un mineur du même sexe, Robert Fourniols, âgé de trente-quatre ans, éducateur auxiliaire de la justice, a été condamné le 2 juillet par la dixième chambre de la cour d'appel de Paris à deux *ans d'emprisonnement, dont dix* mois avec sursis, deux ans d'interdiction de séjours et deux ans de privation des droits civiques et de famille.

En première instance, le 30 mars, le tribunal correctionnel d'Evry lui avait infligé deux ans d'emprisonnement, dont six mois avec sursis (*le Monde* du 23 juin).

● *Une institutrice* travaillant au collège Courbet, à Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), Mme Colette Meynard, soupçonnée d'être sympathisante du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) a été inculpée, pour association de malfaiteurs et atteinte à l'intégrité du territoire national par un juge d'instruction de la Cour de sûreté de l'Etat. Cette institutrice a été laissée en liberté sous contrôle judiciaire.

Mme Meynard a été suspendue de ses fonctions avec maintien de son traitement par arrêté du ministre de l'éducation. Le syndicat général de l'éducation nationale, S.G.E.N.-C.F.D.T., auquel Mme Meynard est adhérente s'indigne d'une telle mesure qui « *bafoue les droits de la défense et porte gravement atteinte à l'honorabilité morale et professionnelle de notre camarade* ».

Les suites du 23 mars

L'un des derniers procès à la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris après les violences qui avaient suivi la marche de la C.G.T., le 23 mars, à Paris, dans le quartier de l'Opéra : celui de Mlle Agnès Lutmann, qui a comparu lundi 2 juillet. Agée de vingt-trois ans, étudiante en lettres, Mlle Lutmann reconnaît avoir passé des morceaux de ciment à des manifestants. Son cas fut mis à part, car elle présentait des signes de déséquilibre et fut soumise à un examen psychiatrique. L'expert a conclu à une *légère atténuation de sa responsabilité* car, si elle n'est pas atteinte de maladie mentale, la jeune prévenue se trouve fortement perturbée, a-t-il été expliqué, par la mort prématurée de son père, la rupture avec sa famille, une grave maladie rénale, une toxicomanie et des tendances suicidaires qui altèrent son caractère et sa personnalité.

Ces circonstances atténuantes ont incité M. Jean-Claude Galibert à requérir à son encontre une peine d'emprisonnement avec sursis. Pour les mêmes motifs, Me Jouanneau, défenseur, a sollicité la plus grande indulgence du tribunal à l'égard de sa cliente. Jugement le 9 juillet.

● *Impliqués dans un trafic de faux tableaux*, M. Gaston Rosset, soixante-sept ans, exploitant, 13, rue des Saints-Pères, à Paris, la Galerie de Rome, et M. Georges Romane, quatre-vingt-un ans, collectionneur, ont été condamnés, le 2 juillet par la trente et unième chambre correctionnelle de Paris, le premier à trois ans d'emprisonnement avec sursis et à cinq ans de mise à l'épreuve et 10 000 francs d'amende : le second à treize mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 francs d'amende.

● *Une intoxication alimentaire* a eu lieu le 30 juin près de Ligueux (Dordogne), lors d'un repas de mariage auquel participaient environ cent cinquante personnes. Ce mardi 3 juillet au matin, quarante-cinq d'entre elles étaient hospitalisées à Périgueux. L'enquête n'a pas encore déterminé l'origine de l'intoxication.

● *L'assassinat de deux militants présumés du GRAPO.* — Le « bataillon basque-espagnol », organisation d'extrême droite, a revendiqué dans une communication téléphonique à un journal de Saint-Sébastien, samedi 30 juin, l'assassinat des deux militants présumés du GRAPO (Groupement révolutionnaire antifasciste du premier octobre). MM. Francisco Martin-Izaguirre et Aurelio Fernandez-Cario, tués respectivement jeudi 28 juin, à Paris, et vendredi 29 juin, à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) (*le Monde* du 30 juin). Le quotidien madrilène *ABC* affirme que ces deux hommes étaient, pour le premier, secrétaire général, et, pour le second, trésorier du GRAPO. A Paris, les policiers pensent qu'il s'agit d'une vengeance politique. Toujours selon les enquêteurs, les deux hommes faisaient partie du PCER (parti communiste espagnol reconstitué), dont le GRAPO serait la branche armée.

● *Deux gardiens de la paix* d'Hagondange (Moselle), Marcel Zambon, vingt-huit ans, et Gérard Stoehr, trente-huit ans, ont été condamnés à un an de prison ferme par le tribunal de grande instance de Thionville. Dans la nuit du 15 au 16 avril, au cours d'une ronde de nuit, ils avaient cambriolé un magasin de jardinage à Mondelange, avec un complice, Gilbert Poirot, trente-neuf ans. Ils y avaient dérobé pour 50 000 F de motoculteurs, semences, outils, etc. Ils avaient ensuite offert à leur supérieur, le brigadier Jean-Bernard Saudry, quarante-sept ans, une pioche et une caisse de semences. Gilbert Poirot et le brigadier Saudry ont été condamnés à dix mois de prison, dont six avec sursis, pour recel.

Plainte contre l'ancien mercenaire Bob Denard

Une plainte pour homicide volontaire a été déposée, le 28 juin, devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris par Mes Joé Nordmann et Jean-Michel Braunschweig, au nom des membres de la famille de trois victimes de l'agression armée du 16 janvier 1977 à Cotonou (République populaire du Bénin).

Dans un communiqué, l'ambassade de ce pays rappelle que, à cette date, « *un groupe d'individus de nationalité française, pour la plupart, s'est livré à une action armée destinée à renverser le gouvernement du Bénin* ». Selon l'ambassade, des documents abandonnés sur place ont permis d'identifier M. Gilbert Bourgeaud, dit « Bob Denard ». Cet ancien mercenaire, qui avait participé au coup d'Etat de Moroni (Comores) le 13 mai 1978, avait été nommé chef des armées par le coprésident Ahmed Abdallah sous le nom de colonel Moustapha Madhjou, puis démis de ses fonctions le 26 septembre 1978 (*le Monde* du 28 septembre 1978).

● *Après l'inculpation pour viol* de deux policiers lyonnais (*le Monde* des 26 et 27 juin), le syndicat des policiers en tenue, du corps urbain de Lyon, a demandé le *renforcement de l'encadrement* et l'amélioration de la formation des policiers. Le syndicat rappelle : « *Depuis le début de l'année, cinq fonctionnaires de police ont commis des actes indignes, intolérables, condamnables et par là même, ont porté atteinte à l'honneur de la fonction* ». Le syndicat demande que la formation des gardiens de la paix soit portée de six mois à dix-huit mois.

هكذا من الأصل

MÉDECINE

DEUX CONGRÈS

UROLOGIE

La maladie de la pierre se répand dans les pays industrialisés

La maladie de la pierre ou lithiase urinaire, son épidémiologie, sa prévention et son traitement, ont été l'un des principaux thèmes abordés lors du dix-huitième congrès de la Société internationale d'urologie qui a réuni à Paris, du 24 au 29 juin 1979, mille cinq cents spécialistes venus de soixante-neuf nations.

La lithiase urinaire est une maladie en pleine expansion dans tous les pays industrialisés (aux Etats-Unis, sa fréquence s'est accrue de 75 % de 1952 à 1974). Cette augmentation porte principalement sur la lithiase d'oxalate de calcium qui atteint plus fréquemment l'homme que la femme et dont le traitement est le plus souvent chirurgical, au contraire des calculs d'acide urique qu'une alcalinisation de l'eau de boisson peut dissoudre complètement.

L'origine de cette pathologie, malgré les nombreux travaux et enquêtes menés depuis plusieurs années, n'a toujours pas reçu d'explication satisfaisante. Cependant, certains facteurs favorisants et quelques règles simples d'hygiène alimentaire ont pu être dégagés, afin d'essayer d'en prévenir l'apparition ou la récidive. Il existe des familles de lithiasiques — 44 % de patients atteints de cette affection ont dans leur famille un parent qui en a souffert, selon le professeur Adolphe Steg, de Paris.

L'alimentation déséquilibrée des jeunes enfants du Sud-Est asiatique est responsable de calculs de la vessie qui, fréquents en Angleterre et dans le nord de la France au dix-neuvième siècle, ont presque disparu, grâce à une meilleure hygiène alimentaire. La fréquence des calculs dans les pays chauds — du pourtour méditerranéen en particulier, — et chez les hommes dont les conditions de travail entraînent une déperdition hydrique est bien connue et montre l'importance d'une ingestion minimale de boissons par jour. Cependant, pour le professeur René Kuss (Paris) « *la lithiase urinaire a toujours existé et existera toujours* ».

La cystite ou inflammation de la vessie est vraisemblablement la plus fréquente des maladies chez la femme (un million de consultations par an et huit millions de boîtes d'antiseptiques urinaires vendues annuellement le plus souvent sans ordonnance). Mais elle frappe aussi les personnes âgées et les enfants. Chez ces derniers, une malformation en est souvent la cause méconnue et le processus infectieux risque de détruire progressivement le rein et d'entraîner des complications graves.

Quatre mille à quatre mille cinq cents enfants naissent chaque année en France, porteurs d'une malformation urinaire susceptible de donner dans un tiers des cas une insuffisance rénale chronique, si elle n'est ni reconnue, ni traitée rapidement. La radiographie de l'appareil urinaire (urographie intraveineuse) revêt donc une grande importance par la visualisation, puis la correction ultérieure de ces malformations qu'elle permet. Cet examen radiologique est sans risque et ne doit plus, a précisé le professeur Michel (hôpital Necker, Paris), qui a étudié soixante mille dossiers, être récusé par crainte d'une allergie à l'iode, dont la prévention chez les malades à haut risque est tout à fait satisfaisante.

Un des grands succès de l'urologie réside certainement dans les vingt-cinq mille interventions pratiquées en France chaque année pour adénome prostatique (hypertrophie de la prostate), qui, a déclaré le professeur Kuss, « *permettent à l'homme d'un certain âge de pisser pour ne pas mourir, et de bien pisser pour ne plus souffrir* ».

Un autre motif de satisfaction dû à la collaboration des urologues et des néphrologues est la transplantation rénale. Cependant, cinq cent quarante-neuf greffes seulement ont pu être pratiquées en France, en 1978, du fait de la parcimonie des dons d'organes, alors que le nombre des décès accidentels est suffisant pour autoriser les mille transplantations souhaitées par an. Mais, paradoxe du progrès scientifique, parmi ces candidats à la greffe rénale qui ne survivent que par le rein artificiel, la responsabilité de la destruction de cet organe est due pour un cinquième des cas à la prise répétée et prolongée de phénacétine, contenue encore actuellement dans de nombreux médicaments contre la douleur.

L'économie de la santé est désormais présente à tous les congrès médicaux. Les progrès actuels de l'urologie ont déjà permis une diminution des journées d'hospitalisation. Certains examens ou traitements pourraient être réalisés plus fréquemment, a-t-il été suggéré, en hôpital de jour à moindre frais. Le traitement précoce et correct d'une malformation, ainsi que les greffes rénales, peuvent éviter, dans certains cas, le traitement par rein artificiel fort coûteux : 180 000 F à 190 000 F par malade annuellement.

Dr PHILIPPE LEDUC.

HÉMATOLOGIE

Les progrès dans le traitement des leucémies et leur coût

De notre correspondant

Strasbourg. — Quelque cinq cents représentants de tous les services hospitaliers spécialisés dans les maladies du sang et des centres de transfusion sanguine, ont participé au quatrième congrès français d'hématologie qui a eu lieu du 25 au 29 juin à Strasbourg. Ce congrès a notamment été consacré à la lutte contre la leucémie ou plutôt les différentes maladies du sang classées sous cette appellation générale.

Des progrès réels ont été accomplis. L'exemple de la « leucémie aiguë des petits enfants » est significatif à cet égard. Mortelle dans près de 100 % des cas, il y a encore dix ans, la maladie est combattue actuellement avec succès dans 50 % à 60 % des cas. Les raisons de ce succès reposent sur la combinaison de méthodes variées allant de l'étude de la génétique à la chimie des cellules ou à la définition des facteurs de haut risque qui facilitent la prévention.

L'emploi de chimiothérapies nouvelles et plus efficaces concourt essentiellement à l'amélioration des résultats obtenus dans des maladies du sang hier encore fatales. C'est le cas, en particulier, de la « maladie de Hodgkin », curable aujourd'hui même dans des cas avancés. Dans les grands services, comme ceux des hôpitaux Saint-Louis ou la Pitié, à Paris, dans les hospices civils de Marseille et de Lille, on enregistre entre 60 % et 70 % de succès. Un meilleur usage de la chimiothérapie, essentiellement par le recours à des médicaments plus puissants qu'on n'osait pas encore employer il y a quelques années, explique ces victoires relatives. Mais ces traitements exigent beaucoup de dépenses et de doigté et sont surtout réservés à des centres très spécialisés disposant d'un personnel nombreux et hautement qualifié, comme l'a fait remarquer le professeur Jean Bernard.

La tendance actuelle consistant à réduire le personnel des soins ne saurait que contrarier ce genre de progrès, a-t-on indiqué à plusieurs reprises. Même constatation dans les discussions consacrées au risque d'infection dans les leucémies. La majorité des malades meurent d'infection alors que la chimiothérapie est efficace dans la lutte contre la prolifération des cellules cancéreuses. Le risque infectieux est rendu possible par le manque de globules blancs normaux qui ne sont plus produits par le malade. Il faut mettre en place une véritable réanimation anti-infectieuse pour lutter contre ce risque : isolement en milieu complètement stérile, transfusion de globules blancs, personnel médical et para-médical nombreux. L'espoir de pouvoir guérir un jour les leucémiques passe par la solution de ce problème d'infection.

Ce type de traitement forcément très coûteux ne peut être étendu suffisamment pour le moment. Pour des raisons financières on manque d'équipements adéquats, notamment de « bulles stériles », comme l'a indiqué le professeur Oberling, de Strasbourg.

Sans être vaincues, les maladies leucémiques, ont constaté les congressistes, n'augmentent plus, comme ce fut le cas de 1930 à 1970. On note un tassement des fréquences en certaines régions du globe. La géographie de la leucémie montre toutefois qu'elle reste deux fois plus fréquente dans les pays nordiques ou aux Etats-Unis que dans les pays méditerranéens.

Les problèmes de la transfusion sanguine ont fait l'objet d'un large tour d'horizon. La préoccupation majeure des responsables concerne le renouvellement de la population des donneurs. Près de cinq millions de prélèvements, fournis par 9 % de la population française, arrivent à peine à couvrir les besoins. La majorité des donneurs appartenant aux générations de l'entre-deux-guerres, l'effort doit porter sur les jeunes au moment où les besoins en sang augmentent. Mais on constate des réserves. Les campagnes pour la transfusion sanguine n'ont guère d'influence auprès des jeunes gens. Les jeunes filles donnant cependant plus volontiers leur sang que les jeunes gens.

JEAN-CLAUDE HAHN.

LETTRES

Le romancier Michel Dard est mort

Un esthète chaleureux

Nous apprenons la mort du romancier Michel Dard. Il était âgé de soixante-dix ans.

Dans la vie comme dans ses livres, Michel Dard était de la race des Giraudoux et des Morand : un homme de profonde culture et de vastes horizons qui, dans chaque parole et chaque geste, mettait un soin parfait. Il avait connu trop de pays pour s'habituer tout à fait au parisianisme, qui noue et dénoue les réputations, de sorte qu'on le tenait pour un grand amateur de passage. Ses succès étaient fugaces, car on le pensait volontiers détaché des honneurs ; cette désinvolture, il était le premier à en souffrir. Comme d'autres connaissent les abattements, il se laissait aller aux confidences soudaines : on découvrait alors un être sincère et chaleureux.

Son œuvre est rare et intense. Il a d'abord été tenté par le fantastique : *Mélusine* est une Ondine aux élégances bien étudiées, dans un jardin à la française où les miracles et les mots dégagent une particulière harmonie ; parfois, on croit entendre Nodier, avec des échos nervaliens. Plus tard, c'est l'Europe, qu'il estimait en chute libre, et dont il ne comprenait pas les engouements actuels, qui l'a inspiré. Que ce soit dans *Juan Maldonne* ou *le Rayon vert*, il aimait dépeindre les grandes âmes déchirées, les consciences nobles, les douleurs dont la seule issue est l'héroïsme.

Le séducteur comme l'aviateur, par exemple, ont des devoirs, et ces devoirs-là, Michel Dard excellait à les rendre en des intrigues complexes, graves, invariablement marquées par le panache et la tristesse. Il ne reculait pas devant les intrigues folles à la Pierre Benoit et s'en tirait toujours par des raccourcis stendhaliens. A la fin, les arabesques du style avaient raison des drames les plus échevelés. C'était la pudeur d'un grand aristocrate de la plume qui s'y exerçait, car son moindre paradoxe n'était pas de mêler élan et gravité, romantisme et sens de l'absurde.

ALAIN BOSQUET.

Né à Aire (Pas-de-Calais) le 9 décembre 1908, Michel Dard fit des études de lettres et de droit. Au début des années 30 il fut successivement avocat stagiaire, lecteur à Cornell University (New-York) et secrétaire de rédaction à la Revue universelle. *Il fonda ensuite la revue* Septentrion *à Lille, collabora à la* Vie littéraire *et devint rédacteur en chef de l'hebdomadaire* 1933.

Nommé maître de conférences, puis professeur à l'université de Bucarest, il travailla pendant la guerre à l'information de la France libre. En 1945 il fonda la revue Ecrits de France, *pour faire connaître dans les pays de l'Est les écrivains de la Résistance et la culture française. De 1950 à 1964 il occupa divers postes à l'UNESCO. Il y dirigea notamment la division des échanges culturels internationaux et les arts et lettres, contribuant à la diffusion en France des littératures étrangères. Michel Dard a obtenu le prix Valery-Larbaud en 1967 pour* Mélusine *(son premier roman) et le prix Femina en 1973 pour* Juan Maldonne. *Entre-temps, il a publié les* Années profondes *(1968). Cette année, on a pu lire son dernier roman,* le Rayon vert (1). *Il était aussi l'auteur d'un recueil de poèmes,* Irréversibles *(1976) et d'un récit,* les Sentiers de l'enfance *(1977).*

(1) Voir *le Monde des livres*, du 20 avril 1979. Les ouvrages de Michel Dard ont paru aux éditions du Seuil.

SCIENCES

LA SURETÉ DE SUPER-PHÉNIX

Les conséquences de l'« accident hypothétique » seront-elles totalement prises en compte ?

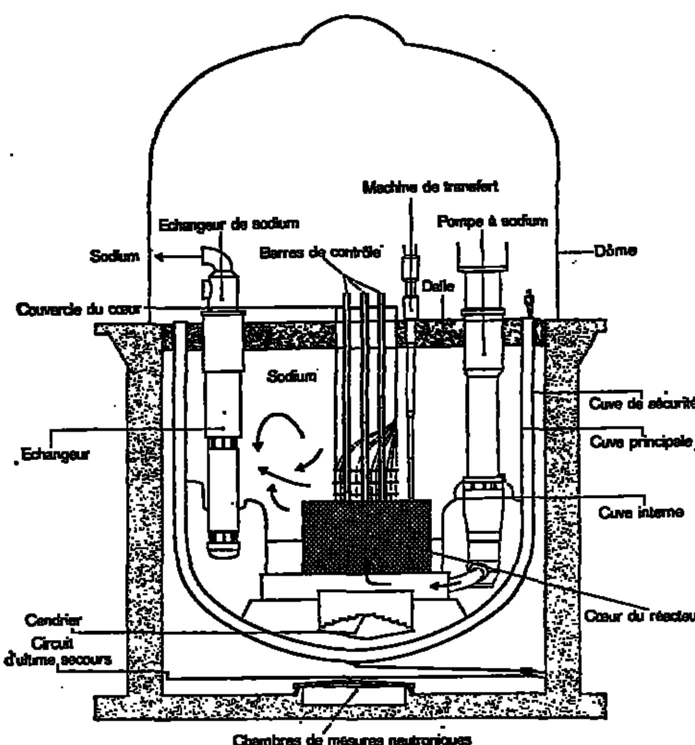
Le décret du 12 mai 1977 autorisant la création de la centrale nucléaire Super-Phénix exige de la société NERSA (1), propriétaire de l'installation, qu'elle respecte un certain nombre de prescriptions techniques. Parmi celles-ci, il est prévu que les deux cuves du réacteur, la dalle qui les ferme et le dôme qui recouvre l'ensemble « seront conçus de façon à résister aux conséquences d'un accident hypothétique qui libérerait brutalement une énergie mécanique de 800 mégajoules ». En fait, il apparaît aujourd'hui, à la lumière des études menées par la NERSA, par le constructeur Novatome et par le propriétaire de la licence, le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), qu'il ne sera peut-être pas possible de démontrer de façon totalement rigoureuse, « mathématique », que les options techniques prises pour la construction de Super-Phénix satisfont absolument ces exigences. Ces problèmes sont actuellement l'objet de discussions entre les constructeurs de la centrale et le Service central de sûreté des installations nucléaires (S.C.S.I.N.) du ministère de l'industrie, qui, en tout état de cause, aura la responsabilité de dire s'il juge suffisantes les dispositions prises.

Dans les réacteurs nucléaires les plus courants aujourd'hui — les réacteurs à « eau légère » qu'E.D.F. construit pour son programme électronucléaire, — les éléments combustibles sont dans leur état de « *réactivité maximum* », c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'imaginer une situation — accidentelle ou non — où la réaction nucléaire en chaîne serait plus intense qu'elle ne l'est en fonctionnement normal.

Tel n'est pas le cas des réacteurs à neutrons rapides, comme le surrégénérateur Super-Phénix, de 1200 MW de puissance électrique, en construction sur le site de Creys-Malville (Isère). Dans ce type de réacteur, en effet, on peut concevoir que, dans certains cas, le combustible (il s'agira à Super-Phénix d'un oxyde mixte de plutonium et d'uranium) se déplace de manière à provoquer, en certains points, de brusques augmentations de l'intensité de la réaction en chaîne (*« excursions nucléaires »*).

Pour prévoir les dispositifs de sûreté de Super-Phénix, on a donc imaginé ce qui pourrait se passer dans les pires conditions. Un rassemblement de toutes les matières fissiles produirait une très brutale augmentation de l'activité nucléaire ; ce phénomène, de nature voisine de ce qui se passe au début d'une explosion nucléaire, provoquerait une dispersion du combustible, mais surtout transférerait toute une partie de son énergie au sodium fondu qui emplit la cuve du réacteur. Toujours selon ce « scénario du pire », une bulle de sodium gazeux se formerait qui entraînerait dans sa montée du sodium liquide, celui-ci venant frapper la dalle qui sert de couvercle au réacteur. C'est dans cette hypothèse que serait libérée une énergie de 800 mégajoules.

Encore faut-il imaginer une suite d'événements conduisant à cet accident que le décret d'autorisation de création lui-même qualifie d'« hypothétique ». *Dans tous les cas, les* experts sont arrivés à la conclusion qu'il fallait passer par une fusion du cœur. *Celle-ci ne peut elle-même être due qu'à une importante aug*mentation de la température. Le cas le plus facile à imaginer où cela se produirait est celui où le réacteur à pleine puissance cesserait d'être convenablement refroidi, à la suite d'un arrêt des pompes, et où la réaction en chaîne ne pourrait être arrêtée par les barres de contrôle.



Chambres de mesures neutroniques

A en croire les promoteurs du projet, cette concordance d'événements, déjà considérée comme très hypothétique il y a trois ans, lors de la préparation du décret, doit être aujourd'hui considérée, à la lumière des études menées depuis, notamment au C.E.A., comme encore plus improbable. *Pour ce qui concerne les* barres de contrôle, par exemple, il existe deux ensembles de onze et dix barres, totalement indépendants, et un système complémentaire (celui-ci, que l'on peut éventuellement actionner manuellement, comprend trois barres faites de morceaux articulés dessinées pour pouvoir se glisser dans leur logement même, après une déformation importante des structures du cœur, en raison, par exemple, d'un séisme). Les promoteurs de Super-Phénix croient aujourd'hui pouvoir démontrer que la probabilité de perte du refroidissement, sans que les systèmes d'arrêt fonctionnent — que l'on estimait déjà inférieure à une chance sur un million par année de fonctionnement, — serait, en fait, de l'ordre de une chance sur cent millions ou même moins.

D'autre part, des études tendent à montrer que le transfert d'énergie du combustible au sodium qui, en régime accidentel, serait susceptible de provoquer une détente mécanique serait, en réalité, beaucoup moins important qu'on ne le croyait au départ. Dès lors, soulignent les promoteurs du projet, il est de plus en plus difficile d'imaginer comment pourrait se produire cette libération d'une énergie de 800 mégajoules.

« Les résultats obtenus depuis plusieurs années montrent qu'au départ nous étions exagérément pessimistes », souligne M. Georges Vendryès, directeur des applications industrielles nucléaires au C.E.A. C'est ce qui explique sans doute pourquoi on estime, et notamment chez le propriétaire de la centrale, NERSA, qu'il n'est pas nécessairement utile de *multiplier, à grands frais*, les études pour démontrer de manière totalement irréfutable que tout est absolument prévu pour que, dans les circonstances accidentelles prévues par le décret, les dégagements radioactifs dans l'environnement restent en deçà des limites réglementaires. Cela n'empêche pas que des dispositions sont évidemment prévues : en particulier, le réacteur est recouvert d'un dôme métallique étanche.

Les autorités de sûreté vont-elles exiger que toutes les études jugées nécessaires sur ce possible accident de 800 mégajoules soient menées ? Prendront-elles en considération des calculs récents qui tendent à montrer que, dans ce cas, du fait du « flambage » (déformation sous l'effet du choc) de certaines pièces métalliques, l'étanchéité de la dalle serait peut-être moins bonne qu'on ne le pensait ? Si cela se produit, il est certain qu'elles ne manqueront pas de se heurter à quelques réticences de la part des constructeurs, qui n'ont pas pour objectif unique la sûreté mais pensent aussi à la rentabilité économique d'une filière électronucléaire aujourd'hui deux fois plus chère au kilowatt installé que la filière à eau légère.

XAVIER WEEGER.

(1) NERSA (Société centrale nucléaire européenne à neutrons rapides S.A.) est contrôlée par E.D.F. (51 %), l'ENEL italienne (33 %) ; les 16 % restants appartiennent à la société S.B.K., qui regroupe elle-même des sociétés allemandes (R.W.E.), belge (Electronucléaire), hollandaise (SEP) et le C.E.G.B. (l'E.D.F. britannique).

Droit spatial

ADOPTION A L'ONU D'UN PROJET DE TRAITÉ SUR L'UTILISATION DE LA LUNE

Nations unies (*A.F.P.*). — Le comité des Nations unies sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, a adopté, mardi 3 juillet, un projet d'accord destiné à régir les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes. Ce texte devra être entériné à l'automne par l'Assemblée générale des Nations unies avant d'être soumis à la ratification des Etats.

Cet accord semble devoir reprendre, en les précisant et en les élargissant les principales propositions du projet de statut juridique de la Lune (*le Monde* du 9 juin 1971) que M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères d'Union soviétique, avait soumis en 1971 à l'ONU, propositions inspirées des dispositions du traité sur l'utilisation pacifique de l'espace et des corps célestes signé en janvier 1967.

Ce texte, qui comprend trente et un articles, se *fonde* sur les principes suivants :

— La Lune ne peut faire l'objet d'aucune appropriation nationale ;

— Les signataires de l'accord s'engagent *« à établir un régime international, y compris des procédures appropriées, régissant l'exploitation des ressources naturelles de la Lune lorsque cette exploitation sera sur le point de devenir possible »* ;

— Toutes les activités menées sur notre satellite devront l'être en conformité avec le droit international ;

— La militarisation de la Lune est exclue, bien que des personnels militaires puissent être *« utilisés à des fins de recherche scientifique ou à tout autre fin pacifique »* ;

— L'exploration et l'utilisation de la Lune sont l'apanage de toute l'humanité et se font pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays ;

— Celles-ci devront se faire sans préjudice pour le milieu lunaire.

ÉDUCATION

Le refus d'inspection

Les six instituteurs de Woippy **(Moselle), suspendus depuis le 25 juin pour refus d'inspection individuelle (« le Monde » du 29 juin), ont comparu, mardi 3 juillet, devant la commission administrative paritaire départementale (C.A.P.D.), siégeant en formation disciplinaire. En accord avec la section locale du SGEN-C.F.D.T., les six instituteurs ont décidé de ne pas révéler les sanctions proposées à leur encontre. Il appartient en effet au recteur d'académie de décider par arrêté la teneur de ces sanctions, sur avis de la C.A.P.D. Déjà suspendus avec demi-traitement, les instituteurs ne veulent pas risquer des sanctions alourdies en révélant prématurément des sanctions qui ne sont pas encore officiellement arrêtées.**

— *Libres opinions* —

LIBÉREZ L'INSPECTEUR !

par PATRICE BÉGHAIN (*)

LA remise en cause, par un nombre croissant d'enseignants, du *rôle des différents corps d'inspection illustre bien* la crise profonde des rapports de travail qui marque actuellement l'école. Quant à l'obstination du ministre et de son administration à répondre par des mesures *répressives* aux initiatives *diverses prises, en ce* domaine, par les enseignants, elle *manifeste* l'absence de volonté des responsables de l'éducation à régler positivement le problème de l'inspection.

Une institution ayant mission d'éduquer peut-elle, à ce point, refuser d'observer son propre fonctionnement et faire l'économie d'une analyse des aspirations de ceux qui, sur le terrain, la font quotidiennement fonctionner ? Il est clair qu'on ne peut maintenir ces rapports d'autorité incompatibles avec l'évolution actuelle de la société. Dans une école qui se veut ouverte à l'initiative des jeunes, à *leur* épanouissement, *qui doit emprunter pour cela* les voies ouvertes par les pédagogies nouvelles, *on ne peut* admettre un régime de contrôle des enseignants qui ne soit pas fondé sur la confiance.

C'est ce que ressent l'immense majorité des enseignants même si seulement une *minorité* d'entre eux s'exprime. C'est ce qu'ont fait les instituteurs et professeurs qui, ces dernières semaines, ont agi sur ces problèmes et sur lesquels une répression systématique est en train de s'abattre.

Que demandent-ils *précisément* ? A *ne plus recevoir, par surprise*, la visite-éclair d'un homme seul, qui portera, sur eux, toujours seul, un jugement définitif et sans appel. Ils veulent que leur travail — au demeurant difficile — soit apprécié autrement que par une note chiffrée lourde de conséquences pour le déroulement de leur carrière ou une perspective de mutation. Ils demandent que leur travail soit pris plus au sérieux, apprécié dans son cadre global : celui de l'équipe qu'ils constituent.

Inacceptables, ces aspirations ? Oui, *si l'on en croit ceux dont* la conception de la hiérarchie consiste à faire de l'inspection un moment assimilable à une sentence. Non, si l'on considère un certain nombre d'évolutions qui gagnent la masse des enseignants et qui finiront bien par troubler les inspecteurs eux-mêmes. Non, si l'on considère aussi que la transformation des rapports de travail entre les élèves, les enseignants et les parents est indissociable d'une transformation simultanée des rapports hiérarchiques.

A quoi sert donc l'inspection ? Ceux qui la pratiquent se posent aussi cette *question. Et l'embarras de leur réponse saute aux yeux.* Elle se veut « aide », alors *pourquoi* sanctionne-t-elle ? Elle se veut « conseil », alors pourquoi ce refus du dialogue le plus élémentaire ? Elle se veut « garantie » contre les atteintes portées à un métier difficile. Alors pourquoi brandit-elle la menace ?

Non, décidément, ces théories ne tiennent plus au regard de pratiques héritées d'un autre temps. Elles sont révélatrices d'une conception d'un rôle de l'inspection perçue comme une sanction. Elles montrent, en outre, que l'essentiel de la fonction d'inspection consiste dans le contrôle de la conformité. Elles contribuent fortement à faire du système éducatif un apprentissage de la soumission et non un apprentissage de l'initiative, aussi bien pour les éducateurs que pour les élèves. C'est cette conception qu'il faut combattre. Aussi changer ces pratiques est-il devenu urgent.

De fait, la fonction d'inspection n'échappe pas à la crise de l'institution scolaire ; elle en est même au cœur, si l'on veut bien admettre que cette crise, par-delà ses déterminations économiques, sociales et *culturelles, est aussi une crise du métier d'enseignant, de la maternelle* à l'université. On ne répond pas à une crise en renforçant les causes qui la provoquent. Il faut au contraire poser, comme le fait le SGEN-C.F.D.T., le problème de l'existence *même* de l'inspection.

Dans l'immédiat, il est au moins possible de modifier la pratique de l'inspection, qui ne *répond* pas aux exigences actuelles de contrôle du service public de l'éducation.

Aujourd'hui que réclame le SGEN-C.F.D.T. ?

— Que soit donnée satisfaction aux personnels qui demandent à être *informés* à l'avance de la venue des *inspecteurs* ;

— Que soient organisées avec les *équipes* pédagogiques des réunions d'évaluation collective avant et après la visite de l'inspecteur ;

— Que l'énergie, actuellement dépensée dans la répression, soit *mise* au service d'une *négociation* entre le ministère de l'*éducation* et les organisations syndicales.

Préalablement, il est indispensable que soit écartée toute sanction.

(*) Secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.).

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecole normale supérieure de Saint-Cloud (section lettres).**

Mmes et MM. Philippe Auclair (22e) ; Assayas (50e ex aequo) ; Guy Barthelemy (58e ex aequo) ; Baschet (50e ex aequo) ; Baudoin (28e ex aequo) ; Beckouche (9e) ; Jean-Luc Benard (19e) ; Beyris (33e) ; Bianco (27e) ; Billard (42e) ; Botella (43e ex aequo) ; Boudet (35e) ; Stéphane Breton (10e) ; Burbage (14e) ; Daraux (54e) ; Dayez Pascal (60 bis, à titre étranger ; Dayez Yves (8e) ; Dequeker (31e) ; Deslondes (45e ex aequo) ; De Waresquiel (40e ex aequo) ; Dimascio (20e ex aequo) ; Duthil (18e) ; Fernandez (4e) ; Fradillon (55e ex aequo) ; Fournel (1er) ; Gerstenkorn (24e ex aequo) ; Grillat (43e ex aequo) ; Grimoin (5e) ; Guemy (12e) ; Hauvy (32e) ; Hurard (47e ex aequo) ; Kermann (26e) ; Raoul Klein (55e ex aequo) ; Kilbenstein (17e) ; Laurioux (6e ex aequo) ; Le Disez (6e ex aequo) ; Le Henaff (47e ex aequo) ; Philippe Lissac (24e ex aequo) ; *Marcos (38e) ; Olivier Marion (36e* ex aequo) ; Lionel Mary (20e ex aequo) ; Médard (39e) ; Migozzi (28e ex aequo) ; Mizony (58e ex aequo) ; Mondolini (11e) ; Morello (50e ex aequo) ; Yves Mounier (28e ex aequo) ; Jean Muller (13e) ; Olivier Nora (15e) ; Luc Perrin (34e) ; Pham Viet (50e ex aequo) ; Poinsa (55e ex aequo) ; Portet (3e) ; Rauscher (40e ex aequo) ; Sarale (2e) ; Laurent Simon (16e) ; Solère (23e) ; Soubeyran (47e ex aequo) ; Staub (45e ex aequo) ; Thuilleaux (60e ex aequo) ; Tordjeman (36e ex aequo).

Liste supplémentaire :

Christophe Guerin (63e) ; Levraux (64e) ; Lozerand (61e) ; Michon (62e).

● *Le Centre d'études de presse* de l'université de Bordeaux-III vient de faire paraître, comme chaque année, une chronologie des événements qui se sont produits dans la presse en 1978. (Centre d'études de presse : « L'année de la presse 1978 », Domaine universitaire, 33-Talence.)

L'avenir de l'École normale supérieure de Saint-Cloud

ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES S'OPPOSENT AU « DÉMANTÈLEMENT » DE L'ÉTABLISSEMENT

Une visite à l'école normale supérieure (E.N.S.) de Saint-Cloud a été récemment organisée par l'intersyndicale de l'école, afin que les maires de la région parisienne et la presse puissent constater l'état des lieux. L'intersyndicale des personnels et des étudiants souhaite la reconstruction de l'école, mais se déclare hostile à son transfert envisagé depuis de nombreuses années par le gouvernement (« le Monde » du 22 février).

Tout l'espace disponible à Saint-Cloud a été utilisé ; on a développé des trésors d'imagination pour réaménager ce qui était initialement des appartements de fonction : des laboratoires d'informatique y sont installés, qui occupent jusqu'aux petites salles de bains sans fenêtre. Même situation pour la bibliothèque de cent mille volumes, dont beaucoup sont endommagés et qui s'entassent sur une surface de 400 mètres carrés.

Les locaux du Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF) sont disséminés et situés dans des bâtiments préfabriqués qui datent de vingt-cinq ans, alors que *« la norme de longévité »* pour de telles constructions est de quinze ans. Les commissions de sécurité ont refusé de dresser un bilan de la situation. Cela aurait signifié la fermeture immédiate de l'école.

Cette exiguïté généralisée est le signal d'alarme dont se servent élèves et personnel enseignant pour sensibiliser l'opinion. La solution au problème aigu posé par la vétusté de l'école ? *« Reconstruction, oui ; démantèlement, non »*, répondent les responsables syndicaux. La mairie de Gennevilliers s'est portée candidate *pour recevoir l'école sur 13 hectares* de terrain libre. La bibliothèque pourrait alors occuper une surface de 2 500 m2. Mais, selon l'intersyndicale, le gouvernement s'orienterait maintenant vers une « partition » de l'école : les enseignements scientifiques iraient à Lyon, les littéraires à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). Ce projet, cependant, est lui-même au point mort. Aucune décision ne serait prise avant 1982, année du centenaire de l'Ecole.

Les raisons pour lesquelles se manifestent ces résistances sont nombreuses. *« C'est la disparition à terme de l'école en tant que telle »*, affirme la majorité des enseignants et des élèves. Il est vrai que le projet ne précise pas jusqu'ici ce qu'il adviendrait des centres de recherche attachés à l'école.

La recherche, estiment les élèves, nécessite une implantation près de la capitale. *« On peut le regretter*, déclarent-ils, *mais Paris offre les structures adéquates à une telle vocation »* : la Bibliothèque nationale, instrument de travail irremplaçable, et les différents établissements (Ecole pratique des hautes études, Collège de France, etc.) dans lesquels de nombreux élèves de Saint-Cloud préparent une thèse, parallèlement à l'agrégation. Or, l'Ecole tient à sa vocation de pluridisciplinarité que la séparation entre scientifiques et littéraires mettrait en cause. *« Partir à Lyon, cela mettrait fin au concours national pour donner lieu à un concours régional, dont le niveau immanquablement baisserait »*, conclut un professeur.

Cependant, toutes ces bonnes raisons ne cachent-elles pas la *« mauvaise raison »* sous-jacente à un tel rejet : l'attrait mythique qu'exerce la capitale ? Une telle réforme nécessiterait beaucoup de temps et de sacrifices. Et Saint-Cloud ne veut ni *« se sacrifier »*, ni être sacrifiée.

M.-C. N.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

L'avenir de l'École normale supérieure de Saint-Cloud

ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES S'OPPOSENT AU « DÉMANTÈLEMENT » DE L'ÉTABLISSEMENT

Une visite à l'école normale supérieure (E.N.S.) de Saint-Cloud a été récemment organisée par l'intersyndicale de l'école, afin que les maires de la région parisienne et la presse puissent constater l'état des lieux. L'intersyndicale des personnels et des étudiants souhaite la reconstruction de l'école, mais se déclare hostile à son transfert envisagé depuis de nombreuses années par le gouvernement (« le Monde » du 22 février).

Tout l'espace disponible à Saint-Cloud a été utilisé ; on a développé des trésors d'imagination pour réaménager ce qui était initialement des appartements de fonction : des laboratoires d'informatique y sont installés, qui occupent jusqu'aux petites salles de bains sans fenêtre. Même situation pour la bibliothèque de cent mille volumes, dont beaucoup sont endommagés et qui s'entassent sur une surface de 400 mètres carrés.

Les locaux du Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF) sont disséminés et situés dans des bâtiments préfabriqués qui datent de vingt-cinq ans, alors que « la norme de longévité » pour de telles constructions est de quinze ans. Les commissions de sécurité ont refusé de dresser un plan de la situation. Cela aurait signifié la fermeture immédiate de l'école.

Cette exiguïté générale ...

CHAILLOT

Une colline inégalement inspirée

« JE n'aime dans l'histoire que les anecdotes », disait Mérimée. De nos jours, un tel propos provoquerait immédiatement l'émeute, l'anathème, voire des scènes de lynchage dans les milieux de la haute historiographie, et c'est par humilité pure, *mea culpa* préalable, que nous nous référons à l'un des plus tristes témoins de ce triste passé pour raconter en quelques mots l'histoire de la colline de Chaillot depuis les Mérovingiens jusqu'à notre époque, en passant par saint François de Paule, Louis XI, les reines italiennes, Colbert, Napoléon, le duc d'Angoulême et notre bon ami Hector Horeau.

Tout de même, n'exagérons pas, évitons la provocation, renvoyons pour le détail des reines et des saints à l'ouvrage de Jacques Hillairet (Editions de Minuit, 1977) et attaquons avec Napoléon.

Chaillot avec ses maisons de plaisance, ses jardins, ses vergers, devait être un lieu retiré et charmant lorsque l'empereur y jeta son regard souverain. Assez curieusement, et malgré le début de la poussée vers l'ouest, la monarchie n'avait pas cherché à utiliser le site. Napoléon, au contraire, voulut y édifier une « cité impériale », un « Kremlin cent fois plus beau que celui de Moscou ».

S'il avait été réalisé, le projet, dont l'exécution fut confiée à Percier et à Fontaine, aurait été la plus gigantesque opération d'urbanisme des temps modernes. Au sommet de la colline devait s'élever le palais du roi de Rome, précédé d'un immense parvis relié directement par deux allées triomphales à la barrière de l'Etoile et au bois de Boulogne, traité en parc à l'anglaise et entouré de murs. Le palais lui-même aurait eu la forme d'une ellipse flanquée de deux ailes perpendiculaires à la Seine, vers laquelle on descendait par un ensemble d'escaliers parallèles au quai.

Sur l'autre rive, le Champ-de-Mars était rehaussé de tertres prévus pour les cent mille spectateurs des grandes cérémonies civiles et militaires, cependant qu'à l'est et en remontant le fleuve devaient s'élever les palais des Beaux-Arts, de l'Université, des Archives, les demeures des grands dignitaires, la Manufacture des tabacs, etc. Le parti adopté par Percier et Fontaine pour le palais était d'une grande simplicité (les architectes ultérieurs s'en souviendront) et, si l'entreprise était un peu délirante, elle n'aurait pas été dispendieuse, puisque Napoléon, en toute simplicité, prévoyait de la financer par des contributions spéciales levées sur les nations vaincues.

Le Trocadéro de nos pères

Le projet eut un début d'exécution et les pierres déjà arrivaient par chalands sur le quai des Bonshommes lorsque les premiers revers amenèrent Napoléon à en rabattre et à ne plus souhaiter qu'« *un petit Sans-Souci, une retraite de convalescent* ». La retraite fut celle de Russie et l'affaire aurait été sans conséquences pour l'histoire de Paris, si la diligente administration impériale n'y avait trouvé l'occasion d'acquérir tous les terrains situés au sommet de la colline (qui fut en partie arasée) et sur les pentes regardant la Seine. Chaillot appartenait désormais à l'Etat qui pouvait en faire ce que bon lui semblait.

La Restauration, régime peu inventif, projeta d'y édifier une caserne, puis un obélisque rappelant la prise de l'un des forts de Cadix, le fort du Trocadéro, par le lugubre duc d'Angoulême lors de l'expédition d'Espagne : on se contenta, en 1827, d'un simulacre de fort en carton-pâte « dont un bataillon de grenadiers, parti du pont d'Iéna, s'empara avec force pétarades au cours d'une fête populaire » et en présence de la famille royale. Le carton-pâte disparut, le nom resta.

Quant à la monarchie de Juillet, moins avaricieuse qu'on ne l'a dit, mais fort occupée à achever les monuments de l'Empire et d'ailleurs préférant Neuilly à Chaillot, elle n'intervint pas dans notre affaire, laissant le champ libre à l'imagination des architectes qui, tels Camille Moret et notre cher Hector Horeau, voulurent lors du retour des Cendres hisser au sommet de la colline le tombeau de l'Empereur et sa statue gigantesque en tenue de petit caporal. Dans un projet ultérieur, Horeau remplaçait la statue de Napoléon par celle de la « France intelligente » entourée de portiques, de jeux d'eau, d'édifices divers, cependant que Haussmann, tout à ses boulevards, n'imagina guère pour Chaillot qu'un amphithéâtre à pente régulière avec fontaines, cascades et colonne monumentale, genre colonne de Juillet, commémorant Solférino, Magenta et les victoires de la guerre d'Italie.

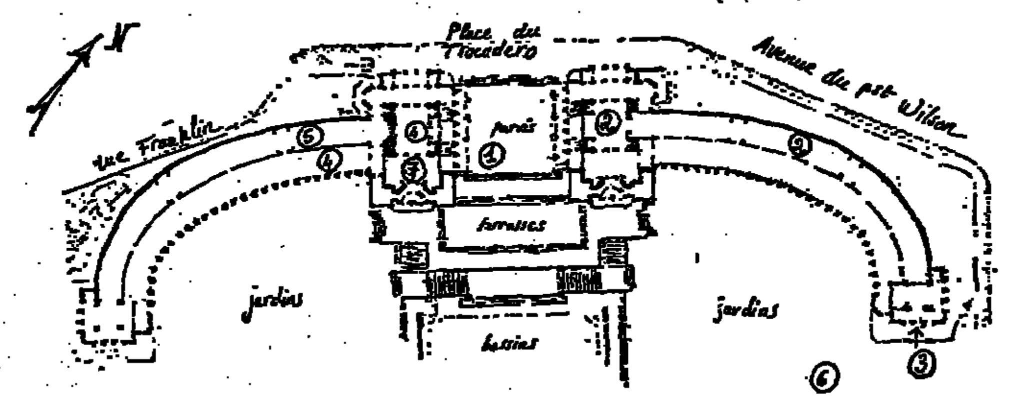
Si l'Exposition de 1867 s'intéressa à l'Alma et au Champ de Mars plus qu'à Chaillot, celle de 1878 prit d'assaut la colline et décida définitivement de son sort. Ce fut le Trocadéro de nos pères qui abritait, en même temps qu'un grande salle de concerts et de réunions publiques, un musée d'ethnographie, un musée indochinois et ce testament intellectuel de Viollet-le-Duc que fut le Musée des monuments français. Le programme qui prévoyait, en outre, le traitement en jardins de toutes les pentes fut mis au concours et le concours fut remporté en mai 1876 par Davioud, architecte zélé et de peu d'imagination qui avait édifié sous l'Empire les théâtres de la place du Châtelet.

L'édifice se présentait sous la forme de deux longues galeries curvilignes ouvertes en portiques vers la Seine, les portiques se continuant autour du bâtiment central traité en abside et flanqué de deux tours qui rappelaient la Giralda de Séville. Le Trocadéro évoquant l'Espagne, Davioud (en son collaborateur Bourdais) avait donné à ce « Palais des Arts » une tour hispano-mauresque, et l'ensemble, décoré de terres cuites, de mosaïques, de céramiques, de placages de marbre rouge, fut d'abord considéré comme une réussite de l'architecture polychrome, si en faveur à cette époque, où elle ne fit pas plus merveille qu'à la nôtre.

Quant à la grande salle, malgré quelques ensembles de Carrier-Belleuse et une composition de Charles Lameire (*La France sous les traits de l'Harmonie accueille les nations*) dominant l'arc de la scène, elle faisait assez triste figure dans sa sécheresse d'amphithéâtre médical et son immensité d'autant plus vaine (quatre mille six cent soixante-cinq places) que l'acoustique en était déplorable. Julien Green, qui y entendit son premier concert, a évoqué dans son Journal « *le fameux écho de cette salle désastreuse qui jouait à cache-cache avec la* Marche hongroise *de Berlioz* » et ses murs renvoyant à une cantatrice « *ses harmonieux bêlements* » avec « *une fidélité implacable* ».

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 14.)



Plan général du palais de Chaillot au niveau du parvis (d'après « l'Architecture d'aujourd'hui », juin 1938). Emplacement des principales institutions : (1) théâtre, (2) Musée des monuments français, (3) cinémathèque et musée de la cinémathèque, (4) Musée de l'homme, (5) Musée de la marine, (6) aquarium, (7) restaurant « Le Totem ».

Autour du palais

JOUR ET NUIT

IL paraît qu'à l'intérieur, très profond, il y a des dédales et des trésors et tout un peuple qui régente, amasse, surveille, astique. Mais le palais est aveugle, il est sourd, il est muet aussi.

La vie à l'extérieur, profitant du monument, des jardins, des escaliers, de l'esplanade, a installé son code des jeux sans se soucier de la culture souterraine, qui lui rend bien son indifférence, en donnant peu d'informations sur elle-même.

Comme dans tous les parcs, les amoureux ont leurs bancs. Des chiens élégants tirent des dames avec des talons trop pointus pour les sentiers, ou bien ce sont de vilaines bêtes courtes et trop nourries. Une veste jetée sur une branche, un pique-nique un peu guindé à cause de l'ironie des passants, un torse nu pour le soleil : ce n'est pas si grand, mais le Trocadéro appartient à n'importe qui, pour n'importe quoi, à condition que l'imagination garde une certaine tenue.

A l'est, les enfants ont leur sable, leur toboggan et des balançoires.

A l'ouest, de part et d'autre de l'avenue des Nations-Unies, l'animation vient plutôt la nuit, à pas de chat, souple, silencieux. Dans les allées, des hommes se croisent et se toisent sans dire un mot. Un déhanchement blanc, immobile dans l'ombre, un groupe sous un réverbère, qui parle doucement, ce sont des visions, des images, du cinéma. Ils attendent, ils sont encore là une heure après ; comment savoir s'ils trouvent le désir qu'ils sont venus chercher ?

Au centre, par monts et par vaux, la foule trottine. En haut, les photographes plantent leurs pieds sur le rebord et, face à la tour Eiffel, se prennent pour des éléments de l'exaltante symétrie. Ces gens-là, avec les touristes, affrontent le monumental. Assis, d'autres affrontent le vide en laissant prendre leurs jambes en riant. Au-dessous d'eux, le soir, des jeunes aiment le risque en faisant le tour des bassins noirs sans jets d'eau.

En bas, il y a quelques motos, il y a surtout les skate-boards qui dévalent, virevoltent. Sur le parvis, le dimanche, le patin à roulettes s'aménage une piste parmi les passant sidérés. Les patineurs se croient des danseurs étoiles et adorent sauter par-dessus les marches. C'est mieux le dimanche, car les vendeurs noirs ne sont pas toujours là. Pendant la semaine, ils se sont disposés sur les carreaux de l'esplanade comme une armée. Ils regardent arriver sur eux ce que les cars dégorgent, et de tous leurs bracelets, tambourins, chapeaux et sacs, ils essaient d'endiguer le flot têtu qui vient marchander.

Vers minuit, les Africains prennent le bus 63. Vers 1 heure, le marchand de glaces se dit qu'il n'y a plus personne. Après, on entre dans le mystère des jardins ouverts la nuit. La piazza de Beaubourg n'offre pas tant d'aventures.

CLAIRE DEVARRIEUX.

DU T.N.P. AU T.N.C.

Théâtre en sous-sol

ENTRE au T.N.P. à l'automne 1951 avec Jean Vilar, Pierre Saveron a quitté Chaillot en mai dernier, pour prendre sa retraite, ou plutôt pour travailler autrement, en indépendant. Régisseur des éclairages tout au long de ces années, il a connu les âges successifs du Théâtre de Chaillot, il en a suivi les métamorphoses. Il évoque la misère de cette grande salle, dont la coûteuse transformation décidée en 1972 par Jacques Duhamel n'a rien « donné ». Et c'est le moins qu'on puisse dire puisque la voilà interdite de production propre. En 1974, le bâtiment « rénové », rebaptisé T.N.C. (Théâtre national de Chaillot) — le sigle T.N.P. décorant du coup le travail de Planchon à Villeurbanne, — en 1974 donc, après les vives polémiques suscitées par le bref et décisif passage de Jack Lang, le nouveau Chaillot a été confié à André-Louis Perinetti.

Dès 1976, le budget de création est amputé. Le T.N.C. accueille surtout des spectacles, des troupes. Il est même question que la Comédie-Française s'y installe. Cette hypothèse écartée, en 1978, André-Louis Perinetti, dont le contrat est renouvelé pour trois ans, peut produire un Cyrano *— c'est l'échec — et coproduire* le Cercle de craie caucasien *de Brecht : la mise en scène de Benno Besson sera un succès. Un point c'est tout. 1979 : coup d'arrêt venu du ministère. Finies les créations maison, une maison dont l'entretien coûte, malgré tout, 1,5 million de francs. Si cela n'est pas du gâchis...*

Pierre Saveron a le sentiment d'avoir bouclé la boucle : tout s'est éteint. A moins de miracle d'ici à 1981...

« Cependant, on vient de remplacer l'ancien jeu d'orgues de six mètres de long par un système électronique. Cela avait été oublié dans le programme des grands travaux, *dit-il en souriant un peu*. On a oublié d'autres choses encore. Il était prévu par exemple de refaire le grand foyer. Faute de crédits, il est resté tel que. Tant mieux. Après tout, comme témoignage de l'architecture des années 30, l'ensemble du théâtre, inauguré à l'Exposition universelle de 1937, avec ses grands escaliers, ce n'était pas rien, quoi qu'on en pense. On regrettera peut-être un jour la salle.

» Tout le temps où les installations de l'OTAN se trouvaient dans les jardins du Trocadéro, le grand foyer était occulté par un mur de brique. De même, lorsque Jean Vilar est arrivé en 1951, la grande salle était occupée par l'ONU. Il a fallu la remettre en état. Nous avons attendu mars 1952 pour nous y installer. Le premier hiver, les spectacles du T.N.P. étaient donnés à Suresnes, à Gennevilliers, et aussi au Théâtre des Champs-Elysées.

L'année du succès

» C'était le temps du *Prince de Hombourg*, de Kleist, mais aussi de *Mère Courage*, la deuxième pièce de Brecht alors jouée en France. L'anticommunisme général n'a pas peu aidé à son échec. Alors, Vilar a repris *le Cid*. Il voulait créer son propre répertoire. Or, les statuts et le cahier des charges du T.N.P., redéfinis en 1940, du temps d'Aldebert, le spécialiste des productions de plein air à grandes figurations, prévoyaient que le T.N.P. devrait recevoir les spectacles nationaux, ceux de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, de la Comédie-Française et de l'Odéon, à des prix populaires. Une petite création était vaguement autorisée. Mais rien de plus. Quand Vilar a posé ses conditions, cela a failli se passer très mal. L'Opéra-Comique se trouvait gêné. La Comédie-Française se montrait jalouse. Heureusement, le T.N.P. n'était pas trop connu encore, les gens ignoraient même le lieu, et comme nous n'avions pas même le droit de mettre une enseigne lumineuse, ils cherchaient le théâtre : le hall seulement était minablement éclairé.

» L'aventure était risquée. Et, sauf le samedi et le dimanche dans les débuts, on n'enregistrait jamais plus de cinq cents à six cents entrées, pour une salle de deux mille cinq cents places, c'était peu. Le succès date du début de l'année 1953, quand Vilar a remonté *Lorenzaccio*, créé l'été précédent à Avignon. La salle n'a plus désempli. Nous étions quatre à l'assister et il nous laissait une grand liberté, on travaillait vite et on faisait sobre, pas seulement pour des raisons d'économie. L'esthétique de Vilar s'accommodait très bien des contraintes spécifiques à Chaillot : cet immense plateau, l'impossibilité de monter de vastes décors, faute d'accès pratique. »

Pierre Saveron raconte beaucoup de choses sur Vilar, dont il a conservé des lettres. De Gérard Philipe, il parle également. « Mais *précise-t-il*, il est faux de lier le déclin du T.N.P. à la mort de Gérard Philipe, nul n'est irremplaçable. Il est sûr que Vilar y a moins cru après sa disparition. Mais s'il est parti, c'est parce que l'Etat ne l'aidait pas. Il a très tôt exigé une salle plus petite où monter les jeunes auteurs, ce qui lui a été refusé. Quand il a loué à cet effet pendant deux ans (de 1959 à 1961) le Théâtre Récamier, il devait éponger le déficit de cette expérience, avec les gains de la grande salle. Même chose pour les travaux réclamés à Chaillot même : les fauteuils étaient usés, les installations diverses en mauvais état, et l'Etat s'obstinait à ne rien savoir. Vilar a démissionné. Ce qu'il demandait a été accordé à Georges Wilson un an plus tard. En 1965, on faisait 550 millions de francs de travaux pour installer la salle Gémier à la place du grand bar (où on pouvait voir des toiles de Dufy), et reconstruire un snack pas très réussi à un autre endroit. »

Avant même de tourner

« Vous parlez surtout de Vilar, mais ses successeurs ? Que pensez-vous de la nouvelle salle ?

Wilson... L'héritage était lourd, en même temps il était sur la lancée, il avait été choisi par Vilar. Tout le travail de Jean Rouvet avait abouti : les abonnements déjà au nombre de quarante mille en 1963 ne cessaient de se multiplier — soixante-dix mille abonnements en 1967. Wilson faisait d'excellentes mises en scène. Mais il a abandonné les tournées. Enfin, il a renoncé vers 1968 au système des abonnements. C'était courir à la catastrophe. Au même moment s'ouvrait le Théâtre de la Ville ; avec, justement, une politique d'abonnements menée par le même Georges Guette, qui venait de quitter le T.N.P. et irait ensuite à la Comédie-Française, prouvant que les réserves de public « abonnable » étaient suffisantes pour remplir plus d'une salle « nationale ». Après 1968, la salle a cessé d'être comble soir après soir.

» Et puis, 1972, et cette décision de transformer la salle quand il aurait suffi de rénover l'ancienne, qui était effectivement très usée. Je ne pratique pas la mélancolie systématique, je n'étais pas comme d'autres violemment contre la démolition du théâtre tel qu'il était. Mais ce qu'on a construit à la place est tout simplement une erreur. L'idée d'une salle ainsi transformable aurait été bonne si on l'avait exécutée dans un grand hangar, à La Villette par exemple. Mais Chaillot est une cave, un sous-sol, sans dégagement, sans coulisses. Il n'y a pas d'accès de décors convenable, et on n'en a pas conçu de plus praticable : les camions arrivent place du Trocadéro, et les machinistes ont à peu près 80 mètres de couloirs étroits à franchir avant d'arriver à 15 mètres au-dessus du niveau de la scène où il faut descendre les planchers, les éléments de décor à l'aide du grand « panier » à câbles. Vous imaginez la manutention.

» On a accusé le personnel technique de Chaillot de lenteur. C'est faux. Quand — et ça été le cas pour l'*Adamov* de Planchon — il faut monter et descendre quatre-vingts marches pendant trois semaines, en passant par le jardin, vu la taille du décor, le travail est pénible, et ralenti. Dans la majorité des théâtres existent des monte-charge, ou bien on peut faire accéder les camions. Là, non.

» On a donc dépensé 27 millions pour créer une salle qui, au bout du compte, avec ses mille deux cents places au maximum en frontal, est plus petite que prévu. On ne peut entasser les spectateurs sur les passerelles, comme disent certains. Ou ils restent debout, ce qui est inconfortable, ou ils ne peuvent voir dans de bonnes conditions. Le lieu n'est pas aussi transformable que souhaité, toujours pour cette raison du manque de dégagements. Polyvalente, certes, mais jusqu'à cinq cents places. Quand la tribune commence à faire 8 mètres de haut, on ne la bouge pas si facilement : les sorties butant sur des escaliers, pour désengorger, la manœuvre consiste à entasser les gradins sur le plateau ; pour cela, attendre que le décor soit parti, etc. Un cercle vicieux.

» Les architectes de l'AUA, les entreprises, ont fait ce qui leur était demandé. En 1975, on a crié au scandale quand Béjart, après son *Faust*, a dit qu'il ne reviendrait jamais sur cette scène. On a alors accusé Jack Lang, à qui, deux ans plus tôt, on avait accordé sans hésiter 2,3 millions de francs de subvention ; on l'a congédié sans lui laisser le temps d'entreprendre ce qu'il aurait peut-être été susceptible de réussir : attirer dans ce théâtre des metteurs en scène prestigieux. Ces Peter Brook, Strehler, Liebermann, Bob Wilson et autres comme Polanski que le projet intéressait. Chaque spectacle aurait pu constituer un événement. On ne le saura jamais...

» Perinetti ensuite a essuyé les plâtres, il s'est heurté à des options irréversibles. Toute création dans ce lieu ne peu que coûter très cher. Avant même de tourner, il faut dépenser des millions pour le balayage et l'électricité... Ces éléments sont aussi vrais pour l'Opéra, « ce tas de pierres », ou la Scala de Milan. Est-ce que l'Etat asphyxierait l'Opéra de la même façon, ou le Louvre, sous prétexte que ces établissements ne font pas de bénéfices ? »

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

Une colline inégalement inspirée

(Suite de la page 13.)

Quant à Huysmans, c'est l'édifice entier qu'il détestait : « *Cet incohérent palais du Trocadéro qui, vu de loin, ressemble, avec son énorme rotonde et ses grêles minarets à clochetons d'or, à un ventre de femme hydropique couchée, la tête en bas, élevant en l'air deux maigres jambes chaussées de bas à jour et de mules d'or.* »

Le jugement assez personnalisé, comme on dit, de Huysmans, devint très vite l'opinion générale, et peu d'édifices ont été autant brocardés que l'ancien Trocadéro. Néanmoins, comme il avait coûté très cher, on le garda pendant près de cinquante ans, en y installant un théâtre populaire dont Firmin Gémier fut quelque temps directeur. Mais, l'Exposition de 1937 approchant, il fallait bien poser le problème de sa destruction ou de sa survie, et nous abordons maintenant la partie la plus ténébreuse de notre histoire, les ténèbres étant celles de la brigue, des chausse-trapes des prix de Rome, des abominables commissions et de la difficulté que l'on rencontre, ici comme en toute circonstance, à établir une chronologie exacte des événements.

Il y eut d'abord, en 1933, un concours d'idées où se distinguèrent deux projets, celui d'Auguste Perret et celui de Jacques Debat-Ponsan, qui prévoyaient la destruction du Trocadéro de Davioud. Le programme, qui fut précisé un peu plus tard, disait que le nouveau palais était « *destiné aux manifestations diverses de l'expression de la pensée* », qu'il comporterait une vaste salle de spectacle et de congrès, qu'y seraient maintenus le Musée d'ethnographie et le Musée des monuments français, qu'on y transporterait les collections du Musée de la marine alors conservées dans un Louvre déjà fort encombré.

Le projet de Perret dégageait tout le sommet de la colline qu'il couvrait seulement d'un portique de 180 mètres de long encadrant le paysage de la Seine et de la rive gauche. Les ailes étaient faites de deux pavillons rectangulaires où devaient être regroupés les musées. La pente de la colline était occupée par d'immenses terrasses (il n'y avait pas de jeux d'eau) et des escaliers monumentaux destinés aux rassemblements en plein air, disposition assez peu stimulante dans un ville où il pleut un jour sur trois. Mais l'époque, en France comme ailleurs, était tout aux cortèges et aux mouvements de foule.

La composition, claire, logique, un peu froide, d'une extrême simplicité dans le dessin des volumes et des façades, rappelait, avec plus de modestie, de façon moins triomphaliste, le parti néoclassique de Percier et Fontaine, et sa simplicité, applaudie comme « cartésienne », n'allait pas sans une certaine raideur, d'ailleurs évidente dans la plupart des derniers édifices de Perret. Celui-ci dut le sentir et tenta de l'assouplir en traitant de façon indépendante la salle de spectacle, vaste hémicycle qu'il plaçait là où il devait plus tard construire le Musée des travaux publics, aujourd'hui siège du Conseil économique et social.

Mussolini, disions-nous

Quoique vigoureusement soutenu par Anatole de Monzie, un des hommes les plus cultivés de la IIIe République, qui était alors ministre de l'éducation nationale, le projet de Perret ne fut pas retenu. Intrigues, désaccord entre la Ville et l'État ? On ne sait trop. Toujours est-il que l'on invoqua des raisons financières et que le concours d'idées devint un concours de camouflage, les candidats devant présenter « *un projet de décor temporaire masquant complètement les façades actuelles* ». Le programme de ce nouveau concours était d'une si réjouissante incohérence que l'on demandait aux architectes d'installer dans l'ancien Trocadéro de nouvelles salles (dont une salle de spectacle d'au moins six mille places !) et de proposer leurs aménagements « *soit sous forme provisoire, soit pour devoir être conservés à titre définitif* ».

Les résultats d'un tel concours ne pouvaient être que désastreux. Ils le furent. Le jury n'en prima pas moins huit projets, promit à leurs auteurs que tous participeraient à l'opération, décida *in petto* de la confier entièrement à Jacques Carlu, dont le camouflage était pourtant un des moins spirituels du lot. Tempêtes et polémiques s'ensuivirent, et *l'Architecture d'aujourd'hui*, qui se dépensa sans compter dans cette affaire, publia une lettre de protestation où l'on trouvait, à côté des noms de Copeau, Dullin, Jouvet, Pierre Cot, Picasso, Ambroise Vollard, Henri Focillon, la signature de François Mauriac, « homme de lettres », et celle de Paul Léautaud, « parisien ».

Carlu et ses confrères n'en gardèrent pas moins la maîtrise de l'opération et présentèrent un projet qui abattait la femme hydropique, dégageait l'espace central sur 58 mètres, le flanquait de deux énormes pavillons, conservait, en les doublant, les ailes de l'ancien Trocadéro, revêtait le tout d'un placage de pierre de Bourgogne à patine garantie. Le grand argument de Carlu était que, si on abattait le palais de Davioud, il faudrait construire de nouvelles fondations, opération aussi délicate que ruineuse dans un sous-sol truffé de carrières.

Il n'en dut pas moins creuser dans le roc pour édifier la nouvelle salle de spectacle qu'il enfonçait sous la dalle centrale avec entrée par les jardins, selon un parti qui voulait rappeler l'Orangerie de Versailles. D'où plus de place perdue qu'en aucun des édifices d'une époque où on ne lésinait pas sur le monumental, un extravagant dédale de couloirs et ces terribles escaliers super-mussoliniens que connaissent bien les habitués du Théâtre de Chaillot.

Mussolini, disions-nous, et l'on pourrait aussi bien évoquer le quartier de l'E.U.R., les palais de l'ère stalinienne, la chancellerie de Speer à Berlin, toute l'architecture officielle, super-académique et néo-romaine d'une Europe qui, à la veille de la guerre, multipliait les symboles de puissance et d'intimidation. Cela posé, l'édifice après quarante ans, ne fait pas si mauvaise figure. Il est bien intégré à la courbe du fleuve, les masses ne sont pas trop accablantes, les fontaines, les jeux d'eau, ont grande allure et le paysage fut splendide tant que ne le déshonorèrent pas les constructions qui, véritable festival de « femmes hydropiques », gigotent derrière l'École militaire et sont le plus pitoyable et scandaleux exemple de l'« urbanisme » des années 50 et 60. Nulle part n'est sensible comme à Chaillot le « massacre » de Paris, surtout lorsqu'on pense au mal qu'Eiffel s'était donné pour que l'arche de la tour encadrât exactement, comme un écrin, le palais de Gabriel.

Quant aux jardins, traités par d'excellents architectes qui surent tirer le meilleur parti des pentes, ils sont la beauté même. Des arbres et des massifs disposés avec une savante irrégularité, des petits ponts, des petits ruisseaux mutins, des aires de jeux et de repos.

Et la décoration ? Là aussi il y eut des mouvements divers. Le *comité de l'Exposition répartit* les commandes (sans préciser, semble-t-il, les programmes) entre cinquante et un artistes, dont la liste est à peu près celle des valeurs *moyennes* de l'époque : Oudot, Souverbie, Narbonne, Charlemagne, Brianchon, etc. On pensa à Dufy et Otton Friesz pour le bar-fumoir, à Maurice Denis et à ses amis pour l'entrée, à Bonnard, Vuillard et Roussel, qui égayèrent de façon charmante les galeries de l'orchestre, lesquelles en avaient bien besoin. On pensa même à Braque, qui — pour des raisons que nous ignorons — n'exécuta pas la commande. Mais ni Picasso, ni Léger, ni Matisse, n'eurent droit à la moindre surface.

Si la décoration de Chaillot, colline bien inégalement inspirée, peut être considérée comme un répertoire d'occasions manquées et de douteuses faveurs, le résultat, tel qu'on le revoit aujourd'hui, n'est pas déshonorant. Luc-Albert Moreau, Waroquier, Dufrêne, y sont plutôt meilleurs et plus toniques qu'à leur ordinaire et le grand foyer de Subes et Jaulmes est un bon exemple, assez ravigorant, du goût des années 30.

La catastrophe fut la sculpture : à l'exception des groupes de Pierre Poisson et Louis Drivier *(la Joie de vivre, la Jeunesse)*, qui calent la composition au bas des jardins, l'ensemble est au-dessous du médiocre et, au débouché du parvis, les *statues* colossales d'Hercule et Orphée, frappent les âmes sensibles d'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle.

Chaillot devant être un symbole pacifique et culturel, on demanda à Paul Valéry de composer les inscriptions qui apparaissent en lettres d'or sur les deux faces des pavillons centraux. *Elles sont fort belles*, nous parlant, ici, de « *merveilles par l'homme assemblées* », là de « *la main prodigieuse de l'artiste, compagne et rivale de sa pensée* ». Voici l'une d'entre elles :

Il dépend de celui qui passe
Que je sois tombe ou trésor
Que je parle ou me taise
Ceci ne tient qu'à toi
Ami n'entre pas sans désir.

A. F.

Un palais

L'apprentissage de l'autre

DEPUIS la guerre, le Musée de l'homme a battu tous les records de vitesse en matière de fossilisation. A la pointe de la muséographie il y a moins de quarante ans, alors cité en exemple dans le monde entier, il a pris la triste allure d'un jouet abandonné, la sale mine des laissés-pour-compte. Et, s'il n'y avait derrière cette façade médiocrement reluisante, *les trois laboratoires (anthropologie*, ethnologie, préhistoire) et les quelque deux cents chercheurs qui donnent un peu de vie aux couloirs sans fin du bâtiment, on croirait cette institution bel et bien vouée à *la fosse commune des grandes aventures culturelles.*

Car le Musée de l'homme est mieux qu'un musée. C'est une institution chargée de sens, chargée d'histoire, et qui porte en elle, si peu manifeste que cela apparaisse aujourd'hui, plus encore que les *traces* des cultures qu'elle est censée « représenter », celles de notre culture, de ses contradictions, de ses étonnements. Dans *la généalogie des collections*, dans la succession de *ceux qui* les ont gérées se lisent tour à tour la fascination de l'inconnu, *la peur, l'exotisme* et son *corollaire de mépris*, le *colonialisme et le racisme qui lui fut lié*, puis l'acceptation progressive de la différence, jusqu'à cette conscience ethnologique, mâtinée d'inquiétude, qui est le fait de bien des *chercheurs modernes.*

Hamy, Rivet, Rivière

On pourrait remonter loin, ainsi, à rechercher les origines spirituelles et matérielles du musée. *Aussi n'entrera-t-on pas ici dans les détails* d'une histoire qui finit par se confondre avec celles des sciences naturelles, des voyages, de l'archéologie. Mais si ce lien avec l'histoire — celle des attitudes de l'esprit occidental — est ce qui fait sa nécessité pédagogique, ce qui fait l'originalité de l'institution par rapport aux musées classiques, ce qui fait même, dans une certaine mesure, son importance politique et sociale, c'est seulement au dix-neuvième siècle que se décida réellement son sort.

C'est l'époque où l'homme blanc trouve dans ses *recherches* sur l'autre les arguments de sa supériorité, l'explication de sa puissance. C'est encore l'époque où le bon Occidental se rachète de ses anciennes pratiques esclavagistes en portant, le plus loin possible dans les brousses ou les steppes, les lumières de sa civilisation, l'exemple de ses hautes valeurs morales et de son éducation (« Doctor Livingstone, I presume ? »)

A Paris même, *l'ethnologie* trouve enfin son propre musée, en 1878. De sourdes querelles ont précédé cet événement, entre Jomard, forte tête du Cabinet des médailles et antiques, et Lamare-Picquot, qui défendait les collections du *Musée naval, alors au Louvre. Mais c'est* Hamy, premier directeur du Musée ethnographique des missions scientifiques, qui réunit les objets des uns et des autres, les classa, ordonna et ménagea avec une nette conscience décorative *(les « panoplies » foisonnent) dans l'ancien* Palais du Trocadéro. La France était le dernier pays d'Europe à s'être doté d'un musée ethnographique et fut le premier pays à modérer son enthousiasme. Les collections tombèrent *dans une douce torpeur qui devait durer (chiffre* de bon augure ?) une quarantaine d'années.

Les collections dormaient, pas les hommes. Les années 1920 virent se manifester, en effet, un renversement de tendance qui mit bientôt la France au *premier plan de l'ethnologie* dans le monde. Paul Rivet fondait en 1925, avec Marcel Mauss et Lévy-Bruhl, l'institut d'ethnologie de l'université de Paris. Puis, devenu titulaire de la chaire d'anthropologie en 1928, à laquelle fut alors rattachée le Musée du Trocadéro, il entreprit de rénover cette vieille institution.

Autour de Mauss, et sous la houlette généreuse et, dit-on, impatiente, de Rivet, se regroupèrent Leiris, Soustelle, Lévi-Strauss, Lehmann, Griaule, etc, tout ce bataillon scientifique dont on connaît aujourd'hui l'importance. Et Georges-Henri Rivière, qui, aux côtés de Rivet, était devenu, dès 1928, l'autre âme damnée du musée et ne le quitterait, une fois achevé, que pour fonder celui des arts et traditions populaires.

Dès cette époque, *le rôle double, à la fois* pédagogique et scientifique, du musée était demeuré le souci majeur de Rivet et Rivière. Le rôle pédagogique allait se traduire par les transformations successives des salles (1931, *1935), d'où tout esthétisme inutile*, tout hermétisme étaient bannis. Il s'agissait désormais d'exprimer en termes perceptibles par tous le produit des recherches, de faire enfin comprendre le sens des civilisations autres, et leur importance propre. Exclue aussi la « supériorité » du Blanc, tout au moins pour une large part, car l'ethnologie ne s'était pas encore départie de son « *droit de regard* » sur les peuples. La colonisation n'était pas encore remise en cause, sinon pour certains de ses aspects.

La *reconstruction* du palais du Trocadéro en 1937, qui devint le palais de Chaillot, marqua la fin de cette deuxième étape. Au Musée d'ethnographie succédait le Musée de l'homme qui *bénéficiait, comme son prédécesseur, des crédits exceptionnels* de l'Exposition universelle. Une nouvelle muséographie, une science en pleine expansion, l'extension aussi de la notion d'ethnologie à celle de l'homme en général : ce Musée *de l'homme-là comblait tous les retards de la* France — au *moins pouvait-on le croire.* Mais la guerre secoua durement le musée (où Rivet organisa un des premiers réseaux de Résistance) et *le lendemain de la guerre rétablit* l'austérité financière que *37 avait fait oublier* un moment. Si bien qu'à l'exception des nouvelles salles de l'Amérique du Nord, refaites en 1975, l'actuel *musée est à peu près ce qu'il était alors.* D'où la suspicion naturelle du public, même le mieux informé, qui s'arrête à ces vitrines inactuelles et en retire l'idée d'un musée-mouroir, d'un organisme sans vie.

Témoin d'un passé

Cette présentation caduque n'est pourtant bien que le témoin d'un moment précis de l'institution Musée de l'homme et non le reflet du travail et des recherches actuelles. Le témoin d'un moment privilégié dont se souviennent *avec émotion tous ceux qui l'ont vécu.* C'était la découverte d'un savoir *nouveau*, l'enthousiasme d'une création collective, une ouverture qui n'était pas seulement celle de l'intelligence puisqu'elle passait dans la pratique : ainsi, l'es*prit de 36 aidant*, on créa *l'Association populaire* des amis du musée, qui suscitait un intérêt réel dans les couches de la population les moins préparées à ce type de culture, en particulier dans les milieux ouvriers.

Si *l'on excepte deux innovations purement* académiques, la création (enfin !) de la chaire de préhistoire en 1962, et celle d'ethnologie en 1972, la structure générale de l'institution n'a guère varié depuis son organisation par Rivet *et Rivière. Le Musée de l'homme dépend du* ministère de l'éducation, par le biais du Muséum d'histoire naturelle, dont il est le féal, et les locaux qu'il occupe appartiennent au ministère de la culture et de la communication.

Au trois chaires correspondent les trois laboratoires. Le laboratoire d'ethnologie se répartit en départements : Asie-Océanie, Afrique noire, Afrique blanche, Proche-Orient, Amérique, technologie comparée, Ethnomuséologie. Le laboratoire d'anthropologie se scinde en deux directions : squelettique et génétique ; le laboratoire de préhistoire se suffit à lui-même. Hormis ces trois chaires, dont les titulaires sont rémunérés par l'État, le musée doit trouver dans ses propres recettes (trois cent *mille* entrées environ par an) *l'essentiel de son budget, et les quelque* deux cents chercheurs qui font vivre l'institution trouvent leurs ressources tantôt au muséum, tantôt auprès du C.N.R.S. de l'EHESS.

Le financement des missions est un problème *permanent, les achats* d'objets prenant l'air de folies. Quant à l'entretien du bâtiment, admirablement mal conçu, c'est un gouffre pour les *finances du musée* (mais n'est-il pas déjà un labyrinthe pour ses visiteurs, et un marathon quotidien pour ses occupants ?) Sans même penser à une nouvelle *muséographie (l'expérience* de la nouvelle présentation de l'Amérique du Nord, qui occupe une place minime dans le bâtiment, a coûté quelque 700 000 F), toute l'électricité du bâtiment aurait besoin d'être refaite et *les réserves* pleurent après d'installations plus rationnelles qui permettraient de protéger normalement le million (ou plus) d'objets que possède le musée.

La main à la pâte

Ce *catalogue* (succinct) des problèmes du Musée de l'homme — ce n'est une *nouveauté* pour personne (*le Monde* du 30 janvier 1976) — masque malheureusement le travail effectif des chercheurs, quand il ne l'entrave pas. Au lieu du rôle actif qu'une telle institution devrait jouer dans un vingtième siècle d'échanges et de communication, elle reste dans une semi-réserve. Ni les expositions, souvent remarquables, tels « Les origines de l'homme », l'an dernier, « Les rites de la mort », qui vient d'ouvrir ses portes, expositions pour lesquelles un nouvel effort a été récemment entrepris, ni les publications, qu'il s'agisse de livres, de rapports de recherches ou du *périodique « maison » : Objets et monde* ne suffisent à éclairer la douce pénombre du musée. La légère augmentation du public depuis quelques mois reste bien en deçà du rayonnement qu'il devrait avoir.

Le manque d'argent n'est pas seul en cause. S'il est un obstacle majeur au développement des activités, s'il empêche une nouvelle muséographie qui, puisqu'il s'agit de peuples et de vie, devrait faire largement appel à l'audio-visuel *et plus encore au cinéma, il s'est doublé*, depuis la guerre, d'une crise « morale » de l'institution — crise financière et crise morale s'entretiennent mutuellement.

Au lendemain de la guerre, l'irruption de la *pensée anglo-saxonne*, toute théorique, a traumatisé les chercheurs voués à une ethnologie plus pratique, plus attachée au matériel et aux objets. La répugnance des scientifiques à traduire leurs travaux pour un public non spécialisé *s'en est trouvée accentuée*, et ils sont encore trop peu nombreux aujourd'hui à mettre la main à la pâte lorsqu'il s'agit des salles du musée de l'exposition ou d'autres activités ouvertes aux profanes.

Le public reste lointain et son désir encore vif d'exotisme, plus que de connaissance, ne paraît pas, aux yeux d'un bon nombre d'universitaires, digne d'être pris en compte, *a fortiori* en charge. Si l'on ajoute les querelles d'école, la propension à la « planque » qui caractérise tant d'universitaires, on comprend que la triple fonction du Musée de l'homme — conservation d'un patrimoine ethnologique, institut de recherche, agent de transmission de savoir — ne soit pas encore parfaitement assumée.

Elle tend à l'être mieux, grâce à l'impulsion de quelques personnalités plus ouvertes, mais qui y sacrifient souvent leurs recherches personnelles grâce aux différentes sociétés d'amis ou de scientifiques. On reste encore loin du grand centre d'échanges qu'on pourrait espérer.

FREDERIC EDELMANN.

LE TEMPLE

Français, si vous

MAIS vous le savez sûrement depuis longtemps, ou depuis peu — on en a beaucoup parlé ce printemps (1), — qu'il existe dans l'aile droite du Palais du Trocadéro, dite aile de Paris (l'autre, c'est Passy), un Musée des monuments français. Un musée *extraordinaire qui peut faire* vivre à celui qui en foule le sol résonnant comme un pavement d'église une étrange aventure de culture-fiction.

Imaginez un peu : en deux temps trois mouvements, vous voilà convaincu de la présence du dieu et de tous les saints, de toute la faune, de toute la flore, de toutes les légendes noires et dorées de votre Moyen Age. Autun, Moissac, Vézelay, Conques, Avallon, Charlieu... et Chartres, et Reims, et Amiens... Les tympans sont là ; des portails entiers, avec leur voussures, leur linteau, leurs piédroits, sont là. Qui mieux qu'un livre vous propose une anthologie de la sculpture. Vous remontez le temps et traversez physiquement une histoire de l'art en compagnie de ses grands témoins, plus rares, il est vrai, au fur et à mesure que défilent les siècles : à l'étage, au chapitre des sculptures de la Renaissance au dix-neuvième siècle, manquent des feuillets.

Mais, là-haut, il y a aussi les peintures murales, beaucoup de peintures murales, presque tout du début à la fin du Moyen Age : 5 000 mètres carrés de fresques « en situation », sur des voûtes, des coupoles, des culs-de-four, dans des chapelles, des absidioles, grandeur nature, telles qu'elles se présentent (ou se présentaient), quelque part en France, au fin fond parfois d'une église obscure, d'un couvent, d'un palais : à Saint-Savin, à Berzé-la-Ville, à Tavant, à Nohant-Vicq, à Brinay, au Puy, à La Chaise-Dieu... Ici, on les voit mieux.

On baigne dans le rêve, l'œil trompé ; dans le plâtre et la copie. Les moulages ne sont pas blanc blafard ou gris de poussière, ils ont été patinés avec soin pour rendre les blondeurs de la pierre, les veinures du marbre ou *même les noirceurs du bronze.* Les copies ne sont pas flambant neuves. Elles ont été faites (sur toiles marouflées) fidèlement, avec des failles, des manques, selon l'état du modèle, de préférence après nettoyage d'ajouts tardifs et campagne de restauration. On a même restitué les murs qui les supportent. On : des artisans habiles et patients, peintres de métier le plus souvent, dont il faut saluer le travail.

Et c'est ainsi que de Christs en gloire et main bénissante en Jugements derniers et chaudrons bouillants, d'arbre de vie en danses macabres, de grandes peurs en grandes espérances, de robes plissées comme des épis en manteaux gaufrés, de regards fixes en sourires ailés, d'apocalypses en légendes dorées, le voyageur est embarqué dans le jeu infiniment sérieux de correspondances, de raccourcis, de rapprochements savants, qui a présidé à la mise en place de ce musée imaginaire en dur, dont les allées suivent les routes de pèlerinages et les chemins empruntés il y a des siècles d'un chantier à l'autre par les grands et petits ateliers. Des routes qui *ne sont pas toujours commodes* à suivre, où le routier sans bagage risque de se perdre. Tout le monde n'a pas son Emile Mâle en poche ni son Marcel Aubert sous le coude (2).

∴

Mais qui vient au Musée des monuments français ? Il a si bien su se faire oublier, en s'endormant sur des acquis, alors qu'il aurait fallu, compte tenu de sa spécificité, être au contraire très vigilant. Voilà des richesses qui ne servent pas, faute de mode d'emploi et parce qu'on ne les anime pas. Le poids des collections, pour une bonne part impossibles à déplacer, n'est pas vraiment une excuse.

Faute de crédits (le budget est dérisoire), faute de personnel, sans doute (trois conservateurs et une vingtaine de gardiens pour quelque 11 000 mètres carrés de surface), mais aussi par manque d'imagination, le musée n'a pas su surmonter ce gros complexe qui lui est apparu, semble-t-il, assez tardivement : « *le complexe du faux* ». Au lieu d'essayer de faire avec, il l'a alimenté en oubliant tout bonnement une bonne partie de sa raison d'être, qui — outre de conserver — est pédagogique et scientifique. On perçoit cela assez bien au fur et à mesure que l'on avance dans le secteur des fresques aménagé après 1945 ; où l'on mentionne qu'il s'agit bien de copies, mais où tout se passe comme s'il fallait regarder comme des originaux, pour leur valeur intrinsèque — sans commentaire d'aucune *sorte — ce qui*, malgré sa qualité, est somme toute un document de deuxième main.

Ici on est loin du projet de Paul Deschamps, le directeur du *musée au moment de la mutation* de 1937 (3). Il avait envisagé alors tout le parti que l'on pourrait tirer des collections qui existaient pêle-mêle en associant aux moulages (7 000 alors) et aux copies de fresques (l'idée d'un département de peintures monumentales date de cette époque, aussitôt mis sur pied, poursuivi pendant la guerre et achevé dans sa *forme* actuelle autour de 1960), des cartes, des plans, des docu-

هكذا من الأصل

LE MONDE

Un palais

utre

LE TEMPLE

si vous

pour l'homme

L'ombre de Belphégor

SITOT qu'on a décliné son nom, et le motif de sa visite, en l'occurrence ici « curiosité », sur un grand cahier tenu par un gardien diligent et aveugle, on peut pénétrer, et aussitôt se perdre dans la partie secrète, immergée, du musée, un dédale faramineux de couloirs sombres, encombrés de caisses qu'on n'a pas pris la peine d'ouvrir depuis des années, de bas-reliefs, de colonnes et de chapiteaux, de totems, de phallus, de dieux, d'oiseaux masqués et d'idoles, de coches d'eau, de trônes, d'ex-voto, moulages en cire très pâle de pieds ou de mains d'enfants. Un bouddha est étendu sur une armoire métallique, un cheval blanc à roulettes attend de transporter, dans l'au-delà vietnamien, des offrandes aux morts. Un grand ours polaire recouvert d'un linceul de plastique surgit au bas de la cage d'escalier, se profilant sur une aurore boréale filtrée par la saleté des vitres hautes, protégeant sous lui son petit, tous les deux à la porte du musée comme au purgatoire éternellement parce qu'un conservateur hyperréaliste a jugé leur poil trop jaune pour des ours blancs.

On marche dans un couloir courbe qui se prolonge à l'infini, bordé à sa gauche par des armoires métalliques et, à sa droite, par des portes aux verres dépolis dont les étiquettes marquent toujours qu'il ne faut pas les ouvrir, car le service concerné s'est figé à jamais dans un simulacre de réunion. On marche le long de ces armoires métalliques sans savoir qu'elles renferment, à l'infini, trente mille crânes classés sur des étagères, aux pastilles tantôt vertes, tantôt rouges ou bleues, collées sur l'os, suivant qu'il s'agit de crânes de vieillards, de géants ou de crétins. On croise un de ces êtres sans âge, fonctionnaire qui a définitivement pris la couleur grise, l'odeur un peu moisie des murs mal chauffés l'hiver, la démarche courbée des grands pithécanthropes, et sur la peau la friabilité des doubles de demandes de subventions pour de nouvelles armoires à rangement qu'on n'obtiendra jamais.

La convoitise des voleurs

Chaque chef de service, selon une hiérarchie convenue, se plaint du manque de place, du manque d'argent pour classer tous ces objets rapportés de missions équatoriales, ou de l'ère tertiaire, les masques, les grands tambours, les carquois et les gongs, les débris de mâchoire d'hyène dévorée par un Néenderthalien, et qui sont en attente, souvenirs d'aventures et de conquêtes, de pillages coloniaux, de fouilles héroïques, la convoitise des voleurs derrière les barreaux, au rez-de-chaussée des Jardins du Trocadéro où rôdent la nuit les ombres les plus équivoques, entre les écrans glauques de l'aquarium.

Il n'y a pas de crédits pour acquérir de nouveaux objets, ils partent dans les collections privées ou américaines ; les hommes lointains, qu'on appelait primitifs, refusent même, désormais, de se laisser prendre leur image. La clef qui ouvre la porte de chaque réserve se trouve dans un petit coffre-fort dont seul le premier délégué à la conservation connaît le numéro de combinaison.

La porte du laboratoire d'anthropologie ne peut s'ouvrir qu'au déclic d'une sonnette lumineuse. Le visiteur est reçu par deux têtes de Kabyles desséchées, à la peau scarifiée incrustée d'encres, une main momifiée dans un petit coffret de bois, le moulage en cire d'une tête de microcéphale. Une armée de squelettes de fœtus, montés sur de fines armatures, le crâne fixé à des crochets, piétinent sous leurs globes de verre entre des plantes vertes malingres. Deux siamoises à la peau jaune et plissée, les ongles des pieds teints au henné, s'enlacent encore dans ce bocal formolé, depuis leur accouchement au Caire, en 1955, par un médecin français, dont la veuve légua au musée le présent funeste.

Des numéros sont marqués à la craie sur les cloisons des différents couloirs identiques, mais la femme en blouse blanche qui classe les crânes et enregistre les nouvelles acquisitions se guide, les yeux fermés, aux odeurs. Elle sait ainsi quelle est l'armoire qui recèle les momies recroquevillées dans leurs sacs en plastique, et qu'elle prend à bout de bras, légères comme du carton, le corps couleur de bois, friable, l'odeur âcre et sucrée à la fois. Elle sait quelle est l'armoire des préparations anatomiques du dix-neuvième siècle, où l'on « plastifiait » encore les organes, en les vernissant et en les collant, en les rehaussant de couleurs vives. Elle sait où se trouvent le squelette du gorille et la grande mâchoire d'éléphant échappé du Muséum d'histoire naturelle. Elle montre le morceau de sternum dans lequel s'est plantée la flèche, elle montre les moulages d'excroissances syphilitiques, le fémur du géant, les premiers crânes-fossiles de la Chapelle-aux-Saints. Elle glisse silencieusement entre les squelettes tordus des rachitiques, les statues de marbre des professeurs défunts, les stylets des grands appareils de mesure crânienne, les squelettes aux mâchoires bâillonnées, devant les fenêtres où l'on aperçoit les croix et les mausolées du cimetière de Passy.



Quand le Musée de l'homme et celui des monuments français attendaient la construction de leur nouveau palais.

Des coffres-forts glacés

Les odeurs fortes qui se dégagent par bouffées de certaines armoires ne la gênent plus, ce sont ses meilleurs guides. Elle ne fait plus attention à tous ces bocaux, sur lesquels tombe parfois un rayon de soleil, et qui contiennent en transparence des têtes d'Indiens qu'on fit venir en France, au siècle dernier, pour les montrer dans les foires avec les animaux sauvages, des têtes de pirates et de bandits de la bande à Bonnot, dont le système pileux a continué à croître après leur décollation. La seule chose à laquelle elle n'arrive pas à s'habituer, c'est la collection de cheveux, à toutes ces boucles et ces tresses, à ces échantillons menus, charbonneux ou soyeux, placés dans de petits tubes à essai et étiquetés, classés par races et par régions dans de grands coffrets, qu'elle refuse toujours à prendre entre ses mains.

Chaque conservateur a ainsi ses objets préférés ou détestés, ceux qu'il soigne jalousement et qu'il abrite par mille ruses, qui vont de la boîte étanche au coffre-fort glacé pour les peaux saumonées des robes en Asie, de la sécheresse ou de l'humidité, ceux qu'il pousse à la décrépitude. Le responsable des réserves océaniennes trouve « répugnantes » certaines pièces des îles Salomon, des vases d'offrandes rituelles, des statuettes aux yeux exorbités : *« Je me sens mal avec elles, je ne supporte pas comment elles me regardent »*.

La responsable des réserves du département des Amériques a une prédilection pour les faux ; les quelques érotiques, qu'on présente dans les ventes comme les « objets légers », sont classés sur une étagère où l'on a écrit à la craie « sex-shop ». Les pièces marquées « X » sont celles qui ont perdu leur étiquette d'origine et dont il faut retrouver la provenance.

Au Mexique, on a retrouvé tout un cimetière d'enfants, avec des roues de chariots, des chiens modelés : c'est au dieu de la pluie, les yeux cernés d'un double serpent, qu'on sacrifiait les enfants, en haut d'une montagne, après leur avoir fait rendre toutes les larmes de leur corps pour qu'elles suscitent le déluge. On a retrouvé les récipients dans lesquels on mettait le cœur des sacrifiés, et aussi les gobelets pour boire l'alcool sacré, les pierres-champignons du culte hallucinogène, les propulseurs de dards, les fétiches du culte des androgynes qui portaient dans leur dos une tête coupée.

Des petits sacs ficelés, contenant des tessons de fouilles et portant cette étiquette « Terre de feu 1959 » n'ont pas encore été identifiés. Les tiroirs sont pleins de plumes, de ceintures en poil de singe, de costumes de danse en fibre de palme ou en écorce battue polychrome. Enfin, la conservatrice ouvre l'armoire qui renferme ses objets préférés : les miroirs carrés noirs en obsidienne, les grandes strombes, coquillages

HERVÉ GUIBERT.

DES COPIES

saviez

ments. Ce qu'il entreprit d'ailleurs notamment avec le fruit de ses propres travaux sur les forteresses syriennes, dont les maquettes sont toujours là, en bas, bien dégradées, dans une salle nourrie d'informations, mais d'informations qui datent ! Là, on est en plein dans le musée de 1937.

Le Musée des monuments français installé sur un noyau ancien : le Musée de sculpture comparée rêvé par Viollet-le-Duc peu de temps avant sa mort, il y a exactement cent ans, a oublié de progresser avec le temps. Il ne peut plus véritablement servir, ni au public non averti, qui ne sait d'ailleurs pas qu'il existe, ni aux spécialistes. S'il peut passer pour un fief des étudiants de l'Institut d'art ou de l'Ecole du Louvre, il ne leur offre même pas de quoi travailler sérieusement, c'est-à-dire en bénéficiant de tout un travail souterrain d'archivage qui y est fait (ses conservateurs sont chartistes), et qui n'émerge nulle part.

Le musée abrite des livres, des revues, des publications, des fichiers, deux ou trois milliers aussi de relevés de fresques sur papier exécutés pour le compte et avec les crédits de la caisse des monuments historiques. On peut penser tout le bien qu'il y aurait à utiliser ces données pour réactualiser les salles, leur faire refléter l'état des connaissances archéologiques d'aujourd'hui, et non il y a trente et cinquante ans. Et pour monter des expositions. Pour le rêveur solitaire, le musée y perdrait peut-être un peu de son charme, mais ce n'est pas sûr.

L'« affaire Béjart » aura au moins eu le mérite d'attirer l'attention là-dessus : il y a à faire, beaucoup à faire aux Monuments français. M. Viollet-le-Duc, n'oublions pas non plus votre centenaire ! Et si au lieu de vous préparer un coup bas on vous faisait un cadeau ! En trouvant une place honorable à vos maquettes d'architecture entassées dans un coin loin des regards. Vous aviez voulu réhabiliter la statuaire française en la confrontant à des exemples issus d'autres civilisations. Mais vous pensiez en termes d'art monumental et d'architecture. Et vous pourriez voir prendre enfin tout son sens à l'idée du Musée des monuments français. Et l'on pourrait aussi étudier en coupe, en élévation, le support sur lequel les peintres, les sculpteurs et les verriers ont naguère travaillé.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) *Le Monde* des 30 mars, 16 mai, 26 juin, notamment.

(2) Eminents spécialistes de l'art du Moyen Age dont les recherches sur l'iconographie (Emile Mâle) et le style (Marcel Aubert) ont imprégné le musée.

(3) C'est en 1937 que l'ancien Musée de sculpture comparée, logé dans les deux ailes de l'ancien palais où s'entassaient de plus en plus des moulages de sculpture française, fut fixé dans l'aile de Paris, prit le nom de Musée des monuments français. On dispersa alors les témoignages issus de civilisations lointaines, dans le temps et l'espace, qui faisaient partie du projet initial de Viollet-le-Duc, réalisé en 1882 par Jules Ferry et du Sommerard.

Tours du monde

FELOUQUES, tartanes, chebecs, pinques, galères, corvettes et vaisseaux de 74, toute la vieille marine est là, dans la plus belle collection de maquettes anciennes du monde : certaines furent fabriquées pour l'instruction de nos rois, qui apprenaient l'art des charpentiers de marine avant celui de la stratégie. Curieux temps où le « château arrière » des navires de guerre ressemblait à un salon de Versailles : les batailles navales n'en étaient pas moins meurtrières, et les belles moulures dorées n'arrêtaient pas les boulets de 36.

Le Musée de la marine, qui dépend du ministère de la défense, est un peu le prisonnier de sa richesse : l'exceptionnelle série des *ports de France* de Joseph Vernet, des bateaux quelquefois encombrants — comme le canot utilisé par Napoléon, pour visiter les bouches de l'Escaut, — et d'innombrables modèles réduits, suffisent à composer un très beau musée et ne laissent guère de place pour renouveler la présentation et augmenter les collections.

L'effort entrepris depuis quelques années pour faire vivre les longs couloirs du palais de Chaillot est donc méritoire : les restes de l'épaves du *Juste*, qui sombra à l'entrée de la Loire en 1759 — un « mantelet » qui fermait le sabord d'une batterie basse — sont une première ouverture sur l'archéologie navale. Le montage audio-visuel de la salle des galères, n'est guère réussi, trop savant dans le commentaire, et trop fantaisiste dans l'illustration. Mais le public découvre avec intérêt chaque jeudi, l'art de l'hydrographie grâce à ce retraité qui vient montrer sa science de la gravure des cartes marines. Un restaurateur de maquettes travaille de la même manière, en public.

De rapides signaux de connivence

Tout cela fait rêver d'un musée de la mer, où seraient présentés l'histoire des grandes explorations, l'évolution de la stratégie navale, les moyens modernes de navigation, la surveillance du trafic maritime, les problèmes très contemporains de la pêche et de la pollution... Tel quel, avec l'énorme maquette du vaisseau *l'Océan* (à l'entrée), *l'Hérétique* d'Alain Bombard, et les sculptures de Puget qui ornaient le gaillard-arrière d'un vaisseau de Louis XIV, le Musée de la marine attire un étrange public qui n'est hétéroclite qu'en apparence : « l'uniformologue », qui écrit dans l'érudite — et fort intéressante — revue des amis du musée, *Neptunia*, y croise des enfants chamailleurs montant à l'abordage, mais, à la manière des vaisseaux de l'ancien temps, ils échangent de rapides signaux de connivence ; vieux savant cherchant les secrets de fabrication du vaisseau de 74, ou jeunes banlieusards rêvant de quelque tour du monde, ils sont tous « ailleurs », place du Trocadéro.

J.-M. GUILHAUME.

LE MUSÉE DU CINÉMA

Mary Meerson gardienne du culte

ENTRE les deux portes d'entrée souterraines qui mènent à la Cinémathèque s'élève, en haut d'un escalier, taillée dans l'architecture colossale, une lourde porte de bronze éraflée, cloutée, à peine entrouverte. Cette porte recèle un trésor, gardé par une femme immobile, sphinx ou pythie, veilleuse d'un culte. On ne peut la voir qu'assise, à cette table recouverte d'un pan de velours rouge, placée dans l'exact prolongement d'un escalier également tendu de velours rouge, pour une cérémonie sans visiteurs. Depuis son ouverture, en 1972, le Musée du cinéma, créé par Henri Langlois, a été inauguré trois fois, avec la pompe des ministres et de la garde républicaine. Trois ministres de la culture ont successivement coupé le ruban avec des petits ciseaux d'argent, et déclaré le Musée du cinéma ouvert. Les photos et les textes du catalogue, les étiquettes des vitrines sont restés chez l'imprimeur. Le musée est toujours fermé au public.

La gardienne du bastion, compagne de Langlois, décédé il y a trois ans, s'appelle Mary Meerson. Elle ne parle pas, elle profère. Elle hurle : *« Mary Meerson n'existe pas ! Je suis Shéhérazade ! Je raconte la plus grande épopée depuis Homère ! J'ai laissé ma peau, quarante ans de ma vie ici ! Henri Langlois était un message, il a annoncé une nouvelle ère, la civilisation de l'image, l'écriture et la lecture par l'image ! Il a sauvé les premiers témoignages de cette civilisation ! »* Mary Meerson refuse les interviews, elle n'écoute pas les



Reconstitution des pyramides et du Sphynx pour « la Passion » (1913).

questions, elle parle, appuyée à cette table seulement recouverte d'un cendrier vide, et d'un téléphone à plusieurs touches, qu'elle décroche et qu'elle tient en l'air sans répondre, cinq minutes durant, parce qu'elle ne peut pas interrompre sa phrase. Une phrase ininterrompue, sans fin, qu'on ne peut jamais quitter. Deux mains qui se referment sur la vôtre en la gardant serrée.

Les chaussures de Langlois

Mary Meerson répète les mêmes histoires, mais à chaque fois elle en apporte de nouvelles, merveilleuses. Les visiteurs se succèdent, viennent l'embrasser, sans rendez-vous, se passent le relais dans ce flot de paroles, la porte est toujours ouverte. Mary Meerson n'est pas folle. Si deux étudiants américains venus l'écouter se mettent à chuchoter, elle a soudain un soupçon, qu'ils l'embobinent, et elle se penche un peu au-dessus de sa table, qu'elle ne quitte pas, et sur lequel elle mange sans doute, et où elle dort, on peut l'imaginer, pour vérifier qu'ils ne cachent pas un bloc-notes ou une mini-cassette : *« Si vous écrivez, je vous tue ! »*, crie-t-elle.

Et elle raconte son enfance en Suède, où elle n'est jamais retournée, les pieds nus dans la neige tous les matins, les bains à quatorze degrés, les grandes tartines de pain, au réveil, sur lesquelles on pelait de petits poissons fumés, qui ne remontent qu'un seul torrent ; là-bas, elle n'a jamais retrouvé le goût, elle avait le visage tout noir des peaux grillées, de la suie du pain dévoré. *« La Suède, c'est la santé*, dit-elle, *si je n'avais pas eu cette enfance, je n'aurais jamais tenu le coup. »* Elle se tient le front en l'appuyant sur sa main. Soudain, elle se tourne vers une photo agrandie montrant Langlois étendu sur un banc, souriant, et elle dit avec un air de jubilation douce et ironique : *« Et Henri qui nous regarde ! »*

Elle raconte l'appartement de la rue de Messine, dans les années 1950, les producteurs qui brûlaient tous les vieux films, et Langlois qui les sauvait, la baignoire pleine de bobines, la légende de la crasse, de l'abnégation. « *Langlois était un gars nu* », dit-elle. « *Il n'avait rien à lui. Il a tout mis dans ce musée. Il l'a monté en deux ans, en travaillant jour et nuit, avec quelques amis. Il dormait en haut des marches. Il ne s'achetait jamais une paire de chaussures, parce qu'il y avait toujours une affiche ou un costume à acheter dans une vente.* » Elle compte bien un jour lui consacrer une vitrine dans le musée, quand elle aura pu faire éditer le catalogue et imprimer les étiquettes ; elle exposera ses chaussures, avec leurs trous.

Ce musée, qui n'est plus aujourd'hui visité que par des groupes scolaires, n'a plus d'entrée ; il n'a plus qu'une sortie, et il faut d'abord le traverser entièrement les yeux fermés, et interdit de les rouvrir en route sous peine de se faire taper sur les doigts par Mary Meerson, avant de commencer la visite.

Anamorphoses et praxinoscopes

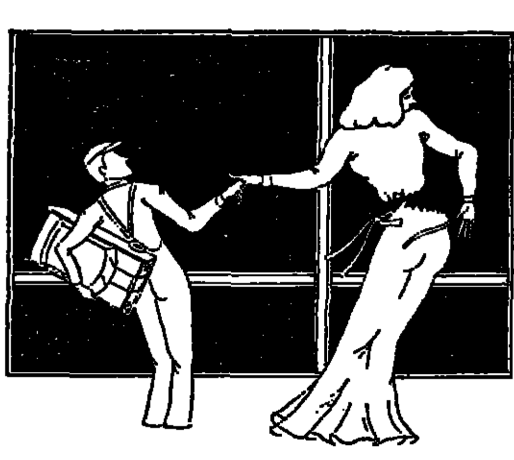
On oublie vite la poussière qui commence à recouvrir les verres des vitrines, et la corrosion des fuites d'eau, par endroits, sur la moquette. Ce musée est un chef-d'œuvre, une histoire vivante du cinéma, avec ses grands appareils optiques de la préhistoire de l'image animée, théâtres d'ombres, anamorphoses, lanternes magiques et praxinoscopes. Un chef-d'œuvre, comme une peinture, un collage immense (« un film-annonce » disait modestement Langlois parce que l'histoire s'arrête au cinéma américain et au néo-réalisme italien, et que la nouvelle vague attend d'être sortie de ses caisses). Chaque salle a sa couleur particulière, ses éclairages, ses décors, ses stucs, ses miroirs et ses tentures. Tout l'espace est admirablement occupé, comblé par les affiches, les photos agrandies, les costumes, les maquettes. Les milliers d'objets rassemblés pourraient donner une impression de fouillis, mais ils donnent au contraire une impression d'intimité : le parcours est d'une clarté absolue.

Comme on raconte l'histoire de Louis Ier de Bavière se faisant enfermer seul, la nuit, dans sa Glyptothèque, avec ses statues antiques, après avoir disposé des flambeaux aux murs, on peut facilement imaginer cette femme énorme, dans tous les sens, se lever enfin de sa chaise, et supporter tous les mythes du cinéma, traverser le cabinet biscornu du docteur Caligari, épouvanter Nosferatu, revêtir, sublime, la robe pailletée de mademoiselle Polaire, la traîne de la Nazimova dans la Princesse inconnue, ou la robe de Scarlett O'Hara, et se perdre dans les trompe-l'œil des villes incendiées, des bals et des épidémies de peste, secourir la nurse à l'œil crevé du Cuirassé Potemkine, et le chapeau plat de Buster Keaton sur la tête surmonté des voiles blancs de la fiancée-fantôme de la Chute de la Maison Usher, comme une pyramide humaine, affronter le dragon des Niebelungen, et le robot de Metropolis, arrêter le rasoir qui va trancher l'œil du Chien Andalou.

Tandis que l'enfant qui s'aventure pour la première fois dans le musée chuchote à sa mère : *« J'ai quand même un peu peur »*, l'étoile de mer de Man Ray bouge imperceptiblement dans son bocal ; les épingles qui retiennent au mur la petite robe bleue à volants et à boutons de nacre de Mary Pickford veulent tout à coup la laisser tomber.

H. G.

une sélection



« Corps à cœur », vu par Bonnaffé.

cinéma

CORPS A CŒUR DE PAUL VECCHIALI

Le dernier film de l'auteur de **Femmes femmes**, et de **la Machine**, sa nouvelle tragédie. Un jeune *garagiste (Nicolas Silberg) rencontre* une pharmacienne (Hélène Surgère) et se lance dans la passion. Une façon de précipiter le réalisme quotidien dans les tourmentes lyriques qui n'appartient qu'à Vecchiali.

FESTIVAL WIM WENDERS

Une semaine après la reprise de **l'Ami américain**, voici que sont programmés les quatre autres films de Wim Wenders : **l'Angoisse du gardien de but...**, **Alice dans les villes**, **Faux mouvement**, **Au fil du temps**. Et **la Lettre écarlate**, inédit, sortira le 11 juillet. Il est toujours bon de retrouver l'univers de Wenders, où l'observation de la réalité obéit à d'autres obsessions que le langage cinématographique habituel.

Now Voyager, d'Irving Rapper : pour les transformations à vue de Bette Davis (1942). **Dersou Ouzala**, d'Akira Kurosawa : dans la taïga sibérienne, les vertus premières de la nature et des grands sentiments *retrouvés*. ***Toto, misère et noblesse***, de Mario Mattoli : tradition de la farce napolitaine, génie clownesque de Toto. **Amour de perdition**, de Manoel de Oliveira : un délirant drame d'amour pour les cœurs sensibles. **Torre Bella**, de Thomas Harlan : un documentaire où la part de fiction fait pourtant éclater l'étroit carcan du réel. **Les Demoiselles de Wilko**, d'Andrzej Wajda : on ne rattrape jamais les bonheurs passés. **Norma Rae**, de Martin Ritt : dans le malheur ambiant, un récit tonique à base de solidarité ouvrière. **La Drôlesse**, de Jacques Doillon : un tête-à-tête, mis en œuvre par un grand dramaturge, entre une petite fille et un pauvre garçon. **Les Moissons du ciel**, de Terrence Malick : prix de la mise en scène à Cannes, un film sur des espaces ouverts, habités par la passion, sur des espoirs fuyants.

musique

SAINTES ET LA ROCHELLE

Heureusement sauvé par la ville et le ministère de la culture, le Festival de Saintes réunit encore cette année de merveilleux ensembles de musique ancienne de tous les pays, avec beaucoup de passionnantes *résurrections ; ainsi le 6 juillet*, **Judith et le Jugement dernier**, de Charpentier, le 7 des œuvres de Gombert, Willaert, Ockeghem, etc. Chaque jour deux ou trois concerts et le 8, une grande fête chez **la Belle au bois dormant**, au château de La Roche-Courbon (du 6 au 14 juillet). On pourra suivre parallèlement les Rencontres de La Rochelle, où, chaque soir (jusqu'au 8), Kagel présente son théâtre musical, tandis que se poursuit et s'achève le concours de piano contemporain. Concerts de *C. Helffer, de l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir.* G. Amy, récital Kontarsky–Gavrilov, etc. (jusqu'au 9).

VAISON-CARPENTRAS

Vaison-la-Romaine et Carpentras offrent cette année un programme très varié, musique, théâtre, opéra, ballet, qui s'ouvre par un cycle de trois concerts exceptionnels donnés par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dirigé par Alain *Lombard (le 11 avec M. Caballe, le 12 et le 13*, ***Neuvième Symphonie*** de Beethoven).

FESTIVALS DU MIDI

La musique est partout dans le midi en vacances : à **Uzès**, la ville chérie de Racine et de Gide, avec M.-C. Alain, M. Larrieu, C. Luter, l'Orchestre de Heidelberg (du 5 au 22) ; à **Saint-Bertrand-de-Comminges**, dans la merveilleuse cathédrale, quinze concerts du 6 juillet au 24 août, tandis que se tient l'Académie d'orgue, avec M. Chapuis (interprétation) et J. Guillou (improvisation) ; à **Fréjus**, avec la maîtrise Gabriel-Fauré, les Ballets Blaska, D. Chemirani, M. Portal, etc. (du 6 au 22 juillet) ; à **Cannes**, les « Nuits musicales du Suquet », ouvertes le 7 par Boukoff, le 8 avec Tacchino et ses jeunes amis, le 11 avec les Solisti Veneti (jusqu'au 11 août) ; à **Saint-Maximin**, les classiques « soirées de musique française », dans l'admirable cloître dominicain, qui offrent d'emblée une journée de musique baroque *avec des interprètes tels que* Ch. Ravier, H. Smith, J. Savall, T. Koopman (le 7, de 16 h. à 21 h.) ; au **Vigan**, où Régime Crespin (le 10) sera suivie jusqu'au 18 août par J.-M. Fournier, L. Wright, R. Milosi, le Quatuor Via Nova, des danseurs de l'Opéra de Paris, etc.

M.-F. BUCQUET (SALLE CORTOT, 4 ET 5, 20 H. 30)

Les Noces de Figaro, mise en scène Strehler (Opéra de Paris, les 5 et 9, 19 h. 30) ; Ensemble A. *Bernard (Sully-sur-Loire, le 8)* ; G. Janowitz (Echternach, le 6) ; **la Fournaise ardente**, de Britten, mise en scène G. Graham (Grange de Meslay, les 6 et 8) ; Maurice André (Divonne, le 6) ; **Cosi fan tutte** (Vichy, le 7) ; Orchestre de Strasbourg, dir. A. Lombard (Carcassonne, le 7 ; Sommières, le 8 ; Perpignan, le 10) ; London Mozart Players (Guebwiller, le 7) ; M.-C. Alain (Souvigny, le 7) ; **Nabucco** (Opéra de Paris, le 7) ; **Elie**, de Mendelssohn (cathédrale de Tours, le 7) ; Jane Berbié (Saint-Rémy-de-*Provence, le 7) ; Octuor de Paris* (fort de Bregançon, le 7) ; M. Caballe (Echternach, le 8) ; G. Baker (Notre-Dame de Paris, le 8) ; Festival de jeunes virtuoses (château et église de Vaux-le-Pénil, le 8, de 16 h. 30 à 22 h. 15) ; London Mozart Players (Chamonix, le 8) ; Orchestre Provence-Côte d'Azur (direction A. Janigro), Monaco, le 9 ; dir. P. Bender, avec P. Barbizet, Nice, le 10) ; Ensemble polyphonique de France, dir. Ch. Ravier : œuvres de Du Caurroy et Bouzignac (St-Germain-des-Prés, les 9, 10, 11) ; Wagner, Mahler, Beethoven, par l'Orchestre des Pays de la Loire, dir. M. Soustrot, avec Ch. Ludwig (Fontevraud, le 8 ; Nantes, le 10 ; Angers, le 11) ; Musique baroque par M. Larrieu et G. Kiss (Sallanches, le 10) ; New Phonic Art (Romans, le 10) ; Mélodies françaises par B. Laplante (musée Carnavalet, le 11) ; œuvres de Reibel, Pennetier, Prey, Jolas, Schoenberg, Stravinski (Valence, le 11).

théâtre

JACQUES THIBAULT A L'ARTISTIC-ATHÉVAINS

Le célèbre roman de Martin du Gard, animé par l'équipe efficace et courageuse des Athévains.

L'HOMME COUPÉ EN MORCEAUX AU CENTRE POMPIDOU

Un conte du grand poète trop peu connu Pierre-Albert Birot, mis en images par Dominique Temporal, marionnettiste lyonnais.

LES DEUX *ORPHELINES* A LA PORTE-SAINT-MARTIN

La mise en scène attentive de Martin-Barbaz ressuscite un parfait mélodrame. Le grand succès de cette saison, mérité.

MÉPHISTO A LA CARTOUCHERIE

La montée de l'hitlérisme, des comédiens qui résistent, d'autres qui composent avec l'événement. Plusieurs spectacles en un.

expositions

NICOLAS MIGNARD AU PALAIS DES PAPES D'AVIGNON

Natif de Troyes, Nicolas Mignard a fait le meilleur de sa carrière à Avignon. Le Palais des papes l'accueille, réalisant ainsi le projet régional de donner des suites à l'exposition de la peinture en Provence au dix-septième siècle, présentée à Marseille l'été dernier. Accompagnées d'*études* et de dessins préparatoires, une vingtaine de toiles, « grandes machines d'église » de Mignard, ont été rassemblées dans la grande chapelle de Clément VI, où elles ont été restaurées ou nettoyées.

DAUMIER ET SES AMIS RÉPUBLICAINS A MARSEILLE

L'hommage de la ville natale du peintre, pour le centenaire de sa mort. Le musée Cantini présente des peintures (celles qui étaient accessibles), des dessins, des sculptures (judicieusement mises en scène, comme un jeu de massacre). Les amis républicains sont là : Millet, Manet, Courbet, Delor, Corot...

LE LOUVRE D'HUBERT ROBERT

Autour de deux tableaux remarquables de la Grande Galerie, acquis par le Louvre en 1975, des études et des documents permettent d'évoquer à la fois l'art d'Hubert Robert et l'histoire du palais au moment de sa grande métamorphose en musée, par un témoin visiblement inspiré par ce thème.

EXPO 37 AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Dans le trou du forum des œuvres géantes de Delaunay, Herbin, *Léger, Metzinger*, Survage, Valmier... pour décorer le Palais des chemins de fer, à l'Exposition de 1937.

REBEYROLLE AU GRAND PALAIS

1968-1978 : dix ans de peinture, où l'on voit, à travers une thématique sans complaisance, comment un peintre gestuel de formidable tempérament se manifeste dans un esprit de révolte permanente.

Paris-Moscou, au Centre Georges-Pompidou (un énorme rassemblement d'œuvres et de documents, la plupart venus des musées soviétiques, pour évoquer les échanges culturels entre les deux capitales, entre 1900 et 1930) ; **l'Art en France sous le Second Empire**, au Grand Palais (un nouveau regard sur une période mal connue) ; ***Mer Egée, Grèce des îles***, au Louvre (de l'ère du bronze à la période classique) ; **la Petite Reine**, au Musée de l'affiche (l'imagerie publicitaire inspirée par le vélo à la fin du siècle dernier) ; **la Galerie Pierre**, *au Musée d'art moderne de la Ville de Paris* (un hommage à Pierre Loeb, marchand éclairé).

rock

TALKING HEADS AU PALACE

Avec Talking Heads, le rock a gagné une expression nouvelle faite de mélodies insolites qui mêlent des échos parfois désuets à un modernisme audacieux sur des rythmes efficaces.
Issus également de la scène new-yorkaise, les B 52's, dont on dit le plus grand bien actuellement aux Etats-Unis, assurent la première partie. (Le 10 à 20 h.)

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 13 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS-MOSCOU, 1900 - 1930. — Jusqu'au 5 novembre.

EMILE GILIOLI. Sculptures. — Jusqu'au 3 septembre.

ENVIRONNEMENT DE SOTO. — Hall. Jusqu'à l'automne.

PEINTURES DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, 1937. — Jusqu'au 20 août.

LES ENFANTS DANS LE PARIS DES REVOLUTIONS : 1789, 1830, 1848, 1871. — Jusqu'au 1er octobre.

ATELIER PHOTOGRAPHIES : Elizabeth Lennard. — Jusqu'au 26 août.

MUSEE DES SACRIFICES. MUSEE DE L'ARGENT. — Jusqu'au 24 septembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 16 : Tony Long - Guy Lozac'h. — Jusqu'au 3 septembre.

LES RUSSES A PARIS, 1919-1939. — Jusqu'au 3 septembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

ALTERNANCES URBAINES. — Jusqu'au 10 septembre.

HERB LUBALIN, graphiste et directeur artistique. — Jusqu'au 9 juillet.

B. P. I.

EINSTEIN. — Jusqu'au 28 août.

PAROLES RESURGIES, contes et récits de vie. — Jusqu'au 29 juillet.

IL ETAIT UNE FOIS... L'ART DU CONTE. — Jusqu'au 29 juillet.

LA BIENNALE 78 DE BRATISLAVA. Dessins d'enfants. — Jusqu'au 20 juillet.

MUSEES

L'ART EN FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE. — Grand Palais, entrée Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F. Jusqu'au 13 août. (L'exposition est complétée, le mercredi, à 18 h. 30, par des conférences (salle 404).

REBEYROLLE. Peintures 1968-1978. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 13 août.

AUBIGNY - ARCHITECTURES. — Galeries nationales du Grand Palais, porte A, entrée av. du Général-Eisenhower. Tous les jours, sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 24 septembre.

PEINTRES DE FLEURS EN FRANCE, DU XVIIe AU XIXe SIECLE. — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 2 septembre.

GRAVURES DE GOYA (collection Dutuit) - DESSINS DE PUVIS DE CHAVANNES. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 2 septembre.

MER EGEE, GRECE DES ILES. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 12 F ; le dimanche : 9 F. Jusqu'au 3 septembre. L'exposition est complétée, le mardi et le jeudi à 18 h. 30, par des conférences.

LE LOUVRE D'HUBERT ROBERT. — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (voir ci-dessus). Entrée : 6 F ; gratuite le dimanche. Jusqu'au 29 octobre.

RODIN ET L'EXTREME-ORIENT. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F ; le dimanche : 3 F. Jusqu'au 20 août.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE. — Tissages et vêtements de l'Egypte du désert ; Petra et la Nabatène ; Sculptures françaises de la Renaissance ; François Rude ; Théorie et pratique du paysage, de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.

ATELIER LACOURIERE-FRELAUT, ou cinquante ans de gravure et d'imprimerie en taille-douce. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40, mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 7 octobre.

CHRYSSA. Peintures récentes. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 octobre.

HOMMAGE A GARBELL (1903-1970). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 septembre.

PIERO DORAZIO. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 septembre.

L'AVENTURE DE PIERRE LOEB. Galerie Pierre (Paris, 1924-1964). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 septembre.

ANTOINE-PIERRE GALLIEN : peintre à la ligne noire (1919-1926) - MARTIN BARRE - ROBERT DOISNEAU : Paris, les passants qui passent. Photographies. — ARC - Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 septembre.

KAMILL MAJOR, peintre sérigraphe. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 juillet.

SACRE DRAGON. — Exposition-atelier. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66), merc., sam. et dim., de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 21 décembre (sauf juillet et août).

ILS DONNENT... AUX ARTS DECORATIFS. Acquisitions de 1967 à 1979. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. ; dim., de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 juillet.

DESSINS POUR LA MAISON POMPEIENNE DU PRINCE NAPOLEON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 1er octobre.

LA CARTE POSTALE D'AVANT-GARDE. — Hall du Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 septembre.

LA PETITE REINE. Le vélo dans l'affiche à la fin du dix-neuvième siècle (118 affiches : 1890-1914). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 23 septembre.

LE MUSEE DE L'OR DE BOGOTA. Antoine Poncet. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 31 août.

TROIS GENERATIONS D'ARTISTES : Maurice Denis, Marcel et Antoine Poncet. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusque fin septembre.

IMAGERIE DU TABAC ET DES ALLUMETTES. — Galerie du SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

HEBERT ET LE SECOND EMPIRE. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

IMAGERIE DE JEANNE D'ARC. — L'INVISIBLE DANS LA MEDAILLE : la médaille religieuse autrefois et aujourd'hui. — Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti. Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 septembre.

VOYAGES EN MONGOLIE. Autochromes et films (1912-1913) des collections A. Kahn. Photographies prises en 1976 par C. Leprette. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Jusqu'au 30 septembre.

MINIATURES ARMENIENNES DU MATENADARAN. — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 13 juillet.

MODES ENFANTINES (1750-1950). — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 8 F. Jusqu'en octobre.

DIAGHILEV ET LES BALLETS RUSSES. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 29 juillet.

A LA DECOUVERTE DE LA TERRE. Trésors du département des cartes et des plans. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 juillet.

LE CALOTYPE. A l'origine de la photographie. — Bibliothèque nationale, galerie de photographie, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 juillet.

J. K. HUYSMANS. Du naturalisme à Satan et à Dieu. — Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully (261-82-83). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juillet.

SE VETIR AU QUEBEC (1850-1910). — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; dim. : 4 F. Jusqu'au 3 septembre.

POULBOT. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en septembre.

PRESENCE PARIS-BUDAPEST. — Orangerie du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard. Tous les jours, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 8 juillet.

RETROSPECTIVE CHALEYE : 1878-1960. — Orangerie du Luxembourg (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 juillet.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h. ; jeudi et vend., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TROIS MILLIONS D'ANNEES D'AVENTURE HUMAINE, le C.N.R.S. et la préhistoire. — Muséum national d'histoire naturelle, 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (555-92-25, poste 2537). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

L'ART POPULAIRE DE LA TURKMENIE. — Hall du Musée de l'homme et salle publique d'Asie, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme (voir ci-dessus).

CENTRES CULTURELS

LEDOUX ET PARIS. — Rotonde de La Villette, square Léon-Paris, place de Stalingrad (206-23-58). Sauf lundi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 31 juillet.

MUSEE INTERNATIONAL SALVADOR-ALLENDE (deuxième partie). — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 15 juillet.

HOMMAGE A ZADKINE. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 10 juillet.

FETE DE LA SCULPTURE. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (455-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 15 août.

L'ENFANT DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Trianon de Bagatelle. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

CHRISTIAN ROECKENSCHUSS - Tableaux, reliefs, petits formats 1975-1978. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 25 juillet.

METIERS D'ART/3. Dix artisans, cent vingt-trois œuvres. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 12 septembre.

GALERIES

UNE PEINTURE AMERICAINE : Lichtenstein, Oldenburg, Rauschenberg, Rosenquist, Segal, Warhol, Wesselman. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 12 juillet.

MAITRES FRANÇAIS XIXe - XXe SIECLES. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (073-30-92). Jusqu'au 10 juillet.

LE MASQUE. — Galerie Alain Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 15 septembre.

ARICKX - BERINGER - HOFF - MALSEN - ORTNER - DE WIT. — Galerie Jean Briance, 23, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 12 juillet.

JACQUES DESCHAMPS : Dessins. — Galerie Charly Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 21 juillet.

ESTAMPES D'ALECHINSKY, APPEL, BEGMAN, HARTUNG, PIGNON, etc. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Jusqu'au 20 juillet.

FIGURATION : BIBONNE, GUTHERZ, ISCAN, QUENEAU, SALZMANN, SZE TO, WOLF. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-89). Jusqu'au 28 juillet.

THIMOTY HENNESSY. — Variations sur le jardin de Venise. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusque fin juillet.

RICHARD LUBOSKI. Des chariots destructeurs. — Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte (033-59-09). Jusqu'au 12 juillet.

PATRICK MULLER - EDOUARD NONO - Espace son. — Galerie P. Palluel - C. Svennung, 80-91, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 14 juillet.

SIGMAR POLKE. — Galerie Sama, 80, rue du Bac (548-67-98). Jusqu'au 12 juillet.

PRACHENSKY, peintures récentes. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 20 juillet.

REUTERSWARD. Portraits. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'au 27 juillet.

TAPIES. Peintures récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 10 juillet.

EN BANLIEUE

PONTOISE. La Terre Sainte au XIXe siècle. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Jusqu'au 31 août.

La main, l'écriture et son support, de Babylone à nos jours. — Musée Tavet-Delacourt. Jusqu'au 30 septembre.

SAINT-DENIS. Daumier aujourd'hui : trois cents lithographies et bois gravés (col. L. Provost). — Musée d'art et d'histoire, 5, place de la Légion-d'Honneur. Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 9 septembre.

SCEAUX, faïences imprimées des manufactures de Creil, Choisy-le-Roi, Montereau et Gien (donation Millet). — Musée de l'Ile-de-France, château. Jusqu'au 15 juillet.

EN PROVINCE

« Le Monde » daté 14 juin a publié une liste d'expositions en province, en voici de nouvelles et le rappel de quelques-unes déjà annoncées :

AIX-EN-PROVENCE. Traces et reliefs : Sheila Hicks et Danoel Graffin. — Musée des tapisseries (21-05-78). Jusqu'au 15 octobre.

AMBERIEU-EN-BUGEY. Tapisserie art majeur. — Château des Allymes. Jusqu'au 20 août.

ANCY-LE-FRANC. Les chemins de la création - Dessins d'écrivains : hommage à R. Queneau en soixante-dix dessins. - Estève, œuvres de 1919 à 1978. — Château. Jusqu'au 16 septembre.

ANGERS. Les travailleurs du chanvre. — Musée des beaux-arts (88-64-65). Jusqu'au 15 octobre.

ARLES. Alechinsky et Reinhoud. — Chapelle de la Charité (96-49-76). Jusqu'au 16 septembre ; Pol Bury. Cloître Saint-Trophime. Jusqu'au 30 septembre.

AVIGNON. Nicolas Mignard. — Palais des papes. Jusqu'au 15 octobre.

BILLOM (Puy-de-Dôme). L'art dans la vie. Autour de Georges Bataille, Jacques Herold et Michel Butor. — Salle Saint-Loup. Jusqu'au 24 août.

BORDEAUX. L'art depuis 1960, collection Ludwig. Vito Acconci : Installation. — Entrepôt Lainé, rue Ferrère (44-16-35). Jusqu'au 13 juillet.

BRAUX-SAINTE-COHIERE. Martine Boileau, sculptures. — Château. Jusqu'au 15 septembre.

CAGNES-SUR-MER. XIe Festival international de la peinture. — Château-musée.

CALAIS. Takis : signaux, œuvres magnétiques et musicales. — Musée. Jusqu'au 23 octobre.

CHATEAUROUX - Céramique française contemporaine. — Couvent des Cordeliers (755-71-40). Jusqu'au 30 août.

CHOLET. Joël Kermarrec, dessins 1970-1978. — Musée municipal, parc Pérotaux (88-94-10). Jusqu'au 13 juillet.

CLAMECY. Olivier Descamps, sculptures. — Musée municipal. Jusqu'au 30 août.

DIJON, Lapicque : Cinquante ans de peinture, cinquante tableaux. — Musée des beaux-arts, place de la Libération (32-15-37). Jusqu'au 20 août.

FONTEVRAULT. Les rois à Fontevrault. — Abbaye. Jusqu'au 31 octobre.

GINALS (Tarn-et-Garonne). Empreintes d'un territoire : aspects de l'art présent Midi-Pyrénées-Languedoc. — Abbaye de Beaulieu (30-76-84). Jusqu'au 15 septembre.

GORDES. Au temps des Gaulois, la vie quotidienne dans le midi de la France. — Abbaye de Senanque. Jusqu'au 30 septembre.

GRENOBLE. Alfred Courmes. Jusqu'au 20 août. — Pierre Buraglio, 1965-1979. Jusqu'au 30 juillet. — Musée, place de Verdun (54-09-82).

HONFLEUR. Charles Pecrus : 1826-1907. — Musée Eugène-Boudin (89-16-47). Jusqu'au 31 août.

LA ROCHELLE. Œuvres contemporaines des collections nationales. — Chapelle du lycée Fromentin. Jusqu'au 30 septembre.

LILLE. Degand. — Musée des beaux-arts. Jusqu'au 23 juillet.

MARCQ-EN-BARŒUL. Gromaire. — Jusqu'au 30 septembre.

MARSEILLE. — Ado, peintures. — Galerie H et Multiples, 24, rue Sylvabelle (37-56-31). Jusqu'au 20 juillet. Daumier et ses amis républicains : l'exposition du centenaire. — Musée Cantini. Jusqu'au 31 août.

MENTON : Daumier et la sculpture. — Palais Carnolès, avenue de la Madone. Jusqu'au 23 septembre.

METZ. La gravure expressionniste allemande : Heckel, Mueller, Nolde, Pechstein... — Musée. Jusqu'au 30 juillet.

MONTAUBAN. Ipoustéguy : sculptures et dessins. — Musée Ingres. Jusqu'au 9 septembre.

MONTMORILLON : Chaibia. — Maison des jeunes et de la culture. Jusqu'au 15 juillet.

NICE. — Le grenier Chave ou la vision d'un amateur d'art. — Carl, villa Arson (51-30-00). Jusqu'au 15 juillet.

RATILLY (Yonne) : André du Bouchet - Pierre Tal-Coat. — Château. Jusqu'au 15 septembre.

ROANNE. Marc Chopy et P. Roche-Ponthus. — Musée Déchelette. Jusqu'au 30 juillet.

LES SABLES-D'OLONNE : Le Tondo, de Monet à nos jours. Charles Simonds, évolution imaginaire d'un paysage ; Jean Champigné, photographies. — Musée de l'Abbaye-Sainte-Croix. Jusqu'au 30 septembre.

SARLAT. Mouvement Cobra (Appel, Brands, Constant, Corneille, Lucebert, Rooskens, Wolvecamp). — Théâtre de Sarlat. Jusqu'au 12 août.

TOURS. Recherches archéologiques sur le site du château de Tours. — Musée des beaux-arts.

VASCŒUIL (Eure). Fernand Léger, huiles, gouaches, dessins, tapisseries. — Château. Jusqu'au 20 septembre.

Variétés

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : les Europophages.

La danse

LUCERNAIRE (544-57-34) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 18 h. : « Tendresse », « Toi, l'Indien » (dernière le 8).

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : O America.

PALAIS DE GLACE (359-46-72) (D., L., Mer.), 21 h. 30 : Compagnie de danse populaire française.

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (359-72-42), les 4, 5, à 20 h. 30 : la Jeune Bouquetière (par la troupe de Pyongyang).

Les comédies musicales

RENAISSANCE (208-18-50), le 6, 20 h. 45, les 7 et 8, 14 h. 30 et 20 h. 45 : A la Jamaïque.

Le music-hall

CHANT DE MARS (D., L., Mar.), 20 h. 45 : S. Boréo, E. Castaulé, I. Depagnat, G. Montely, R. Padula, G. Verchere.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : Onze ans déjà. 23 h. : P. Font et Ph. Val.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. 30 : Mahamad (dernière le 9).

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : A. Cordy.

PISCINE DELIGNY (555-51-83), Reggae Mosiah.

THEATRE EN ROND (387-88-14), (D.), 21 h. : S. Joly.

ORSAY (548-38-53), les 4, 5, 6, 20 h. 30, Graeme Allwright ; le 7, 20 h. 30, P. Akendengue ; le 9, 20 h. 30 : Toto Bissainthe ; le 10, 20 h. 30 : H. Tachan ; (D.), 21 h. 30 : Ronny Coutteure.

Jazz, pop', rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), le 4, à 22 h. : Capital Letters ; le 10, à 22 h. : The Lou's.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93), le 8, à 20 h. 30 : University of Tennessee a Tchatanooga Big Band ; le 9, à 20 h. 30 : Cecil Taylor ; le 10, à 20 h. 30 : Clark Terry Big Bad Band.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : B. Freeman (dern. le 8).

GIBUS, les 6, 7, à 21 h. : Haute Tension.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 7, à 22 h. : Sade.

PALACE (246-10-87), le 10, à 20 h. : Talking Heads, B 52.

PAVILLON DE PARIS, le 5, à 20 h. : Weather Report.

OLYMPIA (742-25-49), le 9, à 21 h. 30 : Doc et Merle Watson.

ORSAY (548-38-53) (D.), 22 h. 30 : Preservation Hall.

PETIT JOURNAL, 21 h. 30, le 4 : Watergate Seven + One ; le 5 : Metropolitan Jazz Band ; le 6 : Clarinette Connection ; le 7 : Swing at Six ; le 9 : Quartet de Neuchâtel ; le 10 : Royal Tencopators.

LA PINTE, les jeudi, ven., sam., à 22 h. : Trio A. Levy.

PUCE A L'OREILLE (278-11-83) (D., L.), 20 h. 30 : M. Ponticelli.

RIVERBOP (Mar), 22 h. 30 : C. Escoudé/Chords.

Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 4, 7 et 10, à 20 h. : Nabucco ; les 5 et 9, à 19 h. 30 : les Noces de Figaro ; les 6 et 11, à 20 h. : Ballets.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 4, 5 et 8, à 20 h. 30 ; le 8, à 14 h. 30 : Dom Juan ; les 6 et 7, à 20 h. 30 : le Barbier de Séville ; les 9, 10 et 11, à 20 h. 30 : Ruy Blas.

T.E.P. (797-96-06) : Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (277-11-12) (Mardi). Danse. — Le 11, à 17 h. 30 : Ballet moderne de Leningrad.

et municipales

CHATELET (233-40-00) : Relâche.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), Relâche.

CARRE SILVIA-MONFORT (745-31-43), Jardin d'acclimatation ; les 4, 7, 8 et 11, à 15 h. et 18 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 : la Voix humaine.

ARTISTIC ATHEVAINS (700-19-15) (D. soir), 20 h. 30, mat. sam. 15 h., dim. 17 h. 30 : Jacques Thibault.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), 21 h. : la Coupe et les lèvres.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre du Soleil (374-24-08) (D. soir, L.), 20 h., mat. sam. 14 h. 30, dim. 15 h. 30 : Méphisto.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Tour du monde en 80 jours.

DAUNOU (261-69-14) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. : Remarie-moi.

ECOLE DES BEAUX-ARTS, les 6, 9, 10, à 20 h : les Bonnes.

GALERIE DE NESLES (325-59-50), 21 h. : la Belle et la Bête 79.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.), 21 h. : l'Epouse prudente.

LUCERNAIRE (544-57-34). — I (D.), 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Supplément au voyage de Cook ; 22 h. 15 : Journal fou d'une infirmière. — II (D.), 18 h. 30 : Une heure avec R.M. Rilke ; 22 h. 15 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances.

MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Puce à l'oreille (dern. le 8).

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Une case de vide.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h. : le Philanthrope (dern. le 7).

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 17 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres.

OBLIQUE (355-02-94) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 16 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Je veux voir Mioussov.

POCHE MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 21 h. : le Premier.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : les Deux Orphelines.

PRESENT (203-02-55) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Sans issue (dern. le 8).

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : les Belges.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : Arlequin superstar.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des Ames (dern. le 7).

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Cage aux folles.

XVIe Festival du Marais

(887-74-31)

HOTEL D'AUMONT (D.), 21 h. 30 : Micromégas.

THEATRE ESSAION (D.), 20 h. 30 : la Fille de Rappaccini.

HOTEL CARNAVALET, le 4, 21 h. 15 : Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France (Onslow, Strauss, Schoenberg) ; *le 10, 21 h. 15 : N. et* A. Mandel (Gottschalk, Onslow, Alkan, Ives).

CENTRE G.-POMPIDOU, grande salle, le 4, à 21 h. 15 : Alan Silva ; le 6, à 21 h. 15 : Sugar Blue ; le 5, à 21 h. 15 : T. Kako, P. Caratini, M. Posset ; le 7, à 21 h. 15 : J. Thollot.

HOTEL DE BEAUVAIS (D.), 20 h. 30 : A. Mirapeu, Y. Schmitt ; (D.), 22 h. : C'est pour ce soir.

PLACE DU MARCHE SAINTE-CATHERINE, les 6 et 9, à 19 h. 30 : Mime Duval ; les 4, 7 et 10, à 19 h. 30 : Marionnettes du Charivari ; le 5, à 19 h. 30 : les Maringouins ; les 3 et 9, à 20 h. 30 : Mascarade par les Fabuliers ; le 6, à 20 h. 30 : Sweet Little Papa ; les 4, 7 et 10, à 20 h. 30 : Le Dit du Foirail.

Festival du Front de Seine

(578-83-88)

ESPLANADE DU CENTRE BEAUGRENELLE, 21 h. 30. Le 4 : A. Kremski, J. Deschamps ; les 5 et 7 : les Ambilogues ; les 6, 9 et 10 : Indépen-Danse ; les 6 et 9 : B. Winter ; le 8 : Parle à mes oreilles.

Dans la région parisienne

BRETEUIL, Château, le 8, à 17 h. : *A la rencontre de M. Proust.*

CHOISY-LE-ROI, 18, rue du Docteur-Roux, le 6, à 21 h. : Folk québécois.

FONTAINEBLEAU, château, le 7, à partir de 16 h. 30 : Orchestre de chambre de Saint-Denis (Lully, Bach, Boccherini, Couperin, Danzi, Blavet, Marin Marais, Mozart, Haendel, Gabrielli).

MELUN, Semaines musicales, église Notre-Dame, le 10, à 21 h. : V. Klimov (Veracini, Beethoven, Schnitke Tchaïkovski).

VAUX-LE-PENIL, *Château*, le 8, à partir de 16 h. 30 : Festival de jeunes virtuoses (Schumann, Chopin, Liszt, Beethoven).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : M. Bizet. Les mer., ven., sam., 23 h. 30 : Homoportrait.

LES BLANCS MANTEAUX (887-97-58) (D.), 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va (dern. le 7) ; 21 h. 30 : Joue-moi un *air de tapioca ; 22 h. 30, à partir* du 9, 20 h. 30 : Au niveau du chou.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en 80 jours ; 23 h. : Raoul, je t'aime.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I, 20 h. 30 : Signé F. Blanche ; 22 h. : Deux Suisses... ; II, 22 h. : Popeck.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 30 : M. Sergent ; 22 h. 15 : le Bastringue.

CAMPAGNE PREMIERE (322-75-93) (L.), 20 h. 30 : Ah l'amour (jours impairs) ; 22 h. 30 : B. Garcin.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : R. Magdane ; 21 h. 30 : D. Lavanant ; 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.

L'ECUME (542-71-16), ven., sam., 22 h. : M. Leho.

LE FANAL (233-91-17) D.), 21 h. : le Président.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 20 h. 30 : Une heure avec L.-F. Céline.

LA MIRANDIERE (033-68-59) (D.), 19 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : Zéphir et Aquilon ; 22 h. 45 : l'Objet de mes hommages.

PETIT CASINO (278-36-50), 20 h. 45 : Douby ; 22 h. 15 : Eclimont et Dodane.

LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.), 21 h. 30 : « Abel et Caïn » et R. Baron.

SELENITE (033-53-14) (Mar.) I, 22 h. : Des chômeurs plein d'ambition.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Bunny's Bar.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 4 JUILLET

15 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : le Fils de d'Artagnan, de R. Freda ; 18 h. : Emigrantes, d'A. Fabrizi ; 20 h., Rétrospective du groupe Ukamau et J. Sanjines : Revolucion, Fuera de aqui ; 22 h., Hommage à M. Carné : la Merveilleuse Visite.

JEUDI 5

16 h., vingt-cinq ans de cinéma italien : Escalation, de R. Faenza ; 18 h., Hommage à N. Ray : le Violent ; 20 h., Hommage à M. Carné : l'Air de Paris ; 22 h., Hommage à J. Huston : The Misfits.

VENDREDI 6

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Opération san Gennaro, de D. Risi ; 18 h., Le jeune cinéma français : Tentation enfantine, de C. Thomas ; Ronde enfantine, d'A. Rupaud ; En elles, d'A. Rupaud ; Cinéromance, de N.-P. Alpi ; Vu de l'extérieur, de P. Nola ; 20 h., Hommage à M. Carné : Terrain vague ; 23 h., Rétrospective du groupe Ukamau et J. Sanjines : le Sang du condor.

SAMEDI 7

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : les Complexés, de D. Risi ; 18 h., Le jeune cinéma français : l'Homme gommé, de M. Maingois ; l'Adieu nu, de J.-H. Meunier ; 20 h., Hommage à M. Carné : les Tricheurs ; 22 h. : Hommage à N. Ray : les Dents du diable.

DIMANCHE 8

15 h., Hommage à M. Carné : la Bible ; 18 h., Le jeune cinéma français : l'Ame dans les yeux, de Z. Bulbul ; Acte X, de V. Cubero ; Nature morte, de J. Richard ; trois extraits du Don Juan de Mozart, de P. Carcassone ; Balade, de P.-M. Goulet ; 20 h., Hommage à M. Carné : les Assassins de l'ordre ; 22 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Dillinger est mort, de M. Ferreri.

LUNDI 9

Relâche.

MARDI 10

16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : la Fille des marais, d'A. Genina ; 18 h. : Via del Petrolio, de Bertolucci ; Tempo libero, de T. Brass ; Tempo laborativo ; 20 h., Hommage à M. Carné : Thérèse Raquin ; 22 h., Hommage à N. Ray : Derrière le miroir.

BEAUBOURG

(704-24-24)

MERCREDI 4 JUILLET

15 h., Une aventure de Buffalo Bill, de C.B. de Mille ; 17 h., Les grands muets de l'école française : l'Auberge rouge, de J Epstein ; 19 h., Le jeune cinéma français : Aurais dû faire gaffe, le choc est terrible, de J.H. Meunier ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : Epidémie, de P. Gabor.

JEUDI 5

15 h., Les grands muets de l'école américaine : Don X fils de Zorro, de D. Crisp ; 19 h., Le jeune cinéma français : Ici, de P.M. Goulet ; Alter ego spoken, de C. Thomas ; Quelque part dans la ville, de V. Cubero ; Transcontinental, de Frot-Coutaz ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : les Murs, de A. Kovacs.

SAMEDI 7

15 h. et 17 h., Les grands muets de l'école française ; 15 h., le Marchand de plaisir, de Jaque-Catelain ; 17 h., l'Inondation, de L. Delluc ; 19 h., Rétrospective du groupe Ukamau et J. Sanjines : le Courage du peuple, de J. Sanjines ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : Remous, de L. Gaal.

VENDREDI 6

15 h. et 16 h. 30, Les grands muets ; 15 h., L'école française : la Zone, de G. Lacombe ; Rien que les heures, de A. Cavalcanti ; A propos de Nice, de J. Vigo et B. Kaufmann ; 16 h. 30, L'école americaine : la Foule, de K. Vidor ; 19 h., Rétrospective du groupe Ukamau et J. Sanjines : l'Ennemi principal ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : les Sans-espoir, de M. Jancso.

DIMANCHE 8

15 h. et 17 h., Les grands muets ; 15 h., L'école russe : la Terre, d'A. Dovjenko ; 17 h., L'école suédoise : la Montre brisée, de V. Sjostrom ; 19 h., Rétrospective du groupe Ukamau et J. Sanjines : Revolucion ; Fuera de *aqui* ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : Dix mille soleils, de F. Kosa.

LUNDI 9

15 h. et 17 h., Les grands muets : 15 h., L'école suédoise : la Voix des ancêtres ; 17 h., L'école française : le Double Amour, de J. Epstein ; 19 h., A vendre, de C. Drillaud ; 21 h., Semaine du cinéma hongrois : la Fin du chemin, de G. Maar.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

A NOUS DEUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52)

LES BELLES MANIERES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44).

CIAO LES MECS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA COLLINE A DES YEUX (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

COLLECTIONS PRIVEES (Fr.-Jap.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Ternes, 17e (380-10-41).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nation, 12e (343-04-67), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e (633-08-40), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Français, 9e (770-33-88), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Calypso, 17e (754-10-68).

FELICITE (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., vers. flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Calypso, 17e (754-10-68).

GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

Les films nouveaux

TENDREMENT VACHE, film français de Serge Denard. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; Ciné-monde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PHANTASM, film américain de Don Coscarelli (**). — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PLUS FORT QUE LA TEMPETE, film polonais de Jerzy Hoffman. — V.f. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; *Paramount-Opéra, 9e* (073-34-37) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

CORPS A CŒUR, film français de Paul Vecchiali (*). — Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MON NOM EST BULLDOZER, film italien de Michele Lupo. — V.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Gobelins, 5e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA NUIT DES FOUS VIVANTS, film américain de George Romero. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxy, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (607-16-21).

Cinéma

CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03), h. sp.
HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
HORRIBLE CARNAGE (A. v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.). : le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; (v.f.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) . Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
No 1 OF THE SECRET SERVICE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE (It., v.o.) : Git-le-Cœur, 5e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86). H. sp.
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
L'AMI AMERICAIN (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52), Studio Cujas, 5e (033-89-22), Olympic, 14e (542-67-42).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, (633-10-82).
L'ARNAQUE (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA S'FACHER (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BILITIS (**) : Madeleine, 8e (073-56-03), Nations, 12e (343-04-67).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Miramar, 14e (320-89-52), Secrétan, 19e (206-71-33).
BULLIT (A., v.o.-v.f.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Fr.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
CASINO ROYAL (A., v.f.) : Royal Rivoli, 1er (272-61-44).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp).
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace, 15e (374-95-04).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
DRIVER (A., v.f.) : Cinéac, 2e (742-72-19).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f) : Haussmann, 9e (770-47-55).
EL CHERGUI (Alg.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
LA FEMME LIBRE (A., v.f.) : A-Bazin, 13e (337-74-39).
FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60). 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Berlitz, 2e (742-60-33).
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LA GRANDE BOUFFE (Fr.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (266-55-33), Paramount City, 8e (225-45-76), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LES GRANDES VACANCES (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90). Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).
GREASE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA HONTE DE LA JUNGLE (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Am.), v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85). Heure spéciale.
LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JULIA (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85), H. Sp. ; Dominique, 7e (705-04-55).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
M.A.S.H. (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MEAN STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
OPERATION DRAGON (Chin., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08), Hollywood-Bd, 9e (770-10-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70, Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Nations, 12e (343-04-67), Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PERFORMANCE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Daumesnil, 12e (343-52-97), Eldorado, 10e (208-18-76).
PLAYTIME (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm). Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (I., v.f.) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Tourelles, 20e (636-51-98).
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.-v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
TABARLY ET LES AUTRES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
THEOREME (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : l'Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), H. Sp.
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (566-10-60) ; Caméo, 9e (366-46-44) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les festivals

QUINZE CHEFS-D'ŒUVRE DU DU JEUNE CINEMA ALLEMAND (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer., : le Second Eveil ; jeu. : Ferdinand le radical ; ven. : Signe de vie ; sam. : le Droit du plus fort ; dim. : Cœur de verre ; lun. : Maman Kusters s'en va au ciel ; mar. : Aguirre la colère de Dieu.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78), mer. : En quatrième vitesse ; jeu. : Du sang dans le soleil ; ven. : l'Ennemi public ; sac. : Little Caesar ; dim. : la Femme au portrait ; lun. : Je suis un évadé ; mar. : En quatrième vitesse.
MELIES, La Seine, 5e (325-95-99). 20 h. 30 : Les Burlesques de Méliès.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : Bas les masques ; jeu. : Panique dans la rue ; ven. : l'Affaire Al Capone ; sam. : Adieu ma jolie ; dim. : l'Arnaqueur ; lun. : le Détective ; mar. : le Privé.
COMEDIES MUSICALES AMERICAINES, Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : les Girls ; jeu. : Un jour à New-York ; ven. : Gigi ; sam. : Beau fixe sur New-York ; dim. : Un Américain à Paris ; lun. : la Jolie Fermière ; mar. : Tous en scène.
HOMMAGE A JOHN WAYNE (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07-606-23-27). Mer. : la Piste des géants ; jeu. : les Naufrageurs des mers du Sud ; ven. : la Rivière rouge ; sam. : la Prisonnière du désert ; dim. : Rio Bravo ; mar. : le Grand Sam.
JOHN HUSTON (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40). Mer : Dieu seul le sait ; jeu., lun. : Promenade avec l'amour et la mort ; ven., dim. : Reflets dans un œil d'or ; sam. : le Piège.
FELLINI (v.o.) : Studio Acacias, 17e (754-97-83). 13 h. : Juliette des esprits ; 15 h. 30 : les Clowns ; 17 h. : Fellini Roma ; 19 h. : Satyricon ; 21 h. : la Dolce Vita.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07). Jeu. : les Marx au grand magasin ; jeu. : Monkey business ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Chercheurs d'or ; dim. : Monkey business ; lun. : la Soupe au canard ; mar. : Plumes de cheval.
STUDIO DE L'ETOILE, 17e (v.o.) (380-19-93). 16 h. : Casanova de Fellini ; 19 h. : les Trente-Neuf Marches ; 21 h. : Edward Munch, la danse de la vie.
JAMES BOND (v.f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40), mer, sam. : Au service secret de Sa Majesté ; dim. : l'Homme au pistolet d'or ; ven., mar. : Vivre et laisser mourir ; jeu. lundi : L'espion qui m'aimait.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), mer., sam., dim., 13 h. 45 : Les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; mer., sam., dim., 15 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; mer., sam., dim., 17 h. (v.o.) : Festival de dessins animés, Tex Avery ; 18 h. 30 (Mar.) : le Graphique de Boscop ; 22 h. (Mar.), (**) : Marathon Man.
LAUREL ET HARDY (v.f.) : Noctambules, 5e (033-42-34) ; mer. : Sous les verrous ; jeudi : les Deux Légionnaires ; ven. : les Aventures de Laurel et Hardy ; sam. : les Chevaliers de la flamme ; dim. : En croisière : les Joies du mariage ; lundi : les Joyeux Compères ; mardi : les Sans-Soucis.
LUIS BUNUEL-INGMAR BERGMAN (v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42), mer. : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; l'Attente des femmes ; jeudi : Un chien andalou ; Simon du désert ; les Communiants ; ven. : Viridiana ; Sourire d'une nuit d'été ; samedi : Nazarin ; le Septième Sceau ; dim. : la Mort en ce jardin ; Toutes ces femmes ; lundi : l'Ange exterminateur ; Jeux d'été ; mar. : Los Olvidados ; la Source.
WIM WENDERS, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mercr., lundi : l'Angoisse du gardien de but... ; jeudi, sam. : Alice dans les villes ; vend. : Au fil du temps ; dim., mardi : Faux Mouvement.
MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mercr., sam. : les Contes de la Lune vague après la pluie ; jeudi : les Amants crucifiés ; vend. : la Vie de O'Haru, femme galante ; dim., mardi : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; lundi : le Héros sacrilège.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mercr. : le Kid ; lundi, jeudi : la Ruée vers l'or ; vend. : les Lumières de la ville ; mardi, sam. : le Dictateur ; dim. : les Temps modernes.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o), I, 13 h. : Ivan le terrible ; 16 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : Ma femme est une sorcière ; 20 h. (+ sam. 0 h. 30) : Cabaret ; 22 h. 15 (+ vend. 0 h. 30) : Orange mécanique. — II, 14 h. : la Chevauchée fantastique ; 15 h. 5 : Portrait d'une enfant déchue ; 18 h. 10 : Psychose ; 20 h. 15 : Easy Rider ; 22 h. 10 : Pierrot le fou ; sam. et vend., 0 h. 20 : l'Œuf du serpent.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action République, 11e (805-51-33), mer. : Romance de Paris ; jeu., ven. : T.O.A. ; sam., dim. : Pension Mimosa ; lun., mar. : le Roi.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50). V.o. : I. 12 h. 50 : Flesh Gordon ; 14 h. 20 : le Lauréat ; 16 h. 10 : Easy Rider ; 18 h. : Un après-midi de chien ; 20 h. 5 : Mort à Venise ; 20 h. 05 : Phantom of the Paradise ; V. s., 23 h. 50 : Orange mécanique. — II. 13 h 15 : Bonnie and Clyde. V.f. : 15 h. 15 : The Song Remains the Same ; 17 h. 45 : Un mariage ; 19 h. 50 : le Dernier tango ; 22 h. : Retour. V.S., 0 h. 10 : Rollerball.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : A nous deux.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Il était une fois la révolution ; les Valseuses (**) ; Opération dragon (*).
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : Attention on va s'fâcher ; le Bon, la Brute et le Truand ; Opération dragon (*) ; l'Incroyable Hulk ; Il était une fois la révolution.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-69-65) : Corps à cœur ; Plus fort que la tempête.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : la Fureur de vaincre ; A nous deux ; le Cid.
LES MUREAUX (474-38-90) : Tendrement vache ; Pour une poignée de dollars ; Les lycéennes redoublent.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : Norma Rae.
MANTES, Domino (082-04-05) : Mon nom est Bulldozer ; Phantasm (**) ; Deux heures de colle pour un baiser. — Normandie (477-02-35) : Et pour quelques dollars de plus ; Macadam cow-boy.
MAULE, Etoiles (478-85-74) : Série noire ; le Voleur de Bagdad.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : La prof connaît la musique ; Pour une poignée de dollars ; Touche pas à mes tennis ; la Tour infernale.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : le Jeu de la puissance ; Galactica ; la Bataille de l'espace.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (451-04-08) : Phantasm (**). — C2L bis : le Bon, la Brute et le Truand.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : l'Incroyable Hulk ; Attention on va s'fâcher ; Opération Dragon (*) ; Phantasm (**).
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Phantasm (**) ; Collection privée (*) ; Quatre bassets pour un danois ; Mon nom est Bulldozer ; Hair ; la Honte de la jungle (*). — V., S., 24 h. : Apocalypse 2024. — C2L (950-55-55) : les Valseuses (**).

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : les Damnés.
BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : la Drôlesse ; Corps à cœur ; Pour une poignée de dollars ; Plus fort que la tempête.
BURES-ORSAY, les Ulis (907-54-14) : Tendrement vache ; Touche pas à mes tennis ; Mon nom est Bulldozer ; Il était une fois la révolution.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Phantasm (**) ; Horrible carnage (*) ; Pour une poignée de dollars.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : La prof joue et gagne ; Attention on va s'fâcher ; l'Incroyable Hulk ; Quatre bassets pour un danois ; Opération dragon (*).
GIF, Central Ciné (907-61-85) : le Voleur de Bagdad ; le Coup de Sirocco ; l'Argent de poche.
GRIGNY, France (906-49-96) : la Fureur de vaincre ; le Trésor de Matacumba. — Paris (905-79-60) : Ces flics étranges venus d'ailleurs ; la Fureur du danger.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Un juge en danger ; la Carrière d'une femme de chambre ; Intérieurs.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Pour une poignée de dollars ; les Valseuses (**) ; Parfum de femme ; Bilitis (**).
VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41) : Pour une poignée de dollars ; A nous deux.

HAUTS-DE-SEINE (92

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : les Moissons du ciel ; Quatre Bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : la Tour infernale.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Série noire ; les Sept Mercenaires.
CHAVILLE (926-51-96) : Un second souffle ; Au bout du banc.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : la Soupe au canard.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : l'Aile ou la Cuisse.





Interdit au moins de treize ans.



Cinéma

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : le Coup de Sirocco.
LEVALLOIS, G. Sadoul (270-83-84) : le Coup de Sirocco.
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Oliver's Story ; la Taverne de l'enfer.
NEUILLY, Village (723-63-05) : Corps à cœur.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : Quatre Bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk. — Studio (749-19-47) : la Tour infernale ; les Lycéennes redoublent.
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : les 39 Marches ; Playtime.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : la Cage aux folles ; les Chiens ; More.

SEINE-SAINT-DENIS

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) Rashomon ; les Contes de la lune vague ; Après la pluie ; le Goût du saké.
AULNAY-SOUS-BOIS, *Parinor* (931-00-05) : le Bon, la Brute et le Truand ; Collection privée (*) ; Quatre bassets pour un danois ; Bilitis (**) ; Prado : Et pour quelques dollars de plus ; Un taxi mauve.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Mort sur le Nil ; le Couteau dans la tête.
BOBIGNY, Centre commercial (830-69-70) : la Prof' connaît la musique ; Pour une poignée de dollars ; les Valseuses (**).
BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27 : Et la tendresse, bordel ?
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : l'Incroyable Hulk ; Opération Dragon (*) ; Attention, on va s'fâcher.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Tendrement vache ; Mon nom est Bulldozer ; la Honte de la jungle (*).
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : le Bon, la Brute et le Truand.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : *Il était une fois la Révolution* ; la Honte de la jungle (**) ; Tendrement vache ; Mon nom est Bulldozer ; Phantasm ; Collection privée.
ROSNY, Artel (528-80-00) : Collection privée (*) ; Et pour quelques dollars de plus ; Touche pas à mes tennis ; les Valseuses (**) ; les Désirs de Melody in love ; le Bon, la Brute et le Truand.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24) : Drôle de séducteur.
CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Agatha ; mar. : Jeux interdits.
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Opération Dragon ; Attention on va s'fâcher ; Quatre bassets pour un danois ; l'Incroyable Hulk.
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : Coup de tête.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : Mon nom est Bulldozer ; les Valseuses (**) ; Collection privée (*) ; *Il était une fois la révolution* ; Touche pas à mes tennis ; le Bon, la Brute et le Truand.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre Socio-Culturel (883-22-26) : les Sœurs Brontë.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Mon nom est Bulldozer.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Corps à cœur ; Plus fort que la tempête ; la Nuit des fous vivants.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : *Driver* ; *les Désirs de Melody in Love* (**) ; Ciao les mecs.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : la Honte de la jungle (*) ; Tendrement vache ; Il était une fois la révolution ; Phantasm (**). — Port : les Valseuses (**).
ORLY, Paramount (726-21-69) : Corps à cœur ; Plus fort que la tempête.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : Opération Dragon (*) ; Attention on va s'fâcher ; *Quatre Bassets* pour un danois ; l'Incroyable Hulk ; Hair.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Artel (389-21-21) : la Honte de la jungle (*) ; Tendrement vache ; Phantasm (**).

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Mon nom est Bulldozer ; Il était une fois la révolution ; Opération Dragon (*) ; *les Valseuses* (**) ; Plus fort que la tempête ; Phantasm (**). — Gamma (981-00-03) : Tendrement vache ; l'Incroyable Hulk ; Attention on va s'fâcher ; Bilitis (**).
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Tendrement vache ; l'Incroyable Hulk ; Phantasm (**) ; Driver.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : Driver ; la Honte de la jungle (*) ; le Bon, la Brute et le Truand (*) ; CIAO *les mecs* ; *Collection privée* (*) ; Quatre bassets pour un danois. — Marly : Parfum de femme.
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92) : les Réformes se portent bien ; le Convoi de la peur.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Et la tendresse ?... Bordel ; la Fureur de vivre.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Phantasm (**) ; Mon nom est Bulldozer ; les Valseuses (**) ; Parfum de femme ; Touche pas à mes tennis.

Les festivals de province

ALSACE

GUEBWILLER
EGLISE DES DOMINICAINS, le 7, à 20 h. 45 : London Mozart Players, dir. H. Blech, sol. E. Novitskaia (Haydn, Mozart, Tippet).

BOURGOGNE

BEAUNE
SOUS CHAPITEAU, 21 h. Les 4 et 5 : G. Bedos ; les 6, 7, 8 et 9 : Cuarteto Cedron.
(21e FESTIVAL DES NUITS DE BOURGOGNE)
CHATEAU DU CLOS DE VOUGEOT, le 10, à 21 h. : London Mozart Players (Mozart, Haydn, Hummel).

BRETAGNE

(FESTIVAL DES CORNOUAILLES)
SAINT-PIERRE-QUIBERON
EGLISE, le 5, à 21 h. : Becker, J.-J.-J. Roux.
DOL-DE-BRETAGNE
CATHEDRALE, le 6, à 21 h. : J.-Cl. Mara.

CENTRE

LANGEAIS
(Ves JOURNEES MUSICALES INTERNATIONALES DE LANGEAIS)
DOMAINE DE VERNOU, les 7, 8, à partir de 11 h. : Œuvres classiques, contemporaines ; Création musicale des pays du tiers-monde.
MARCILLY-SUR-MAULNE
(FETES MUSICALES EN TOURAINE)
CHATEAU, les 7 et 8, à 11 h. : A. Gavrilov, S. Richetr (Haendel).
SULLY-SUR-LOIRE
(VIe FESTIVAL)
CHATEAU, le 6, à 20 h. 30 : A. Bernard, J. Vandeville (Telemann, Albinoni, Vivaldi, Zelenka) ; le 7, à 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. J.-C. Malgoire (Bach, Haendel).
ORLEANS
(ROCKIN'ORLEANS)
PATINOIRE, le 6, à 20 h. 30, le 7, à 13 h. 30 : The Ramblers, Cap Horn, Bill Baxter, Minuit Boulevard, La Souris deglinguée, Good Time Charley Band, Suicide Roméo, Stinky Toys, The Dogs, Little Bob Story.
VENDOME
(ETE EN LOIR-ET-CHER)
ABBATIALE DE LA TRINITE, le 7, à 21 h. 30 : Quintette à vent Taffanel (Danzi, Rossini, Ibert, Milhaud, Damase).
VICHY
THEATRE, le 7, à 20 h. 30 : Cosi fan tutte ; le 8, à 21 h. : Orchestre de chambre de Rouen, dir. J.-C. Bernède, sol. A. Lagoya ; le 10, à 21 h. : Ballet du Grand Théâtre de Bordeaux (Strauss, Ravel).
VIERZON
(SEMAINE DE MUSIQUE CONTEMPORAINE)
CENTRE CULTUREL, les 4, 5, 6 et 7, à 20 h. 30 : CRM4 (Stockhausen, Lemaitre, Frize, Robinet, Roland, Clere, Almuro...).

CORSE

AJACCIO
(MUSICA IN CORSICA)
SALLE DES CONGRES, le 4, à 21 h. : J.-L. Chautemps, B. Lubat ; le 6, à 17 h. : A. Cialameda, Intervalles, Chautemps, Lubat.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALBI
(VIIe FESTIVAL DE THEATRE)
COUR D'HONNEUR DU PALAIS DE LA BERBIE, le 7, à 21 h. 45 : le Roman comique ; les 4 et 6, à 21 h. 45 : le Dragon ; les 5 et 10, à 21 h. 45 : la Double inconstance.
BANYULS
(MUSIQUE EN ROUSSILLON)
CHAPELLE ROMANE DE LA RECTORIE, le 7, à 21 h. 30 : Quatuor Bernède.
SALLE NOVELTY, le 9, à 21 h. 30 : Hot Jazz Orchestre.
CASTELNAUDARY
COLLEGIALE, le 9, à 21 h. : M.-Cl. Alain.
FRONTIGNAN
EGLISE SAINT-PAUL, le 4, à 21 h. : Clavier Trio Français (Beethoven, Brahms).
SAINT-PONS
CATHEDRALE, le 6, à 21 h. : Clavier *Trio français* (Beethoven, Tisné, Mendelsshon, Ravel).
CLERMONT-L'HERAULT
EGLISE SAINT-PAUL, le 8, à 21 h. : Clavier Trio français (Beethoven, Schumann, Ravel).
(NUITS D'UZES)
CATHEDRALE SAINT-THEODORIT, le 5, à 21 h. 30 : M.-C. Alain (Haendel).
EGLISE SAINT-ETIENNE, le 7, à 21 h. 30 : M. Larrieu (Vivaldi).
RELAIS DU DUCHE, tous les soirs, 21 h. 30 : M. de Vos, R. Reulihac.
VILLEVIEILLE
CHATEAU, le 8, à 21 h. 15 : Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. A. Lombard (Berlioz, Brahms).
(FESTIVAL MEDITERRANEEN DES JEUNES INTERPRETES)
COUDALERE
Le 9, Clark Terry.
PERPIGNAN
PALAIS DES ROIS DE MAJORQUE, le 10, à 21 h. : Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. A. Lombard, sol. : Montserrat Caballe.

LIMOUSIN

VIENNE
(FESTIVAL D'ETE)
THEATRE ANTIQUE, le 4, à 21 h. 30 : Chick Coréa, Herbie Haucock.
CATHEDRALE SAINT-MAURICE, le 6, à 21 h. 15 : Chœurs du Madrigal de Lyon, dir. A. Chabrier, Orchestre de chambre de Lyon, dir. M. Baner (Haendel, Bach).

MIDI - PYRÉNÉES

(Xe FESTIVAL DES ABBAYES)
MONTAUT
EGLISE, le 5, à 21 h. 15 : Trio Fiori Musicali.
POUILLON
EGLISE, le 10, à 21 h. 15 : P. Amoyal, G. Causse, F. Lodéon, S. Carbonnel.
MONTAUBAN
(XXIIe FESTIVAL D'OCCITANIE)
ANCIEN COLLEGE, le 6, à 22 h. : Agobert, Boni, Marais, Rougier.
PLACE NATIONALE, le 8, à 22 h. : J. McShann, Buddy Tate Quintet.
SOUILLAC
(IVe FESTIVAL DE JAZZ)
PLACE DE LA HALLE, le 6, à 21 h. 30 : Hal Singer.
PALAIS DES CONGRES, le 7, à *21 h. 30 : M. Laferrière Dixieland* Jazz Band ; le 8, à 21 h. 30 : Illinois-Jacquet Quintet.

NORD - PICARDIE

(FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE)
HARDELOT
COUNTRY-CLUB, le 6, à 21 h. : R. Mamou (Cimarosa, Mozart, Chopin, Mendelssohn, Schumann) ; le 8, à 21 h. 30 : Anachronic Jazz Band.
MONTREUIL
CITADELLE, le 7, à 18 h. : Procédé Guimard-Delaunay, Mahjun, A. Padygros, A. Marcœur, D. Edward.
LE TOUQUET
PALAIS DES SPORTS, le 14, à 21 h. : Weather Report.

NORMANDIE

ANNEE DES ABBAYES NORMANDES
BERNAY
EGLISE ABBATIALE, le 10, à 21 h. : Pro Cantione Antiqua de Londres.
EU
COLLEGIALE, le 7, à 21 h. : Trio Mule.
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
ABBAYE SAINT-GEORGES, le 4, à 21 h. : Orchestre de chambre de Caen, dir. J.-P. Dautel, ensemble vocal l'Oratorio (Bach).
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
EGLISE ABBATIALE, le 8 : Ensemble de cuivres de la Suisse normande et Chœurs de l'Oratorio (Gabrieli, Gallus).
(VIIe FESTIVAL DES SOIREES DE NORMANDIE)
JUAYE-MONDAYE
ABBAYE, le 7, à 21 h. : Orchestre de chambre de Caen, dir. J.-P. Dautel (Haendel, Haydn, Rameau).
NORREY-EN-BESSIN
EGLISE, le 10, à 21 h. : Trio Euterpe de l'Orchestre de Paris et P. Deville.
CHATEAU, le 8, à 16 h. : Orchestre de chambre de Caen, dir. J.-P. Dautel.
BLAINVILLE-CREVON
(ARCHEO-JAZZ FESTIVAL)
CHATEAU, le 7, à 19 h. 30 : Ice Cream, Holy Twenties Orchestra, Barbecues, les Strapontins...
HOULGATE
(FESTIVAL DE MUSIQUE DE HOULGATE)
Le 7, à 21 h. : D. Wayenberg.

PAYS DE LA LOIRE

FONTEVRAUD
ABBAYE, le 8, à 17 h. 30 : Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, Ch. Ludwig.
(FESTIVAL D'ANJOU)
SAUMUR
THEATRE, le 4, à 21 h. : Sam Rivers ; le 6, à 21 h. : R. Berthemy, mime et danse ; les 9 et 10, à 21 h. : Yes, peut-être.
FONTEVRAUD
ABBAYE, le 7, à 21 h. : Elle et Lui ; l'Amant ; le 8, à 16 h. : la Débâcle de Ferdinand ; le 8, à 17 h. 30 : Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, dir. M. Soustrot, sol. Ch. Ludwig (Wagner, Mahler, Beethoven).
(FETES MUSICALES EN TOURAINE)
GRANGE DE MESLAY, le 6, à 21 h. : *English Music Theatre Company*, dir. S. Bedford (Britten) ; le 8, à 20 h. 30 : même programme.
CATHEDRALE SAINT-GRATIEN, le 7, à 21 h. : Orchestre des Concerts Colonne, chœur J. de Ockeghem de Tours et Ensemble vocal Résonances du Mans, dir. Cl. Panterne (Mendelssohn).

POITOU - CHARENTES

GUERANDE
COLLEGIALE, le 6, à 21 h. : L. Yhuel (Daquin, Franck Bach).
MARTHON
(FESTIVAL FRANCO-QUEBECOIS)
CHAPITEAU, 21 h. Le 4 : Maneige, Magma ; le 5 : M. Rivard, M. Corringe, Z. Richard ; le 6 : F. Guy, P. Abrial, R. Charlebois ; le 7 : J.-E. Deschamps, L. Forestier, L. Ferré ; le 8 : G. Paris, Mama Bea, P. Latraverse ; le 9 : Les Tréteaux du Limousin, Exagone 85 ; le 10 : A. Simons, A. Lamontagne, L. Escudero.
OLERON
(VIIes NUITS MUSICALES)
DOLUS
EGLISE, le 6, à 21 h. 30 : C. de Preissac, M. Lagache ; le 10, 21 h. 30 : M. Trique.
SAINT-PIERRE
MAIRIE, le 7, à 21 h. 30 : F. Detton, Ph. Lhuisset.
LE CHATEAU
EGLISE, le 8, à 21 h. 30 : Quatuor de saxophones de Vierzon.
LA ROCHELLE
(VIIes RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN)
THEATRE, le 4, à 20 h. 30 : Antithèse, Unter Strom, Tactil (Kagel) ; le 5, à 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Amy, Lutoslawski, Bartok) ; le 6, à 22 h. 45 : Pantomime ; le 7, à 14 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Bartok) ; le 8, à 20 h. 30 : la Femme Cent Têtes ; le 9, à 20 h. 30 : Erik Satie, Gymnopédiste.
ORATOIRE, le 5, à 22 h. 45 : Oratoire (Kagel) ; le 6, à 20 h. 30 : Exotica, Con Voce, Bestiarium, Dressur (Kagel) ; le 7, à 20 h. 30 : MM 51, An Tasten, Klangwolfe, Unguis Incarnatus Est (Kagel) ; les 8 et 9, à 23 h. : A. Prucnal.
HOTEL DE VILLE, le 4, à 22 h. : L. Matus (Sary) ; le 5, à 17 h. 30 : Cl. Helffer (Bartok, Tremblay, Amy, Beethoven) ; le 7, à 17 h. 30 : Ensemble Musique XX, dir. S. Gualda (Auric, Foray, de Pablo, Sato, Xenakis) ; le 8, à 11 h. : Sonnant, Blues Blue, General Bass, Pandora's Box (Kagel) ; le 8, à 17 h. 30 : A. Kontarsky, S. Gawriloff (Bartok, Mozart, Ravel).

PROVENCE - COTE D'AZUR

ARLES
(FESTIVAL D'ARLES)
CENTRE DRAMATIQUE OCCITAN, le 4, à 21 h. 45 : la Révolte di Cascaveu.
COUR DE L'ARCHEVECHE, le 5, à 21 h. 45 : Frédéric.
ANTIBES
(FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE)
CATHEDRALE, le 4, à 21 h. 30 : Ensemble de Paris (Haendel : le Messie).
CANNES
(NUITS DU SUQUET)
PARVIS DE L'EGLISE NOTRE-DAME D'ESPERANCE, le 7, à 21 h. 15 : Y. Boukoff ; le 8, à 21 h. 45 : G. Tacchino, P. Amoyal, F. Lodéon, M. Pena.
FREJUS
(FORUM DES ARTS ET DE LA MUSIQUE)
CATHEDRALE, le 6, à 21 h. 30 : Maîtrise G. Fauré, dir. M.-T. Farre-Fizio (Fauré, Bartok, Kodaly) ; le 9, à 21 h. 30 : Ensemble instrumental de France, dir. J.-P. Wallez (Chevalier Saint-Georges, Mozart, Mendelssohn, Stravinsky).
THEATRE ROMAIN, le 7, à 21 h. 30 : Ballets F. Blaska.
CLOITRE, le 8, à 21 h. 30 : Méditerranée, les musiques de ton Moyen Age.
SALLE RICULPHE, le 10, à 21 h. 30 : A. Dumond (Britten, Ponce, Giuliani, Villa-Lobos, Dumond).
LAMBESC
(MUSIQUE A CALAVON)
CHATEAU, le 6, à 19 h. : G. Labory Septet, J. Lieutier Quartet.
MARSEILLE
CHATEAU-GOMBERT : XVe Festival international de folklore.
JARDIN DES ECOLES, le 10, à 21 h. : Allemagne, Bulgarie, Espagne, Guadeloupe, Provence.
NICE
(GRANDE PARADE DU JAZZ)
JARDINS DES ARENES DE CIMIEZ, tous les soirs, à partir de 17 h.
(Ve FESTIVAL DE MUSIQUE SACREE)
OPERA, le 4, à 21 h. : Passion (Cochereau).
LA SAINTE-BAUME
(SEMAINE DE LA CHANSON ET DU CAFE-THEATRE)
CENTRE INTERNATIONAL, les 8, 9 et 10, à 14 h., 20 h. 45 et 22 h. 15 : J.-M. Brillo, D. Daumas, J.-L. Sitruk, S. Alexander, G. Lazert, Pinok et Matho, Claire, Faustino, R. Minnaert, G. Jurquet, J. Barthes, Ph. Garnier, J. Bertin, D. Levallet, J. Hansen, Théâtre à Bretelles, Traine Patins, Banjo Express.
SALON-DE-PROVENCE
(XVIes NUITS DE L'EMPERI)
COUR RENAISSANCE, le 8, à 21 h. 30 : L. Roussel, D. Artur, G. Teullère (Brahms, Chostakovitch).
TOULON
(XXIXe FESTIVAL DE MUSIQUE)
HYERES, EGLISE SAINT-LOUIS, le 4, à 21 h. : London Mozart Players, dir. H. Blech (Mozart, Tchaikovsky, Arnold, Haydn).
FORT DE BREGANÇON, le 7, à 21 h. : Octuor de Paris (Dvorak, Weber, Beethoven).
VAISON-LA-ROMAINE
(XXVIIe FESTIVAL)
THEATRE ANTIQUE, le 8, à 21 h. 30 : Gala folklorique international.
LE VIGAN
(FESTIVAL DU VIGAN)
EGLISE SAINT-PIERRE, le 10, à 21 h. 30 : R. Crespin, Ch. Debrus (Debussy, Brahms, Duparc, Satie, Guridi, Offenbach).
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
(VIes RENCONTRES INTERNATIONALES D'ETE
TINEL, le 7, à 19 h. : A. Kremski.

RHONE - ALPES

AIX-LES-BAINS
(VIIIe FESTIVAL DE MUSIQUE)
Les 4 et 5, à 21 h. : Orchestre de chambre de Mayence (Bach).
Le 7, à 21 h. : Landini Consort ; le 10, à 21 h. : Chorale Tchaikovski, dir. G. Grigorieva.
BEDOIN
EGLISE, le 6, à 21 h. : Camerata de Genève, dir. D. Varetz (Richter, Tartini, Mozart, Roussel).
CHIRENS
(XVe FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE)
PRIEURE, le 6, à 21 h. : le Dernier jour d'un condamné (V. Hugo) ; le 7, à 21 h. : Quatuor Margand (Brahms).
DIVONNE
(XXVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE)
THEATRE DU CASINO, le 4, à 21 h. 15 : G. Janowitz, I. Gage ; *le 8, à 21 h. 15 : London Mozart* Players, dir. H. Blech, sol. M. André (Haydn, Mozart, Stoelzel, Tartini, Tippett).
ROMANS
(SEMAINES DE MUSIQUE CONTEMPORAINE)
COUR DU PUY, le 4, à 21 h. 30 : Théâtre musical : Coucouville les nuées ; le 10, à 21 h. 30 : New Phonic Art.
JARDINS DU MUSEE, le 5, à 21 h. 30 : Ballets F. Blaska.
CHATEAU DE SUZE-LA-ROUSSE, le 7, à 21 h. 30 : Chœurs de l'université de Provence, dir. R. Haybabedian (Jolas, Xenakis) ; solistes de Valence, dir. Y. Cayrol (Villa-Lobos, Mefano).
CHATEAU DE GRIGNAN, le 9, à 21 h. 30 : Martial Solal Trio.
THONON-LES-BAINS
(XIes RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES
MAISON DES ARTS ET LOISIRS, le 10, à 21 h. : L. Hibrand.
VALENCE
(FETE DE L'ETE)
PLACE DES CLERCS, le 4 : H.-F. Thiefaine ; le 6 : N'importe quoi dont deux ; le 7 : Danses folkloriques de la Guadeloupe ; le 10 : Great Salt Lake Mime Group ; La Pena d'Amérique du Sud.
COUR DU MUSEE, le 5, à 21 h. 30 : Orchestre J.-F. Paillard (Pergolèse, Vivaldi, Locatelli, Boccherini).

Concerts

MERCREDI 4 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, sol. L. Visser (Mozart, Haendel, Vivaldi).
EGLISE SAINT-ROCH, 20 h. 45 : Chœur polyphonique de Montréal, Petits Chanteurs de la cathédrale, dir. M. Takacs (Haydn).
LUCERNAIRE, 19 h. : B. Nedeltchev (Chopin, Schumann, Prokofiev, Debussy).

JEUDI 5 JUILLET

EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : Ensemble 12, sol. P. Bride, N.P. Wiener (Haendel, Mozart, Vivaldi).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 21 h. : G. Giustarini (Banchieri, Pasquini, Feroci, Bach, Guami).
EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : Y. Cuenot (Marchand, Bach, Vierne, Dupré, Alain).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. R. Gousseau (Haendel, Schubert, Carissimi, Mozart).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 4).

VENDREDI 6 JUILLET

RANELAGH, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 4).
RADIO-FRANCE, *Grand auditorium*, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel, sol. R. Pasquier (Ravel, Dukas, Debussy, Roussel).

SAMEDI 7 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. (voir le 4).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 4).
EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, 16 h. 30 : C. Comoy, N. Alexandre, G. Robert (chants et danses de la Renaissance).
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 (voir église Saint-Leu-*Saint-Gilles*), *16 h. 30*).

DIMANCHE 8 JUILLET

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. (voir le 4).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : G. Baker (Tournemire, Bach, Ives).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 4).
EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES (voir le 7).
GALERIE PEINTURE FRAICHE (voir le 7).

LUNDI 9 JUILLET

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Ensemble polyphonique de France, dir. Ch. Ravier (Bouzignac, Couperin, Hauteterre).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. (voir le 5).
LUCERNAIRE, 19 h. (voir le 4).
EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, 16 h. 30 (voir le 7).
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 (voir le 7).

MARDI 10 JUILLET

EGLISE DE LA MADELEINE, 18 h. 30 : F.-H. Houbart (Bach, Marchand, de Saint-Martin, Dupré).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre P. Kuentz, sol. A. Isoir, P.-A. Biget, D. Charpentier (Bach, K. E. Bach, Corette, Haydn, Charpentier).
EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, 16 h. 30 (voir le 7).
GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 (voir le 7).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. (voir le 9).

SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

Le crépuscule de Panatta

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Consacrée aux quarts de finale du simple messieurs, la huitième journée du tournoi de Wimbledon, mardi 3 juillet, ne présentait « a priori » aucun choc à sensation. Ce fut pourtant celle du sacrilège, de la profanation du temple du tennis envahi par les bruyants supporters de l'Italien Adriano Panatta.

Tout avait commencé dans le plus profond respect des valeurs établies. Le premier à se qualifier pour les demi-finales fut en effet le tenant du titre, le Suédois Bjorn Borg. Une heure et dix minutes lui ont suffi pour renvoyer au vestiaire son adversaire de l'an dernier en demi-finale, le Néerlandais Tom Okker. A trente-cinq ans, ce dernier n'a plus les jambes qui firent sa réputation. Comme il n'osait plus suivre au filet son service également défaillant, il ne lui restait plus qu'à se résigner à subir l'écrasante supériorité du Suédois (6-2, 6-1, 6-3) dans les échanges de fond de court.

L'adversaire de Borg en demi-finale, jeudi 5 juillet, sera l'Américain Jimmy Connors, vainqueur en 1974 et finaliste en 1975, 1977 *et 1978, opposé cette fois* en quart de finale à son jeune compatriote Bill Scanlon.

Passé professionnel en 1977 et classé aujourd'hui trente-septième joueur de son pays, le Texan au moral fragile gagna pourtant le deuxième set et mena 5-2 dans le troisième, avant de s'incliner en quatre sets (6-3, 4-6, 7-6, 6-4) en deux heures quarante-cinq minutes, face à un Jimmy Connors méconnaissable, dont l'esprit semblait être à quelques milliers de kilomètres de Wimbledon, auprès de sa femme en attente d'un heureux événement.

Entre-temps, sur le court central, un autre Américain, Roscoe Tanner, deux fois demi-finaliste en ces mêmes lieux, en 1975 et en 1976, confirmait, grâce à son service-canon, ses ambitions d'outsider numéro un du tournoi, aux dépens de Tim Gullikson, le tombeur de John McEnroe au tour précédent.

Ayant sacrifié à la coutume du thé ou des fraises à la crème en attendant le dernier quart de finale entre un cinquième Américain, Pat Dupre, et l'Italien Adriano Panatta, le public britannique s'aperçut que les trois mille places debout, mises en vente chaque jour, avaient dû être achetées, ou rachetées, au prix fort par la colonie italienne. Pour elle, ce devait être l'événement : l'accession aux demi-finales d'un champion de la péninsule pour la première fois depuis Nicolas Pietrangeli, en 1961.

« Tutti con te »

D'abord amusé par le triomphe romain fait à « Adriano » à son entrée sur le court, le public allait bientôt en venir aux murmures de réprobation devant les manifestations intempestives des « tifois ». Dans ce sanctuaire où l'on entend voler les mouches, jamais personne n'avait encore *osé hurler « tutti con te » (tous avec toi)* au moment d'un service. Adriano Panatta semblait d'ailleurs n'avoir que faire de cette aide, puisque, après avoir gagné le premier set 6-3, il menait rapidement 4-0 dans le second, face à un grand échassier, légèrement voûté et si économe de gestes qu'il semblait parfois figé au fond du court. Dans les tribunes, c'était du délire. Ce n'était plus Wimbledon, mais le « *foro italico* » de Rome. Cette fois, le public britannique était scandalisé au point, par réaction, de prendre de plus en plus ouvertement fait et cause pour l'Américain qui commençait à tirer profit des temps de retard de Panatta dans ses montées à la volée pour ajuster ses passing-shots.

A court de condition physique, le vainqueur des Internationaux de Rome et de Roland-Garros 1976, n'avait pu soutenir trois sets le rythme épuisant du service-volée. Il s'effondrait au point de perdre sept jeux consécutifs et le second set 6-4. Dès lors, au regard noir et à l'air fataliste de Panatta, on comprenait que son échec ne serait plus qu'une question de temps. Dans d'ultimes sursauts, il gagnait bien le troisième set au tie-break, puis sauvait quelques balles dans le cinquième, mais Dupre maîtrisait le match.

Dans ce combat crépusculaire de trois heures et vingt-huit minutes, Adriano Panatta confirmait son déclin analysé par lui-même quelques mois plus tôt. « *Ce n'est pas simple de revenir parmi les meilleurs*, disait-il. *C'est même sûrement plus difficile que d'y parvenir une première fois, parce qu'on refait un chemin que l'on connaît déjà et que, malgré toute sa volonté, la motivation n'est plus la même.* » Le public anglais était plutôt ravi de cette issue. Il retrouvera, pour des demi-finales plus dignes de Wimbledon, trois de ses idoles : Bjorn Borg, Jimmy Connors, Roscoe Tanner et Pat Dupre.

GÉRARD ALBOUY.

LES RÉSULTATS

SIMPLE MESSIEURS

Quarts de finale. — Borg (Suède) b. Okker (P.-B.), 6-2, 6-1, 6-3.
Tanner (E.-U.) b. Tim Gullikson (E.-U.), 6-1, 6-4, 6-7, 6-2.
Connors (E.-U.) b. Scanlon (E.-U.), 6-3, 4-6, 7-6, 6-4.
Dupre (E.-U.) b. Panatta (It.), 3-6, 6-4, 6-7, 6-4, 6-3.

DOUBLE MESSIEURS

Huitièmes de finale. — Gottfried (E.-U.) - Ramirez (Mex.) b. Dibley-Drewett (Austr.), 6-3, 6-1, 6-4 ; Case-Masters (Austr.) b. Kodes-Smid (Tch.), 6-4, 4-6, 7-5, 7-6 ; Alexander-Dent (Austr.) b. A. et J. Lloyd (G.-B.), 6-4, 6-7, 6-2, 6-4.
Hewitt-McMillan (Afr. Sud) b. Gonzales (E.-U.) - Kriek (Afr. Sud), 7-6, 6-2, 4-6, 3-6, 6-3.
Quarts de finale. — Fleming-McEnroe (E.-U.) b. Case-Masters (Austr.), 6-3, 6-2, 6-3 ; Sadri-Wilkison (E.-U.) b. Alexander-Dent (Austr.), 4-6, 6-4, 6-2, 6-4.
Gottfried (E.-U.) - Ramirez (Mex.) b. Kronk-Letcher (Austr.), 6-4, 6-4, 6-4 ; Hewitt-McMillan (Afr. Sud) b. Carmichael (Austr.) - Teacher (E.-U.), 6-3, 6-3, 6-7, 3-6, 6-4.

DOUBLE DAMES

Huitièmes de finale. — B.J. King (E.-U.) - Navratilova (Apatr.) b. Desfor-Hallquist (E.-U.), 6-3, 6-4 ; Stove (P.-B.) - Turnbull (Austr.) b. Antopolis (E.-U.) - Evers (Austr.), 6-2, 6-2 ; Durr (Fr.) - Wade (G.-B.) b. Reid (Austr.) - Smith (E.-U.), 7-6, 6-2.
Quart de finale. — B.J. King (E.-U.) - M. Navratilova (Apatr.) b. I. Klose (Afr. Sud) - B. Stuart (E.-U.), 3-6, 6-3, 6-0.

DOUBLE MIXTE

Seizièmes de finale. — Tiriac-V. Ruzici (Roum.) b. Appleton (G.-B.) - P. Whitecross (Austr.), 7-5, 6-4 ; Newcombe-E. Cawley-Goolagong (Austr.) b. Yuill-B. Cuypers (Afr. Sud), 6-2, 6-3 ; Lloyd-L. Charles (G.-B.) b. Rodriguez (Chili) - M. Rodriguez (Fr.), 6-4, 6-1 ; Davidson (Austr.) - D. Desfor (E.-U.) b. Jarett-D. Jevans (G.-B.), 6-3, 3-6, 6-4.
Huitièmes de finale. — Tiriac-V. Ruzici (Roum.) b. Drysdale-J. Lloyd (G.-B.), 6-2, 6-3 ; Sherbeck-J. Stratton (E.-U.) b. Whiteford-J. Plackett (G.-B.), 6-2, 6-3 ; Newcombe-E. Cawley-Goolagong (Austr.) b Geraghty-L. Antonopolis (E.-U.), 6-1, 6-3.
Doerner-P. Doerner (Austr.) b. Wells-D. Parker (G.-B.), 6-3, 3-6, 6-4 ; Marks (Austr.) - R. Tomanova (Tch.) b. A Amritraj - F. Durr (Fr.), 6-3, 6-2 ; Damiani (Ur.) - S. Urroz (Chili) b. Crawford-K. Sands (E.-U.), 7-6, 4-6, 7-5 ; D. Lloyd-L. Charles (G.-B.) b. Dowdeswell (Rhod.) - L. Geeves (G.-B.), 6-3, 6-4.

Le Monde
Service des Abonnements,
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
260 F	450 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRESSE

A New-York

LA RÉDACTION DE « LOOK » EST LICENCIÉE

Le magazine américain *Look*, qui avait été relancé en février dernier par M. Daniel Filipacchi — propriétaire de *Paris-Match*, — a décidé de licencier sa rédaction. Selon *le New York Times*, la publication aurait perdu, en cinq mois, 10 millions de dollars, et son avenir paraît incertain.

En mai dernier, *Look* avait signé un accord d'association avec *Rolling Stone*, autre magazine américain. Selon M. Didier Guérin, directeur adjoint de *Look* à New-York, le licenciement de la rédaction intervient à la suite d'un désaccord avec M. Jann Wenner, directeur de *Rolling Stone*, au sujet des difficultés de *Look*.

Le prochain numéro de *Look* sera toutefois mis en vente le 19 juillet. Depuis sa reparution en février dernier, après huit ans d'absence, le mensuel avait une distribution d'environ six cent mille exemplaires.

TENNIS

[T]OI DE WIMBLEDON

[...]ule de Panatt[a]

[...] envoyé spécial

SPORTS

FOOTBALL

LE BILAN DE LA SAISON 1978-1979

Une fragilité financière chronique

Alors que certaines équipes ont déjà repris l'entraînement pour préparer la saison 1979-1980 qui débutera le 28 juillet en première division, les dirigeants des trente-trois clubs autorisés à employer les footballeurs professionnels viennent de se réunir à Cannes pour faire le bilan et tirer les leçons de la saison écoulée. Le choix de Cannes, à l'orée de l'été, incitait sans doute plus à la récréation qu'à la méditation sur la fragilité financière du professionnalisme, voire sa remise en question en seconde division après une saison marquée surtout par les performances des clubs promotionnels d'Auxerre, de Brest et de Gueugnon.

Pour certains nouveaux dirigeants inspirés par leur réussite dans leurs propres affaires, l'assemblée générale du Groupement du football professionnel (G.F.P.) devait être l'occasion, avortée, d'inciter leurs pairs à se rapprocher des critères en vigueur dans les activités commerciales. L'un d'entre eux, M. Guillot, de Nice, dut même donner sa démission pour avoir mis en pratique cette option en contrevenant aux règlements actuels. L'assemblée générale du G.F.P. c'était aussi, pour quelques-uns, l'occasion de traiter en coulisse de nouveaux transferts de joueurs. Pour d'autres, de déplorer en aparté les violations presque systématiques de la charte du football professionnel dans ce domaine des mutations.

Pour la huitième année consécutive, les clubs de première division ont battu leur record de recettes aux guichets en atteignant cette fois 105 471 801 F, c'est-à-dire 11 222 835 F de plus que la saison écoulée et trois fois plus qu'en 1970-1971 (30 351 177 F). Si l'on ajoute qu'à cette époque ces sommes perçues à l'entrée des stades représentaient 90 % des recettes des clubs et qu'elles n'entrent plus aujourd'hui en ligne de compte que pour 51 % des budgets contre 49 % de subventions et de recettes publicitaires, le football professionnel apparaît comme une activité florissante. Le béotien et même le spectateur, qui a vu cette année le prix moyen des places augmenter de 13,25 %, comprennent donc difficilement que onze clubs seulement, sur les vingt de première division, puissent, cette saison, présenter un exercice financier positif, même s'ils sont six de plus que l'an dernier dans ce cas.

La saison 1978-1979 restera aussi en première division celle du dépôt de bilan du Stade de Reims et de la faillite du Paris Football Club, sauvé de cette extrémité par un artifice de la municipalité.

Ces « bavures » du football professionnel ne sont certes pas nouvelles. A ce sujet, M. Jean Sadoul, président du G.F.P., fait même remarquer que, sur les quatre-vingt-six clubs qui ont participé au championnat professionnel entre 1932 et 1952, cinquante-huit avaient dû disparaître. « *Hier*, précise-t-il, *ils disparaissaient dans la plus grande discrétion. Le football était alors le domaine réservé du mécénat, et, lorsqu'un mécène ne pouvait plus alimenter la caisse du club, il s'efforçait de trouver un successeur ou, à défaut, supportait personnellement les conséquences de la disparition de son club. Aujourd'hui, l'évolution des législations en vigueur, l'importance des sommes en jeu, la nature des dettes dues par la majorité des clubs en difficulté, font que les associations ne peuvent plus échapper aux rigueurs de la loi qui régit la faillite. Enfin, la compétition sportive revêt aujourd'hui, chaque saison, un caractère impitoyable, la dynamique de l'échec débouchant presque inéluctablement, pour les plus fragiles, sur les sanctions économiques.* »

Faut-il rappeler à ce sujet que le Stade de Reims, dont les dettes avaient été réglées par la municipalité en début de saison, s'est retrouvé devant une situation financière inextricable pour avoir engagé sept nouveaux joueurs dans l'espoir de redresser sa situation sur le plan sportif (*le Monde* du 30 janvier 1979) ?

Inflation sur les transferts

La masse salariale et les indemnités de transfert sont en effet, plus que jamais, les principales charges pour les clubs ou bien les principales occasions de coups de folie pour certains dirigeants. Après deux ou trois saisons d'accalmie donnant à penser que le football français délaissait la voie du recrutement pour celle de la formation de ses propres éléments, les transferts ont repris de plus belle ce mois-ci pour atteindre des sommets vertigineux dans le contexte français.

A cet égard, l'exemple le plus significatif est celui de Saint-Etienne. Ne laisse-t-on pas entendre que pour s'assurer les services du Néerlandais Johnny Rep, les dirigeants stéphanois ont dû verser à leurs homologues bastiais 1 800 000 francs et garantir au joueur un salaire mensuel de 80 000 francs indexé sur le franc suisse ? Johnny Rep n'aurait que le deuxième salaire stéphanois après celui de Michel Platini qui a obtenu, en outre, la liberté de négocier des contrats publicitaires à titre personnel.

Les finances de l'Association sportive de Saint-Etienne permettaient sans doute de telles dépenses. Ne dit-on pas que les bénéfices des campagnes européennes devaient être employés rapidement sous peine de devoir rendre compte de leur utilisation au fisc dont les contrôles sur les clubs vont être accentués ? Mais en faisant ce sacrifice pour deux joueurs, les dirigeants stéphanois ont tourné le dos à une politique qui les avait conduits au succès et ont peut-être pris le risque de voir les partenaires de Platini et Rep revendiquer une moins grande disparité de revenus à travail égal.

Dans d'autres clubs, le recrutement prend la forme de véritables paris. Ainsi, à Bordeaux, le budget du club, qui vient de s'attacher les services de trois internationaux français, Albert Gemmrich, Omar Sahnoun et Gérard Soler, et qui brigue toujours le Portugais Alves, ne pourra être équilibré qu'avec une augmentation très sensible du nombre moyen de spectateurs. Qu'adviendra-t-il si les résultats sportifs ne sont pas à la mesure des espoirs suscités par le recrutement ? Ce sont d'ailleurs les Bordelais, appuyés par les Lyonnais, qui ont tenté de réclamer une totale liberté de transactions en cours de saison, au gré des résultats ou de la situation économique des clubs, puisque, de toute façon, la charte du football professionnel n'est pas respectée.

N'est-il pas paradoxal, en effet, de voir certains dirigeants franchir allègrement les garde-fous qu'ils ont eux-mêmes fixés et fait approuver par la fédération et les représentants des joueurs professionnels ? Nul n'oserait nier aujourd'hui que les bons joueurs sous contrat sont désormais transféré à des prix nettement supérieurs à ceux déterminés pourtant avec précision par la charte du football professionnel, à partir notamment du salaire du joueur et de la durée de son contrat restant à couvrir au moment de la mutation.

Devant de tels excès, faut-il aussi s'étonner que les municipalités, qui ont cette année accordé 30 millions de subventions au football professionnel et ont garanti pour cela 15 millions d'emprunts, veulent, sous la pression des contribuables, contrôler de plus en plus étroitement les fonds dont elles contestent l'utilisation ?

L'avenir des clubs « promotionnels »

La situation des clubs professionnels semble, toutes proportions gardées, plus inquiétante encore en seconde division, où deux mille sept cent quarante-deux spectateurs en moyenne ont assisté aux matches cette année.

Deux sections professionnelles ont été déclarées en faillite : Troyes, qui avait pourtant perçu 11 930 000 francs de subventions municipales en dix ans, et Boulogne-sur-Mer. Quant à Avignon, son échec — à la différence de buts — face à Gueugnon pour l'accession directe en première division, puis face à Lens en barrages, a amené les dirigeants à placer tous les joueurs sur la liste des transferts pour tenter de rembourser les dettes contractées. Dès lors, n'aurait-il pas été opportun de s'interroger sur la réussite de clubs promotionnels comme Auxerre, Brest ou Gueugnon, qui, avec de modestes ressources, ont réussi à se doter d'assistance technique et médicale, de temps et de modes d'entraînement, en tous points comparables à ceux de leurs rivaux de seconde division, tout en s'épargnant le lourd fardeau de charges salariales et sociales ?

Le piétinement manifesté cette année par l'élite française prématurément éliminée de toutes les compétitions européennes, par les équipes nationales ou de clubs, l'endettement de ces derniers, l'inflation sur les transferts et les violations répétées de la charte dans ce domaine, les inquiétudes des municipalités, la réussite du « promotionnisme » étaient sans doute des sujets trop importants pour être abordés sur le fond un samedi d'été ensoleillé à Cannes.

Aussi les dirigeants des trente-trois clubs professionnels français ont-ils mis à profit leur assemblée générale pour fixer le coup d'envoi des matches des deux dernières journées de championnat à la même heure sur tous les terrains ; pour porter le prix des billets scolaires de 0,50 franc à 2 francs et la part des clubs visiteurs de 3 francs à 3,50 francs ; pour prolonger la période des transferts jusqu'au 18 août en première division et au 31 août en seconde ; pour admettre les propositions de transferts avant le lendemain de la dernière journée officielle de la saison ; et enfin pour... autoriser les gardiens de buts à revêtir une tenue blanche. — G. A.

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

L'araignée tisse sa toile

De notre envoyé spécial

Saint-Brieuc. — Antonin Magne a comparé le Tour de France à une toile d'araignée que l'on tisse patiemment chaque jour et qui ne tolère pas le moindre accroc. Bernard Hinault est en train de tisser sa toile avec le goût du travail bien fait et l'obstination qui le caractérisent. Il est sûr de ses gestes, il a confiance en son étoile, ce qui le pousse parfois à commettre quelques imprudences. On le voit alors se livrer à des improvisations dont on peut toujours craindre le pire. Mais peut-être les risques qu'il prend font-ils partie du jeu. Hinault peut gagner le Tour à sa manière, en se faisant plaisir, et ce goût de l'aventure qui habitait Koblet, Bobet ou Merckx s'accomode difficilement d'une discipline rigoureuse.

L'autre jour, il s'échappe seul au départ, oubliant qu'il ne faut jamais narguer l'adversaire. Mardi 3 juillet, dans la traversée d'Yffiniac, tout près du but, devant son public, ravi, il emmène le peloton pendant plusieurs kilomètres, à plus de 50 kilomètres-heure, sans s'écarter. Une folie ! Non seulement cette démonstration est inutile, mais elle lui coûte probablement la victoire d'étape qui revient au Belge Jos Jacobs. Hinault se classe 2e, battant des sprinters de solide notoriété.

Témoin de la scène, Robert Leroux, qui le forma à ses débuts et qui lui prodigue toujours ses conseils, avoue ne pas comprendre :

« *Bernard court mal. Il en fait trop. Sa supériorité est telle qu'il gagnera une deuxième fois le Tour. Du moins, je le pense. Cependant, il ne doit pas renouveler trop souvent de semblables erreurs qu'il paiera tôt ou tard.* »

« *Il est trop généreux*, remarque de son côté Jacques Anquetil. *Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? S'il réussit, on vantera son panache. S'il échoue, on lui reprochera son comportement.* »

A travers la Bretagne, sur des routes qu'il connaît bien, Hinault aurait dû se contenter de participer aux sprints des points chauds. Assortis de bonifications, ces classements intermédiaires, au nombre de cinq, lui ont permis de reprendre 12 secondes à Zoetemelk et à ses rivaux directs, le passif étant plus lourd pour le Portugais Joachim Agostinho, qui a perdu 47 secondes après une chute.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DE LA SIXIEME ETAPE :

ANGERS-SAINT-BRIEUC (238,5 km)

1. J. Jacobs, 5 h. 24 min. 15 sec. ; 2. Hinault ; 3. Raas ; 4. Kelly ; 5. Demeyer ; 6. Esclassan ; 7. Duclos-Lassalle ; 8. Van Causter ; 9. Vallet ; 10. Pozzi, etc., tous même temps.

CLASSEMENT GENERAL

1. B. Hinault, 24 h. 42 min. 18 sec. ; 2. Zoetemelk, à 24 sec. ; 3. Kuiper, à 43 sec. ; 4. Nilsson, à 1 min. 46 sec. ; 5. Agostinho, à 2 min. 22 sec. ; 6. Sutter, à 2 min. 40 sec. ; 7. Verlinden, à 4 min. 28 sec. ; 8. Bernaudeau, à 4 min. 29 sec. ; 9. Baronchelli, à 5 min. 4 sec. ; 10. Diarickx, à 6 min. 39 sec., etc.

PRESSE

A New-York

LA RÉDACTION DE [...] EST LICENCIÉE

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 4 JUILLET

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, Pour les enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sport : Tour de France cycliste ; 19 h. 53, Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : L'homme au petit chien, d'après le roman de G. Simenon.

Commis dans une librairie, Félix mène, avec Goulu son chien, une vie terne et solitaire, privé de sa femme et de sa fille.

22 h. 5, Emission médicale d'I. Barrère et E. Lalou : Le couple devant la stérilité (I. Génétique et stérilité masculine).

Brillant plaidoyer du professeur David pour l'insémination artificielle. Une explication claire des cas de stérilité chez les hommes.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 30, C'est la vie (l'enfant et la télévision) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : LE JOUR SE LEVE, de M. Carné (1939), avec J. Gabin, J. Berry, Arletty, J. Laurent, J. Baumer, B. Blier, A. Devere, M. Peres (N. Rediffusion).

Barricadé dans sa chambre, après avoir tué un homme, François, ouvrier sableur, revit, au cours d'une nuit, les événements qui ont fait de lui un assassin.

La plus grande réussite de Marcel Carné dans le « réalisme poétique ». Une construction narrative créant un univers de fatalité sociale et de malentendus. Gabin à l'apogée de son mythe d'avant-guerre.

22 h., Portrait : Marcel Carné ; 22 h. 10, Magazine : Salle des fêtes.

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Fédération anarchiste ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : MON FILS EST INNOCENT, de M. Robson (1955), avec G. Ford, D. McGuire, A. Kennedy, J. Hodiak, K. Jurado, R. Campos (N.).

Un professeur de droit assurant la défense d'un jeune Mexicain accusé du meurtre d'une jeune fille blanche s'oppose aux manœuvres de son patron, avocat cherchant à exploiter le procès à des fins idéologiques.

Un curieux film — sorti en 1959 sous le titre « le Procès » — s'attaquant à la fois au racisme, au maccarthysme et au « double jeu » d'une certaine gauche américaine.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, La science en marche : la géométrie de la vie ;

20 h., La musique et les hommes : Thomas Mann et la musique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Concert annuel de jazz de l'U.E.R. à Pérouse : « Preludio », « Black Out », « Soul Street », « Ballo Popolare Sul Navigli », « Simona », « Black Night, Black Light » (G. Gaslini) ; 22 h. 15, Quiz international de jazz (finale) ; 23 h., Ouvert la nuit : à la lyonnaise ; 1 h., Les chants de la terre.

JEUDI 5 JUILLET

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Acilion et sa bande ; 16 h., Sport : Tour de France cycliste ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les enfants.

18 h. 55, Feuilleton : Anne, jour après jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sport : Tour de France cycliste ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : L'étrange Monsieur Duvallier (IV. - Cosmos-Cross), d'après C. Klotz, réal. V. Vicas.

Le cosmonaute américain mort sur la lune a-t-il été victime d'une machination soviétique ?

21 h. 35, Magazine : L'Evénement.

22 h. 35, Ciné-Première, d'A. Halimi, avec D. Decoin.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Sport : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Feuilleton : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., Série : Super Jaimie ; 16 h., Sport : Tennis (Wimbledon) ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie (l'enfant et les gros mots) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux grands partis politiques : le R.P.R. ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Sacha Distel show.

Première des trois émissions prévues pour l'été

21 h. 35, Série : C'est nous : La Grèce (en direct d'Athènes).

Première d'une série d'émissions de divertissement destinées à présenter divers pays. Ici, Sylvie Genevoix propose un panorama artistique et culturel de la Grèce. On ira d'Athènes à l'île d'Hydra en passant par la Crète. On écoutera un pope évoquer les traditions religieuses et d'autres invités comme le compositeur Theodorakis ou le poète Elytis.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Peuple et culture ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (Un film, un auteur) : LA FEMME DU PRETRE, de D. Risi (1970), avec S. Loren, M. Mastroianni, V. Venantini, P. Starnazza, M. Campa, A. Mastrantoni (rediff.).

Une jeune femme qui a tenté de se suicider s'éprend d'un prêtre qui l'a aidée moralement. Elle le pousse à demander aux autorités ecclésiastiques la permission de se marier.

Comédie satirique sur le problème du célibat des prêtres catholiques. La verve de Dino Risi n'est pas exempte de roublardise.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 5, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance : la route et le fleuve ; à 8 h. 32, Paul Diel ou la connaissance de soi ; à 8 h. 50, Les noces de la sirène ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag : Vivre sans pétrole, de J. A. Grégoire ; 11 h., Trio à cordes de Paris (et à 17 h. 30) ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h., Un livre des voix : « la Mer et le Poisson », de S. Endo ; 14 h. 42, Départementales : en direct d'Arles : photographie et tauromachie ; 16 h. 50, Libre appel : la tauromachie ;

18 h. 30, Feuilleton : « le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'automatisme au laboratoire ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer » (2e partie), de L. Atlan ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : tout Duke ;

13 h., Les anniversaires du jour : Landowska ; 14 h., Musique en plume : Leroux, Constant ; 14 h. 15, L'école russe : Rimski-Korsakov ; 14 h. 35, Ernst Krenek ; 16 h. 30, Musiques rares : Svetlanov ; 17 h., Les chants de la terre ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Hommage à Ernst Krenek : « Gesange des Spätzen Jahres », « Spatlese » (Krenek). Avec M. Ingham, baryton, et C. Horn, piano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., A la lyonnaise ; 1 h., Douces musiques.

UNE LETTRE DE Mme BAUDRIER

A propos d'un sondage...

Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, nous adresse la lettre suivante :

Le Centre d'études des supports de publicité — C.E.S.P., — qui procède trois fois par an, à des dates annoncées, à des vagues de sondage sur l'audience des stations de radio, accorde à France-Inter, pour le cumul des deux premières vagues de 1979, une audience quotidienne de 16,5 % pour une audience globale de la radio de 66,9 %, ce qui signifie qu'un auditeur sur quatre écoute chaque jour France-Inter.

Pour les mêmes périodes — du 15 janvier au 8 février 1979 et du 19 avril au 2 juin 1979, — le Centre d'études d'opinion (C.E.O.), qui procède à des sondages à longueur d'année, établit l'audience de France-Inter à 20,7 % pour une audience globale de la radio de 66,4 %. Avant la crise de la S.F.P., qui a eu pour conséquence de perturber les programmes de Radio-France par des séries de « services minimum », France-Inter obtenait aux sondages du C.E.O. — seuls chiffres disponibles — 22,1 % (semaine du 21 janvier au 3 février 1979). Les premières journées de grève des 7, 8, 9 février ont fait tomber cette audience à 20,6, 18,4, 17,9 %.

Pendant la crise, l'audience globale de la radio est montée jusqu'à 77 % (le 7 février). France-Inter n'a pu bénéficier de cette poussée due à l'apport des spectateurs privés de télévision l'après-midi. Bien plus : ses auditeurs, frustrés de leurs programmes habituels, se reportaient sur les stations concurrentes. Nécessairement, les effets de ces perturbations devaient se faire sentir après la fin du mouvement de grève.

Le comportement des auditeurs de France-Inter mérite aussi d'être analysé. Les 14 900 000 personnes qui — deuxième vague du C.E.S.P. 1979 — déclarent écouter France-Inter au moins une fois par semaine ont des habitudes qui les conduisent à être sélectifs dans le choix de leurs émissions et de leurs stations. Ainsi, utilisent-ils largement les possibilités que Radio-France leur propose avec ses différents programmes et passent-ils volontiers sur France-Musique (3 400 000 auditeurs par semaine), France-Culture (2 200 000), FIP (3 200 000). Il est à remarquer à ce propos que l'« auditoire hebdomadaire », que le C.E.S.P. établit mais ne publie pas, à la demande de certaines radio commerciales, est un des critères les plus utilisés à l'étranger, aux Etats-Unis notamment.

Au-delà d'un débat sur les chiffres, les sondages peuvent être l'occasion de poser le problème de la finalité de France-Inter par rapport à ses concurrents.

Les radios commerciales se fixent comme objectifs de retenir chaque jour le plus grand nombre d'auditeurs le plus longtemps possible afin d'avoir, selon le vocabulaire technique, le meilleur « *quart d'heure moyen* ». Il s'agit ainsi, dans une bataille commerciale, de pouvoir faire passer le plus grand nombre possible de messages publicitaires (de 15 à 34 % d'augmentation, selon les stations, pour le premier trimestre 1979 par rapport au premier trimestre 1978, chiffres SECODIP), aux meilleurs prix, une telle politique s'accompagnant de la mise en œuvre de tous les moyens de la publicité et de la promotion.

En revanche, France-Inter vise avant tout à offrir à ses publics une radio différente, faisant appel à une écoute plus attentive — donc de plus faible durée — et plus sélective — donc plus irrégulière. Le bilan chiffré établi par le Centre d'études des supports de publicité ne prend pas, et n'a pas à prendre en compte, ces objectifs.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 4 JUILLET

— Le magazine « Le téléphone sonne » a lieu en direct de Bangkok, à propos de l'aide aux réfugiés vietnamiens, sur France-Inter, à 19 h. 15.

JEUDI 5 JUILLET

— *M. André Giraud*, ministre de l'industrie, est l'invité du petit déjeuner politique de France-Inter, à 7 heures.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale du Canada, l'ambassadeur, M. Gérard Pelletier a offert une réception le mardi 3 juillet.

Naissances

Thomas, Valéry, Moana
annonce sa venue au monde le 29 juin 1979, à la plus grande joie de Priscilla et Raymond KROM-MENACKER-LACOUR.
22, chemin Briquet, 1 209 Genève.

— Maurice PICCOT et Marie-Hélène, née Uri, ont la joie d'annoncer la naissance de
Eléonore,
le 15 juin 1979.
14, rue de Bourgogne,
75007 Paris.

Mariages

— M. Jean Mary TERISSE et Mme, née Nicole Alleon, sont heureux de faire part du mariage de leur fille
Laurence
avec
Didier SCHLESINGUER,
célébré dans l'intimité en l'église Saint-François-de-Sales, le 23 juin.
24, rue de Lorraine,
92300 Levallois.

Simone VASSILLE
et
Patrick TOSONI,
avocats à la cour,
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 23 juin 1979.
52, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.

Décès

— La baronne Dard,
M. et Mme Jacques Laloux, leurs enfants et petits-enfants,
La baronne Sallé de Chou, ses enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme Pierre Guény, leurs enfants et petits-enfants,
Les enfants et petits-enfants de Mme Michaëlis-Dard,
Mme Jules-François Blondel,
Les familles d'Halewyn et Blondel,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Michel, Henry, Joseph, baron DARD,

décédé à Paris, le 2 juillet 1979, administré des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 6 juillet 1979, à 15 heures, en la collégiale Saint-Pierre à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille..
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

28, boulevard Raspail,
75007 Paris.



— M. André Doguet,
Marie-Hélène et Jean-Paul Doguet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise DOGUET,
née Breton,

directeur
de l'administration générale
du personnel et du budget au ministère de la santé et de la famille
et au ministère
du travail et de la participation,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 6 juillet 1979, à 8 h. 30 précises, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, sa paroisse (place Etienne-Pernet, Paris-15e), suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille au cimetière de Gas (Eure-et-Loir).

Ni fleurs ni couronnes.

14, place Etienne-Pernet,
75015 Paris.

[Deux femmes, seulement, étaient, en France, directeur d'Administration centrale. Mme Doguet, qui vient de mourir prématurément d'un cancer, était l'une d'elles.
Née le 29 septembre 1927, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, elle entre en novembre 1950 à la Direction des affaires professionnelles et sociales du ministère de l'agriculture. En janvier 1964, elle est nommée chef du bureau des régimes complémentaires de retraites. En juillet 1967, elle fait fonction de sous-directeur de la vieillesse à la direction générale de la famille, de la vieillesse et de l'action sociale au ministère des affaires sociales. Elle est nommée sous-directeur en novembre 1969.
En mars 1977, Mme Doguet est nommée chef de service. Par décret du 14 décembre 1978, elle était nommée directeur de l'Administration générale du personnel et du budget commune aux deux ministères de la santé et du travail.]



— M. Louis Fauconnier,
ses enfants,
Mlle Maïna Fauconnier,
M. et Mme Georges Duplé,
M. et Mme Michel Fauconnier,
ses petits-enfants,
Les familles Béquignon, Lagarde, Livinec, Touzé, Fauconnier, Monod,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis FAUCONNIER,
née Jacqueline Béquignon,
professeur honoraire,
ancienne élève de l'E.N.S.
de Sèvres,
leur épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur,
survenu le 27 juin 1979.
Les obsèques ont été célébrées le 4 juillet dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1 ter, rue Mornay, 75004 Paris.

— La direction et le personnel de la Société générale alsacienne de banque, succursale de Luxembourg, ont le regret de faire part du décès inopiné de

M. François GEIST,
directeur adjoint,
survenu le 1er juillet 1979.
Le service funèbre aura lieu à Strasbourg, le jeudi 5 juillet 1979, à 17 h. 30, en l'église Saint-Maurice.
Un service religieux sera célébré à Luxembourg, le mardi 10 juillet 1979, à 17 h. 30, en l'église Saint-Alphonse des Pères rédemptoristes.
Luxembourg, le 3 juillet 1979.

— M. et Mme Pierre Giroudot et leurs enfants,
Petite Sœur Marie-Valentine-de-Jésus (Marie-Thérèse Giroudot),
M. et Mme François Giroudot et leurs enfants,
Toute sa famille, tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André GIROUDOT,
née Paule Taillandier,
le 2 juillet 1979.
Un service religieux sera célébré le vendredi 6 juillet 1979, en l'église Saint-Louis de Villemomble (93), à 8 h. 30, et en l'église de Coussey (88), à 15 h. 30.
37, rue Circulaire,
93250 Villemomble.

— M. Marcel Couraud et Mme, née Laure Hepp,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès survenu à Paris, le 27 juin 1979, de

M. Eugène HEPP,

inspecteur général
de l'instruction publique,
directeur général honoraire
des services d'enseignement
de la Seine,
commandeur de la Légion d'honneur,

et rappellent le souvenir de son épouse,

Mme Henriette HEPP,

décédée le 17 novembre 1977, et de sa fille,

Mme Geneviève HEPP,

décédée le 9 mai 1978.
Les obsèques ont eu lieu à Graffenstaden (Bas-Rhin), le 3 juillet 1979.
1, rue de Senantes, Egiancourt,
28130 Maintenon.

— Mme Marcel Jeanson,
Françoise et Bernard Denis et Claire, Anne-Hélène, Danièle et Denis, Richard et Michel, Mathieu, Charlotte et Nicolas,
Pierre et Anne Jeanson et Sophie et Pascal,
Michel Jeanson †
ont la grande tristesse de faire part de la disparition soudaine de

M. Marcel JEANSON,
ingénieur général honoraire
de la R.A.T.P.,
officier de marine de réserve,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
survenue à Lacanau-Océan (Gironde), le 2 juillet 1979, à l'âge de soixante-dix ans.
La cérémonie religieuse aura lieu à Poissons (Haute-Marne), le samedi 7 juillet, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
23, rue Sarrette,
75014 Paris.

— M. et Mme Bernard Leger,
M. et Mme Henri Salin,
leurs enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petite-fille,
M. et Mme Rémy Le Grand,
Mme Louis Leger,
son frère et ses belles-sœurs,
Les familles Le Grand, Leger, Le Cœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert LEGER,
née Germaine Le Grand,
veuve de Robert Leger
du Conseil d'Etat.
Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le samedi 30 juin 1979, en l'église Saint-Jacques de Pau (Pyrénées-Atlantiques).
60240 Montjavoult,
4, place Albert-Ier,
64000 Pau.

— Nous apprenons avec peine le décès de

Georges MARTINEAU,
ancien collaborateur du « Monde »,
survenu le 28 juin 1979.
Les obsèques ont eu lieu le 30 juin 1979, au cimetière de Benet (Vendée).

[Né le 12 août 1914, Georges Martineau a appartenu aux services administratifs du « Monde » de 1973 à 1979.
« Le Monde » présente à sa famille ses sincères condoléances.]

— Le Seigneur a appelé à la plénitude de la vie

M. Claude NASSOGNE,
né à Tiff le 24 octobre 1940, décédé à Ixelles le 2 juillet 1979, réconforté par le sacrement des malades.
La célébration eucharistique a lieu le jeudi 5 juillet, en l'église Notre-Dame de la Cambre.
L'inhumation, dans le caveau de famille, à Boirs dans l'intimité.
En font part
Mme Jacqueline Nottet, son épouse.
Pierre, François, Bertrand, Marie-Charlotte, ses enfants.
4, rue du Congo,
4050 Bruxelles.

— M. et Mme Pierre Patte et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Salasca,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Lucien PATTE,
survenu le 26 juin, dans sa quatre-vingt-onzième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée à Saint-Germain-en-Laye, suivie de l'inhumation à Clermont-de-l'Oise.
5, rue Henri-Daussy, 80044 Amiens.
Plaine-du-Roy, 83110 Sanary.

— Nous apprenons le décès du

général VESINE de LA RUE,
dont les obsèques seront célébrées le vendredi 6 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

[Né le 1er mai 1899 à Paris, Henri Vésine de La Rüe s'est engagé dès 1916 dans l'arme blindée et cavalerie. Après avoir servi au Levant en 1926, il est capitaine en 1940 et, placé en congé d'armistice, il appartient, comme chef d'escadron, à la Résistance. En octobre 1944, il est au cabinet du ministre de la guerre et, avec le grade de colonel, il est chef d'état-major des troupes de la Sarre en novembre 1947. Observateur en Palestine en 1948, il sert ensuite au Maroc et commande, en 1953, l'arme blindée et cavalerie de la 27e division d'infanterie. Il est promu général de brigade en 1955.]

Remerciements

— M. Jean Rous s'excuse de ne pouvoir répondre personnellement à toutes les personnes qui lui ont écrit pour lui manifester leur sympathie à l'occasion du décès de sa femme,
Maria ROUS.
Il les prie de trouver ici l'expression de sa profonde gratitude.

Anniversaires

— Au septième anniversaire de sa mort, le souvenir du
docteur H. DESCOMPS
est rappelé à ses amis.

— 17 juillet.
Vingtième anniversaire du décès de
Thomas SELTZ,
député du Bas-Rhin 1919-1948,
ceux qui l'ont connu se souviendront de lui comme d'un fervent défenseur de sa « Grande et de sa petite Patrie ».

Communications diverses

— Au cours d'une réception qui s'est déroulée le 3 juillet dans les salons de l'Amérique latine, en présence de nombreuses personnalités, M. Alain Poher, président du Sénat, a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur au professeur Matthias Seefelder, président du directoire de BASF AG.

VENTES

BONS PRIX POUR LES IMPRESSIONNISTES RECORDS POUR PICASSO ET MATISSE

Vingt-six tableaux de la collection Hans Mettler ont été mis en vente le 2 juillet, chez Christie, à Londres. Parmi ces œuvres réunies par l'industriel suisse de 1916 à 1929, beaucoup sont impressionnistes. Le montant total de la vente, bien que sept tableaux qui n'ont pas atteint le prix de réserve aient été retirés, a été de 2 625 000 livres sterling. *La Grande Loge*, de Toulouse-Lautrec (1897), a été adjugée 370 000 livres, tandis que *l'Allée des Alyscamps*, de Van Gogh (1888), a seulement obtenu 430 000 livres.

D'autre part, à l'occasion de la dispersion de la collection Rosenberg, qui comprenait trente-quatre œuvres de Picasso, une nature morte de l'artiste intitulée *la Bouteille de vin* a été achetée un demi-million de livres. C'est l'enchère la plus élevée qu'ait jamais atteinte l'œuvre du peintre. Mais le record mondial de vente devait revenir, le même jour, à une toile de Matisse, *le Jeune Marin*, adjugée à 720 000 livres.

A Drouot, quelque jours auparavant, un Picasso de la période cubiste intitulé *Verre et pipe* a été vendu 640 000 francs, ainsi qu'une peinture sur papier de Georges Rouault, *Jeune Femme nue à mi-corps*, pour la somme de 181 000 francs.

FEUILLETON

N° 2

ATAR-GULL

●

LIVRE PREMIER

CHAPITRE II

L'OURAGAN

M. Benoît, négrier, vogue sur la mer des Tropiques, à bord de son brick de 300 tonneaux, « la Catherine », pour aller chercher son chargement de bois d'ébène. Alors qu'il devisait tranquillement avec Simon, son second, une bourrasque terrible secoue le bâtiment, annonçant un ouragan.

LE brick s'était fièrement redressé, quoiqu'il eût perdu son petit mât de hune dans la bourrasque. Mais les vagues commencèrent à s'enfler, et le ciel se couvrit de vapeurs glauques et rougeâtres comme la fumée d'un incendie, qui, se reflétant sur les eaux, voilèrent d'une teinte grise et lugubre cet océan tantôt si frais et si bleu.

« C'est un échantillon de ce que le vent nous promet, et il tiendra », avait dit Benoît, qui s'y connaissait ; aussi, à peine les huniers étaient-ils amenés qu'un mugissement sourd se fit entendre, et une large zone de nuages sombres, noirs, qui semblait unir le ciel et la mer, s'avança rapidement du nord-ouest en chassant devant elle un banc d'écume bouillonnante, effroyable preuve de la fureur des vagues qui accouraient avec la tempête...

Benoît et Simon se serrèrent la main en échangeant un coup d'œil sublime. (...)

« Enfants, cria le capitaine, car déjà l'ouragan hurlait plus fort que le tonnerre, enfants, ne craignez rien, ce n'est que de l'eau et du vent ! Dépassez le mât de hune qui nous reste ! Toi, Simon, cours à l'avant, nous essayerons de tenir la cape avec la grande voile au bas ris, tâche de la faire amurer... et toi, timonier, la barre dessous ; mettez-vous à deux, à trois s'il le faut, pour gouverner ; car je crois que le vent va s'entêter contre le brick, comme un enfant mutin contre son père... Aussi, mes garçons, ne lui cédons pas... c'est d'un mauvais exemple. »

A peine Benoît achevait-il ces mots que l'ouragan tombait à bord.

∴

La Catherine tourbillonna longtemps sur des lames affreuses qui se brisaient entre elles et disparut même au milieu d'une pluie d'écume soulevée par la violence de la tempête qui sifflait dans les manœuvres, pendant que les craquements de la membrure se succédaient, secs et précipités, comme le bruit d'un marteau sur une enclume ; inondé par d'énormes masses d'eau qui, s'abattant sur le pont avec un horrible fracas, le balayaient dans toute sa longueur ; soulevé sur le dos monstrueux des vagues et lancé dans un abîme sans fond, le malheureux brick semblait devoir s'engloutir à chaque instant.

« Tenez-vous aux haubans et aux râteliers ! criait Benoît. Ce n'est rien, ça rafraîchit, il fait si chaud !... et puis la propreté de *Catherine* sera faite pour demain. et vous, la barre sous le vent... lofez... lofez... ou sinon... »

Il ne put achever, une montagne d'eau qui s'élevait à la hauteur des hunes, déferlant contre la dunette, se déroula sur le pont, le couvrit de débris et se retira vers la proue en emportant deux hommes, qui disparurent au milieu des flots. Ces deux hommes venaient, je crois, d'épouser les deux sœurs, deux Nantaises fraîches et roses ; ils s'aimaient beaucoup, une forte amitié de matelots ; toujours de quart ensemble, toujours ivres ensemble, toujours se battant ensemble ; l'un s'était marié pour faire comme l'autre, l'autre se jeta à l'eau pour sauver son ami ou faire comme lui — se noyer. Or ils finirent ainsi qu'ils avaient commencé : ensemble !

Simon était fortement accroché à une drisse ; quand la vague fut écoulée, il se releva fièrement, le front intrépide, ruisselant d'eau, ses cheveux collés sur ses joues.

Un matelot, jeté violemment sur la drome par cette dernière lame, s'était cassé le bras, et hurlait très fort.

« Veux-tu fermer la bouche, braillard, lui dit Simon, ou tu avaleras la première *baleine* (1) qui tombera à bord. »

Les cris redoublaient.

« Après tout, je m'en moque, dit Simon, *fais* la pompe, si ça t'amuse... »

Il fallait bien tâcher de consoler et d'égayer ce pauvre blessé.

« Et toi, mon vieux Caiot, disait le capitaine Benoît au timonier, la barre sous le vent... attention...

— Oh ! capitaine, répondait le matelot en s'essuyant le front, tant que le navire gouvernera, n'y a pas de soin, ça balance, c'est, sauf respect, comme le tape-cul qui est à Nantes au *Panier fleuri* ; autant jouer à ça qu'à autre chose, et on n'a pas à craindre les plats-dos.

— Défiez-vous... défiez-vous, capitaine ! » cria Simon, car il vit arriver avec fracas une énorme lame qui, se dressant menaçante, resta immobile pendant cet espace si court où le sommet est tenu en équilibre sur sa base... mais la violence du vent la fit pencher ; elle plia sur elle-même, se déroula pesamment en poussant devant elle une nappe d'eau blanchissante, vint s'abattre avec fracas sur l'arrière du brick, et il disparut encore sous cette vague qui tonnait comme la foudre...

La commotion fut si violente que le safran du gouvernail, heurté par le travers, donna une affreuse secousse à la barre : les trois hommes qui la tenaient furent renversés sur le pont, et par suite de ce malheureux accident, le brick venant au vent, la grande voile fasseilla et fut masquée en grand.

Benoît sortait alors de dessous la vague qui venait de se retirer et tenait embrassé le portrait de sa femme, qu'il avait repêché au milieu des débris de la dunette.

« Je ne laisse pas comme cela enlever Catherine, disait-il, car ma pauvre épouse... »

Il ne put achever en voyant la position critique du navire. « Nous sommes perdus ! » s'écria-t-il, et d'un bond il se précipita sur la barre pour laisser arriver et tâcher de démasquer.

Impossible... il était trop tard.

Le grand mât résista à peine deux secondes, plia... se rompit avec un bruit éclatant, brisa le gréement, qui se tenait du côté du vent, tomba sur le bastingage de bâbord... et de là dans la mer, en entraînant les haubans qui l'attachaient toujours au navire.

∴

Ce qu'il y avait d'horrible dans cette position, c'est que ce mât, poussé par les lames furieuses, allait et venait contre le brick, auquel il tenait encore par une partie de ses manœuvres, et, agissant comme un bélier sur ses flancs, menaçait d'y faire une trouée qui l'eût coulé à fond.

Une seule chose restait à faire : c'était de couper les cordages qui liaient cette poutre au brick (2).

« Il n'y a pas à balancer, c'est dangereux, mais il y va de notre peau », dit Benoît en s'amarrant aussitôt au bout d'une manœuvre, et, d'un saut, il fut à cheval sur le bastingage, sa hache à la main.

« Catherine et Thomas, dit le brave homme en enjambant le plat-bord, c'est pour vous... »

Il s'élança...

Mais une main de fer saisit la corde au moment où il allait sauter, et le digne Benoît fut un instant suspendu en l'air, puis halé à bord par son ami Simon.

« Ah ! gredin ! s'écria Benoît, tu veux donc faire sombrer le brick ? »

Et il dirigea sa hache vers Simon, qui évita le coup...

« Diable ! vous devenez vif, capitaine ; je voulais vous dire que ce n'est pas là votre place... Pour cette besogne, vous ne verriez pas assez clair : Catherine et Thomas vous brouilleraient la vue... »

Et il sauta sur le bastingage.

« Mon bon Simon, dit Benoît en l'arrêtant par la jambe, jure-moi...

— Sacré mille tonnerres, mille millions de diables ! voulez-vous me lâcher ?... sacré...

— Ce n'est pas comme ça que je voulais te faire jurer, mais amarre-toi... pour l'amour de Dieu, amarre-toi... »

Simon ne l'entendait plus, il s'était déjà jeté à la mer, afin d'atteindre le mât et de s'y cramponner pour le débarrasser de son gréement.

Le vent se calmait, mais la houle était toujours très forte.

« Pauvre Simon !... Il est cuit », dit Benoît en voyant son second tâchant de se tenir à cheval sur cette poutre ronde qui roulait à chaque lame et s'avançait vers le flanc du brick.

La position de Simon était horriblement dangereuse, car il risquait à tout moment d'être écrasé contre le navire.

« Encore un coup de hache, Simon, criait Benoît, et nous sommes parés... Ah !... mon Dieu... Simon... Simon... défie la vague... à la mer... jette-toi à la mer... tu vas... Simon... Ah !... »

Et le capitaine poussa un cri affreux en mettant la main devant ses yeux.

Simon avait eu la tête broyée entre le mât et le brick ; mais aussi, grâce à son intrépide sang-froid, le navire était sauvé d'une position bien critique, je vous assure.

L'ouragan s'apaisait peu à peu, comme toutes les bourrasques des mers des Tropiques, qui tombent aussi rapidement qu'elles s'élèvent ; le vent se régla, les nuages chassèrent rapidement vers le sud.

Quand Benoît eut accordé quelques moments à sa douleur et à ses regrets, il fit nettoyer le pont des débris de manœuvres et de charpente qui l'encombraient, amurer la misaine et, profitant d'un vent bon frais, mit le cap au sud-est.

∴

Il veilla toute la nuit et pensa même plus à Simon qu'à sa chère Catherine : Simon naviguait avec lui depuis si longtemps ! Simon connaissait ses habitudes, lui était dévoué, s'occupait des minutieux détails de l'emménagement des nègres à bord avec une patience, une humanité qui charmaient le capitaine ; jamais les Noirs ne manquaient de vivres et, sauf le déchet, qu'on ne pouvait éviter, la cargaison arrivait toujours aux colonies, grâce à cette paternelle administration, arrivait, dis-je, toujours saine et bien portante. Simon était son factotum. A Nantes, il menait promener Thomas ou allait au marché avec Mme Benoît, un panier au bras ; enfin, Simon était pour le capitaine un être inappréciable, un ami véritable et dévoué.

Aussi, en attendant le jour, M. Benoît s'essuya-t-il plus d'une fois les yeux.

Il était encore plongé dans ses douloureux regrets, lorsque le matelot de vigie cria : « Terre à bord ! ».

« Déjà ? dit Benoît en montant sur son banc de quart. Je ne me croyais pas si près des côtes, heureusement elles sont accores. Toi, timonier, tiens cette montagne ouverte d'un quart, avec ce bouquet de palmiers, jusqu'à ce que tu arrives à l'embouchure de la rivière Rouge. »

« Enfin, nous y voilà, dit le capitaine. Pourvu que le père Van-Hop ait de quoi me radouber et me regréer... Je ne parle pas du bois d'ébène ; c'est le plus fin courtier de la côte d'Afrique, et il connaît les bons endroits, le compère... mais il va m'écorcher. Ah ! si mon pauvre Simon était là au moins... mais non... plus jamais !... Ah ! mon Dieu ! plus jamais... comme c'est triste !... »

Et le bonhomme mouilla son troisième mouchoir à tabac, précieusement marqué, par sa chère Catherine, d'un C et d'un B.

EUGÈNE SUE.

(A suivre.)

N.D.L.R. — Le chouque est la pièce en bois ou en fer servant de point d'appui aux mâts supérieurs.

(1) La première lame.
(2) Mais le danger était immense, car on ne pouvait opérer cette solution qu'en se jetant à la mer, afin de s'accrocher au chouque du mât... là seulement les haubans n'étaient pas en chaînes de fer, comme cette partie du gréement qui tient au porte-hauban.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

EUROSOFT

Société de Services et de Conseil en Informatique

recherche

pour la mise en œuvre d'un gros système de gestion à l'étranger

1) CHEFS DE PROJET

de formation supérieure (grande école ou université) possédant une expérience de huit à dix ans en application de gestion.
Sa mission :

— Conduire la conception, l'analyse et l'installation des chaînes ;
— Gérer l'activité des équipes de réalisation.

2) INFORMATICIENS

de formation supérieure, ayant deux à cinq ans d'expérience, pour constituer les équipes de réalisation.

Indemnité spéciale de séjour à l'étranger.

Adresser curriculum vitae et prétentions à EUROSOFT, M. VICARINI, 46, rue de la Tour, Paris (16e)

IMPORTANT GROUPE FINANCIER

recherche

ANALYSTE FINANCIER

De formation scientifique, débutant ou ayant une ou deux années d'expérience.
Libre rapidement

Adresser C.V. et prétentions sous n° 30.279 à P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

JEUNE INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
RESPONSABLE DES PROJETS DE NOUVEAUX PRODUITS

A base d'électronique et microprocesseurs au sein d'une Société d'équipements électriques et électroniques pour l'automobile.

Anglais indispensable - Seconde langue souhaitée

Ecrire avec C.V dét., photo et prét. sous n° 18.528 à CONTESSE Pub., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

ROCHE **BIOÉLECTRONIQUE**
DIRECTION ETUDES ET DEVELOPPEMENT.

INGENIEUR ELECTRONICIEN CHEF DE PROJET

Roche Bioélectronique est un des leaders mondiaux dans son domaine : l'électronique médicale.
En particulier cette société conçoit, développe et commercialise une gamme d'auto-analyseurs qui possède une avance technologique incontestée. Il faut la maintenir. Un poste de CHEF DE PROJET est créé à cet effet. Cet ingénieur aura pour mission principale de développer un nouveau produit appartenant à cette gamme.

Nous souhaitons rencontrer un ingénieur électronicien possédant des connaissances en automatisme et si possible en électromécanique. Il justifie d'une exoérience professionnelle de 5 ans minimum.
Celle-ci a été acquise de préférence dans un service études et développement. Il a notamment travaillé, avec une équipe technique pluridisciplinaire, sur des systèmes complexes.

Lieu de travail : 6 mois Vélizy puis Montigny-le-Bretonneux (78).

Nous remercions les personnes intéressées d'adresser à notre conseil, sous référence M 4209 J, un dossier manuscrit complet en précisant leur désir de rémunération.

egor 5 rue Meyerbeer, 75009 Paris

France Loisirs

recherche

un ASSISTANT de DIRECTION POINT DE VENTE

Nous gérons une des grandes chaînes de distribution en France. Notre réseau : 70 magasins France Loisirs et 130 distributeurs exclusifs.

Cette direction souhaite s'adjoindre les compétences d'un assistant qui se verra confier des tâches d'organisation et de gestion d'une partie de nos points de vente.

Votre formation commerciale (HEC - ESSEC ou équivalent) est assortie d'une expérience pratique de gestion et de commandement qui vous préparera à assumer rapidement une responsabilité de direction.

Lieu de travail : PARIS. Déplacements fréquents à prévoir.

Merci d'adresser lettre, C.V. détaillé, photo et prétentions sous No 18258, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 q.tr.

Société multinationale en pleine expansion, banlieue Nord-Ouest, recherche d'urgence

● **INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN**
ayant expér. de Direction serv. après-vente milieu industriel.

● **ELECTRONICIENS**
Niveau AT2 ou AT3.
Ecr. av. C.V. détaillé TOLEDO FRANCE, 218, chaussée Jules-César - 95250 Beauchamp

---

Recherchons INGENIEUR génie chimique pour travail sur pilote et extrapolation industrielle. Env. C.V. à Renon, Ecole des Mines, 60, bd St-Michel, Paris-6e

---

GESTION ENSEMBLE IMMOBILIER

LE LOGEMENT FRANÇAIS
S.A. D'H.L.M.
25 000 LOGEMENTS
de la région ILE-DE-FRANCE
recherche pour son agence de SARTROUVILLE

CADRE

susceptible de prendre en charge la gestion locative d'environ 2 000 logements.
Connaissances requises :
— Aptitude aux contacts humains ;
— Connaissances juridique et comptable ;
— Une expérience en gestion locative ou copropriété serait un atout supplémentaire.

— POSSIBILITE LOGEMENT

Adr. C.V. et prétentions LOGEMENT FRANÇAIS 12, rue Paul-Baudry, 8e.

IMPRIMERIE EN CONTINU
rech. pr bureau PARIS

COLLABORATRICE
CONNAISSANCE SECRETARIAT COMMERCIAL
vivement souhaitée.
Ecrire ou téléphoner
IMPRIMERIE MERIO
M. MASSARE
15, rue du Louvre, 75001 PARIS
236-09-54 ou 236-09-00.

Afin d'étudier, concevoir et mettre en place de nouveaux systèmes d'information de gestion au sein du Groupe,

Le service organisation administrative

du groupe **Fromageries BEL**

recherche UN (e)

chargé(e) d'étude

- formation supérieure en gestion (maitrise, école supérieure de commerce,...)
- expérience souhaitée
- connaissance de la mini-informatique appréciée
- goût des contacts humains
- esprit d'initiative et de décision.

Lieu de travail Paris mais fréquents déplacements de courte durée.

Adresser CV et rémunération souhaitée à FROMAGERIES BEL - Service du Recrutement - 4, rue d'Anjou - 75008 PARIS.



emplois régionaux

THOMSON-CSF

BREST
recherche

UN INGÉNIEUR MÉCANICIEN

pour lui confier le poste de

CHEF DES MÉTHODES USINAGE

Les candidats devront avoir acquis une expérience de plusieurs années comme chef d'un service méthodes usinage et tôlerie fine, si possible dans une industrie de moyenne ou de grande série.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à THOMSON C.S.F. - Service du Personnel Route du Conquet, 29288 BREST.

P.M.E. filiale d'un important groupe étranger recherche pour ANGERS un

GESTIONNAIRE

sous la responsabilité du Directeur général, il sera chargé de toutes questions concernant la gestion administrative, juridique et financière de la Société.
Ce candidat jeune, de formation supérieure aura acquis en entreprise ou en cabinet une première expérience de la fonction et possédera des connaissances comptables et fiscales de base. De plus, il aura l'habitude des relations avec l'informatique.

Adresser votre dossier de candidature en indiquant vos prétentions à M. GANGNAT
Etablissements LAFARGE-KNIRPS
41, avenue Besnardière, 49000 ANGERS
qui garantit toute discrétion.

ENTREPRISE TÉLÉCOM BRETAGNE

recherche

UN INGÉNIEUR SYSTÈME

Expérience souhaitée : 2 ans de maintenance de SIRIS 8. Connaissance du fonctionnement matériel IRIS 80.

Ecrire avec C.V. à n° 18.410, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

Pour Société EXPERTISE COMPTABLE
Région LILLE
recherchons

EXPERT COMPTABLE

Ayant expérience Cabinet ou Société Fiduciaire et, si possible, formation universitaire pour assurer gestion, contrôle, animation, délégation régionale, bureaux et équipes de collaborateurs effectuant missions chez clientèle.

Adresser C.V. man. + prét., ss numéro 14.312 M. Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

IMPORTANTE SOCIETE
région SUD-OUEST

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

rattaché à la Direction Générale

Il propose, fait approuver, et met en œuvre, une politique de personnel et de relations sociales : recrutement, formation, rémunération, gestion des carrières, relations syndicales, vie sociale de l'entreprise.

Le candidat, âgé de 30 à 35 ans, a une formation de juriste, ou Sciences Po., H.E.C., E.S.S.E.C., et 5 ans d'expérience dans la fonction, comme responsable ou comme adjoint.

La société emploie plus de 600 personnes et est en expansion rapide.

Envoyer, en toute confidence, C.V. avec photo + prétentions, No 18019 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE NANTES

CHERCHE A POURVOIR DE TOUTE URGENCE
4 POSTES DE PROFESSEURS PERMANENTS OU SEMI-PERMANENTS
2 CHEFS DE DÉPARTEMENT
en Marketing et Politique Générale
2 ASSISTANTS EN MARKETING ET FINANCE
Adr. C.V. : J.-C. CLERGET, direct., ESCAE Nantes, B.P. 72 - 44003 Nantes Cedex - Tél. : (40) 29-44-55.

Sté électronique Capteurs et Systèmes pour la Sidérurgie, importante activité exportatrice en expansion régulière grande ville Universitaire de l'Est recherche

JEUNE CHEF DE SERVICE COMMERCIAL

Ingénieur AM-ENSI ou simil. Electromécanicien ou Electronicien, 5 à 8 ans d'expérience mesure, régulation, asservissement en sidérurgie, acquise en Etudes travaux neufs, entretien ou en Engineering sidérurgique.

MISSION : animation du service commercial du réseau d'Agents international, contacts techniques et négociation à niveau élevé.
Anglais courant indispensable, allemand souhaité.

Adr. C.V. détaillés/réf. 870

SELETEC
Conseil en Recrutement
67009 STRASBOURG Cedex.

TECHNI-FRANCE S.A.
recherche pour emplois immédiats dans région marseillaise :

CONTROLEUR
MATERIEL
expérience matériel pétrochimique et anglais technique indispensables
instrumentation magasinage.
Téléphone : (91) 91-38-40 ;

SUPERVISEUR
D'APPROVISIONNEMENT
technicien supérieur matériel pétro-chimique, lecture de plans, relations fournisseurs, anglais technique indispensable.
Téléphone : (91) 91-38-40.

PATISSERIE Côte d'Azur ch. Pâtissier place à l'année. Bien rémunéré si capable.
Tél. : (94) 95-17-00 ou écrire : Pâtisserie du Marché 1, r. d'Agay, 83700 St-Raphaël.

INTERNAT.

A.P.E. COLLEGE FRANÇAIS F.-de-Coulanges, à Yaoundé CAMEROUN (B.P. 1196) cherche PROFESSEURS Physique et Mathématiques pour Terminales.
Ecr. Ministère de la Coopération 20, rue Monsieur, 75007 PARIS.

ÉLECTRO-MÉCANICIEN STATIONS DE POMPAGE

Nous recherchons un très bon électromécanicien, d'un niveau de formation B.T.S. ou similaire, âgé d'au moins 30 ans, pour qui les matériels d'électro-pompes n'ont plus de secret (moteurs électriques, pompes, armoires électriques). Nous lui proposons un séjour de longue durée dans une ville d'Afrique Noire francophone (congés annuels en France, bien sûr).
Nous lui confierons la responsabilité du bon fonctionnement, de l'entretien et des réparations des équipements de plusieurs stations de pompage ainsi que la gestion des pièces détaillées. Il encadrera et formera des mécaniciens nationaux (mais saura évidemment « payer de sa personne » pour des réparations courantes ou urgentes).
Nous sommes une société française.
Ecrivez-nous vite (joindre C.V. et préciser prétentions) en mentionnant sur l'enveloppe la réf 25 247 à MEDIA P.A., 9, boul. des Italiens 75002 Paris qui transmettra.

Jeunes ingénieurs ECP, AM, IDN...

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENS D'ÉQUIPEMENT de réputation mondiale recherche pour les faire débuter dans une de ses usines de province de Jeunes Ingénieurs ECP, AM, IDN... ayant 2 à 3 ans d'expérience industrielle (fabrication ou méthodes secteur mécanique) ou débutants.
Ils seront intégrés dans de petites équipes et assumeront des responsabilités opérationnelles impliquant : progrès techniques, méthodes, fabrication, gestion, animation de personnels, liaisons avec le commercial. Postes très complets et formateurs permettant évolutions de carrières.

Ecrire sous
réfèr. BN 533 AM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE



IMPORTANT CABINET
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
PARIS (16e)
recherche

CHEFS DE MISSION
NIVEAU EXPERTISE COMPTABLE

COLLABORATEURS
D.E.C.S. COMPLET

Envoyer lettre de candidature manuscrite, photo, CV, prétentions sous n° 138 à Publicité MEESTERS 113, rue de Reuilly, PARIS (12e), qui transmettra

---

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT DU MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ

recherche

pour région Parisienne
JEUNE HEC, SUP. de CO, ESSEC ou Docteur ès SCIENCES ÉCONOMIQUES
une formation préalable d'ingénieur serait appréciée

pour poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Le poste implique la réalisation des synthèses économiques nécessaires aux prises de décision de la Direction. Il offre à un candidat de valeur des possibilités de perfectionnement et des perspectives de carrière ouvertes.

Ecrire sous le n° 18.413 à : CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

---

ebs

EUROPEAN BUSINESS SCHOOL

PARIS - FRANKFURT - LONDON - MADRID

Nous recherchons

UN

PROFESSEUR DE MARKETING

responsable des enseignements et de la coordination du corps professoral dans sa discipline, pour l'ensemble du Premier Cycle des Etudes (3 ans).

La préférence sera donnée à un Diplômé de l'enseignement supérieur ayant la double expérience de l'enseignement supérieur et de l'entreprise, et possédant une ou plusieurs langues étrangères

Adresser curric. vitae détaillé au Directeur de : l'EUROPEAN BUSINESS SCHOOL 8, rue de la Paix. - 75002 PARIS.

offres d'emploi

data systems

recherche dans le cadre de son expansion à Paris

1- UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

confirmé (125/145.000F) *Réf. 7954MR*

La candidat recherché, bilingue anglais français, a une excellente connaissance des réseaux IBM et aura acquis une expérience (5 ans minimum) dans la vente ou le support vente d'ordinateurs chez un constructeur de matériels compatibles IBM.

Cet homme devra aider à la promotion d'un produit déjà existant et ses compétences techniques lui permettront de dialoguer à haut niveau avec les utilisateurs.

2- UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

(130.000F +) susceptible d'évoluer vers un poste de Chef de Produit. *Réf. 7955MR*

Bilingue anglais/français, et âgé de 30 ans, le candidat a une très bonne connaissance des écrans et du soft IBM. Il pourra justifier d'une expérience commerciale réussie de plusieurs années chez un constructeur.

Il sera amené à prendre la responsabilité totale de la promotion d'un produit de grande diffusion.

Organisation, méthode, initiative et sens des contacts sont les qualités indispensables pour satisfaire aux exigences du poste.



Envoyer CV, photo et salaire actuel à Fabrizio RUSPOLI Cabinet Claude VITET 20, rue de la Trémoille 75008 PARIS

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT



THOMSON-CSF

recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

DEBUTANT SUPELEC

Il sera chargé de développements sur matériels nouveaux (radars de surveillance, télépointeurs, matériels de maintenance) et devra assumer très rapidement de larges responsabilités techniques et humaines.

Les fonctions proposées sont susceptibles de développement en province éventuellement. Anglais souhaité.

Adresser C.V. détaillé + photo sous référence T. Service du Personnel - 17, quai Pierre-Brunel, 78500 SARTROUVILLE.

Fabricant de Maroquinerie

rech. COMPTABLE

2e échelon, pour gestion des stocks, états de production, capable d'évoluer à des responsabilités de gestion financière. Adr. C.V. et prét., à FIDEX, 25, rue Servan, 11e, réf. J. Z.

STE GROUPE P.U.K. Demi-produits cuivreux et aluminium recherche UN

PROGRAMMEUR

Contrat à durée déterminée d'un an. Formation M.I.A.G. ou D.U.T.

Expérience un an souhaitée langage COBOL, mise en place d'applications temps réel.

Adresser C.V. et photo, à DIRECTION DU PERSONNEL CUIVRE ET ALLIAGES 9-11, rue Georges-Enesco, 94008 CRETEIL Cedex

---

IMPORTANTE SOCIETE proche banlieue Nord-Ouest réalisant pour la France et l'exportation des systèmes de télécommunications, clés en main, recherche

COLLABORATEURS

chargés de la gestion d'affaires, au sein d'une équipe, sous la responsabilité d'un CHEF D'AFFAIRES

Activités principales :
— ordonnancement et suivi des affaires,
— approvisionnement des matériels,
— suivi des dépenses et analyse des résultats,
— relat. avec les chantiers.

Qualités requises :
— polyvalence,
— esprit d'équipe,
— initiative.

Ces postes conviendraient à des titulaires d'un D.U.T. (option gestion), ayant quelques années d'expérience de ces activités dans l'industrie.

Ecr. avec C.V., photo, prétent., ss référence 826 à CREATIONS DAUPHINE, 41, av. Friedland, 75008 PARIS, qui transmettra.

Jeune **CONSEIL JURIDIQUE**

dynamique, spécialiste du droit des sociétés. Pratique minimum deux ans, dans cabinet ou entreprise. Lieu d'exercice proche banlieue Ouest de Paris. Ecr. no 813419 M REGIE PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Librairie économique 16e recherche VENDEUSE CONFIRMEE bonne connaissance en Sc. éco. Adr. C.V. à SEDEC, 20, rue Hamelin, 75116 PARIS.

Recherchons RESPONSABLE FORMATION SUPERIEURE INTERNATION. DE CADRES d'Action sociale, formation universitaire, niveau maîtrise ou doctorat, expérience RELATIONS INTERNATIONALES et ENSEIGNEMENT exigée.

Age minimum 40 ans. Ecrire avec C.V. Directrice Institut de Travail social et de Recherches Sociales, 1, rue du 11-Novembre, 92120 MONTROUGE.

Institut de langues recherche J. F. ANGLAISE possédant voiture pour cours. Tél. : 797-12-12.

Recherchons INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL pour vente biens d'équipements mécaniques importants. Formation assurée. Adr. C.V. ss réf. 3.138, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris cedex 02, qui tr.

Recherchons RESPONSABLE pour DIRECTION ATELIER fabrication électronique, grand public et professionnelle. Tél. : 665-56-11.

ETUDIANTS :

TRAVAILLEZ UN MOIS A LA RENTREE ET PAYEZ VOS ETUDES.

Vous êtes gonflé, accrocheur et n'avez pas peur des contacts. L'Office universitaire de presse peut vous réserver une place dans une de ses équipes de vente en milieu étudiant pour la rentrée de septembre.

En participant au lancement de cette prochaine campagne de promotion de la presse écrite et de vente d'abonnements (au tarif étudiant), vous pouvez, si vous voulez vous en donner la peine, obtenir en quelques semaines l'équivalent d'une bourse annuelle (la rémunération est élevée parce qu'elle est liée aux résultats).

Ecrivez très rapidement à l'OFUP, 21, rue Rollin, 75240 PARIS CEDEX 05.

Recherchons INGENIEURS ou MAITRES ES SCIENCES pour thèses en thermodyn. appliquée, génie chimique et mécanique des fluides. Bourse 4.000 F mens. env. Env. C.V. à Renon, Ecole d. mines, 60, b. St-Michel 75006.

Centre René-Huguenin, 5, rue Gaston-Latouche, 92 Saint-Cloud, recherche

MANIPULATEUR RADIO

Diplômé - Temporaire. Pour R.-vs, 602-70-50, p. 315.

représent. offre

NOUVELLE GRIFFE de MAILLE FEMININE Esprit jeune, créatif et commercial, appartenant à un GROUPE IMPORTANT de renommée internationale recherche

V.R.P. MULTICARTES

Introduction premier ordre Clientèle boutique dans les secteurs :
— Banlieue
— Rhône-Alpes
— Bretagne
— Belgique

Libre fin AOUT pour collection PRINTEMPS - ETE 80

Ecr. ss no 68.212 Havas Contact. 136, bd Haussmann, 75008 Paris.

offres d'emploi

Cadre commercial France et exportation

UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS recherche pour sa Division Conteneurs un Cadre Commercial capable de suivre et développer la clientèle en France et à l'exportation.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant 3 à 4 ans d'expérience vente de produits industriels. Capable de participer avec dynamisme au développement d'un secteur en forte expansion. Connaissance de l'anglais indispensable.

Poste à PARIS.
Ecrire sous référ. KZ 532 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE

etap

Importante Société de Services recherche à PARIS 8e

juriste d'entreprise

spécialisé en droit du travail et pouvant justifier d'une expérience de 8 ans minimum en entreprise.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et prétentions sous référence 7781 à I.C.M. 83, rue de Rennes Paris 6e qui transmettra

---

BANQUE 8ème Arrondissement recherche

cadre homme

CLASSE 4 ou 5
● 30 ans minimum ● ayant expérience dans plusieurs services bancaires, notamment caisse, compensation, portefeuille, opérations étrangères et l'habitude des contacts avec la clientèle.

Env. C.V. et prét. sous réf. 7902/JT à A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

Cadres commerciaux produits industriels

LA FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE INTERNATIONAL offre à de jeunes Cadres Commerciaux la possibilité de participer à des démarrages d'activité et de progresser. Nous recherchons deux candidats (l'un de formation école de commerce, l'autre de même formation ou ingénieur) ayant 2 ans environ d'expérience ventes produits industriels (la connaissance du secteur matières plastiques serait appréciée). Ils auront de réelles qualités de vendeurs et la capacité de progresser et de gérer réellement leur secteur ou leurs produits : crédits clients, gestion stocks, etc.

Connaissance anglais nécessaire.

Postes à Paris.
Ecrire sous référ. PX 441 CM
4 rue Massenet
75016 PARIS
DISCRÉTION ABSOLUE



Association Loi 1901 recherche

● **DIRECTEUR**
● **DIRECTEUR ADJOINT**

de foyers de jeunes travailleurs, avec grande expérience. Libres rapidement. Tél. pour rend.-vous au 574-99-42 (poste 21-34)

Recherchons pour Usine 70 km Nord de PARIS

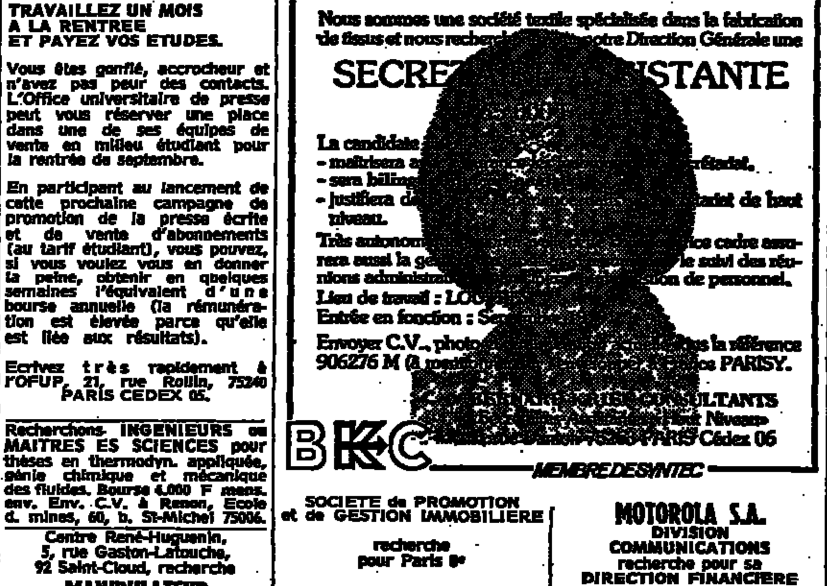
ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Expérience 5 ans en GAP 2. Connaissance I.B.M. 32 indisp. Connaiss. I.B.M. 34 souhaitée. Salaire et avantages sociaux importants. Ecr. no 8192, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

secrétaires

Nous sommes une société textile spécialisée dans la fabrication de tissus et nous recher[...] notre Direction Générale une

SECRE[...]STANTE



La candidate [...]
- maîtrisera a[...]rétariat.
- sera biling[...]
- justifiera d[...]tariat de haut niveau.

Très autonom[...]ce cadre assurera aussi la ge[...]le suivi des réunions administra[...]tion de personnel.

Lieu de travail : LO[...]
Entrée en fonction : Se[...]

Envoyer C.V., photo[...]s la référence 906276 M (à menti[...]ce PARISY.

[...]ULTANTS [...] Niveau [...]PARIS Cédex 06

BKC MEMBRE DE SYNTEC

SOCIETE de PROMOTION et de GESTION IMMOBILIERE recherche pour Paris 8e

SECRÉTAIRE EXPÉRIMENTÉE

ayant une connaissance de la gestion et de la législation immobilières

STATUT CADRE

Adresser C.V. et prétentions sous la référ. N 510, à : Monsieur Mangenot Directeur, G.E.C.I., 5, rue de Surène, 75008 Paris.

Cie de REASSURANCES recherche

SECRÉTAIRE

STENODACTYLO NIVEAU B.T.S. Parfaite BILINGUE ESPAGNOL Anglais souhaité
— Avantages sociaux.
— Restaurant d'Entreprise.
— Horaires mobiles.

Ecrire avec C.V. à : COREFI « Serv. du Personnel » 372, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

SECRETAIRES BILINGUES G. K. CONSEILS. Téléphone : 225-12-94.

MOTOROLA S.A. DIVISION COMMUNICATIONS recherche pour sa DIRECTION FINANCIERE

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS

Elle devra être active et précise, capable de conduire plusieurs tâches à la fois. La croissance de notre société lui demande une grande disponibilité. Adresser C.V., prét. et photo et date de disponibilité à Mme NEDELEC, 18, allée des Moissons, 94263 FRESNES Cedex

---

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE

Très ordonnée, très active et précise, bonne présentation 28 ans minimum

Grande disponibilité en fonction du travail ; quartier Opéra - Concorde - Madeleine Situation intéressante.

Adresser C.V. détaillé no 18 342 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, (Paris-1er)

demandes d'emploi

DIRECTEUR FINANCIER ET ADMINISTRATIF 49 ANS

Formation Expertise-Comptable et Droit

20 ans référ. professionnelles haut niveau

Expérience études rentabilité, contrôle interne, analyse des coûts variables et de structure, gestion prévisionnelle par centres budgétaires. Bonne maîtrise gestion informatisée, création et mise en place nouvelles procédures, solide pratique gestion du personnel, recherche poste à larges autonomie et délégation, préférence moyenne entreprise région parisienne. Salaire actuel : 180.000 francs

Ecrire sous no 1.176 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris cedex 09, qui tr.

Cadre Respons. Marketing étud. toutes propositions PMI - PME. Ecr. no 1178, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Négociateur internation., 37 ans, polyglotte, initiative, spécialiste quest. import., produits textiles, maille, prêt-à-port., art. sports, bagages, chaussures. Connaiss. approf. Extr.-Or., étud. toutes prop. même miss. temporaires. Ecr. no 1179, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Si vous recherchez une collaboratrice ayant 30 années d'expér. en secrétariat et postes à responsabilités et initiat. Consciencieuse. Solide. Grandes facultés d'adaptation et de contacts. Anglais courant. FARCY, 2, rue du Gl-Julien - 93800 EPINAY

Jeune Femme 26 ans, 4 ans d'expérience. Bonnes connaiss. anglais, cherche pour le 15 sept. poste SECRETAIRE bilingue Ecr. : Mme Françoise Estines, 17, rue de la Roseraie, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

J.F. 19 a. ch. emploi bureau fixe ou remplac. (comptabilité), juillet-septembre. Libre de suite. Téléph. : 991-73-50

Docteur 3e cycle physique, 26 a., Français, résid. Californie, bil. Français, Anglais, b. connaiss. allemand, espagnol, sens des relat. Ccales, sociales, juridiq., voyagerait, étud. toutes propos. Ecr. no 8.186, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Capacitaire en Droit, Cadre 11 a. expér. gestion personnel (contrat, licenciem., congés, salaires, fichiers informatiq., etc.), recherche poste ADJOINTE CHEF DU PERSONNEL. Ecr. no T 014328 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

J.H. 22 ans, libéré O.M., BAC + 1 année droit, cherche emploi stable - TELEPH. : 986-21-74

CADRE SUPERIEUR ALLEMAND (33 ans)

Parf. francais, anglais, 4 ans expér. gestion commerciale et administrative (tourisme et finance) recherche

Position de responsabilit.

Veuillez me contacter sous le no 575, REGIE-PRESSE GmbH, Rathenauplatz 1 a, D-6000, Frankfurt, qui transmettra.

J. Fme 42 ans (licenciem. collectif économique), sens organisation, responsabil., initiatives, sérieuses références, ch. poste

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

Périphérie ORLY souhaitée ou Paris - Téléph. : 938-33-62

J.F. **AIDE-COMPTAB.** MECAN. 2 32 a. rech. EMPLOI SIMILAIRE Ecr. no 90.146 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.Fme 27 a., secrétaire sténodactylo, aimant trav. varié, contact avec clientes, sens de l'initiative, rech. emploi dans dépt Seine-St-Denis ou Roissy-en-France (poss. véhicule). Lib. imm. Ecr. à Mme MARIOT, 5, rue des Bas-Prés, 93470 COUBRON, ou tél. : 936-42-49.

ATTACHÉE DE DIRECT. 40 a.

MAITRISE DROIT spécial. PROPRIETE INDUST. Etudie ttes propositions PARIS. Ecr. no T 14.376 M Régie Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Jeune SPECIALISTE, relations internationales, direct groupes études, chef départem. ccial, anc. secrétaire gén. sté internat. cherche poste

CONSEILLER RISQUES SOCIO-POLITIQUES INTERNATIONAUX

DS BANQUE, STE, ORGANIS. PROFESS. OU PUBLIQUE. Ecr. no T 14219 M, Régie-Presse 85 bis. r. Réaumur, 75002 Paris.

Maître Sciences, 25 ans, expér. Electronique de puissance, ch. emploi région indifférente. Ecr. s/no T 014288 M, REGIE-PR., 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

AVOCATE - 39 ans DOCTEUR EN DROIT

10 ans de Palais, étudie toutes propositions de collaboration salariée dans un cabinet d'avocat ou dans une entreprise. Ecrire s/no 18241 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris (1er)

Ingénieur énergéticien, 26 ans, 1re expérience dans un centre profession., pratique l'anglais, cherche, ds un trav. d'équipe, un poste de rédacteur scientif. ou équival., apprec. aussi un emploi d'ingénieur ds domaines énergie et économies d'énergie. Ecr. no 7.256, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Psychologue DESS ch. vacations, remplacements, expér. tests projectifs, enquêtes, entretiens. Ecr. s/no 90160 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

J. Fme Cadre Sup., spécialiste rel. publ. et étude média, expér. gde agence et support. Dispon. de suite pour poste se rapportant - Tél. : 278-05-73

Secrétaire spécialisée droit des sociétés cherche emploi mi-tps, matin, à Paris 5e, 6e, 8e, 17e, Levallois, chez avocats, conseils juridiques, expérience dix ans, disponible octobre. — Ecrire : no 1.171, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

H. 32 ans, maîtrise droit + IAE, 6 ans exp. form. professionnelle (dont 2 ans respons), ch. poste

RESPONSABLE FORMATION

Ecr. no 8078, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

demandes d'emploi

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL. — 39 ans. Formation en gestion commerciale, financière, de stocks, organisation d'entreprise, marketing, promotion et vente. Anglais courant. Expérience en promotion et ventes, gestion commerciale, distribution. RECHERCHE : poste correspondant à formation et expérience.
(Section BCO/DK.)

DIRECTEUR relations extérieures important groupe d'hypermarchés. 59 ans. ESSEC. Grande habitude de contacts avec l'ensemble des administrations, banques. Possédant en plus différentes spécialités techniques., Froid alimentaire. Connaissance approfondie du bâtiment, de la distribution. RECHERCHE : poste identique Paris ou représentation firme étrangère désirant s'implanter en France.
(Section BCO/JCB.)

CADRE TECHNIQUE. — 41 ans. Ingénieur électricien. Anglais, italien courants. 15 ans expérience entreprise électrique (gestion commercial, technique, travaux, IGH) en France et à l'étranger. RECHERCHE : poste à responsabilité. France avec possibilité de déplacements étranger.
(Section BCO/JOB.)

DIRECTEUR DES VENTES. — 33 ans. Formation Institut sup. du commerce. Anglais, espagnol courants. 10 ans expérience commerciale (exploitation et recherche de nouveaux créneaux) dans le domaine biens d'équipements. Habitué aux contacts haut

RECHERCHE : situation similaire dans toute société désirant conquérir de nouveaux marchés sur la région parisienne. France.
(Section BCO/JOB.)

ANPE

s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

capitaux ou proposit. com.

CAPITAL DISPONIBLE pour des projets viables à caractère international. $ 500.000 minim. Egalement d'excellents placements à réaliser aux Etats-Unis et à l'étranger sous réserve de la législation française en vigueur.

VENTURE CAPITAL CONSULTANTS 15300 Ventura Bd. Suite 500 A Sherman Oaks, Californie 91403 U.S.A. (213) 789-0422 Telex 651355 VENCAP LSA

villégiatures

A 35 km. plage GRAU-DU-ROI, Grande-Motte, à louer magnifique bergerie restaurée à l'ancienne, gd cft, entièr. équip. 6 à 10 pers., jardin, TV coul., tél., solarium, à St-Mamert, à 15 km. Nîmes. Libre deuxième quinz. de juillet : 3.000 F tt compris ; août, le mois : 8.000 F ; la quinzaine : 5.000 F ; draps, service fournis. Ecrire Balarin, 22, rue du Tunnel, 30100 Alès. Tél. (66) 86-09-74, le soir.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 5 TL Année 76, Prix Argus à débat. Tél. : 734-24-45.

R 5 GTL -1977
Noire - 18.000 km - Prix Argus. Tél. 372-07-43/06-75

8 à 11 C.V.

Part. Vds Simca 1304 S Mod. 74, prem. main, Boite auto. 80 000 km - 5 000 F. Tél. 329-12-40, poste 477, H.B.

Part. vend Simca 1301 spécial break, mod. 73, rouille métallisé, bon état général, 4 000 F Tél. 264-27-35.

+ de 16 C.V.

CADILLAC brougham 78 bleue marine, toute option 26 000 km - M. MANELE TEL. 739-99-55

Directeur de société vend sa **CADILLAC SEVILLE 77** Parfait état, Bureau 732-92-34 Postes 34-52 et 34-09 Domicile : 056-47-09

divers

B.M.W. SÉLECTION
320-520-525-528-1-728
79, peu roulé garanties Auto-ParisXVe - 533-69-95 63, r. Desnouettes, Paris-15e

locat.-autos

ECONOMISEZ jusqu'à 30 %

LOUEZ 104 ou 505

Autres modèles DISPONIBLES

Véhicules encore disponibles POUR LES VACANCES

EXPRESS-ASSISTANCE le moins cher des loueurs

504-01-50

CONCESSIONNAIRE B.M.W.
GARE du NORD - PARKING 161, rue La Fayette, Paris-10e 208-83-70 - 203-74-43
VOITURES de DIRECTION MODELES 1979, petit kilométr.
MODÈLES B.M.W. 525 MÉCANIQUE 728 et 733 PRIX EXCEPTIONNELS

l'agenda du Monde

Rencontres

Pour une nouvelle vie à deux, le Club E.M.A. de Paris propose **RENCONTRES ET LOISIRS** Téléphone pour documentation : **277-56-93**

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e, T. 033-00-83.

PAIE COMPT. TOUS BIJOUX or, brillants, argent. 136, rue Legendre, Mo Brochant (XVIIe).

Entre gens du monde, on se côtoie, on se parle et l'on s'ignore... c'est pourquoi

A. RUCKEBUSH

Expert en Sociologie, a créé pour vous une forme particulière de prestation adaptée aux

MARIAGES DE L'ÉLITE

Depuis 32 ans son succès ne fait que s'affirmer dans le cadre d'une société choisie. Si vous lui demandez un rendez-vous, il vous recevra avec la plus parfaite discrétion, puis par des présentations personnalisées, hors du commun, il organisera pour vous le rendez-vous avec l'avenir.

5, rue du Cirque 75008 PARIS Tél. 720.02.76 / 720.02.97
4 et 6, r. Jean-Bart-LILLE Tél. 54.86.71 / 54.77.42

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Cours

Cours de mathématiques, juillet, août, par professeur expérim. Tél. : 281-43-02, après 19 heures.

Instruments de musique

PIANOS Daudé achète pianos. - Tél. : 924-34-17.

PIANOS Daudé Location depuis 150 F; pianos neufs depuis 8.500 F; Location-vente depuis 215 F. Crédit de 36 mois. Téléphone : 924-34-17. 75 bis, av. Wagram, Paris-17e.

Livres

Vends Planète et revues diverses plus offrant. Seyral Peyzuls, 24510 St-Alvère. (16-53) 61-71-66.

Meuble

URGENT. - Vends armoire quatre portes vitrées et table basse extensible. - Tél. : 263-64-88.

Moquette

SUPER SOLDES moquettes laine et synthétique, gros stock, belle qualité. — Tél. : 757-19-19.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Tél. 436-61-68 et 69.

Soldes

DOMINIQUE CASSEGRAIN solde MAROQUINERIE - BAGAGES 20, avenue de Suffren, Paris-15e, ouvert sans interruption de 10 heures à 18 h. 30.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Croisières en Méditerranée sur splendide yacht de 17 m., suréquipé, ski naut., windsurf, 6 ou 12 jours, tout compris : 1.750 ou 3.500 francs (places libres en août). Ecrire P.-Desvignes, 2, all. des Cèdres, 92410 Ville-d'Avray. - H.I.N.A., Sté de crois. rég. loi 1-7 1901.

Disponibilité sur : « L'HOMME-TRANQUILLE-III » quetch 14 mètres départ : RHODES, 15-31 août une cabine double, une simple : 2.300 F p. personn., 2 semaines. **FORCE 4** 11, rue Boudreau, Paris-9e - 742-33-57

Tentes aménagées 3 chambres. Téléphone : (68) 81-13-22 ou 81-15-12 ou 81-19-16.

PARIS-LONDRES (centre) Aller et retour avion + autocar, 295 F, excursions, T. : 203-46-00.

A LOUER BRETAGNE - JUILLET ancienne ferme située à KERROGNAN-LE-FAOUET (22) Campagne, 15 km. mer, compr. 2 apparts avec entrée distincte. Le 1er : salle, cuis., réchaud gaz, réfrigé., salon av. chem., 2 lits (2 pers) + 1 cab. toil. avec eau chaude ; le 2e : 1 gde cuis. équip. gazinière et réfrig., eau chaude sur évier et 1 lit + 1 gde chbre av. 1 lit (2 pers.) et coin toil. pouv. mettre 1 lit pliant, w.-c. extérieur. Très beau parc de 3.000 m2. Prix : 1.500 F possib. 1 seule location (2.800 F). Tél. : 969-64-08.

MUSIQUE ANCIENNE Instrumental et Vocal Bayonne les 16-23, 24 au 31 juill. 600 F tt compr. T. (56) 44-84-64, poste 44-19 ou (56) 02-06-89.

MOTS CROISÉS

P.T.T.

immobilier

appartements vente

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 427

HORIZONTALEMENT

I. N'est rendu que lorsqu'on a fini de peser. — II. Des femmes toujours disposées à nous fournir le gîte. — III. Doivent être respectés ; Son université date du seizième siècle. — IV. Qualifie le régime quand on n'a pas le droit de siffler ; Peut faire l'objet d'une recherche quand elle est petite. — V. Agit d'une façon dégradante ; Vieille obligation. — VI. Agis en protestant ; Mot de prêtre. — VII. Fut envoyée paître ; Préparas comme la pilule. — VIII. Ne peut pas être servie si on n'a pas d'espèces ; En Allemagne. — IX. Qui est donc bien rentré ; Coule en Italie. — X. A plus d'importance que l'essai ; Pronom. — XI. Invoqué par d'anciens navigateurs ; Les hommes n'y sont pas admis.

VERTICALEMENT

1. Agir comme un mauvais employeur ; Peut se nourrir de crêpes. — 2. Endroit où l'on peut choisir des boutons ; Dans un ancien alphabet. — 3. Avalé comme de la blanquette ; Qu'on n'a donc pas besoin de regarder à la loupe. — 4. Mot qu'on peut prononcer pour faire marcher le briquet ; Un agrément étranger ; Se dépose au foyer. — 5. Nom qu'on donne à une belle retraite. — 6. Nom de roi ; Ancêtre pour les sémites. — 7. Qualifie un instrument qui permet de fouiller. — 8. Divinité ; Parfois admirées dans des cabinets. — 9. Point ; Prouvent qu'il y a eu de la casse.

Solution du problème n° 2 426

Horizontalement

I. Versatile. — II. Opiacé ; Os. — III. Urticants. — IV. Tôt ; Omise. — V. Eue. — VI. Vrombit. — VII. Ta ; Pouf. — VIII. Un ; ED ; Ino — IX. Etirage. — X. Canards. — XI. Roi ; Ti ; Ou.

Verticalement

1. Voûte ; Tueur. — 2. Eprouvant. — 3. Ritter ; Ici. — 4. Saï ; Opéra. — 5. Accommodant. — 6. Team ; Bu ; Gal. — 7. Nidifier. — 8. Lots ; Do. — 9. Esses ; Cossu.

GUY BROUTY.

Colloque

RENAN ET GUÉHENNO À TRÉGUIER

La Société des études rénaniennes (16, rue Chaptal, Paris-9e) organise deux « journées littéraires et pittoresques » à Tréguier (Côtes-du-Nord) en hommage à Ernest Renan et Jean Guéhenno, les 21 et 22 juillet, sous la présidence de M. Etienne Wolff, de l'Académie française.

Des conférences seront faites par MM. René Pomeau, Jean Gaulmier, André Caquot, Etienne Wolff ; un colloque sur « Renan et le monde celtique » sera dirigé par M. Yves Le Gallo ; des visites à l'île Bréhat et dans la vallée du Trieux sont également prévues.

Ces journées s'achèveront avec l'inauguration à Tréguier du boulevard Jean-Guéhenno.

★ S'inscrire par écrit chez M. Roger Pagosse, secrétaire général, 16, rue Vigée-Lebrun, 75015 Paris. Tél. : 783.23.74 ou chez Mme Siohan, 16, rue Chaptal, 75009 Paris. Tél. : 874.72.85.

P.T.T.

● *Postchèques pour les jeunes.* — L'administration des postes délivrera désormais des postchèques aux jeunes de seize à dix-huit ans qui sont titulaires d'un compte chèque postal « compte jeune ». Ce titre de paiement international, créé en mai 1975, permet de toucher en devises, dans les bureaux de postes de vingt et un pays, des sommes correspondant à un montant de 400 francs.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 5.7.79 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 4 juillet à 0 heure et le jeudi 5 juillet à 24 heures :

Les hautes pressions, recouvrant la majeure partie de l'Europe occidentale se décaleront lentement vers le Sud-Est. La France restera à l'abri des nouvelles perturbations d'origine atlantique, dont la partie méridionale atténuée atteindra, jeudi, les îles britanniques et, dans la nuit de jeudi à vendredi, la Manche et la mer du Nord.

Jeudi 5 juillet, sur la plupart de nos régions, le temps sera brumeux en début de matinée et souvent ensoleillé ensuite. Les formations brumeuses seront un peu plus nombreuses sur les régions situées au nord de la Loire (bancs de brouillard, quelques nuages bas), mais elles se dissiperont rapidement. On observera des nuages passagers dans le courant de la journée, mais ils seront peu abondants et peu développés, sauf sur les régions proches des frontières italiennes, où de rares orages pourront éclater le soir, et du Cotentin au Pas-de-Calais où les passages nuageux deviendront plus fréquents.

Les vents seront souvent faibles, parfois modérés (brises côtières, vent de secteur nord-est ou est dominant dans l'intérieur). Les températures seront un peu plus élevées.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 25 et 17 degrés ; Biarritz, 22 et 11 ; Bordeaux, 23 et 12 ; Brest, 21 et 10 ; Caen, 20 et 9 ; Cherbourg, 19 et 11 ; Clermont-Ferrand, 20 et 6 ; Dijon, 20 et 10 ; Grenoble, 22 et 8 ; Lille, 22 et 11 ; Lyon, 21 et 7 ; Marseille-Marignane, 26 et 13 ; Nancy, 19 et 12 ; Nantes, 23 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 22 et 17 ; Paris-Le Bourget, 22 et 11 ; Pau, 23 et 9 ; Perpignan, 26 et 13 ; Rennes, 24 et 10 ; Strasbourg, 19 et 10 ; Tours, 22 et 12 ; Toulouse, 23 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Agadir, 24 et 17 degrés ; Alger, 19 et 18 ; Amsterdam, 20 et 9 ; Athènes, 34 et 23 ; Barcelone, 28 et 16 ; Berlin, 18 et 11 ; Bonn, 20 et 9 ; Brindisi, 32 et 23 ; Bruxelles, 21 et 11 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Casablanca, 23 et 19 ; Copenhague, 19 et 6 ; Djerba, 30 et 23 ; Genève, 17 et 10 ; Istamboul, 30 et 20 ; Jérusalem, 28 et 15 ; Lisbonne, 29 et 15 ; Londres, 22 et 13 ; Madrid, 28 et 15 ; Milan, 20 et 12 ; Moscou, 21 et 10 ; Naples, 27 et 19 ; New-York, 28 et 20 ; Nicosie, 29 et 20 ; Palerme, 26 et 23 ; Palma-de-Majorque, 25 et 12 ; Rome, 27 et 17 ; Rhodes, 29 et 26 ; Stockholm, 16 et 8 ; Tirana, 31 et 18 ; Tunis, 29 et 19 ; Valence, 26 et 17 ; Zagreb, 13 et 12.

Environnement

● *Création d'un Nouveau Club de la mer.* — Une dizaine de personnes, parmi lesquelles M. Yves La Prairie, ancien président-directeur général du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), viennent de procéder à la création du Nouveau Club de la mer, association régie par la loi de 1901, qui a pour but de promouvoir la cause de la mer. Cette association (1), ouverte à tous ceux qui manifestent un intérêt marqué pour la mer (professionnel ou non), va sous l'action de son président, M. La Prairie, préparer et lancer diverses actions visant à la réalisation d'une sorte de « S.V.P. de la mer », élaboration une charte nationale puis internationale de l'ami de la mer, mise sur pied de conférences, débats, etc.

(1) Nouveau club de la mer, 70, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

Éducation

● *La première école de direction d'une P.M.E. de transport routier* ouvrira ses portes en octobre, au Tremblay-sur-Mauldre, dans les Yvelines. Cet établissement proposera dès le mois d'octobre, aux jeunes de dix-huit ans (filles ou garçons) du niveau du BAC ou d'un diplôme équivalent, une formation pratique d'un an leur permettant dès leur rentrée dans la vie professionnelle, de participer à la direction et à la gestion de l'entreprise.

★ Les candidatures doivent être adressées à M. de Bretizel, Ecole de direction des transports routiers, Le Tremblay-sur-Mauldre, 78490 Montfort-l'Amaury. Tél. : 486-08-76.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 juillet 1979 :

UNE LOI

● relative au soutien de l'investissement productif industriel.

DES DECRETS

● relatif à l'amélioration des prestations familiales à compter du 1er juillet 1979 ;

● fixant le nombre des autorisations individuelles d'exercice à accorder au titre de l'année 1978 dans le cadre de l'article L. 356 du code de la santé publique, complété par l'article 1er-II de la loi n° 72-661 du 13 juillet 1972 ;

● portant fixation du taux de l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi ;

● modifiant le décret du 19 juillet 1958 instituant un fonds de participation à la recherche scientifique.

UN AVIS

● aux importateurs de viandes relatif à la liste des abattoirs, des ateliers de découpe, des frigorifiques et des divers établissements de transformation ou de fabrication belges, britanniques et luxembourgeois agréés pour l'exportation vers la France.

Visites, conférences

JEUDI 5 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent, métro Lamarck : « Poulbot » (l'Art pour tous).

15 h., 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Bouquet des Chaux : « la Salpêtrière ».

15 h., métro Cité-Universitaire, M. Guillier : « Le Corbusier à la Cité universitaire ».

15 h., Grand Palais, devant l'entrée de l'exposition, M. Hulot : « Art en France sous le Second Empire » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., angle des rues de Tournon et de Vaugirard : « Visite du Sénat » (Arcus).

15 h., métro Passy : « Le village de Passy » (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

15 h., 62, boulevard Saint-Germain, métro Maubert : « De la Maub à la Mouff » (Mme Hager).

15 h., 16, rue de Birague : « La place des Vosges et l'hôtel Sully » (M. Marc de La Roche).

15 h., 2, rue de Sévigné : « La place des Vosges - les hôtels du Marais » (M. Teurnier).

CONFERENCES. — 19 h., 21, rue Cassette : « l'Egypte » (Arcus).

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

TURENNE - Imm. XVIIe Livg + chbre. Caractère. A saisir 295.000 F - Tél. : 325-77-33.

4e arrdt.

ILE SAINT-LOUIS 165.000 F. Studio caractère. Refait neuf. TELEPHONE. Cave. Rez-de-chaussée - 325-75-42

R. AUBRIOT. ODE. 95-10, 110m² Séj. 40m² + 2 chambres, calme. Hauts plafonds. Caractère.

ILE SAINT-LOUIS. S/SEINE. Living grande allure + petite chambre. Luxueux - 325-10-62.

5e arrdt.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vd
128, RUE MOUFFETARD
2 P. à 6 P. Sur place lundi, mardi, jeudi, samedi, 14-18 h. 30. - 755-98-57.

CLAUDE-BERNARD Excellent 3 p. 71 m2 dans imm. pierre de taille - 535-86-37

RUE DES ARENES - RARE Superbe GD 2 P. cft. très bel immeuble, 400.000 F. SIERUS - 543-79-23

2 P. 40 m2, VUE S/VERDURE. Dble living, cuis. équipée, tout confort, 265.000 F - 337-74-44

6e arrdt.

Mo VAVIN Imm. pierre de taille
4 P. Entrée, cuisine, s. bains, w.-c., tél., chauff. central, 102 m2 - Agréablement aménagé
PRIX INTERESSANT
96, bd du MONTPARNASSE mercredi et jeudi, 15 à 18 h.

SAINT-MICHEL
Dans IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE - TAPIS ESCALIER
LIVING + 3 CHBRES
POUTRES APPARENTES REFAIT NEUF
PRIX : 950.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.,
12, RUE SUGER ou tél. : 723-91-22

CROIX-ROUGE, s/cour d'honneur. 3 p., LIVG + 2 chambres 78 m2. Excell. état - 705-31-13

6e arrdt - RUE DU SABOT
2 p. aménagées, cuis., salle de bains, wc, cave, tél., chauffage central, 4e étage sur cour calme TEL. 548-58-07

CROIX-ROUGE Magnifique appt d'angle 210 m2, 7 pièces principales. Immeuble tout confort - Tél. : 567-22-88

8e arrdt.

MADELEINE CONCORDE Imm. stand. Appt bourgeois. 265 m2. Garage. Prix élevé. - Tél. : 536-17-36.

8e LIVING + 2 CHAMBRES Etat neuf. 6e étage. Asc. 325-32-77 et 272-53-40

MARCEAU Sur avenue 6 p., 2 bains. 3e ét. Grand confort. Luxueux. Possib. profession libérale MICHEL & REYL - 265-90-05

9e arrdt.

RUE FONTAINE 3 p. 60 m2, confort. Occupé par 1 personne de 64 ans. 200.000 F. Crédit possible.

RUE de CLICHY 3 p. 69 m2. Tout confort. Occupé par 2 person. âgées. 305.000 F. Crédit possible 261-56-52 (Poste 243 et 230)

16, r. CONDORCET - Bel imm. P. de t., Studio, entrée, cuis., salle d'eau, wc - 130.000 F.

COUP DE FOUDRE
pour 90 m2, décor. architecte, gd living + chbre, bains. Jeudi 16-19 h : 28, rue de Bruxelles.

10e arrdt.

Particulier vend 12, rue de Lancry (Mo République), imm. P. de t., côté cour, calme, 1er étage, 2 pièces, cuisine, salle d'eau, entrée, petit débarras. Cave. Chambrette au 6e étage. Remis à neuf. Pour renseign., tél. à Mme PARIS ou à M. Germinal au 781-16-18.

BOULEV. de STRASBOURG Propriétaire. Luxueux 4-5 pces 130 m2, tout conft. Cuis. équipée + box possible. Profess. libér. 700.000 F - 233-48-32

12e arrdt.

Mo Saint-Mandé - Bel immeuble. Soleil, calme, 33, av. Quihou. Pptaire vend plusieurs appts : 2 p. tout conft, libre, 160.000 F 2 p. 37 m2, occupé 75.000 F 5 p. (3 p.+2 p.) occup. 205.000 F 224-02-86 ou s/pl. de 16 h. à 18 h. samedi, dimanche, lundi.

Mo BEL-AIR
Résidentiel - Très gd 3 pièces, tout confort, balcon, 4e étage, box, soleil, calme, parfait état. Libre à la vente. 460.000 F. - 252-04-92.

14e arrdt.

ALESIA - 103 m2, 5 p., bains + dche. Pierre de taille récent, ét. élevé. 685.000 F - 548-76-25

16e arrdt.

AUTEUIL
DANS VERDURE - TRES BEL IMM. STANDING - SOLEIL
5-6 PIÈCES - CONFORT
+ service. - RENOVATION POSSIBLE PAR NOS SOINS
PRIX : 1.200.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.,
14, RUE WILHEM ou tél. : 723-96-05

XVIe - MUETTE
DS BEL IMMEUBLE RAVALE 6e ET. ASC. TAPIS ESCALIER
GRAND 5 P. - CONFORT
UNIQUE PUBLICITE AVANT RENOVATION
+ 2 CHAMBRES DE SERVICE
PRIX : 1.150.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h.,
8, RUE DES MARRONNIERS, ou tél. : 723-91-28.

EGLISE-D'AUTEUIL - Appt de 4 p., cuisine, s. bains. Bel imm. Ascenseur - 544-58-38

Bd MURAT - Tr. beau duplex 128 m2, séjour double, 2 chambres + 1 petite. Plein soleil. 705-24-10

5' PORTE AUTEUIL
TRÈS RÉSIDENTIEL
125 M2 de LUXE
Séjour, bur., 2 chbres, 2 bains, BALCON 30 M2, plein SUD. 2 parkings. 1.700.000 F. NEVEU et CIE - 743-96-96

AUTEUIL
13, rue MOLITOR - Bel imm. p. de t. 4 pièces, cuis., bains, chbre service, avec ascenseur. 800.000 F + box. Visite jeudi de 15 h à 17 h. COURTOIS - 265-49-85

16e - FACE BOIS
PARTICULIER VEND
10 pièces, 350 m2. 2.250.000 F. ETO. 67-14.

17e arrdt.

PLACE MALESHERBES 4-5 p., rez-ch. ind., très calme, ambiance originale, charme. Idéal prof. libér. - 264-02-63 mat.

18e arrdt.

BUTTE-MONTMARTRE Bel imm. parfait état, tapis escalier, concierge, gd 3 pces dont 2 communic., cuis., wc, gd bs moderne, chff cent., moqu. Prix 370.000 F; Crédit 80 %. Voir pptaire jeudi, vendredi, 14 h. 30 à 19 h., 54, r. LEPIC.

MONTMARTRE. Imm. récent, living, 3 chbres, TERRASSE. 630.000 F - 878-97-52.

Imm. bourgeois rénové, de studio au 3 pces, wc, s. de bs. Px sacrifié. Pptaire, jdi, vend., 12-14 h., 8, rue Stephenson.

PLACE DES ABBESSES Imm. rénové. Charmant duplex, livg + chbre, s. de bs, cuis. Cour privative. 264-02-63, matin.

BUTTE MONTMARTRE MOULIN DE LA GALETTE ds voie privée, calme, verdure. Charmante maison, récept. 3 ch. 180 m² + terrasses 70 m². Vue Paris. Téléph. : 264-02-63 matin.

19e arrdt.

Dans PARIS, originale
MAISON JARDIN
Prix 1.100.000 F. Prop. 202-14-58

BUTTES-CHAUMONT
IMMEUBLE NEUF
Studio 27 m2 + balcon 225.000 F, parking inclus GEFIC - 205-03-11 14 à 19 h, sauf mardi.

20e arrdt.

20e PLACE DE LA REUNION MAISON PARTICULIERE très origin., 230 m² dont atel. 50 m², 6 p., patio. Tél. : 264-02-63 mat.

78 - Yvelines

ST-GERMAIN - Proche R.E.R., calme, verdure, tennis, appt stdg, séj. + 3 chbres + 2 bs + parkg. Exceptionn. 700.000 F. Tél. : 973-10-13.

St-GERMAIN/LE PECQ, vend. spl. appt dern. étg., 10 min. R.E.R., constr. récente, 200 m² + 70 m² terrasse et 20 m² balc., 7 P.+studio au r.-de-ch., 2 gar., caves, vue imprenable, beau parc. Prix intéress. à débattre. T. 770-28-43/33-04 ou 246-17-82.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE Mo Marcel-Sembat Imm. récent Beau 2 pièces tout confort. 190.000 F. - 387-27-60.

HAUTS DE SAINT-CLOUD 2-3 pces original et raffiné en rotonde, situation et ensoleillement unique - 553-14-14.

BOULOGNE Petit imm. neuf
110, RUE DE PARIS
3' futur Mo JAURES
Bus - Ecoles - Commerces
LIVRAISON IMMEDIATE
Bel APPT 78 m2 + 2 balcons
Séj. 39 m2, chbre sur jardin (possib. 2 chbres), téléph., cave, park. S/place 15 h.-19 h., sauf dimanche, ou téléph. 267-48-61.

BOULOGNE Près bois Futur Mo Imm. récent. BEAU 4 P. Tout conft. Gd balcon. Parking. Prix 620.000 F. Mercredi, jeudi 14 h. à 18 h. 30, 13, RUE VAUTHIER. Tél. : 766-21-40.

94 Val-de-Marne

Limeil-Brévannes. Appart. 3 p., cuis., gar., imm. bon standing, 210.000 F + C.F. - 569-32-53.

Province

St-RAPHAEL 90 m. de la plage centre, 4 p., 2 bs, 3e étg., avec gde terrasse. T. (94) 95-68-55.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire - Tél. 873-23-55.

villas

LUZARCHES - Bord forêt Maison 8 p., cft, jard. 3.000 m², ALGRAIN, 285-09-54 et 00-59.

ANDRESY/CHANTELOUP Particulier vend villa 1967, sur 1.000 m² arboré, vue panoram. sur vallée Seine, plein Sud, 30 min. St-Lazare, 3 niveaux, rez-de-jardin, gar. 2 voitures, chauff. fuel ou charbon, 2 cuis., 2 wc, 2 s. bs, séjour 28 m² ou cheminée rustique. Libre à la vente. Px 800.000 F 965-46-52 - 479-65-51.

CROISSY-SUR-SEINE
MAIS. NEUVE. Récept. 50 m2, bur., 4 chbres, 2 bains, conft. Garage. Beau jardin 780 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

PROXIMITE GOLF
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Luxueuse villa - Parc 2.700 m2. Belle réception + bureau sur terrasse, 5 chambres, s. bains, s. d'eau, cuisine équipée, téléph. Garage. - PISCINE PRIVEE. 1.400.000 F. — Tél. : 621-44-78.

locations non meublées Offre

Paris

MARAIS A louer STUDIO tout confort. Visite mardi de 14 h à 17 h : 24, rue des Rosiers, Paris 4e

RUE DE COURCELLES RECENT - LUXUEUX STUDIO, 1.700 F - 266-92-15.

ILE ST-LOUIS. S/Seine, 3e étg., 90 m², séjour + 2-3 chb., salle de bains, travaux à prévoir 4.000 F + charges. 548-76-25.

MIROMESNIL - 2 pièces, cuis., salle d'eau, ensoleillé, 1.600 F + charges - 544-58-38.

Région parisienne

NEUILLY/SABLONS. Double livg + 3 chbres + chbre serv., tt conft, 137 m², 2.850 F nets. Petite reprise - 325-48-82.

locations non meublées Demande

Paris

URGENT cherche en location appt 120 à 150 m², 4 ou 5 p., r.-de-ch. de préf., Paris-Sud, Montparnasse. Faire offre : M. Vrain. Tél. : 584-15-25, poste 52-51, heures B.

COUPLE AVEC ENFANTS cherche
APPARTEMENT 4-5 PIÈCES
Tout conft. SUD-EST PARIS ou pr. banl. S.-E. 2.000 env./mois. Ecr. n° 6069, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Région parisienne

Pour sociétés européennes, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

maisons de campagne

2 h. Paris AUTOROUTE du SUD Part. vd direct. résid. second. 120.000 F, facil. Tél. : 272-25-14 heures bureau ; soir : 271-94-65. Visite possible ce week-end

ARDECHE; terrain 1,30 ha av. grange à restaurer, site méridionnal, vue. - Tél. 91-73-07-55.

Drôme, entre Serres et Nyons, bergerie, pierre pays, eau, élec., sur belle prairie 3 300 m2, dans hameau, site exceptionnel, belle vue, calme et solitude. Prix : 150.000 F. CATRY, Tél., jeudi : (91) 54-92-93 ; jours suivants : (91) 65-15-87.

terrains

CHEVREUSE 7.500 m2 3 km R.E.R. Permis construire 160 m2. Tél. : 032-61-40 et 563-94-35

locations meublées Offre

Paris

ETOILE LUXE - 2-3 P., cuis., bains. TEL. 2.410 F - 526-33-71.

QUAI LOUIS-BLERIOT GRAND STUDIO 40 m² envir., tout conft, 1.500 F. - 266-92-15.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus - 285-11-08.

locaux commerciaux

SENTIER
TRES RARE
Grandes Boutiques angle (fantastique réalisation) TOUTES ACTIVITES TOUTES FORMULES
ELMAN - 233-30-67 ou 236-91-63.

Emplac. except. RN 7, district Evry, 25 km. sud Paris, fonds commerce à céder client. exist. Vente et install. cuis. Secteur en pl. expans. Ecr. M. Jobin, 88, r. du Billoir, 91600 Savigny-s/Orge.

Paris - 8e, hôtel particulier à louer avec bail Cclal R.-de-C. + 3 étages, 200 m2 environ, loyer annuel 50.000 F + charges. Travaux d'aménagement à prévoir. Demeuré gestion. Téléphone : 825-24-11.

XVe - SUR ARTERE ACTIVE immeuble Cclal, libre, grande façade, 2.000 m2 envir. 563-83-33.

LE VÉSINET
FONDS + ENTREPOT à vendre - Superficie totale 500 m2 - Urgent - Exclusivité Agence Mairie - 976-52-52.

fonds de commerce

EXCEPTIONNEL
TOURAINE
RUE NATIONALE. PRES PLACE DU PALAIS
PAS DE PORTE, bail étendu Px 1 000 000 F - DIRECT PROP. TEL. : 16 (54) 79.78.76

AGENCE IMMOBILIÈRE
Bonne réputation, tenue 33 ans. Bd Sébastopol - 125 m2, 2e étage. Balcon. Loyer bas. - 233-44-17.

hôtels-partic.

VIROFLAY
PPTAIRE vend directement MAISON de STYLE plain-pied, jardin de 500 M2, terrasse. Gd salon, salle à manger, salle de jeux, 4/5 chambres, 2 s. bains. Sur place les 5, 6, 7, 8 juillet, de 14 h. à 19 h. : 94, avenue Gaston-Boissier VIROFLAY Téléph. : 024-52-20

NEUILLY - SAINT-JAMES
Plaisant hôtel particulier : hall avec vestiaire, spacieuse réception ensoleillée, cuisine, 3 chambres, 2 bains, 3 wc, lingerie, dressing + appartement de fonction 2 pièces, cuisine, bains, cour intérieure. Garage 2 voitures. Caves voûtées. Prix : 2.200.000 F. Renseignements et visites : ACB. 757-51-61

bureaux

BASTILLE (11e)
PROPRIETAIRE loue 1.600 m2. Impeccables, climatisés. Loyer 800.000 F/an. Libres - 563-83-33

Boutiques

RICHELIEU-DROUOT Sans pas-de-porte MAGAS. 60 m2 + sous-sol 30 m2 + rés. 47 m2 + bur. 60 m2 MAD. IMMO - 260-59-63

viagers

130.000 F + 2.500 F pour 3-4 p., 3e étage, imm. récent. Occupé homme 73 ans. Boulogne
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00

CHEVREUSE : propriété libre dans 6 ans, maison 115 m2 + maison gardien 4 Pces, terrain 12.340 m2, 73 a. Cpt 285.000+rte. LODEL : 700-00-99.

Maubeuge-Châteaudun, appt de 4 P., 104 m2 occ. 75 a. 120.000 F + 2.500 rente. LODEL, 355-61-58.

LIBRE, 80 km. sud Paris, propriété 200 m2 habitable + maison gardien 4 Pièces, parc de 10.000 m2, 1 tête 73 a. cpt + 4.500 F rente. LODEL, 355-61-58.

pavillons

VITRY proximité Gare 10' ST-MICHEL Maison 2 étages, parfait état, 195 m2 environ + sous-sol et grenier aménageable, jardin. Prix 580.000 F. - 293-62-16.

SARTROUVILLE GARE 5' St-Lazare, RER, villa meul. sur ss-sol, livg. dble, 2 chbres, tout conft, sur 300 m², justifié, 425.000 F. Téléph. : 913-20-14.

fermettes

130 km. Sud Paris, région Douchy, proximité Bourg, vue dégagée, fermette à restaurer sur terrain 5.000 m2, 3 Pièces principales, grange, cellier, eau, électricité. Prix : 160.000 F. Agence TIR, Tél. : 95-64-94 - 67-87-87.

manoirs

PERCHE
Jolie commanderie 16e et 18e s., 9 Pièces, dépendances, tennis, joli parc de 2,50 hectares, site remarquable. — HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL. T. (43) 56-61-60.

propriétés

EXCEPTIONNEL
TOURAINE
2 HEURES DE PARIS
P. à P. vend 9 km SORTIE AUTOROUTE AMBOISE TRES BELLE FERME entièrem. restaur. 360 m2 habit. + dépend., terr. 12 ha possib. ball-trap ou relais équestre. TEL. PROPRIETAIRE :
Tél. : 16 (54) 79-78-76

CHAUVRY FORET MONTMORENCY 350 m2 habitab. IMPECCABLE + maison de gardien. 1.200.000. TEL. 989-31-74

30 km S.-O. REG. ORSAY FERME AMENAGEE CARACT. Living 130 m2, 4 chambres, tout confort. Parc 3.600 m2. MICHEL & REYL 265-90-05

PARTICULIER VEND MAGNIFIQUE MAS 18e entièrement restauré, tout cft. COTE D'AZUR 15 KM CANNES (93) 36-04-54.

Haute-Savoie, Louis Périllat, Puze, à Petit-Bornand, 66 ans, vend, comptant ou en viager : ferme 4 ha bois, prairies, 2 chalets, 900 et 1.500 m. d'altitude. Prix : 300.000 F.

60 km. Bordeaux : ravissante FERME LANDAISE XVIIIe S. colombage, poutres, 9 Pièces principales, parfaitement rénovée. - Terrain boisé. - Tennis. DE LA BORIE, 45, Clémenceau, BORDEAUX. Téléphone : (56) 44-92-53.

SAVIGNY-SUR-ORGE
MAGNIF. RÉSID. 380 m2
Gd stand. Jdin arboré 1.600 m2. S/2 rues. Loggia, terrasse 90 m2, hall 6 m ht, séj. salon coin rep. 85 m2, cheminée, cuis. aménag., office, 3 ch. 3 bs 3 wc+4 stud. indép. av. bs et wc, ss-sol habit. av. garage 6 voitures 220 m2. Prix 2.300.000 F. - 5, rue JEAN-MERMOZ - Tél. : 905-20-28.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
— à 103 km de Paris dans la forêt d'EVREUX,
— Parc superbe de 4 ha 1/2, avec arbres majestueux,
— Demeure fin XIXe nécessitant d'importants travaux,
— Conviendr. à personne éprise d'indépendance et de tranquillité, entendant conférer sa propre personnalité à un ensemble de grande classe.
Téléph. : Paris 651-61-01

LAUSANNE
Vends (autorisation acquise pour étranger) belle propriété 8 p., parc, et 3 petits immeubles de rapport. Revenus intéressants. Téléphoner à correspondant : 742-08-00, ou écrire sous la référ. 3171, à Publicité SIP, 11, rue d'Uzès, 75002 Paris, qui transmettra.

80 km de PARIS
sur ROUTE DEAUVILLE PROPRIETE 72 HA possib. divisé en deux.
1°) 24 ha avec Haras 40 boxes. Parc muré de 12 ha, avec petit château.
2°) 48 ha terres, prairies dont 16 ha pommiers en espaliers.
AMAR - 82, rue Ch.-Laffitte, Neuilly-sur-Seine 722-61-64

équipement

ENVIRONNEMENT

LA BANLIEUE ET SES DÉBORDEMENTS

Peut-on sauver les îles de la Seine ?

L'aménagement d'un parc public dans l'île Saint-Germain, entre Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), est en cours. Avant l'ouverture partielle au public, à l'automne, une inauguration provisoire a donné l'occasion aux élus du département de faire le point sur la réhabilitation de la Seine, de ses îles et de ses berges.

On déroule un tapis rouge sur la terre encore meuble. Les camionnettes de Catillon qui livrent chaises et bouquets croisent celle du Samu qui va faire le guet près des hélicoptères. Fête de fin d'année sur l'île Saint-Germain pour le conseil général des Hauts-de-Seine.

Fête de chantier : les cinq cents arbres nouvellement plantés (il y en aura deux mille) font encore pâle figure à côté des grands peupliers qui se courbent vers l'eau. Le parc sera symboliquement ouvert au public à l'automne, mais plus largement au printemps prochain.

Trente-cinq bâtiments (l'intendance de l'armée, casques et couvertures) ont été démolis. Il reste un vaste magasin qui sera conservé et la « cathédrale », monumentale bâtisse assez laide extérieurement mais habitée par une charpente à la Piranèse qu'on ne pourra sans doute pas sauver. En revanche, les deux pavillons d'entrée méritent à coup sûr d'être restaurés. Face à l'usine qui brûle les ordures ménagères de Paris, en face de l'autre côté de la passerelle métallique, le contraste est saisissant.

La reconquête de l'île Saint-Germain n'était pas, il y a quelques années, une affaire gagnée d'avance. Le Port autonome de Paris avait jeté son dévolu, en accord avec les schémas d'urbanisme de l'époque, sur la moitié du territoire occupé par l'armée, soit le tiers de l'île. Il fallut la volonté des élus, soutenue par l'obstination de quelques associations et même, en 1976, un arbitrage de l'Elysée, pour empêcher l'aménagement du port sablier.

Il fallait racheter les terrains (26,7 millions de francs) et aménager le parc (12,6 millions de francs). L'État (pour 30 %) et la région (30 %) ont aidé le conseil général et les communes d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Boulogne-Billancourt à faire l'appoint. Bien que l'île soit sur le territoire d'Issy, c'est M. Georges Gorse, maire (R.P.R.) de Boulogne-Billancourt et président du syndicat mixte d'aménagement, qui prit le micro, au moment des discours, entre M. Jacques Baumel, president (R.P.R.) du cnseil général, et le préfet, avec qui, indiqua le maire de Rueil, « *nous ne cessons d'inaugurer des espaces verts* ».

Les projets du conseil général ne s'arrêtent pas à l'île Saint-Germain, tête de pont avancée de la banlieue vers Paris. Sans le dire, les Hauts-de-Seine voudraient bien, en somme, faire la nique à la capitale et... lui montrer l'exemple. Un schéma d'aménagement des berges a été établi par la direction départementale de l'équipement : dès cette année, douze opérations (coût : 3 millions de francs) pourront être engagées. Notamment sur les emprises d'autoroutes abandonnées...

La plus belle avenue du département

La Seine boucle le nord du département sur 38 kilomètres. « *Collecteur d'égouts, devenue aussi collecteur de voitures* », selon l'observation de M. Pommelaye, directeur de l'équipement, la Seine est encore, selon M. Baumel, « *la plus belle avenue du département* », et il veut la transformer en « *collier d'émeraudes* ». En réhabilitant les berges, en réaménageant les îles, en menant à bien l'assainissement et en supprimant, d'ici trois ans, tous les rejets en Seine.

Le raccordement à l'usine de traitement d'Achères a déjà coûté 250 millions depuis dix ans, auxquels s'ajouteront 150 millions dans les années à venir. L'aménagement des berges est évalué par ailleurs à 200 millions environ.

Vues d'hélicoptère, ces pauvres berges semblent pourtant déjà bien encombrées. Qu'à cela ne tienne, « *on peut admettre dans certains endroits*, selon M. Pommelaye, *des cheminements entre Seine et autoroute* »... La récupération des îles n'est pas plus aisée, mais semble plus prometteuse. Pas question de toucher à l'île Seguin, accaparée jusqu'au ras de l'eau par l'usine Renault, rocher en rivière, prolongeant l'immense éventail qui entre comme un coin dans Billancourt.

L'île de Puteaux est plus accueillante, avec les terrains de tennis et de sport déjà aménagés par la ville, et le parc Lebaudy, acheté par la commune et qui sera ouvert au public. Côté Neuilly, la vocation sportive est confirmée. Dans l'île de la Jatte, les aménageurs veulent tenter de réduire, au nord, l'importance des entrepôts qui l'encombrent. Mais on ne voit pas bien comment.

L'île aux Chiens n'en est plus une : le cimetière a été rattaché à la terre. Sur les remblais on aménagera un espace de loisir, n'en déplaise aux habitués du lieu qui craignent pour la tranquillité des chers disparus. Face au port de Gennevilliers, l'île Saint-Denis est le refuge des casseurs, un vaste dépotoir de carcasses de voitures. Mais elle dépend du département voisin, dont les Hauts-de-Seine voudraient stimuler l'amour-propre...

Grands cimetières, gares de triage, usines fumantes, ont marqué la banlieue nord-ouest de Paris. Les voies sur berge, les *grands ensembles, ont* achevé de la transformer. La réhabilitation entreprise est ambitieuse : on attend les canotiers, les guinguettes (il en reste vingt, paraît-il) et le goujon. Pour l'an 2000, centenaire de la Belle Epoque.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

TRANSPORTS

A l'automne prochain

LES COMPAGNIES AÉRIENNES ENVISAGENT UN RELÈVEMENT DE 10 A 15 % DE LEURS TARIFS

Les représentants des compagnies régulières réunis au sein de l'Association du transport aérien international (IATA) se rencontreront à Genève, le 17 juillet, pour débattre d'une éventuelle augmentation des tarifs, de 10 à 15 %, applicable dès l'automne prochain.

Ce relèvement des tarifs — le dernier, de 4 à 5 % en moyenne date du 1er avril dernier — est justifié par l'accroissement du coût du pétrole. Il intéresserait toutes les catégories de tarifs. Il est vraisemblable toutefois que, comme à l'accoutumée, les gouvernements feront pression sur les compagnies pour limiter l'ampleur de la hausse qu'elles demandent.

Les frais de carburant représentent de 15 à 20 % des coûts d'exploitation des compagnies. Le relèvement des prix du pétrole les a conduites depuis plusieurs années à réduire ce poste de leurs dépenses : l'utilisation d'avions plus économiques, la modification des procédures de vol, parfois des moteurs, dans certains cas une légère réduction de la vitesse, leur ont permis d'obtenir des résultats notables mais qui ne compensent pas, et de loin, les effets de la crise de l'énergie.

TOURISME

ACCORD ENTRE HAVAS TOURISME ET LA FILIALE « VACANCES » DU TOURING-CLUB

Une déclaration d'intention préliminaire à un protocole d'accord a été signée, le 3 juillet, entre le Touring-Club de France et la société Havas-Tourisme, aux termes de laquelle cette dernière prendra directement ou indirectement, une participation de 50 % dans le capital de Touring-Vacances, S.A.R.L. filiale à 100 % du Touring-Club.

Le deuxième point de l'accord, qui devrait être opérationnel dès le 1er octobre prochain, porte sur la constitution entre les deux parties d'un groupement d'intérêt économique auquel elles feront apport de leur activité respective de fabricants de voyages. Enfin, les nouveaux partenaires sont convenus d'accueillir éventuellement, d'un commun accord, dans le G.I.E. d'autres membres.

Association de la loi de 1901, le Touring-Club de France compte actuellement quelque trois cent cinquante mille sociétaires, auxquels il propose, outre de nombreux services, des séjours et des voyages. Il dispose de quarante-cinq bureaux en France.

Havas-Tourisme et ses filiales disposent d'un réseau de deux cent quarante agences Havas-Voyages, qui réaliseront cette année un chiffre d'affaires évalué à 1,2 milliard de francs.

● *Un Hilton à Strasbourg en 1981.* — C'est sur l'avenue Herrenschmidt, à proximité du Palais des congrès de Strasbourg, que va être édifié sur six niveaux, l'hôtel Hilton qui devrait ouvrir ses portes en juin 1981. L'établissement comptera deux cent cinquante chambres et appartements, deux restaurants, une piscine, une salle polyvalente et trois salons pour congrès, réunions et conférences.

URBANISME

A la commission du Vieux Paris

Après les déboires de la Cité financière

Le sort de deux immeubles anciens dans le quartier des Halles et à Montmartre, ainsi que les mesures conservatoires à prendre après l'abandon du projet de cité financière, ont été examinés par la commission du Vieux-Paris, qui s'est réunie le 2 juillet.

L'hôtel de la Porte, 25, rue du Jour, dans le 1er arrondissement, est un très bel édifice du XVIIe siècle, qui se trouve dans un état total d'abandon, malgré une inscription à l'inventaire datant de 1936. Toutefois, l'avenir de cet hôtel paraît désormais moins sombre, car la CARPA (Caisse des règlements pécuniaires effectués par les avocats à la cour de Paris), organisme qui relève du conseil de l'ordre, s'est portée acquéreur de l'hôtel de la Porte et en a confié la restauration à M. Jean-Jacques Fernier, architecte, *à qui l'on doit la construction* du nouvel hôtel Drouot et la remise en état de l'hôtel de Vaudreuil, rue de la Chaise.

La demande en autorisation de construction a été déposée le 31 octobre dernier auprès des autorités officielles, mais la situation de l'hôtel de la Porte reste inquiétante et, en attendant que son sort soit réglé définitivement, la commission, à l'unanimité, a demandé que des mesures conservatoires soient prises.

C'est une très intéressante et pittoresque maison dont M. Michel Fleury a entretenu ensuite la commission. Il s'agit d'un bel édifice de style gothique, en fort bon état, construit vers 1874, impasse Marie-Blanche, à Montmartre, par un M. Eymonaud, qui eut son heure de célébrité en composant, en restaurant ou en complétant du mobilier et des décors de style Moyen Age. Cette plaisante construction, fort bien entretenue par sa propriétaire (fille du constructeur) mériterait certainement d'être protégée.

Un très beau décor intérieur de bois sculpté et d'amusants ornements extérieurs lui donnent un caractère tout à fait particulier. On ne peut que regretter que ce très joli et rare ensemble soit gâté par la pose de canalisations trop visibles, par l'installation de fils téléphoniques du plus disgracieux effet. C'est pourquoi, sur l'initiative de M. Fleury, la commission a demandé que soit adressé au Gaz de France, à l'E.D.F. et aux P.T.T. un vœu demandant que soient désormais prises des dispositions particulières pour les locaux présentant un intérêt historique.

Un projet sans suite

Il y a quelques années, il avait été prévu d'aménager, dans le centre de Paris, une cité financière qui aurait couvert en partie les 2e, 8e et 9e arrondissements. Ce projet n'aboutit pas. Mais certains établissements de crédit s'étaient déjà rendu acquéreurs d'immeubles situés dans l'espace *ainsi délimité.* La Société générale, en particulier, devint propriétaire de la cité d'Antin, créée entre 1829 et 1830 sur l'emplacement de l'hôtel de Montesson, construit par Brongniart à la fin du dix-huitième siècle et qui, *racheté en 1870 par l'ambassadeur* d'Autriche, devait être, quelques années plus tard, le théâtre d'un terrible incendie qui coûta la mort à plus de cent personnes.

La cité d'Antin, qui possède deux entrées, l'une rue de Provence et l'autre chaussée d'Antin, formé une grande cour pavée rectiligne bordée de pavillons de style classique à fenêtres cintrées, hauts de quatre étages et dont certains ont conservé *de très beaux décors intérieurs.* Le travail de restauration a commencé rue de Provence. Il a été traité de façon très satisfaisante, puisque le style de la façade sur rue a retrouvé son décor et ses grilles et que, du côté cour, on a bien dégagé le beau portique à colonnes qui donne accès à la rue. La commission du Vieux-Paris a demandé que les décors intérieurs soient maintenus, en particulier au 4 de la cité, qui possède un escalier à très jolie rampe et un très beau salon en ellipse orné de boiseries et de bibliothèques vitrées.

ANDRÉE JACOB.

P.T.T.

A Paris

DES CABINES TÉLÉPHONIQUES A CARTE MAGNÉTIQUE

La direction générale des télécommunications envisage de mettre à la disposition du public des cabines téléphoniques équipées d'appareils fonctionnant avec des cartes magnétiques.

Avant la fin de cette année à Paris une centaine de publiphones à cartes magnétiques seront durant quelques mois installés à titre expérimental dans les lieux de passage (gares, galeries marchandes...).

La carte magnétique (d'une valeur de 5 à 20 F) constituera un « avoir téléphonique ». Après chaque appel grâce à un système de visualisation, l'utilisateur connaîtra l'avoir qui reste au crédit de sa carte.

A la Défense

LA FIN DES TOURS

« *Des immeubles présentant une architecture de valeur s'intégrant bien dans le site et répondant mieux aux besoins des investisseurs et utilisateurs remplaceront les tours.* » La Défense va cesser de « s'élever ». « *Il ne s'agit pas d'un recul, mais d'un progrès dans l'architecture des bâtiments* », a déclaré, le lundi 2 juillet, M. Pierre Consigny, président de l'établissement d'aménagement de la Défense (EPAD). Les nouvelles zones à construire du côté *du parc de* la Défense ou de la partie est de la zone A (zone du quartier d'affaires) bénéficieront de ces nouvelles règles.

Sur le plan financier, M. Pierre Consigny a affirmé que, depuis octobre 1978, époque à laquelle le gouvernement a pris la décision de relancer l'opération de la Défense au cours d'un conseil interministériel, la commercialisation des bureaux s'était concrétisée de façon « *accélérée et spectaculaire* ».

Cette reprise de la commercialisation a permis à l'EPAD de redresser sa situation financière : l'établissement bénéficiera pour 1979 de ressources propres qui vont s'élever à 209 millions de francs.

Faits et projets

ENVIRONNEMENT

● *Deux remorqueurs pour la Manche.* — Les deux remorqueurs que la marine nationale fera prochainement armer à Brest et à Cherbourg pour assurer une meilleure protection de l'environnement (*le Monde* du 3 juillet) seront mis en œuvre par des marins français. Ces deux unités de forte puissance — qui n'ont pas leur équivalent actuellement en France — seront louées « coque nue » pour être armées sous pavillon français par des équipages civils de la marine marchande, exactement dans les mêmes conditions que le remorqueur de 16 000 CV déjà armé à Brest par la société Les Abeilles. — *(Corresp.)*

CIRCULATION

● *Moins d'encombrements durant le week-end.* — La circulation routière durant le premier week-end de juillet n'a pas été supérieure à celle de l'an dernier et le volume des encombrements a été inférieur d'environ 50 %, estime la direction des routes au ministère des transports. Les années précédentes, le trafic provoqué par les départs en vacances de juillet augmentait régulièrement de 4 à 6 %.

Cinquante-huit morts, cinq cent quatre-vingt-dix-huit blessés ont été enregistrés durant ces deux jours par l'A.F.P.

TRANSPORTS

● *L'affaire des DC-10.* — L'audition du conseil américain de sécurité des transports au cours duquel devait être décidé le 3 juillet si les DC-10 seraient ou non autorisés à se poser de nouveau aux Etats-Unis a été reporté au 10 juillet. Les triréacteurs sont donc toujours interdits sur le territoire américain.

Sir Freddie Laker qui exploite son « train du ciel » entre New-York et Londres, avec des DC-10, a fait une démarche auprès des autorités fédérales pour que cette interdiction soit levée. En attendant, il a mis en route le 3 juillet un charter qui, parti de Londres, a atterri à Toronto au Canada. Les passagers ont ensuite été acheminés en autocar jusqu'à Chicago et Détroit.

● *Accident près de Colombo : erreur de pilotage.* — Le rapport de la commission d'enquête chargé d'établir les causes de l'accident d'un DC 8 des lignes aériennes islandaises survenu, le 15 novembre dernier, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Katunayake, à proximité de Colombo (il y avait eu cent quatre-vingt-deux morts), attribue cette catastrophe à une erreur de pilotage. L'équipage ne se serait pas conformé aux instructions de vol. — *(A.F.P.)*

● *Retards pour les voies fluviales.* — M. Jacques Flechet, président du Consortium pour l'aménagement et la modernisation de la Seine et des voies adjacentes, estime qu'au niveau de 338 millions les engagements budgétaires actuels représentent, en francs constants, environ la moitié des dotations de 1974. M. Flechet a attiré l'attention sur le retard de la France dans le domaine fluvial, par rapport à ses voisins européens, et souligné l'accroissement de ce retard, notamment vis-à-vis de l'Allemagne fédérale.

● *Un vitrail dans le R.E.R.* — Dans la salle d'échanges de la gare du R.E.R. à la Défense, la R.A.T.P. vient de poser un vitrail de dix-huit mètres de long et de quatre mètres de haut créé par Hervé Mathieu-Bachelot, qui a baptisé son œuvre « Traits d'union 1979 ».

URBANISME

● *Nouvelles rues piétonnes à Paris.* — A Paris, de nouvelles rues seront désormais réservées aux piétons : dans le quartier des Halles, celles des Innocents (entre le numéro 1 et le numéro 9), Pierre-Lescot (du 10 au 16), Rambuteau (86 à 102) ; dans le 5e arrondissement, les rues Laneau, d'Ecosse et l'impasse Bouvart. D'autre part, dans le 7e, la rue Clerc sera mise en impasse avec accès réservé aux riverains, entre la rue de Grenelle et la rue de La Motte-Picquet, en raison de l'exécution des travaux pour son aménagement en voie piétonne.

● *Pas d'extension de l'espace Cardin.* — La commission départementale des sites de Paris a émis, lors de sa dernière réunion, un avis favorable au projet de parc souterrain de stationnement de quatre cent quarante places, rue de Lutèce, sous le cinquième arrondissement.

La commission a, en revanche, émis un avis défavorable au projet d'extension de l'espace Cardin au théâtre des Ambassadeurs et au projet d'adjonction d'un péristyle permettant une descente à couvert au Théâtre Marigny

Le Monde

économie

Le cercle vicieux

(Suite de la première page.)

Six mois plus tard, on constate seulement plus tard, on constate des difficultés de trésorerie qui se sont traduites par un besoin passager de financement de 11,2 milliards en juin et se traduiront à nouveau, en décembre, par un besoin de 12 à 13 milliards de francs, ainsi que par un déficit, en fin d'exercice 1979, d'environ 2,4 milliards de francs.

Erreur de prévision ? En grande partie. Lorsqu'en décembre 1978 le gouvernement a adopté les mesures de redressement financier, il ne connaissait pas de façon précise le rythme d'évolution des dépenses du dernier trimestre 1978. Tout au plus savait-il que les prestations maladie, après la pause relative de 1977, avaient augmenté, en octobre 1978, au taux très élevé de 18 à 20 %.

On pouvait penser à un accident provisoire.

Le déficit alors prévu s'est en réalité révélé bien inférieur à celui qui a été constaté lorsque l'exercice 1978 a été définitivement comptabilisé : d'un « trou » de 5,1 milliards on est passé en fait à un déséquilibre de 9,8 milliards. Fait plus grave, l'ascension des dépenses s'est maintenue au début de 1979 (plus 20 à 21 %) alors qu'à l'inverse les recettes ne se sont pas accrues au rythme envisagé (plus 14 à 15 % seulement). Résultat : la Sécurité sociale sera à nouveau en déficit en 1979.

« On s'est trompé. Le déficit ou l'erreur s'explique pour deux tiers par la relance des dépenses et pour un tiers par l'insuffisance des recettes », indique-t-on au ministère de la santé. Et l'on s'interroge sur le « mystère » de la pause de 1977, suivie d'une forte relance en 1978-79.

Ces explications valables, mais mises sous le boisseau durant la campagne électorale, masquent-elles d'autres réalités tout aussi désagréables ? Faut-il parler d'abus et de gaspillage ? En fait, trois grandes séries de phénomènes sont à l'origine du déséquilibre persistant et prévisible (quoi qu'en disent les responsables politiques) des régimes sociaux, assurance-maladie mais aussi retraite, régime des salariés mais aussi des autres travailleurs.

● Tout d'abord les abus. L'important rapport de M. Bourson (2) a certes lavé la Sécurité sociale et ses assurés des accusations maintes et maintes fois répétées sur l'absentéisme, le gaspillage des médicaments, etc. Ces comportements, s'ils existent réellement, sont surestimés.

En revanche, le rapporteur s'est inquiété à juste titre de l'activité des hôpitaux, dont les dépenses prennent une part croissante dans le budget de l'assurance-maladie (44,3 % des dépenses, au lieu de 30,6 % en 1968). Et il réclame un contrôle plus sévère. Mais l'auteur sous-estime le laxisme qui peut être observé dans certains établissements hospitaliers. Remboursés à 100 %, de nombreux malades ignorent le coût des soins qui leur ont été fournis ; ils n'ont guère de moyens pour vérifier si les traitements ou leur durée sont exacts et justifiés. Pire, les caisses ne contrôlent guère les remboursements aux hôpitaux. Pis encore, il leur arrive souvent de rembourser non pas au coup par coup mais globalement, tous malades confondus.

Le contrôle, « largement formel », des médecins conseils sur les prestations (hôpitaux ou non) ne représente que 14 millions d'avis, dont 4 millions seulement après examen des malades, sur un total de 300 millions de prestations, soit 5 % seulement, au lieu de 10 % en 1969.

Autre forme de laxisme : alors que les cadres se plaignent du poids des cotisations, ils acceptent sans sourciller des remboursements du régime général, des mutuelles, et même, toujours au titre de la maladie, des compensations accordées par la caisse de retraites complémentaires *(sic)*. Ce qui, au total, représente parfois un versement de sommes supérieures à celles qu'ils ont déboursées.

● Deuxième série de facteurs plus connus. La généralisation de la Sécurité sociale (64 % de Français couverts en 1955, près de 100 % aujourd'hui), l'amélioration de la couverture des risques (70 % de frais remboursés, au lieu de 48 % en 1968), le poids croissant des personnes âgées et malades, le coût élevé du tabagisme et de l'alcoolisme, sont autant de faits générateurs de dépenses, sans qu'on se soit soucié pour autant d'envisager des recettes correspondantes.

Depuis des années, des personnalités politiques soulignent les ravages de l'alcoolisme, évoquent la possibilité de créer des taxes supplémentaires, mais... renoncent à passer aux actes. Les gouvernements successifs améliorent par-ci, par-là le remboursement des frais de santé, sans avoir le courage de proposer une autre méthode de financement. Aujourd'hui, si l'on se félicite du remboursement à 100 % des frais de grossesse, on constate que des mères *« se font à ce titre remplacer des dents déficientes »*.

« Une grave faiblesse »

● A ces graves défauts dans la gestion et la définition de la politique sociale, s'en ajoute un troisième, bien plus grave. Il s'agit de ce que certains appellent pudiquement *« une des faiblesses du système »*, et d'autres, plus crûment, le *« vice structurel »* de la Sécurité sociale. Il s'agit de la méthode de financement de cette institution, aux multiples régimes et aux règles disparates.

D'un côté l'Etat et les salariés du secteur privé subventionnent de 10 % à parfois 70 % les régimes, dits « spéciaux », sans que pour autant on parle de déficit. De l'autre, le régime général assume des dépenses croissant à un rythme supérieur à celui de la production et des salaires, alors qu'il est alimenté à plus de 90 % par des cotisations dont le montant dépend de l'évolution des rémunérations et de l'emploi. En période d'inflation et de croissance, la Sécurité sociale se porte assez bien. Certes, les prestations progressent plus rapidement que la production, mais ce décalage est en partie masqué : le nombre des cotisants s'accroît et les cotisations rentrent aisément. En cas de problème, l'Etat qui charge le bateau par des mesures nouvelles utilise le trésor des allocations familiales et procède sans trop de protestation à des majorations de cotisation (3). Mais en période de vaches maigres, tout va mal : les dépenses continuent à galoper alors que, le chômage augmentant, le nombre des cotisants diminue ou progresse moins et les recettes fléchissent. Un ralentissement des salaires d'un point seulement réduit les recettes de 2 milliards de francs ; l'aggravation du chômage de cent mille personnes diminue également de 2 milliards environ les ressources de la Sécurité sociale.

Or, chômeurs ou non, les Français ne sont pas moins malades. Ainsi naît le cercle vicieux : tassement des recettes, flambée des dépenses. Ce décalage est d'une évidence criante puisque, selon M. Prieur, le directeur limogé de la Caisse nationale d'assurance-maladie, 20 % seulement des dépenses de sécurité sociale évoluent au même rythme que la masse des salaires, alors que 60 % progressent à une cadence plus rapide. Dans ces conditions, il ne faut pas être grand mathématicien pour comprendre que le fort débit d'un robinet d'eau fait rapidement déborder une petite baignoire.

En période de croissance économique, le décalage entre recettes et dépenses s'avère déjà patent. Il prend des proportions catastrophiques lorsque le marasme sévit. Toute crise économique, tout ralentissement des salaires et de l'emploi étranglent une sécurité sociale basée sur l'euphorie économique. Or les perspectives nationales et internationales donnent à penser que la France va connaître pendant encore plusieurs années une période de crise larvée.

Le gouvernement doit trouver quelques milliards de francs supplémentaires pour 1979, et il prendra, une fois encore, des mesures d'urgence. Mais le cercle vicieux dans lequel est enfermé la sécurité sociale fait que tout financement supplémentaire assis sur les salaires ne parviendra pas à résoudre durablement le problème. Un autre déficit réapparaîtra dans un ou deux ans. Les solutions ? Peut-on décider de « fermer le robinet » ou d'en réduire le débit, c'est-à-dire décréter que les dépenses évolueront au même rythme que la production et les salaires ? Peut-on élargir la baignoire, c'est-à-dire faire appel à un effort contributif de type novateur ? Mais lequel ? Tel est le problème de société qui se pose au gouvernement.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(2) Député, rapporteur de la commission de contrôle parlementaire (*le Monde* du 28 juin).

(3) Les taux de cotisation du régime général (maladie, retraite, famille) sont passés de 28 % du salaire plafonné, au lendemain de la guerre, à 34,50 % en 1966 et à 39,85 % en 1979 (dont 8 % portant sur la totalité des rémunérations).

F.O. DÉNONCE LES DISCRIMINATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LES ENTREPRISES

Mme Paulette Hofman, secrétaire confédérale de Force ouvrière, et M. Charles Cortot, secrétaire général de la fédération F.O. des mineurs, ont dénoncé le lundi 2 juillet les discriminations qui existent encore entre travailleurs masculins et féminins *« dans de nombreuses entreprises »*, malgré les législations nationale et internationale. Ils ont rappelé le cas de Mme Annette Diebolt, qu'un litige opposait aux Charbonnages de France sur la notion de reconnaissance du titre de chef de famille aux femmes mariées, avec les avantages qui s'attachent à cette qualité, notamment pour la prime de logement. Mme Diebolt est venue apporter son témoignage sur cette affaire déjà ancienne.

Les membres du personnel de cette société minière du secteur public, s'ils sont chefs de famille ou soutiens de famille, sont en effet logés gratuitement par l'entreprise ou perçoivent une indemnité de logement. Or les femmes mariées étaient assimilées aux célibataires et ne touchaient qu'une indemnité égale à 60 % de celle du chef de famille sans enfants, soit 266,40 F au lieu de 444 F. Mme Diebolt, mariée, mère d'un enfant, se référant notamment à la loi de 1970 — qui a remplacé la puissance paternelle par la puissance parentale, — à la loi de 1972 sur l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, à l'article L 140-2 du code du travail et à l'article 119 du traité de Rome — qui assimile à la rémunération *« tout avantage versé directement ou indirectement, en espèces ou en nature »*, — s'est pourvue en prud'hommes, puis en cassation et devant le Conseil d'Etat. Entre-temps, un arrêté du 30 mai dernier a résolu en sa faveur le cas de cette femme chef de famille.

Selon Mme Hofman, c'est là *« une première victoire, dont l'enjeu est considérable »*, car il ne concerne pas seulement Mme Diebolt et les huit cents autres salariées des Charbonnages de France, mais encore *« un nombre important de femmes mariées employées dans des entreprises nationalisées ou privées »*.

[En avril dernier, la Commission européenne avait engagé une procédure devant la Cour européenne de justice, qui siège à Luxembourg, contre les infractions commises par la plupart des Etats de la C.E.E. à l'encontre du principe : « Travail égal, salaire égal » (« le Monde » du 18 avril). Une lettre avait été adressée au gouvernement français, ainsi qu'aux gouvernements belge, danois, luxembourgeois, allemand, néerlandais et britannique pour leur demander de prendre les mesures qui s'imposent.]

SOCIAL

L'EXPULSION DES IMMIGRÉS DE GARGES

Les forces de police se sont retirées des abords du foyer de la Sonacotra

Les forces de l'ordre qui encerclaient, depuis le 22 juin, le foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), se sont retirées progressivement, mardi matin, à partir de 10 h. 30. Après être allés sur un chantier proche du foyer, les C.R.S. ont procédé à des contrôles à chacune des sorties de Garges-lès-Gonesse.

A 14 h., la présence des forces de police se limitait à quelques gardiens de la paix du côté du foyer où tout paraissait calme.

Une quarantaine de résidents seulement étaient sur les lieux au moment du retrait des forces de l'ordre. La préfecture du Val-d'Oise précise que cette mesure a été prise en raison de l'évolution favorable de la situation.

La direction se déclare « prête à tout contact » avec le comité de coordination

A propos du foyer d'immigrés de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) — où quelque deux cent trente résidents ont été jetés à la rue le 22 juin, tandis que leurs objets personnels étaient transportés dans des garde-meubles (*le Monde* du 26 juin), — M. Pierre Bon, directeur général de la Sonacotra, société gestionnaire de l'établissement, déclare dans un communiqué en date du 2 juillet que l'événement a donné lieu, selon lui, à *« une dramatisation évidente »*.

M. Pierre Bon revient une fois de plus sur les causes du déficit de la Sonacotra et sur la grève des loyers, affirmant que *« si tous les résidents payaient normalement, les comptes de la société seraient équilibrés, grâce au système d'aides mis en place par les pouvoirs publics »*. M. Bon déclare que des offres de relogement ont été faites *« dès le matin de l'évacuation du foyer »* et ajoute que le comité de coordination des résidents *« s'est nommé lui-même, en se refusant à tout mode de désignation démocratique »*. Cependant, dans ce même communiqué, il précise que, si la Sonacotra *« n'a aucune raison de reconnaître à ce dernier le monopole de la représentation de ses soixante-dix mille résidents »*, la société *« reste prête à tout contact et l'a rappelé il y a trois mois aux représentants du comité de coordination »*.

M. Bon donne, d'autre part, les précisions suivantes :

« A Garges-lès-Gonesse, le prix de revient mensuel d'une chambre s'établissait à 499 F, pour une redevance de 264 F, et une aide publique de 235 F. Les charges communes et les prestations hôtelières représentaient à elles seules une dépense de 258 F par mois et par personne logée. Chaque résident ne participait donc au paiement du loyer proprement dit qu'à hauteur de 6 F par mois (264 F — 258 F). Dans les cas les plus défavorisés, la redevance représentait ainsi environ 10 % du salaire net des résidents. »

M. Bon signale enfin que *« les résidents de onze foyers viennent d'accepter l'arrangement qui leur était proposé pour le règlement de leurs arriérés et ont recommencé à payer »* et que des *« élections »* se dérouleront *« avant un mois »* dans les foyers concernés.

AGRICULTURE

M. MÉHAIGNERIE ANNONCE UNE AIDE DE 15 MILLIONS AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE NOUVELLES.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, a annoncé qu'une aide de 15 millions serait accordée aux producteurs de pommes de terre nouvelles frappés par une crise de surproduction. *« Cette somme sera destinée avant tout à la promotion »*, a précisé le ministre. Les agriculteurs réclamaient 33 millions de francs pour couvrir leurs pertes et procéder à des retraits en vue de dégager le marché.

Le ministre a encore indiqué que la France déposerait un mémorandum à Bruxelles afin que la Commission demande à la Grande-Bretagne de revenir sur sa décision de fermer les frontières aux pommes de terre françaises. La France réclamera également l'application de taxes antidumping pour les importations en provenance de Grèce notamment. Le ministre a encore regretté les actions des producteurs *« alors que depuis une semaine les négociations étaient entamées »*.

Pour prévenir une telle crise à l'avenir, le ministère envisage de créer une caisse de compensation qui indemniserait les producteurs de leurs achats de plants, dès que la date limite des semis serait dépassée en raison des perturbations atmosphériques. Ce système permettrait d'éviter un engorgement du marché, des pertes pour frais de culture et des retraits massifs coûteux et choquants pour les consommateurs.

UN RAPPORT SUR LE « CONSEIL EN RECRUTEMENT »

Annoncer cartes sur table les règles du jeu

Etabli par un groupe de travail que préside Mme Colette Nème, professeur à l'université de Paris-II, un rapport sur « Le conseil en recrutement en France » vient d'être remis à M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Ce texte n'exige pas, comme certains pourraient le supposer, une nouvelle réglementation de la profession de « chasseur de têtes », en raison précisément des difficultés que paraît avoir éprouvées ce groupe de travail à cerner cette activité.

« Pour mieux suivre l'évolution de la profession, dit le rapport, *une solution efficace consiste... it à demander aux entreprises, dans le cadre de l'enquête trimestrielle du ministère du travail et/ou de l'enquête annuelle de l'INSEE, combien de missions elles ont confiées aux conseils en recrutement. On pourrait ainsi mieux connaître l'impact* [de ces derniers] *sur le marché du travail et le comparer à celui du service public. »*

Ce rapport formule néanmoins un certain nombre de propositions :

— *Egaliser les chances des candidats par un enregistrement préalable des petites annonces au service public* : une nouvelle rédaction de l'article L. 311-4 du code du travail est préconisée, qui exigerait que les petites annonces soient enregistrées, avant publication, par le service public qui délivrerait un numéro d'identification devant obligatoirement figurer sur l'offre d'emploi, le support de presse étant pénalement responsable de la présence et de l'exactitude de ce numéro.

Cette disposition assurerait l'information du service public en lui laissant la possibilité de traiter l'offre, et permettrait à tout candidat de se renseigner auprès du service public avant de formuler sa candidature, dans la mesure où l'enregistrement préalable devra obligatoirement comporter la raison sociale de l'employeur, le lieu de travail, le salaire proposé, etc. La rédaction des offres de presse resterait libre ;

— *Protéger les candidats par une « déclaration » de leurs droits* : il s'agit de réunir dans un document unique tous les textes législatifs pouvant servir à la défense des droits et des intérêts des candidats dans les procédures de recrutement. Des inspecteurs du travail, spécialisés dans ces problèmes, seraient habilités à verbaliser les infractions aux dispositions contenues dans cette « déclaration », et à conseiller les candidats.

Trois autres principes sont suggérés par ce rapport :

— *Gratuité du recrutement pour le candidat* : en aucun cas, le conseil ne peut demander une quelconque rémunération au candidat, lequel doit pouvoir, en revanche, se faire rembourser ses frais de déplacement ;

— *Réciprocité de l'information* : le conseil ne doit demander au candidat d'information supplémentaire (comme remplir un *curriculum vitae* standard) qu'en lui fournissant en échange des renseignements complémentaires sur le poste à pourvoir. Et le candidat doit pouvoir demander la restitution ou la destruction de toute note écrite le concernant, afin d'empêcher la constitution d'un fichier ;

— *Responsabilité de l'entreprise* : un contact avec l'entreprise doit être établi au stade de la sélection proprement dite (second entretien). Le conseil doit présenter au minimum trois candidats lors de la sélection finale, afin que l'entreprise garde réellement la décision de l'embauche.

D'une façon générale, ce rapport *« attache une grande importance »* à ce que les règles du jeu, en matière de recrutement, fassent l'objet d'une grande publicité.

BANISME

sion du Vieux Paris

s de la Cité financière

disgracieux effet. C'est pourquoi, sur l'initiative de M. Fleury, la commission a demandé que soit adressé au Gaz de France, à l'E.D.F. et aux P.T.T. un vœu demandant que soient désormais prises des dispositions particulières pour les locaux présentant un intérêt historique.

Un projet sans suite

Il y a quelques années, il avait été prévu d'aménager, dans le centre de Paris, une cité financière qui aurait couvert en partie les 2e, 8e et 9e arrondissements. Ce projet n'aboutit pas. Mais certains établissements de crédit s'étaient déjà rendu acquéreurs d'immeubles situés dans l'espace ainsi délimité. La Société générale, en particulier, devint propriétaire de la cité d'Antin, créée entre 1829 et 1830 sur l'emplacement de l'hôtel de Montesson, construit par Brongniart à la fin du dix-huitième siècle et qui, racheté en 1870 par l'ambassadeur d'Autriche, devait être, quelques années plus tard, le théâtre d'un terrible incendie qui coûta la mort à plus de cent personnes.

ANDRÉE JACOB.

A la Défense

LA FIN DES TOURS

URBANISME

AUTOMOBILE

Les Citroën CX rajeunissent

Un deux litres nouveau pour les Reflex et les Athéna

10 CV : 465 cm × 175 cm, traction, roues indépendantes, suspension hydropneumatique, quatre freins à disques. Berline quatre portes, cinq places et break (Reflex uniquement).
Moteur : 1 995 cm3, 106 ch DIN à 5500 tr/mn, 16,9 mkg à 3 250 tr/mn.
Transmission : boîte mécanique uniquement, cinq vitesses en option. Direction assistée sur Athéna, en option sur Reflex.
Prix : 44 600 F (Reflex) et 51 200 F (Athéna).
Consommations : 7,9/9,7/12 (4 vitesses) et 7,1/9,0/12,1 (5 vitesses).

Il n'est plus utile de faire l'éloge des CX : des détails irritants (pneus différents à l'avant et à l'arrière, mauvais balayage du pare-brise, ventilation intérieure mal conçue, etc.), mais un ensemble de qualités fondamentales qui les distinguent nettement des automobiles de la concurrence. La gamme basse, toutefois, souffrait de son moteur deux litres, dont le bloc en fonte et l'arbre à cames latéral soulignaient l'obsolescence.

L'excellent deux litres de la Française de mécanique, qui anime déjà la Renault 20 TS et la Peugeot 505 STI, vient d'être adopté par Citroën. Il pourrait, ultérieurement, être porté à une cylindrée plus importante par modification de la course des pistons. Dans son état actuel, il séduit non seulement par sa puissance supérieure (4 ch et 1,4 mkg de plus que l'ancien moteur), mais surtout par sa moindre inertie qui améliore nettement les reprises et fait oublier l'ancienne sensation de mollesse.

La boîte cinq vitesses (en option) améliore nettement la consommation qui, aux cadences accélérées, dépasse légèrement 10 litres aux 100 kilomètres. Le confort, cependant, pâtit, sur certaines voitures essayées, d'un allégement trop sensible du train avant (le moteur complètement équipé pèse 44,5 kilogrammes de moins que le précédent), dont la suspension n'a pas été modifiée : les inégalités de la route deviennent perceptibles quelle que soit l'allure.

Deux finitions, Reflex et Athéna, remplacent — pour les seules deux litres — les trois précédentes, Confort, Super et Pallas. Il y a lieu de noter l'apparition de vraies baguettes de protection latérales sur l'Athéna et l'intégration d'une jauge électrique d'huile au tableau de bord. La direction assistée (2 000 F) reste une option pour la Reflex bien que cet équipement — quasi indispensable — équipe 97 % des CX.

Ainsi motorisée et rajeunie, la gamme basse des CX devient particulièrement compétitive. Il était temps, puisque au premier trimestre 1979, les deux litres ne représentaient plus que 15,4 % de la production totale des CX — près de la moitié de celle-ci (48 %) étant réservées aux 2500 diesel.

MICHEL BERNARD.



DIESEL : les outsiders

Il y a deux diesels : le moteur Volkswagen, rapide, alerte, qui manque de puissance à bas régime et rappelle, par ses caractéristiques (courbe de couple, moment d'inertie, etc.), les moteurs « ordinaires »; et le moteur lourd conçu pour les utilitaires, dont l'accélération est rapidement bridée mais dont la souplesse est incontestable.

L'un et l'autre ont leurs avantages, l'économie évidemment conciliée avec des performances presque brillantes dans le premier cas, et une « tenue de la moyenne » étonnante dans le second. Cependant, le défaut est là : privilégier la puissance rend la conduite moins facile (changements fréquents de vitesse) ; un couple fort et constant la rend moins confortable, la moindre modulation de la pression sur l'accélérateur produisant immédiatement un changement d'allure.

Mais le problème n'est pas uniquement lié à la nature du moteur. L'important, c'est son adaptation. On ne réussit pas facilement une berline diesel : le marché abonde de véhicules à propulsion classique qu'un moteur trop lourd a déséquilibré. Bruyants, vibrants, ils perpétuent l'image pitoyable du « taxi » inconfortable mais rentable. Deux exceptions cependant : la Citroën CX 2500 D et la Volkswagen Golf D. Deux « traction avant » Et pourtant deux moteurs bien différents, celui de la firme française étant incontestablement destiné à l'utilité plutôt qu'à l'agrément. Le lancement de la Peugeot 604 D Turbo n'a pas entamé leur succès, qui tient essentiellement à la parfaite adéquation des moteurs à la structure des modèles : la CX « filtre » les sensations externes, aussi bien les performances que le manque de reprises (par rapport aux versions essence) et la Golf reçoit une motorisation (et une transmission) compatible avec les exigences de la majorité des *automobilistes.*

C'est son moteur qui a été adopté sur la Passat. Et qui, par juxtaposition de cylindres supplémentaires, a donné les moteurs de l'Audi 100 et de la Volvo 244. De la puissance, peu de couple. Le contraire du groupe SOFIM, qui anime la Fiat 131 et dont la vocation est avant tout le rendement. — M. B.

VOLKSWAGEN PASSAT D : l'homogénéité

6 CV, 429 × 181,5 cm, traction, essieu arrière rigide. Berline 5 places, 5 portes, banquette arrière rabattable et break.
Moteur : 1 471 cm3, 50 ch. DIN à 5 000 tr/min., 8,2 mkg à 3 000 tr/min.
Transmission : 4 vitesses.
Prix : 35 070 F (2 portes L), 42 070 F (4 portes CLD), 38 900 F (break D).
Consommation : 4,9-7,5-5,4.

La nervosité de la Golf D, mais non l'exiguïté. La Passat D est est une vraie cinq places dotée d'un grand coffre. Elle vibre un peu à l'arrêt, fait beaucoup de bruit au démarrage, ne développe sa puissance qu'après avoir chauffé pendant deux kilomètres, sa direction et sa suspension sont dures, son habitacle — où le noir prédomine — est plutôt triste, et mal fini, ses sièges pourraient être plus moelleux... mais c'est une bonne voiture.

Car elle est homogène, bonne routière en toutes circonstances, accélérant franchement, faisant oublier la nature de son moteur à chaud, parfaitement habitable et transformable, et adaptée aux hautes vitesses autoroutières — ce qui est loin d'être le cas des autres diesels, qui oublient leur sobriété au-dessus de 120 kilomètres-heure. Il lui faudrait un peu plus de chaleur, et un peu moins d'affolement sur les pavés, pour être vraiment exceptionnelle.

AUDI 100 5D : de grandes qualités mais...

7 CV, 470 cm × 177 cm, traction, essieu arrière rigide. Berline cinq places, quatre portes, et « Avant » cinq portes, banquette arrière rabattable.
Moteur : 1 986 cm3, cinq cylindres, 70 ch. DIN à 4 800 tr/mn, 12,5 mKg à 3 000 tr/mn. Transmission : quatre vitesses.
Prix : 53 070 F (L), 60 150 F (GL), 54 980 F (Avant L), 61 730 F (Avant GL). Consommation : 6,5/9,7/7,5.

Taillée pour des géants, elle a le coffre le plus vaste et son confort sonore est à la hauteur de celui des autres Audi. Mais pas le moteur : il se révèle trop vite déficient tant son niveau de puissance est en deçà des possibilités évidentes du modèle. Il lui faudrait — au moins — le 6 cylindres qui équipe la Volvo...

Un embrayage fatigant, une suspension pas très douce, c'est peu à côté de la direction bien assistée, du rayon de braquage court, de l'excellente accessibilité et d'une ventilation très satisfaisante. L'Audi 100 5 D est déjà bien équipée dans sa version de base. Economique, facilement maniable et d'apparence flatteuse, elle ne pèche vraiment que par des reprises très moyennes, comparables à celles des concurrentes moins prestigieuses. Et elle est imbattable, en ville, pour le rapport consommation/habitabilité.



VOLVO 244 GL D6 : la chasse luxueuse aux gaspis

8 CV, 488 × 171 cm, propulsion, essieu arrière rigide. Quatre freins à disques. Berline 5 places, 4 portes et break 245 GL D6.
Moteur : 2 383 cm3, 6 cylindres, 82 ch DIN à 4 800 tr/min., 14,3 mkg à 2 800 tr/min. Transmission : 4 vitesses + overdrive sur la quatrième. Boîte automatique en option.
Prix : 70 390 F (overdrive) ou 72 417 F (automatique). Le break n'est pas encore commercialisé en France. Consommation : 6,8-10,1-9,3.

Six cylindres. Un moteur conçu par Volkswagen qui « tourne rond » et ne propage pas ses vibrations dans tout l'habitacle. La Volvo diesel est une automobile de grande classe, comparable aux Mercedes, le moyen le plus luxueux d'économiser du carburant...

Beaucoup de souplesse, mais un manque de vigueur, surtout perceptible dans les côtes. L'overdrive n'est vraiment utilisable que sur une autoroute de plaine, où son emploi supprime presque totalement la présence sonore du moteur. Des lignes lourdes, un souci de sécurité qui — même s'il est trop visible — vaut celui des concurrentes, la Volvo D6 conserve intégralement l'esthétique de la série 240. Elle en a également les qualités (douceur de la direction assistée, de l'embrayage et de la boîte manuelle, rayon de braquage très petit), le silence, et un défaut maintenant traditionnel : son prix, puisque la « diésélisation » du modèle revient à près de 12 000 francs.

FIAT 131 2500 D : le bruit et la vigueur

9 CV, 426,5 cm × 165 cm, propulsion, essieu arrière rigide. Berline cinq places, quatre portes et break.
Moteur : 2 445 cm3, 72 ch DIN à 4 200 t/min, 15 mkg à 2 400 t/min.
Transmission : cinq vitesses.
Prix : 38 950 F (Luxe), 42 300 F (Super), 43 850 F (break Super).
Consommation : 6,2/8,8/9,2.

La plus bruyante. Le moteur de la SOFIM ne peut cacher sa vocation utilitaire : du couple, mais peu de puissance, des claquements d'injection qui ne s'atténuent que faiblement à chaud, un bruit de crécelle perceptible à chaque pression de l'accélération. Et des vibrations.

La 131 n'a pas été conçue pour cela. Son comportement routier (notamment au freinage) est moins bon que celui des autres versions, la direction s'est alourdie et l'habitacle est, à l'évidence, mal isolé du compartiment moteur. Quant à la boîte à cinq vitesses, son maniement est ferme et malaisé. Pourtant, la 131 D a une qualité incontestable : sa très grande souplesse et ses reprises — les meilleures de toutes les diesel — qui en font un véhicule routier particulièrement efficace et économique. L'équipement, bien étudié, compense en partie les lacunes de la suspension et de l'acoustique.



PUBLICATION JUDICIAIRE

Extrait du jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Paris, Première Chambre, le 31-1-1979.

« Attendu que LE QUOTIDIEN DE PARIS en publiant ces articles a, par la nature et le libellé des affirmations et mises en garde qu'ils comportent, jeté le discrédit sur tout agent immobilier non affilié à la F.N.A.I.M. ou la F.F.P.I.C. et, par voie de conséquence, sur les adhérents du S.N.P.I., qu'il a ainsi, avec une légèreté coupable, modifié, dans des conditions irrégulières, le libre jeu de la concurrence et causé au syndicat demandeur un préjudice qu'il convient de réparer... »

Par ces motifs, condamne LE QUOTIDIEN DE PARIS à payer au SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS (S.N.P.I.) la somme de 1 F à titre de dommages et intérêts ; ordonne la publication par extraits du présent jugement dans quatre journaux au choix du demandeur et sans que le coût de chaque insertion excède 3.000 F.



...siders

FIAT 131 2500 D : le bruit et la vigueur

(Publicité)

...E DU MAROC

...E DU TOURISME

UN GROUPE AMÉRICAIN CHERCHE A CONTROLER LAROCHE NAVARRON

Le groupe pharmaceutique américain Syntex Corporation, spécialisé dans la fabrication de stéroïdes (substances dérivées du stérol comme de nombreuses hormones et vitamines) se propose d'acquérir la majorité du capital de la firme française Laroche Navarron. Elle a entamé les procédures nécessaires auprès des autorités pour obtenir l'autorisation de réaliser cette opération, qui lui permettrait d'étendre son implantation en France.

Le groupe Laroche Navarron (140 millions de francs de chiffre d'affaires en 1978) n'a pas à proprement parler de problèmes financiers. En fait, il se pose pour cette firme pharmaceutique moyenne, comme pour bien d'autres en France, un problème d'investissements très lourds de recherche, qu'elle ne peut résoudre seule. En outre, l'affaire est contrôlée par une famille (Laroche Navarron), dont plusieurs membres cherchent à vendre leurs parts.

Fondatrice et P.-D.G. de la société, Mme Laroche Navarron subordonne son acceptation de céder le bloc de contrôle à l'assurance que Syntex poursuivra le développement de l'affaire selon les axes définis et maintiendra l'emploi des cinq cent cinquante personnes. Les pouvoirs publics ne semblent toutefois pas décidés à donner leur feu vert. L'industrie pharmaceutique française est en effet déjà directement contrôlée à près de 47 % par des capitaux étrangers, notamment américains (17,4 %). « *L'avenir de la firme*, affirme-t-on dans les milieux officiels, *n'est pas menacé. Rien dans ces conditions ne presse pour réaliser cette opération.* » En fait, l'on s'active, semble-t-il, rue de Rivoli, pour tenter de trouver un partenaire français susceptible de se substituer à Syntex pour racheter l'affaire.

M. Ferry quitte la présidence de la Chambre syndicale de la sidérurgie

Le 20 juillet prochain, M. Jacques Ferry quittera, à l'âge de soixante-six ans, la présidence de la Chambre syndicale de la sidérugie française, qu'il exerçait depuis près de quinze ans. Il sera remplacé par M. Michel Collas (« le Monde » du 28 juin). Avec son départ, prend fin non seulement la carrière d'un homme, mais aussi toute une époque, celle de la politique de concertation étroite entre les pouvoirs publics et le patronat de la sidérugie française, dont la crise de 1974 sonna le glas.

Aujourd'hui, après le plan de sauvetage de septembre 1978 et la prise en charge par le contribuable d'une dette écrasante, le gouvernement *se refuse* à peser sur les *décisions* des nouveaux patrons de la sidérurgie, et rejette absolument l'idée de « plan professionnel » à laquelle M. Jacques Ferry avait attaché son nom.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Lorsque, à la fin de décembre 1963, M. Jacques Ferry remplaça M. René Damien, président du groupe Usinor, à la tête de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, il fut bien clair qu'un nouveau style de présidence allait avoir cours et qu'un autre type de relations allait s'établir entre le pouvoir et les maîtres de forges. Le visage lisse et serein, le débit lent et régulier, avançant ses arguments avec prudence mais avec force, M. Jacques Ferry obtenait, à cinquante ans, la consécration d'une carrière de très brillant « apparatchik ».

Docteur en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques, il avait commencé sa carrière dans l'administration au ministère du commerce et de l'économie nationale de 1934 à 1939. Après cinq années de captivité, il entre à la nouvelle Chambre syndicale de la sidérurgie, l'ancien Comité des forges, qui avait été supprimé en 1940 pour être remplacé par un organisme corporatif de type vichyssois. M. Ferry y sera successivement directeur des services économiques, secrétaire général, délégué général, enfin, en novembre 1958, vice-président délégué général. Auparavant, il a créé, puis animé, le Groupement de l'industrie sidérurgique (GIS), organisme professionnel destiné à faciliter le financement des lourds investissements de la profession, en émettant de nombreux emprunts groupés. Cette initiative, cette carrière, son habileté de manœuvrier, vont permettre à M. Jacques Ferry de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics dans leurs négociations avec un patronat dont, en principe, il n'est pas issu.

Le « plan professionnel »

Deux ans après son élection, la sidérurgie française, en pleine « traversée du désert », insuffisamment équipée, très lourdement endettée, risque de ne plus pouvoir, à l'horizon 1970, fournir l'acier nécessaire à l'économie française. Pour les maîtres de forges, c'est le blocage des prix imposé par M. Ramadier en 1955 qui est responsable de cette situation et il incombe à l'Etat d'en compenser par une aide les effets néfastes : précisons néanmoins que, à l'exception du Nord, avec le puissant groupe Denain-Usinor, cette profession est en pleine anarchie industrielle, notamment en Lorraine, où l'ambition des Wendel et les problèmes de personnes bloquent les restructurations indispensables. Mais il se trouve que le Ve Plan préparé en 1965 laisse craindre précisément une redoutable insuffisance de production à la fin de la période 1966-1970, conjuguée avec un endettement écrasant.

M. Ferry recherche donc auprès des pouvoirs publics une aide devenue, par la force des choses, indispensable. Déçu par M. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, il trouve auprès de son remplaçant à partir du début de 1966, M. Debré, un interlocuteur réceptif. Et c'est la mise sur pied, au printemps de 1966, du « plan professionnel de la sidérurgie », dit « plan Ferry », qui prévoit la reprise des investissements de la profession grâce, notamment, à des prêts publics consentis à un taux très bas grâce à d'importantes bonifications. Une très étroite concertation entre les ministères et le maître de forges s'instaure alors avec l'agrandissement du complexe sidérurgique de Dunkerque et la modernisation des aciéries lorraines : « *Ce n'est ni un pas vers l'étatisation ni, bien entendu, un pas vers le libéralisme un peu anachronique et totalement anarchique : c'est une construction tout à fait nouvelle... et, dans une très large mesure, la contrepartie d'une certaine politique des prix* », déclara alors M. Ferry.

Pour ce dernier, littéralement investi d'une mission de service public, l'ascension se poursuit, atteignant son apogée avec la construction de l'usine de Fos et ses vicissitudes. Décidé à la fin de 1969, cet énorme projet (plus de 8 milliards de francs) se trouve compromis par la chute, en 1971, des résultats de son promoteur, le groupe Wendel. M. Chaban-Delmas, alors premier ministre, charge M. Ferry de le mener à bonne fin en y associant le groupe Denain-Usinor, fort peu enthousiaste.

Un pari perdu

Les discussions seront longues et âpres. Mais le 20 octobre 1972, au cours d'une mémorable conférence de presse donnée dans sa forteresse du 5, rue de Madrid, à Paris, M. Jacques Ferry, véritable Zeus Pantocrator, flanqué symboliquement de MM. Dherse et Borgeaud, présidents des deux groupes, qui restent muets tout au long de la conférence, peut donner les grandes lignes de l'accord, qui sera assorti, plus tard, d'une « rallonge » en prêts publics bonifiés : l'usine de Fos se fera, et il sera président de la Solmer, société exploitante.

Pour ce haut fonctionnaire syndical, c'est le sommet : instrument privilégié du pouvoir, arbitre entre les patrons et patron lui-même désormais, sans oublier, depuis quelques années, la vice-présidence du C.N.P.F., la présidence de l'Association des grandes entreprises faisant appel à l'épargne (AGREP) et celle de l'Institut international de l'acier.

Encore deux ans, et les choses vont se gâter. A l'automne 1974, le « boom » de la sidérurgie prend fin, les carnets de commandes se dégonflent brutalement : c'est la crise, qui va être violente, profonde et durable, malgré une reprise en 1976, vite avortée. Le pari, qui consistait à endetter lourdement la sidérurgie pour financer une expansion indéfinie, est perdu, et le poids de cette dette devient de plus en plus écrasant. Les pertes des sociétés dépassent 10 milliards en trois ans.

Lucide, M. Jacques Ferry voudrait licencier fin 1975 ; mais le ministre de l'industrie, M. d'Ornano, s'y oppose et veut, lui, faire investir « *à contre-courant* ». Au début de 1977, grâce à la mise en œuvre du plan anticrise communautaire de M. Davignon, on espère, rue de Madrid, que les prix, tombés à un niveau catastrophique, vont remonter suffisamment pour rendre crédible un nouveau plan professionnel, qui prévoit seize mille suppressions d'emplois de 1977 à 1979. Mais, en haut lieu notamment, on n'a plus confiance et, à la veille des élections, le vent n'est pas aux licenciements. En outre, cette symbiose entre le pouvoir et les maîtres de forges, qui unissait depuis plus de vingt ans M. Ferry et l'Etat, va bientôt être rejetée au nom du libéralisme et de la responsabilité de gestion.

Au lendemain des élections législatives, un troisième « plan acier », le dernier, espère-t-on, est élaboré par les pouvoirs publics en dehors des services de M. Ferry, dont le sort est désormais scellé. En septembre, la dette écrasante de la sidérurgie, dont une part appréciable (12 milliards de francs) est constituée par les emprunts globaux du GIS, est prise en charge par le Trésor, et le contrôle des deux grands groupes, Usinor et Sacilor, passe entre les mains de la puissance publique et de son émanation. En même temps, les dirigeants de ces groupes sont remplacés et dotés de l'autonomie de gestion avec une répudiation solennelle de la notion de « plan professionnel », génératrice d'« *irresponsabilité* ».

Pour M. Jacques Ferry, c'est non seulement la fin de sa carrière, mais l'écroulement d'un univers et l'amertume des crépuscules. Il a l'élégance de prendre la défense de ses anciens mandataires, limogés d'une façon « *choquante* », protestant en même temps contre la désinvolture avec laquelle les pouvoirs publics se lavent les mains d'une complicité de vingt ans. Sans doute, à soixante-six ans, l'heure de la retraite a-t-elle sonné pour lui (1), mais il pensera sans doute n'avoir pas mérité une telle fin, dans le regret d'un immense pari engagé et perdu.

FRANÇOIS RENARD.

(1) M. Ferry restera cependant président du GIS.

Assurances : déficit de la branche « automobile » en 1978

Bien que l'activité des compagnies d'assurance ait augmenté globalement de 14 % en 1978, soit un peu plus que le produit intérieur brut, leurs résultats ont diminué de 4 % en moyenne, certaines branches enregistrant même un déficit, comme l'automobile. L'ensemble des primes encaissées par l'assurance française a dépassé légèrement 100 milliards de francs contre 86 milliards de francs environ l'année précédente. Les opérations effectuées en France se sont élevées à 77,4 milliards de francs (contre 67,9 milliards de francs en 1977) et celles de réassurance ont porté sur 6,6 milliards de francs, en progression de 16,4 %.

La croissance de l'assurance-vie (17,6 milliards de francs de primes, + 13,9 %) a été modérée, l'année 1978 marquant un nouveau ralentissement après les progressions de 15 % à 19 % enregistrées les années antérieures. Comme précédemment, c'est le développement rapide de la branche collective (assurance groupe), avec ses 7,5 milliards de francs de primes (+ 16,5 %), assises sur la masse des salaires, et de celle du crédit aux particuliers, qui assure à la branche une croissance d'ensemble relativement satisfaisante. A noter, toutefois, une augmentation très nette des contrats individuels temporaires (grande branche), alors que les résultats de la branche « populaire » ont légèrement fléchi.

Rapide progrès des assurances sur la vie et contre le vol

De même, les contrats d'assurance en cas de vie (capitalisation) ont enregistré une progression à nouveau significative (+ 14,5 %) en raison des améliorations apportées ces dernières années par les compagnies : formule de revalorisation du capital pour lutter contre l'inflation, indexation sur la pierre ou les actions, etc.

En matière d'assurance incendie (9,26 milliards de francs de primes, + 11,6 %), l'attrait de la garantie « pertes d'exploitation », en cas de sinistre, par exemple, a permis à la branche « risques industriels » de progresser plus rapidement, les primes de cette branche ayant, en outre, été relevées assez sensiblement ces dernières années pour tenir compte de la multiplication et du coût croissant des incendies. Au cours du premier semestre 1979, vingt-neuf sinistres d'un coût supérieur à 10 millions de francs chacun ont éclaté, contre dix-sept au cours de la même période de 1978, l'augmentation des dommages étant de 70 %. Fait inquiétant, le nombre des têtes d'extincteurs automatiques installées en 1978 (360 000) a diminué de 30 %.

L'assurance vol est en croissance rapide, en raison de l'augmentation de la délinquance, qui, certes, alourdit les charges d'indemnisation, mais incite à la souscription de contrats nouveaux, avec des primes en hausse continuelle et appréciable. A plus long terme, les compagnies estiment qu'il ne peut suffire de majorer uniformément les tarifs, et envisagent de pousser activement les études pour la prévention des vols.

Quant à l'assurance automobile avec ses 26,54 milliards de francs de primes (+ 14 %), elle ne représente plus que 34 % des opérations d'assurances en France contre 41 % en 1970. Le parc automobile ayant augmenté de 4,5 % en 1978, et les assurés ayant souscrit très nombreux à la nouvelle garantie de responsabilité à l'égard des membres de la famille transportée, l'augmentation réelle des primes d'assurance automobile s'élève à 6,3 %, *bien inférieure*, soulignent les compagnies, à la hausse des prix (9,7 %) et des salaires (12,6 %), qui influencent directement les quatre cinquièmes du prix de revient de cette assurance.

Malgré la diminution du nombre des victimes d'accidents corporels (— 4,7 %), les compagnies estiment que, en raison de l'élévation très rapide des tarifs de la réparation automobile, leurs charges ont excédé de 5 % leurs recettes. En 1979, année de la libération du prix de ladite réparation, les compagnies attirent l'attention de M. Monory, ministre de l'économie, et ancien professionnel de cette branche, sur les conséquences d'une telle évolution. Bénéficiant, elles aussi, de la libération des tarifs, elles ont commencé à les majorer, d'une manière parfois sensible.

L'assurance française, enfin, a dégagé, au titre des provisions techniques constituées pour garantir l'exécution des contrats, 21,8 milliards de francs contre 11,4 milliards, dont 10,3 au titre de l'assurance-vie. Cette épargne nouvelle a été affectée pour deux tiers à des placements en valeurs mobilières (obligations surtout, et actions) et pour un cinquième à des placements immobiliers (contre un quart en 1977).

● *M. Pierre Guillaumat* entre au conseil d'administration des Galeries Lafayette, où il vient d'être coopté comme administrateur. Polytechnicien, âgé de soixante-neuf ans, M. Guillaumat, ancien président d'E.D.F. et d'ELF-ERAP, fut ministre des armées de 1958 à 1960, puis ministre délégué auprès du premier ministre de 1960 à 1962.

● *Au Conseil économique et social*, quatre nouveaux membres ont été désignés par l'Assemblée permanente des chambres de métiers au titre de l'artisanat : MM. Lucien-Pierre Galan, président de la Fédération nationale des artisans électriciens ; Jean Cabut, secrétaire général de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française ; Jacques Goguet, membre du conseil fédéral de la Fédération nationale de la coiffure, et Claude Duport, président du Syndicat de la boucherie-charcuterie des Ardennes. Ils succèdent à : MM. Georges Brand, Francis Combe, Paul Martel et Jean Paquet. D'autre part, M. Henri Denoue, secrétaire permanent des chambres de métiers, a été réélu en tant que représentant de l'artisanat au Conseil économique et social.

ÉNERGIE

La C.G.T. : en favorisant la relance charbonnière on pourrait embaucher cent mille mineurs de plus

La C.G.T. a confirmé sa position en matière énergétique, le mardi 2 juillet, à l'occasion d'une conférence de presse organisée par la Fédération des mineurs. M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral, a rappelé la place que, selon la C.G.T., le charbon devrait prendre dans l'approvisionnement énergétique du pays.

Dénonçant « *l'incroyable gabegie dans l'utilisation des ressources naturelles* », M. Krasucki affirme notamment que le gouvernement français réduit la production charbonnière au détriment des régions concernées et ce en dépit des constatations faites à la conférence de Tokyo sur la nécessité d'en accroître l'exploitation. Pourtant, souligne-t-il, la France dispose de très importantes ressources charbonnières : le bassin du Nord-Pas-de-Calais recèle 400 millions de tonnes exploitables de charbon et un gisement de gaz naturel (à Bruay-en-Artois) aussi important que celui des Pays-Bas.

Sur le plan national, l'exploitation charbonnière est tombée à 22 millions en 1978 contre 57 335 000 tonnes en 1952, date de la création de la CECA. Sur ce point, M. Krasucki s'étonne du niveau d'importation qui a « *dépassé pour la première fois en 1978 la production nationale, soit 25 millions de tonnes* ». En favorisant la relance charbonnière, l'on peut, a-t-il ajouté, « *porter la production à 30 millions de tonnes et viser dans un avenir lointain les 40 millions, c'est-à-dire embaucher cent mille mineurs en plus et apporter à la Sécurité sociale 1,5 milliard* ».

Aux États-Unis

LA COUR SUPRÊME APPROUVE LA POLITIQUE DE MODÉRATION DES PRIX ET DES SALAIRES

Le président Carter vient de gagner le combat judiciaire engagé par l'organisation syndicale A.F.L.-C.I.O., qui cherchait à faire déclarer anticonstitutionnelle sa politique de modération des prix et des salaires. La Cour suprême a refusé de prendre en considération le recours introduit auprès d'elle contre un arrêt de la cour d'appel de district de Columbia affirmant que cette politique était conforme à la Constitution. Trois juges seulement de la Cour suprême se sont prononcés pour la révision de cet arrêt, alors qu'il en fallait quatre pour que le recours fût retenu.

Ainsi prend fin un conflit qui avait éclaté fin mai. Le 31 de ce mois, un juge fédéral avait estimé que le président Carter avait abusé de ses pouvoirs en menaçant de retirer des marchés publics aux firmes qui ne respectaient pas les directives officielles dans le domaine des prix et des salaires. Le programme de lutte contre l'inflation, annoncé fin octobre, était en effet attaqué en justice par la centrale syndicale et un groupe de parlementaires républicains, sous l'argument que le recours à des sanctions faisait perdre à ce plan son caractère indicatif.

Cependant, en juin, le conseil gouvernemental des prix et des salaires sanctionnait deux entreprises pour violation des consignes de modération (*le Monde* du 19 juin). Puis, la cour d'appel de Washington, rendant un arrêt contraire à la décision du juge fédéral, avait donné raison au président Carter, ce qui avait entraîné un pourvoi auprès de la Cour suprême (*le Monde* du 28 juin).

● ERRATUM. — Une coquille a déformé le sens d'une phrase dans le bilan de la présidence française de la C.E.E. (*le Monde* du 4 juillet. Nous aurions dû imprimer : « *M. Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, quitte à agacer certains de ses partenaires, s'est battu avec ténacité pour obtenir un accord équilibré.* » Et non : « *(...) qui a agacé (...)* ».

● *Le chômage britannique*, après être retombé en mai à son plus bas niveau depuis trois ans, est remonté en juin pour atteindre 5,6 % de la main-d'œuvre active contre 5,4 % précédemment. Le nombre des sans-emplois officiellement secourus se chiffrait, à la mi-juin, à 1 344 865, soit 45 583 personnes de plus qu'un mois auparavant. Cette poussée fait suite à une lente réduction commencée en août dernier lorsque 6,7 % de la main-d'œuvre étaient au chômage. Toutefois, elle est entièrement due, souligne-t-on au ministère de l'emploi, à la comptabilisation de 104 475 jeunes venant d'achever leurs études. En revanche, le nombre des chômeurs adultes a diminué de 58 892. — (A.F.P.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U.	4,2635	4,2670	— 50	— 25	— 95	— 65	— 135	— 95
$ can.	3,6661	3,6700	— 50	— 25	— 100	— 65	— 150	— 110
Yen (100)	1,9655	1,9685	+ 70	+ 100	+ 125	+ 155	+ 370	+ 410
DM	2,3200	2,3235	+ 50	+ 70	+ 110	+ 130	+ 335	+ 370
Florin	2,1060	2,1090	+ 10	+ 25	+ 20	+ 35	+ 50	+ 70
F.B. (100)	14,4500	14,5000	— 350	— 220	— 555	— 380	— 835	— 535
F.S. (100)	2,5815	2,5850	+ 170	+ 190	+ 355	+ 380	+ 1055	+ 1100
L. (1 000)	5,1550	5,1625	— 305	— 235	— 525	— 440	— 1240	— 1035
£	9,4745	9,4855	— 450	— 385	— 790	— 695	— 1450	— 1340

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 1/2	5 7/8	5 3/4	6 1/8	6 1/16	6 7/16	6 11/16	7
$ E.-U.	30 5/8	31	9 7/8	10 1/8	10 3/16	10 9/16	10 3/8	10 3/4
Florin	7 1/2	8	8 1/8	8 3/8	8 3/16	8 9/16	9 1/8	9 9/16
F.B. (100)	10 1/2	11 1/2	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 7/8	10 7/8	11 1/8
F.S.	3/16	9/16	11/16	1 1/16	3/4	1 1/8	1 11/16	2 1/16
L. (1 000)	29	30	14	16	14	16	13 3/8	15 5/8
£	15 7/8	16 1/8	14	14 1/2	13 7/8	14 3/8	13	13 1/2
Fr. franç.	8 7/8	9 1/8	8 11/16	9 3/8	8 7/8	9 5/8	9 11/16	10 5/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DAMART-SERVIPOSTE

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Roubaix le 22 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le chiffre d'affaires hors taxes du groupe s'est élevé à 371,4 millions de francs contre 304,8 millions de francs en 1977 (+ 21,85 %), et le bénéfice net (part du groupe) est passé à 25,3 millions de francs contre 20,2 millions de francs (+ 25,24 %) l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la société mère s'est élevé à 328,8 millions de francs en 1978 contre 281,6 millions de francs en 1977 (+ 16,78 %), et le bénéfice net est passé à 17,4 millions de francs contre 15,8 millions de francs (+ 9,9 %) l'exercice précédent.

L'assemblée a décidé la distribution, à partir du 15 juillet, contre remise du coupon n° 3, d'un dividende de 15,80 F au lieu de 13,70 F l'année précédente, ce qui correspond, compte tenu de l'avoir fiscal, à un dividende global de 23,70 F par action.

Dans son allocution, le président a annoncé la décision du directoire d'attribuer aux actionnaires, en septembre prochain, une action nouvelle pour cinq anciennes.

Par ailleurs, la restructuration du groupe, envisagée dès l'introduction en Bourse, a été confirmée.

Damart-Serviposte, qui possède actuellement les deux tiers du capital de ses deux filiales Despature & Fils S.A. et Belmart va acquérir le tiers restant des actions. A la suite de cette acquisition, la société mère détiendra une part de capital égale à 99,93 % pour Despature & Fils S.A. et 99,65 % pour Belmart. Cette restructuration procurera à Damart-Serviposte un supplément de résultats non négligeable, sans dilution du capital.

Pour 1979, de nouvelles perspectives de croissance existent et un objectif de progression du chiffre d'affaires de 15 à 18 % a été fixé.

Le réseau de distribution par centres-conseil poursuit son développement : un nouveau centre-conseil fonctionne au Mans depuis le mois d'avril et un autre doit s'ouvrir dans le centre commercial de Parinor pour le 1er septembre. De plus, un bureau de prises de commandes sera ouvert à Arras à l'automne, tandis que la vente par téléphone sera développée dans la région Rhône-Alpes grâce à la création à Lyon d'un centre téléphone-conseil.

FRANCIC

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie sur deuxième convocation le 2 juillet 1979, sous la présidence de M. Olivier Moulin-Roussel, a approuvé les comptes de l'exercice 1978-1979. Au 6 avril 1979, l'actif net s'élevait à 182 836 770,43 F, et la valeur liquidative à 137,55 F. Le bénéfice à répartir s'établit à 3 179 706 F.

Le dividende a été fixé à 2,30 F par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 0,31 F, soit un revenu global de 2,61 F. Ce dividende sera mis en paiement le 3 juillet 1979 à 12 heures, aux guichets du Crédit Industriel et Commercial et des banques affiliées à son groupe.

Les actionnaires auront la possibilité de réinvestir une somme équivalant au montant de leurs dividendes bruts pour souscrire des actions nouvelles en franchise totale de droit d'entrée jusqu'au 3 octobre 1979.

DIDOT BOTTIN

Fondé en 1796

M. Vincent Hollard, président-directeur général de la Compagnie Financière Privée et de Didot Bottin, a été nommé, sur proposition du baron Empain, administrateur de Jeumont Industrie S.A.

MOULINS DE PARIS

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue sous la présidence de M. Jean Vilgrain.

Elle a approuvé les comptes à l'unanimité des 79,15 % *d'actions* présentes ou représentées.

L'ensemble des usines métropolitaines du groupe a écrasé 12 469 000 quintaux de blé et fabriqué 4 450 000 quintaux d'aliments pour le bétail.

Le chiffre d'affaires consolidé des implantations métropolitaines s'est élevé à 2 192 538 000 F dont 561 millions 969 000 F ont été réalisés à l'exportation.

La société *des Grands Moulins de* Paris a acquis un cash flow d'exploitation de 19 274 377 F.

Elle a par ailleurs dégagé des plus-values de cession d'actif pour un montant net de 5 672 315 F.

La réévaluation de ses immobilisations a entraîné la comptabilisation d'un ensemble de réserves de 75 millions 585 359 F, dont 59 710 710 F au titre des terrains et du portefeuille *et 14 874 649 F* au titre des *éléments* amortissables.

L'assemblée a *décidé* la mise en distribution à partir du 24 juillet *d'un dividende de 5 F auquel s'ajoutera* l'avoir fiscal.

Les pouvoirs de M. Jean Vilgrain ayant pris fin avec cette assemblée, M. Jean-Louis Vilgrain assurant désormais les fonctions de président-*directeur général de* la *société* a présidé l'assemblée générale extraordinaire.

A l'unanimité des 79,41 % d'actions présentes et représentées, cette assemblée a décidé l'augmentation du capital social de 7 474 200 F par incorporation partielle de la réserve de réévaluation.

Cette augmentation entraînera la *distribution* d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

LA PRÉSERVATRICE A.I.R.D.

Réunie le 22 juin 1979 sous la présidence de M. Guillaume Legrand, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le montant des primes nettes d'annulation atteint 1 526 699 187 F contre 1 369 122 658 F en 1977 soit une augmentation de 11,50 %.

Compte tenu des revenus de placements passés déduction faite des charges y afférentes de 104 798 000 F à 120 743 000 F (+ 15,2 %) et des plus-values de cession d'un montant net de 10 519 000 F, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 22 608 574 F *dont 6 070 840 F de plus-values nettes* à long terme contre 20 486 382 F en 1977 dont 2 789 167 F de plus-values nettes à long terme.

Ce bénéfice sera réparti comme suit : dotation à la réserve des plus-values à long terme : 6 070 840 F ; dividende : 14 500 000 F ; augmentation du report à nouveau : 2 millions 37 734 F.

Le dividende net distribué à chaque action, *identique au précédent*, sera de 14,50 F, le revenu global s'élevant à 21,75 F compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 7,25 F. La date de mise en paiement a été fixée au 29 juin 1979.

L'assemblée a ratifié la réévaluation des immeubles bâtis qui fait apparaître une augmentation de valeur de 66 028 096 F et un écart de *réévaluation de 63 525 765 F*.

Par ailleurs, l'assemblée a nommé administrateurs pour une durée de trois ans MM. Claude Tixier et Jacques Legrand, et renouvelé les mandats de commissaires aux comptes de la société Frinault Fiduciaire ainsi que du cabinet Mulquin-Socceff et Associés et désigné en qualité de commissaire suppléant la Société Technique de Révision et d'Études Comptables (STRECO).

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR « COFACE »

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 1979 sous la présidence de M. Jean CHAPELLE a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui se soldent par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 22.639.935 F contre 16.160.529 F pour l'exercice précédent. Après déduction de l'impôt sur les sociétés et constitution de toutes provisions et amortissements, le bénéfice net comptable *s'établit à 12.208.451 F contre* 3.438.732 F pour l'exercice précédent. Ce résultat a permis de doter la réserve statutaire à concurrence de 9.132.404 F ; de distribuer aux actionnaires le dividende statutaire, et après dotation de 440.000 F aux réserves libres de reporter à nouveau une somme de 501.827 F. Ces chiffres ne se rapportent qu'à l'activité propre de la Compagnie qui s'exerce sur *les exportations de biens de* consommation, de semi-produits ou d'équipements de série qu'elle garantit pour son propre compte au titre du risque commercial d'insolvabilité.

Dans son allocution à l'assemblée générale, le président a analysé l'aspect économique des interventions de la COFACE et souligné l'importance de son activité au regard du commerce extérieur.

Dans le domaine du court terme, cette activité a été marquée par une progression, tant dans le portefeuille de polices couvrant ces opérations, qui s'est accru de 7 %, que dans le montant des capitaux couverts, qui a augmenté de 15 %.

Le montant total des exportations garanties par polices court terme en 1978 s'élève à 47,7 milliards de francs contre 43 milliards en 1977. Leur répartition géographique fait apparaître, comme les années antérieures, la prédominance du Marché commun et de l'Europe occidentale, qui en représentent 56 %. Sur cette zone, la progression enregistrée en 1978 est de 14 % ; elle est de 83 % sur l'Extrême-Orient, de 26 % sur l'Amérique latine et de 22 % sur l'Europe *de l'Est. L'analyse par branches* d'activité fait apparaître une augmentation particulièrement importante de 127 % pour la confection, de 78 % pour les bois et papiers et de 48 % pour le matériel mécanique et l'outillage. Les secteurs du textile et de la sidérurgie restent toujours en tête dans la répartition des risques garantis.

Les règlements d'indemnités sur polices court terme ont atteint un montant de 398,5 millions de francs, contre 190 millions de francs en 1977, cette poussée étant due principalement à des sinistres de transfert sur des pays connaissant des situations financières difficiles.

Dans le domaine des garanties individuelles — qui couvrent les contrats de vente de biens d'équipement et de grands ensembles, les marchés de travaux publics ou les exportations de services — les résultats font apparaître un net fléchissement par rapport à la courbe ascendante observée les années précédentes. Le montant des polices délivrées est tombé de 97 milliards de francs en 1977 à 76 milliards de francs en 1978. Ces chiffres sont à *rapprocher de ceux des contrats* conclus par les exportateurs et portés à la connaissance de la COFACE : en 1978, leur montant aura été de l'ordre de 69 milliards de francs alors que celui de 1977 était de 82 milliards de francs.

Ce reflux s'explique principalement par la régression des commandes d'installations industrielles et énergétiques, notamment des centrales nucléaires ; cette réduction, particulièrement accusée sur le Moyen-*Orient, se manifeste également sur* l'Europe de l'Est et l'Extrême-Orient. En contrepartie on note une forte poussée sur les pays africains et surtout sur l'Amérique latine.

Le montant des créances en cours garanties en moyen terme, à la fin de 1978, s'élevait à 246 milliards de francs, chiffre identique à celui qu'on enregistrait à la fin de 1977.

La charge des sinistres indemnisés *en moyen terme* est passée, *en brut*, de 667 millions de francs en 1977 à 1.784 millions de francs en 1978, et, en indemnités nettes de récupération, de 450 millions de francs à 1.132 millions de francs.

En rapprochant le montant des garanties délivrées de celui des exportations françaises, on arrive à la constatation que le total des exportations couvertes par la COFACE s'élève *pour l'année 1978 à 107* milliards de francs, ce qui représente 31 % des exportations françaises de la même année, soit un taux de couverture sensiblement supérieur à celui des années précédentes. Ce taux de couverture est de l'ordre de 20 % pour les biens de consommation et des biens d'équipement courants garantis en court terme, qui représentent un montant d'exportation de 47,7 milliards de francs. Il atteint 57 % pour les fournitures d'équipements hors série et d'ensembles industriels effectués dans le cadre de contrats garantis à moyen terme, dont l'exécution se poursuit sur plusieurs années. Les livraisons effectuées au titre de ces contrats ont atteint en 1978 un montant de l'ordre de 59 milliards de francs, *auquel il convient d'ajouter environ* 10,6 milliards de francs de prestations non reprises *en* statistiques douanières et correspondant à des services ou marchés de travaux à l'étranger.

ROCHEFORTAISE S.A.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et fixé le dividende à 10 F net, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 50 % donnant un revenu global de 15 F.

Le président, dans son allocution, a donné un aperçu sur la marche des affaires *pendant le premier trimestre* 1979, qui est satisfaisant pour l'ensemble des sociétés du groupe.

L'important dossier d'investissements sur Antsirabé et Tuléar à Madagascar, qui était en projet, vient de se concrétiser.

Le bilan consolidé du groupe met en relief la progression de la situation nette consolidée, qui passe de *56 873 000 F à 78 076 000 F*, soit une augmentation de 21 203 000 F.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES CHAUSSON

Réunie le 27 juin 1979, sous la présidence de M. Paul de Buyer, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a approuvé à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

La situation nette au 31 décembre 1978 s'élève à 302 793 000 F, après réévaluation légale (contre 132 millions 584 000 F fin 1977). Cette réévaluation, qui a porté à la fois sur les biens amortissables et non amortissables, a dégagé une plus-value globale de 159 673 000 F.

L'excédent brut d'exploitation s'est élevé en 1978 à 129 760 000 F contre 101 882 000 F en 1977.

Après déduction des charges financières pour 63 079 000 F (contre 51 605 000 F en 1977), des amortissements et provisions pour 59 198 000 F hors réévaluation (contre 48 millions 66 000 F), ainsi que des pertes et profits divers, le bénéfice net, compte tenu d'une plus-value réalisée sur cession de titres pour un montant de 16 207 000 F, ressort à 27 849 000 F (contre 2 599 000 F en 1977).

Le bénéfice disponible, après dotation aux réserves réglementées, soit 13 906 000 F a été affecté en report à nouveau.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a approuvé les traités d'apport-fusion signés avec les sociétés Affouard, Constructions Mécaniques et Aéronautiques de la Mayenne (SOCOMAN) et Constructions Mécaniques Chenard & Walcker (S.C.M.C.W.). Aux termes de ces traités, ces sociétés font apport à Chausson de l'ensemble de leur actif et de leur passif, avec effet rétroactif au 1er janvier 1979. Ces apports sont rémunérés à raison de :

- 1 action Chausson pour 9 Établissements Affouard ;
- 1 action Chausson pour 1 SOCOMAM ;
- 1 action Chausson pour 2 S.C.M.C.W.

Chausson, propriétaire de la quasi-totalité des actions de ces *trois* sociétés, renonçant formellement à ses droits dans l'attribution des actions rémunérant les apports, créera en conséquence 1 041 actions de 60 F nominal, son capital passant ainsi de 84 073 260 F à 84 135 720 F.

Tenu le jour même, le conseil d'administration de Chausson, usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée, a arrêté le principe d'une augmentation de capital en numéraire dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Toutefois, il est d'ores et déjà envisagé que cette augmentation serait réalisée au cours du dernier trimestre de l'année pour un montant égal au capital actuel, les actions nouvelles étant émises au pair (60 F).

En vue de cette opération, le conseil a décidé de suspendre, à partir du 1er octobre 1979, la convertibilité des obligations émises en 1976.

SPEICHIM

Réunis en assemblée générale ordinaire le 26 juin 1979, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1978. Après dotation de 3 310 379 F aux amortissements et 8 583 663 F aux comptes de provision (dont 7 millions de francs à la provision pour risques sur clients moyen terme exportation), le bénéfice net de l'exercice ressort à 5 379 435 F contre 6 millions 337 548 F pour l'exercice précédent.

Après affectation de 2 355 435 F au report à nouveau, qui passe ainsi à 7 479 435 F, le dividende net a été fixé à 16 F par action qui, assorti d'un avoir *fiscal* de 8 F, *forme* un revenu global de 24 F. Il sera mis en paiement le 9 juillet prochain contre remise du coupon numéro 21.

Dans son rapport, le conseil précise que l'activité de l'exercice, qui s'est traduite par un chiffre d'affaires de 423 millions de francs contre 330 millions de francs en 1977, concernait principalement sept usines en U.R.S.S. *et deux complexes* chimiques en Chine.

Plusieurs usines ont été réceptionnées dans des conditions très satisfaisantes, dont, au Portugal, une usine d'aniline en association avec Creusot-Loire-Entreprise, à Cuba, deux des six usines de levure commandées en 1974, et en France, une installation de traitement d'effluents pour la cockerie de Sollac.

Les commandes enregistrées en 1978 concernent une huilerie en France, une usine clef en main en Algérie pour la production de résines et d'encre d'imprimerie, l'engineering de base pour un traitement de minerai d'uranium au Gabon, portant le carnet de commandes au 1er janvier 1979 à 1 182 millions de francs non compris les 430 millions de francs d'un contrat de fourniture d'une usine de pesticide en U.R.S.S., suivant le procédé Rhône-Poulenc, contrat qui n'a été mis en vigueur qu'en janvier 1979.

L'assemblée générale a réélu M. Jacques Dollois comme administrateur, et a porté à douze le nombre des administrateurs par la nomination de MM. J. Bernard, P. Billecocq, J. Cuisinier, M. Massonaud et P. Royer.

Au cours du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale, M. Escourrou conservant ses fonctions d'administrateur mais ayant demandé à être déchargé de ses fonctions de président - directeur *général*, le conseil *l'a élu président* d'honneur et a nommé M. Pierre Billecocq président du conseil d'administration et M. Jacques Bernard vice-président-directeur général.

M. Pierre Billecocq est également président de S.P.I.E., C.A.P.A.G. et conseiller de S.P.I.E. Batignolles.

Le conseil a entériné la nomination, comme directeurs généraux *de : MM. J.-C. Gaillard, J. Revenseau* et B. Revuz.

LE GAZ DE FRANCE EN 1978

L'économie française a connu en 1978 des difficultés notables. De nombreuses entreprises ont souffert du ralentissement de la croissance globale de l'activité et de la poursuite de l'inflation. Pour le Gaz de France, toutefois, la conjoncture de 1978 a comporté des éléments favorables qui ont été, le premier une dépression des prix internationaux des produits pétroliers qui s'est poursuivie sur les neuf premiers mois de l'année, le second une bonne tenue du franc sur le marché des changes, le troisième, enfin, des conditions climatiques légèrement plus froides que la normale, alors que celles de l'exercice précédent avaient été très défavorables aux ventes de gaz pour le chauffage.

Ces facteurs n'ont pas suffi à écarter les préoccupations d'ordre essentiellement financier qui étaient celles de la fin de 1977, en raison de l'insuffisance du niveau des tarifs de vente.

Cette situation ne laisse pas d'être inquiétante au moment où la crise iranienne a déclenché une nouvelle mutation du niveau de prix des produits pétroliers qui aggrave très sensiblement les charges que doit supporter l'Établissement pour ses approvisionnements, lesquels représentent 55 % de son chiffre d'affaires.

En 1978, le Gaz de France a pu fournir à l'économie française des quantités de gaz en augmentation sensible sans toutefois pouvoir satisfaire totalement la demande.

Les achats de gaz ont atteint 218,2 milliards de kWh, en augmentation de 10,8 % par rapport à l'année précédente. La part du gaz naturel y est tout à fait prépondérante puisqu'elle correspond à 217,6 milliards de kWh.

Les quantités de gaz reçues d'Ekofisk ont atteint 23,2 milliards de kWh dépassant ainsi le niveau contractuel et permettant le remboursement à la Société néerlandaise Gasunie, à concurrence de 4,4 milliards de kWh, des avances faites par elle en 1977. Mais des retards ont affecté les livraisons attendues d'Eldfisk *et d'Albuskjell*, encore *différées*, et *celles* du petit gisement de Tor qui a fourni 0,2 milliard de kWh.

Les livraisons de gaz soviétique ont atteint 27,3 milliards de kWh ; elles ont été caractérisées par des réceptions irrégulières en cours d'année, mais sont néanmoins globalement supérieures au niveau contractuel.

Les livraisons en provenance d'Algérie ont été de 32,7 milliards de kWh. Bien qu'en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, elles n'ont pas été celles prévues dans les contrats en raison de difficultés techniques relatives aux usines de Skikda et d'Arzew.

Malgré l'augmentation des enlèvements de gaz de Groningue, qui se sont élevés à 100,5 milliards de kWh, ces circonstances ont amené à faire *jouer les clauses d'interruptibilité* de certains contrats de vente de gaz aux industriels.

En matière d'approvisionnements futurs, l'année n'a connu qu'un fait marquant : la signature, le 30 janvier 1978, avec Gasunie d'un accord modifiant le contrat d'achat de gaz de Groningue du 24 février 1966 et tendant à la fois à aménager les prix du gaz et à prolonger jusqu'en 1993 la durée d'exécution du contrat. Pour l'avenir, les recherches de nouveaux approvisionnements se poursuivent activement.

Dans l'immédiat, des négociations sont engagées avec la Sonatrach en vue de la fourniture au Gaz de France de cinq nouveaux milliards de mètres cubes de gaz par an sous la forme de méthane liquéfié.

Dans d'autres secteurs, s'accomplit un travail préparatoire nécessairement long. La perspective d'une nouvelle opération importante de vente du gaz soviétique aux pays d'Europe a fait l'objet de contacts renouvelés avec les autorités soviétiques compétentes, tandis que des accords se nouaient entre les sociétés intéressées des divers pays acheteurs pour examiner les modalités de réalisation d'un tel projet et, notamment, l'organisation en commun du transport de ce gaz à partir de la frontière des pays du Comecon.

Les contacts se poursuivent également entre les sociétés productrices de gaz au Nigéria et les acheteurs européens potentiels ainsi qu'entre ces acheteurs. De nouvelles fournitures en provenance de la zone norvégienne de la mer du Nord sont également recherchées.

Les études entreprises par la Société d'Étude du Gazoduc de la Méditerranée Occidentale (SEGAMO) se sont poursuivies normalement et sont arrivées à une phase où il est envisagé d'associer au projet de nouveaux partenaires européens.

La Sonatrach et le Gaz de France ont signé, le 25 avril 1978, un protocole d'accord pour la coopération technique associant les efforts et les compétences des deux entreprises. Cette coopération est entrée en application en ce qui concerne les complexes de liquéfaction du gaz d'Arzew et de Skikda à partir desquels est alimenté le *Gaz de France*. Si, comme il *apparaît, elle se révèle fructueuse, cette coopération* pourrait être étendue.

Le coût d'achat unitaire du gaz a augmenté de 13,3 %. Il a bénéficié des effets de la dépression relative enregistrée par les prix des produits pétroliers sur la moyenne rétroactive desquels sont indexés nos principaux contrats. De plus, il a aussi profité de la bonne tenue du franc sur le marché des changes.

Les autres charges ont également connu une évolution acceptable grâce, notamment, aux efforts de gestion : compte non tenu de la dotation complémentaire d'amortissement de 267 millions résultant de la réévaluation des immobilisations, les charges d'exploitation autres que celles relatives aux achats de gaz ont augmenté en valeur de 13,5 % par rapport à 1977, pour une augmentation des livraisons de gaz à peine inférieure.

L'accroissement des charges de personnel et des autres charges d'exploitation, y compris les frais des services centraux, est de 13,4 %. Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 11,4 % avant prise en compte du complément de dotation pour réévaluation qui porte cette progression à 29,1 %. Les charges financières augmentent de 17,5 %.

Au total, le prix de revient unitaire du gaz s'accroît de 10 %.

Dans le contexte général propre à 1978, de telles augmentations des charges auraient dû être supportables. Mais le prix de vente unitaire augmentant seulement de la même valeur absolue que le prix de revient unitaire, le *déficit* d'exploitation demeure au niveau de 0,19 c/kWh, ce qui avait déjà entraîné un lourd déficit en 1977.

Les ventes du Gaz de France et de ses *filiales* ont atteint 231,8 milliards de kWh, *dépassant de 7,8 %* celles de l'année précédente. Si on ajoute à ces ventes celles de la Société Nationale Elf-Aquitaine (Production) à ses clients directs, le total atteint 243,7 milliards de kWh et la progression 7,1 % par rapport à 1977. La part du gaz naturel dans le bilan national de l'énergie primaire s'établit, pour 1978, à 11,5 %.

La répartition de l'ensemble de ces ventes est la suivante :

- secteur résidentiel et tertiaire.... 47,7 %
- secteur industriel.................. 47,1 %
- centrales électriques................ 5,2 %

En ce qui concerne le seul Gaz de France, la croissance des ventes, toujours limitée par le niveau des approvisionnements s'élève à 10,6 % en 1978 alors qu'elle avait été, l'année précédente, de 5,3 %.

Cette croissance s'est réalisée dans une conjoncture générale peu favorable, marquée par la faiblesse des investissements industriels et la diminution de l'activité dans le bâtiment, sans que la totalité des demandes ait pu être satisfaite.

Les ventes du Gaz de France au secteur résidentiel représentent, en 1978, 40,4 % du total des ventes ; elles sont en augmentation de 17,1 % correspondant à une progression de 15,3 % pour les usages individuels, et de 24,1 % pour les usages collectifs ; ces pourcentages corrigés des aléas climatiques se lisent respectivement 8,9 %, 7,6 % et 14,1 %.

Les ventes au secteur tertiaire, qui comprend le commerce et les collectivités, représentent en 1978 14 % des ventes totales. Elles *progressent de 12 %, soit une croissance de* 5,5 % après correction des aléas climatiques.

Les ventes au secteur industriel, qui représentent 39 % du total, ont progressé de 13,2 % alors que les fournitures aux centrales électriques sont réduites de 73 %.

De telles augmentations de ventes conjuguées à l'évolution modérée du coût des approvisionnements auraient dû conduire à une situation nettement bénéficiaire si elles avaient été assorties des hausses de tarifs que permettaient les conditions économiques du marché de l'énergie.

Les hausses autorisées n'ont pas atteint le niveau souhaité. Pour les tarifs industriels une hausse de 9 % a été effectuée le 1er janvier 1978, mais il n'y en n'a pas eu d'autre ; quant aux tarifs domestiques, la hausse est intervenue en mai au niveau de 10 %, mais sa *date tardive a rendu son produit inférieur* à 6,5 % en moyenne sur l'année. Globalement, il en est résulté un manque à gagner d'au moins 400 millions de francs qui se retrouve presque entier dans le déficit du compte d'exploitation, lequel se monte à 379,5 millions.

Après pertes et profits, le résultat général enregistre une perte qui se trouve réduite à *131,3 millions de francs par l'inscription*, pour des motifs fiscaux, d'un profit exceptionnel de 267 millions égal à la dotation complémentaire d'amortissement dégagée par la réévaluation des immobilisations.

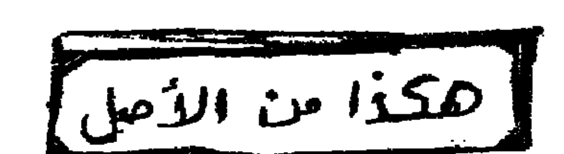
Ainsi, et en raison de la *situation* tarifaire, le résultat de l'exercice ne traduit-il pas suffisamment l'influence des divers facteurs favorables *qui l'ont affecté : le* report à nouveau déficitaire à inscrire au bilan se trouve ainsi d'ores et déjà porté à tout près de 2 milliards de francs.

Dans le même temps, du fait de la croissance simultanée du montant des investissements, de celui des remboursements d'emprunts et des besoins de fonds de roulement, les besoins de financement augmentent de plus de 800 millions de francs, tandis que la marge brute d'autofinancement ne s'accroît que de 336 millions de francs. A ce niveau, elle couvre 60 % des besoins au lieu de 68 % l'année précédente ; le pourcentage des ressources propres aux investissements tombe de 73 % à 63 %. Plus que la valeur absolue de ces ratios, la rapidité de leur déclin doit retenir l'attention.

Une *telle* situation peut être *facilement* redressée, étant données les conditions de compétitivité du gaz naturel qui laissent des marges de hausse considérables. Cela nécessite que des décisions tarifaires, par ailleurs nécessaires pour éviter des gaspillages, soient adoptées *à temps* et *dans une mesure suffisante*.

En l'absence des modifications profondes qui ont affecté le marché de l'énergie à la suite de la crise iranienne, il aurait suffi, en matière de prix du gaz, de suivre l'évolution générale des prix en France pour que la situation s'assainisse. L'accident brutal qui s'est produit sur le marché international des produits pétroliers à la fin de 1978, *dont l'ampleur* ne peut être exactement mesurée actuellement, nécessite que soit en outre compensé l'effet de cet accident sur le coût des approvisionnements en gaz ; cet effet commencera à se faire sentir au milieu de 1979 et prendra toute son importance en 1980.

Il est urgent de procéder à ces redressements pour écarter du péril une entreprise dont le récent passé a montré que, en laissant encore une rente au consommateur, elle est en état de satisfaire à des besoins en forte expansion sans nécessiter ni investissements exagérés ni concours anti-économiques à leur financement.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

3 JUILLET

Effritement

La résistance de la Bourse a un peu faibli mardi et, à l'issue d'une séance marquée par une tendance à l'irrégularité, mais aussi par un net ralentissement des échanges, l'indicateur instantané enregistrait une légère baisse de 0,30 % environ.

Quelques titres néanmoins ont émergé du lot comme les sociétés foncières et immobilières conventionnées, Cofimeg et Sefimeg s'adjugeant respectivement des gains de 5,9 % et 2,5 %. Ailleurs, l'on a remarqué la bonne tenue de Rhône-Poulenc (+ 1,6 %), qui a toujours la cote auprès des investisseurs, et de Maisons Phénix (+ 1,1 %). Hausse également de C.F.A.O. (+ 4,8 %), des Docks de France (+ 4,2 %), de L.M.T. (+ 3 %) et de la Caisse nationale de l'énergie (+ 3 %) réservée initialement devant l'afflux de la demande.

Côté baisses, c'est l'action Signaux électriques (— 4,3 %) qui, au prorata, a été la plus affectée.

Manifestement, le marché, privé d'une partie de sa clientèle avec les premiers grands départs en vacances, s'est mis en roue libre. Pour leur part les professionnels et les opérateurs présents ne savent trop s'il faut se réjouir de la décision de l'Arabie Saoudite d'augmenter sa production de pétrole, ou redouter d'éventuels sabotages de pétroliers, comme Cheikh Yamani en a évoqué la possibilité, qui accroîtraient les difficultés d'approvisionnement de l'Occident.

Comme souvent en pareil cas, les investisseurs se sont pour la plupart réfugiés dans le plus strict attentisme, et la diminution du rythme des affaires, qui en a résulté, explique, semble-t-il, l'effritement des cours observé ce jour.

Sur le marché de l'or, le lingot a gagné 540 F à 40 990 F, faisant ainsi ressortir à 297,67 dollars (contre 295,33 dollars) le prix de l'once de métal précieux à Paris, tandis que le napoléon à 344,80 F ajoutait 0,30 F à son gain précédent.

LONDRES

Le marché était encore bien disposé mardi. Mais sa progression s'est toutefois ralentie, les industrielles ne gagnant que 1 à 4 points. Fermeté dans banques et des pétroles. Irrégularité des mines d'or. Bonne tenue des fonds d'État.

Or (ouverture) (dollars) 283 30 contre 282 50

VALEURS	CLOTURE 3 7	COURS 4 7
Beecham	559	565
British Petroleum (1)	12 66	12 38 64
Courtaulds	99	99
De Beers	365	365
Imperial Chemical	345	347
Rio Tinto Zinc. Cor.	276	274
Shell	378	370
Vickers	170	171
War Loan 3 1/2 %	33 3/8	33 5/8
*West Driefontein	44 1/2	44 3 8
*Western Holdings	32 3/4	32 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SUCRERIE CENTRALE DE CAMBRAI. — Reprise de la distribution après une interruption de quatre années. Le dividende global est fixé à 9,90 F (contre 10,20 F pour l'exercice 1973-1974).

BANQUES DES ANTILLES FRANÇAISES. — Le bénéfice net pour 1978 s'élève à 2,83 millions de francs contre 2,56 millions. Dividende global : 0,45 F contre 5 F. Les résultats obtenus au cours des premiers mois de 1979 confirment le redressement de l'affaire.

SONY. — Le bénéfice net consolidé du groupe est en nette diminution tant pour le premier semestre de l'exercice, se terminant le 30 avril (— 35,6 %) que pour le premier trimestre de 1979 (— 49,3 %), en raison des pertes de change sur les filiales étrangères, qui atteignent respectivement 4,5 % et 8 % de leur chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires total consolidé a pourtant atteint son niveau historiquement le plus élevé, et le bénéfice courant consolidé est presque le double au premier semestre et presque le triple au premier trimestre, du fait de l'augmentation des ventes en volume.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/7	4/7
1 dollar (en yens)	218 15	217 55

NEW-YORK

Légère amélioration

Après la baisse assez sévère survenue en début de semaine, une légère amélioration est apparue mardi à Wall Street et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain de 1,54 point à 835,58.

L'activité toutefois s'est sensiblement ralentie et 31,70 millions de titres ont changé de mains contre 38,54 millions la veille.

Cette diminution des échanges est significative de la prudence des opérateurs toujours préoccupés par les questions pétrolières. A cet égard, cependant, la détente observée sur le marché de l'essence dans le nord des États-Unis, la décision de l'Arabie Saoudite d'augmenter sa production de brut et les déclarations très attendues que le président Carter doit faire jeudi sur le problème de l'énergie ont contribué à rassénérer un peu les esprits.

Sur 1 884 valeurs traitées, 808 ont monté, 599 ont baissé et 477 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 2 7	COURS 3 7
Alcoa	58 7/8	58 7 8
A.T.T.	57 3 8	57 1 2
Boeing	40 1/4	40 5 8
Chase Manhattan Bank	37 5/8	37 5 8
Du Pont de Nemours	128	41 ...
Eastman Kodak	57 3 4	56 3/4
Exxon	53 3 4	53 1 8
Ford	42 1 4	42 1 8
General Electric	49 7 8	49 3 4
General Foods	31 3 4	31 5 8
General Motors	58 7 8	58 5 8
Goodyear	15 7 8	15 7/8
I.B.M.	72 3/8	72 3 8
I.T.T.	29 ...	28 1 4
Kennecott	22 5/8	22 7/8
Mobil Oil	39 1 4	39
Pfizer	30 1 8	29 7 8
Schlumberger	73 1 4	72 3 4
Texaco	27 1/2	27 5 8
U.A.L. Inc.	24 1 2	24 7/8
Union Carbide	38 3 4	38 3 4
U.S. Steel	21 1/2	21 5 8
Westinghouse	19 3/8	19 1 2
Xerox	58 1/2	60 7/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	2 juill.	3 juill.
Valeurs françaises	108,2	107,6
Valeurs étrangères	125,3	125,6

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	94,3	94,1

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 5/8 %

BOURSE DE PARIS - 3 JUILLET - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

SICAV

VALEURS	Émission frais incl.	Rachat net
[illegible]		

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3 7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
[illegible]				

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3 7
[illegible]		

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

PAGES 13 A 20
Spécial Chaillot

LIRE ÉGALEMENT

Le numéro du « Monde » daté 4 juillet 1979 a été tiré à 558 414 exemplaires.

A B C D E F G

APRÈS CINQ ANNÉES AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

Mme Veil quitte le gouvernement

Nommée ministre de la santé en 1974, Mme Simone Veil a vu, en cinq ans, ses attributions s'accroître et inclure, en 1976, la Sécurité sociale, et, en 1978, la politique de la famille. Dans « le Monde » du 12 juin, le docteur Escoffier-Lambiotte a rappelé longuement ce que fut son action.

Un bilan médico-social

L'action de Mme Simone Veil avenue de Ségur peut être regroupée sous six chapitres.

● RENOVATION DU SYSTEME HOSPITALIER

Les deux tiers des lits en salle commune, soit 145 000, ont été modernisés. Les effectifs infirmiers des hôpitaux publics ont été augmentés, et une prime spécifique accordée au personnel infirmier. Une circulaire d'août 1977 impose une stabilisation des capacités d'hébergement hospalières. De nouvelles méthodes de gestion sont expérimentées dans les hôpitaux. Un numéro d'appel *unique, le 15, est institué pour* les urgences.

● ACTION EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA PREVENTION

Les crédits de la recherche médicale ont été augmentés de 80 % en quatre ans (la subvention accordée à l'Institut Pasteur étant particulièrement majorée). L'action préventive de Mme Veil s'est particulièrement manifestée par la lutte contre le tabagisme (loi du 9 juillet 1976) et par le développement considérable de l'éducation sanitaire.

● ACTION EN FAVEUR DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES AGEES

Mme Veil a notamment fait adopter l'allongement de deux semaines du congé post-natal, la réforme du certificat prénuptial, l'extension de la couverture financière des soins donnés aux femmes *enceintes et aux nouveau-nés*. Un *« congé sans solde »* de deux ans a été créé pour les femmes qui viennent d'accoucher et un *« complément familial »* institué pour les familles de plus de trois enfants. La loi du 30 juin 1975 modifie profondément le statut *des personnes handicapées.* Mme Veil a d'autre part développé l'aide sociale à l'enfance (recrutement de familles d'accueil). Les pensions de vieillesse ont été majorées. Les soins à domicile des personnes âgées ont été développés (loi du 4 janvier 1978) et 62 000 lits en salle commune supprimés dans les hospices. Les lois du 4 juillet 1975 et du 2 janvier 1978 ont définitivement généralisé la Sécurité sociale.

● ACTION RELATIVE AU *CORPS MEDICAL*

Mme Simone Veil a souhaité limiter le nombre des médecins diplômés et améliorer la formation des généralistes : tel est le sens de la réforme des études médicales *tout* récemment soumise au Parlement. Elle a aussi développé *la politique* conventionnelle avec l'ensemble des professions de santé (médecins, sages-femmes, auxiliaires médicaux, dentistes, laboratoires d'analyse). La libre circulation des membres des professions de santé à l'intérieur de la Communauté européenne est entrée en vigueur.

● MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DU MEDICAMENT

Le ministère de la santé a modifié les règles d'admission des *produits pharmaceutiques au remboursement* par la Sécurité sociale. Un réseau de pharmacovigilance a été créé, et le mode d'information des médecins sur le médicament transformé.

● CONTRACEPTION ET AVORTEMENT

La loi du 4 décembre 1974 libéralise définitivement l'accès à la contraception, y compris pour les mineures. La loi du 17 janvier 1975 autorise l'interruption de grossesse jusqu'à la dixième semaine, mais exclut son remboursement *par la Sécurité sociale.*

M. Mitterrand affirme que le combat du P.S. doit « libérer la presse »

Un millier de personnes ont participé, mardi 3 juillet en fin d'après-midi, à Paris, à la manifestation organisée par le P.S. pour protester contre l'intervention de la police, le 28 juin dernier, dans ses locaux de la cité Malesherbes. A cette occasion, M. François Mitterrand a dénoncé la « mainmise du pouvoir » sur les moyens d'information.

Juché sur une estrade dressée à l'angle de la rue des Martyrs et de l'avenue Trudaine, près des bureaux de la cité Malesherbes, dans lesquels les policiers s'étaient introduits par la force afin de rechercher le matériel ayant servi à une émission de radio libre, M. Jean-Paul Planchon, premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris, a rappelé que cette manifestation avait pour but d'« *alerter l'opinion publique* » sur les dangers qui menacent les libertés. Il a affirmé : « *La défense la plus efficace des libertés réside dans l'offensive que nous serons capables de développer pour faire reculer le pouvoir.* »

Un représentant du collectif du foyer de la SONACOTRA de Garges-lès-Gonesse a ensuite pris la parole pour dénoncer à la fois la répression dont sont l'objet les résidents immigrés de ce foyer et l'attitude de la presse dans cette affaire, notamment celle du *Monde*, coupable à ses yeux d'avoir donné la parole au directeur du foyer.

Puis M. Paul Quilès, membre du secrétariat national du P.S., a évoqué les déclarations du premier ministre qualifiant de « *dérisoires* » les événements du 28 juin (*le Monde* daté 1er-2 juillet). Le député de Paris a affirmé que M. Barre « *cherche à masquer la réalité d'un pouvoir de plus en plus autoritaire en même temps qu'il cherche à masquer ses échecs.* »

Enfin, M. François Mitterrand est intervenu pour *préciser que* la « *bataille* » que livre le P.S. sur le front des libertés est « *celle de la déontologie* ». Le chef de file des socialistes a précisé : « *C'est tout l'édifice qu'il faut abattre. (...) Notre combat doit libérer la presse. (...) Notre lutte, c'est le témoignage des socialistes pour que l'opinion prenne conscience du cercle d'airain dans lequel on l'enferme et qui est celui de la propagande des partis conservateurs.* »

Le premier secrétaire du P.S. a rappelé qu'il est favorable au monopole d'Etat de la radio et de la télévision, mais, a-t-il ajouté, « *ce monopole a été confisqué au point de devenir la propriété personnelle du président de la République* ». Il a également indiqué : « *Tous les samedis soir, à la veille des élections, Valéry Giscard d'Estaing intervient pour dicter aux Français le bon choix. Pourtant, la police n'a jamais forcé les portes de l'Elysée.* »

Après avoir ironisé aux dépens du garde des sceaux (« *Alain Peyrefitte en liberté d'information, ces deux mots ensemble, ça jure !* »), puis affirmé que le P.S. lutte « *pour que les petits partis puissent aussi s'exprimer* », M. Mitterrand a indiqué que le thème de la liberté de l'information constitue « *l'un des objets essentiels* » de la campagne d'action du P.S. pour les mois à venir.

L'expulsion des immigrés de Garges

LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES REJETTE LA DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES RÉSIDENTS

Au lendemain du retrait des forces de l'ordre qui encerclaient le foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), la chambre des référés de la cour d'appel de Versailles a déclaré irrecevable, mercredi matin 4 juillet, la demande des résidents de réintégrer *leur foyer.*

C'est le 22 juin dernier que les forces de police et de gendarmerie avaient expulsé les deux cent quarante-deux résidents du foyer, exécutant ainsi l'ordonnance du tribunal des référés de Pontoise.

Les avocats des travailleurs expulsés avaient fait appel pour demander le sursis à exécution de cette ordonnance. C'est cette demande qui a été rejetée par la cour d'appel, en application des articles 489 et 514 du nouveau code de procédure civile, qui prévoit l'exécution de droit d'une ordonnance de référé.

Le tribunal de Pontoise doit, le 16 juillet prochain, examiner l'affaire sur le fond.

(Lire page 27.)

● *A Strasbourg*, les forces de police ont expulsé, mercredi matin 4 juillet, une quinzaine de travailleurs immigrés d'un foyer Sonacotra du faubourg de Neudorf, dont les locataires faisaient la grève des loyers. Cent soixante autres résidents risquent d'être *jetés* à la rue jeudi, en exécution de différents jugements rendus depuis le début de l'année.

LE PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES ÉTUDIERA UN RENFORCEMENT DES CONTROLES ROUTIERS

Un comité interministériel s'est réuni le mardi 3 juillet en fin d'après-midi à l'Hôtel Matignon sur le sujet de la sécurité routière. Le conseil des ministres du 11 juillet devrait prendre un certain nombre *de décisions après les constatations* et les propositions qui ont été faites au cours de la réunion de mardi. Le nombre et la gravité des accidents de la route ont nettement augmenté au cours des premiers mois de l'année (« le Monde » du 1er et 2 juillet), notamment, semble-t-il, parce que les automobilistes respectent moins bien les limitations de vitesse. Le gouvernement se fixe toutefois toujours l'objectif de ramener, à la fin de l'année, le nombre des morts de la route à 10 000 par an.

Le premier ministre a, comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions de mardi, souhaité devant les élèves de l'Ecole des officiers de la gendarmerie de Melun, que l'on « fasse respecter les limitations de vitesse qui s'imposent *sur nos routes et nos autoroutes* au moment où le gouvernement appelle tous les Français à un effort de sobriété et de discipline en matière de consommation d'énergie ».

Nouvelle envolée de la livre sterling : 9,48 F

Le cours de la livre sterling sur les marchés des changes s'est littéralement envolé mardi 3 et surtout mercredi 4 juillet. A Londres, il a dépassé 2,22 dollars (contre 2,20 dollars la veille), retrouvant ainsi son niveau du début juillet 1975. A Paris, la monnaie britannique s'est élevée, d'un coup, de 9,41 F à 9,48 F, contre 9,28 F à la veille du week-end, et 9,15 F il y a une quinzaine de jours.

Depuis le début de l'année, le sterling a monté de 10 % environ, et de 5 % depuis le vote du budget à Westminster. Cette envolée est due à un ensemble de facteurs. Avant les élections, ce furent les sondages donnant vainqueur le parti conservateur qui amorcèrent la hausse.

En même temps, l'avantage croissant donné à la Grande-Bretagne par le relèvement du prix du pétrole, qui valorise ses gisements de mer du Nord, donnait aux opérations internationaux une confiance accrue dans la monnaie britannique.

Puis ce fut, le 12 juin, la forte majoration du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, porté de 12 % à 14 % pour freiner l'octroi de crédits et la croissance monétaire, qui entraîne un afflux massif de capitaux.

Mardi 3 juillet, on affirmait, en effet, que les réserves monétaires avaient augmenté de 538 millions de dollars en juin, pour atteindre le niveau record de 22,07 milliards de dollars. Le même jour, courait la rumeur que le groupe Phillips Petroleum avait fait une importante découverte dans le secteur britannique de la mer du Nord.

Il n'en fallut pas plus pour accélérer les achats de livres, tandis que s'amplifiait l'afflux des capitaux à Londres sur une autre rumeur, celle d'un abaissement des taux d'escompte. Pour l'instant, rien n'est changé, et une rémunération atteignant 14 % dans une monnaie en hausse fascine le monde entier.

Apparemment, le gouvernement britannique ne souhaite pas, comme dans le passé, freiner la hausse de la livre, même pour éviter de pénaliser les exportations. C'est la « nouvelle donne » conservatrice, succédant à l'ancienne, des travaillistes, *plus* interventionniste.